



CDG Capital S.A

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2019

Enregistrement de l'autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24 septembre 2020 sous la référence EN/EM/021/2020.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- du présent document de référence ;*
- de la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 29 novembre 2019, sous la référence EN/EM/010/2019 et disponible sur le lien suivant :*

http://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_CDGK_010_2019.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, des dites actualisations et rectifications.

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

ACAPS	Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
ALM	Asset Liability Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché de Capitaux
ASFIM	Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissements Marocains
BAM	Bank Al-Maghrib
BEL	Bourse En Ligne
BDT	Bons du Trésor
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BPA	Bénéfice par Action
CA	Chiffre d'Affaires
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CNI	Carte Nationale d'Identité
CPPG	Capitaux Propres Part du Groupe
CV	Curriculum Vitae
DAT	Dépôts à Terme
DDHDC	Développement Humain & Durable et de la Communication
Dh(s)	Dirham(s)
DPA	Dividende par Action
DTFE	La direction du Trésor et des Finances Extérieures
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
ECL	Expected Credit Loss
ETIC	Etat des Informations Complémentaires
FCP	Fonds Communs de Placement
GIPS	Global Investment Performance Standard
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
HT	Hors Taxes
IG	Intégration globale
IPO	Initial Public Offering / Introduction en bourse
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KDH	Millier de dirhams
LOA	Location avec Option d'Achat
LCP	Livraison Contre Paiement
MAD	Dirham marocain
MBA	Master of Business Administration
MMAD	Millions de dirhams
MEE	Mise en équivalence
Mrd(s)	Milliard(s)
NA	Non Applicable
NS	Non Significatif
OCT	Obligations Court Terme
OMLT	Obligations Moyen et Long Terme
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
Pbs	Points de base
Pdm	Part de marché
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit Net Bancaire
%	Pourcentage
Rex	Résultat d'Exploitation
RNC	Résultat Net Consolidé
RNPG	Résultat Net Part du Groupe
RoA	Return on Asset ou rentabilité des actifs
RoE	Return On Equity ou Rentabilité des Capitaux propres
S.A	Société Anonyme
(S/N)	Spot Next
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
SPPI	Solely Payment of Principal and Interests
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TTC	Toutes Taxes Comprises
VAN	Valeur Actuelle Nette
Var	Variation
Yc	Y compris

SOMMAIRE

Avertissement	2
Abréviations et Définitions	3
Partie I. Attestations et coordonnées.....	8
I. <i>Le Président du Conseil d'Administration</i>	9
I.1. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration.....	9
I.2. Attestation du Président du Conseil d'Administration	9
II. <i>Les Commissaires aux comptes</i>	10
II.1. Coordonnées des commissaires aux comptes	10
II.2. Attestations de concordance des commissaires aux comptes	11
III. <i>Le Conseiller Financier</i>	12
III.1. Coordonnées.....	12
III.2. Attestation	12
IV. <i>Le responsable de l'information et de la communication financière</i>	13
Partie II. Présentation générale de CDG Capital	14
I. <i>Présentation Générale de CDG Capital</i>	15
I.1. Renseignements à caractère général.....	15
II. <i>Renseignements sur le capital de CDG Capital</i>	17
II.1. Renseignements à caractère général.....	17
II.2. Historique du Capital de CDG Capital	17
II.3. Evolution du Capital de CDG Capital.....	18
II.4. Capital potentiel de CDG Capital.....	19
II.5. Informations relatives aux actionnaires	19
II.6. Négociabilité des titres de capital	20
II.7. Politique de distribution des dividendes.....	21
II.8. Endettement	23
II.9. Engagements Hors Bilan.....	25
II.10. Notation	27
II.11. Nantissement d'actifs ou saisie conservatoire ou hypothécaire	28
II.12. Nantissement des titres de participations/nantissement d'actions CDG Capital	28
III. <i>Gouvernance de CDG Capital</i>	29
III.1. Assemblées générales	29
IV. <i>Organes d'administration de CDG Capital</i>	31
IV.1. Disposition statutaire.....	31
IV.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration	32
IV.3. Composition du Conseil d'Administration.....	35
IV.4. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration	45
IV.5. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration	45
IV.6. Comités issus du Conseil d'Administration	45
V. <i>Organes de Direction de CDG Capital</i>	49

V.1. Direction Générale de CDG Capital	49
V.2. Liste des principaux dirigeants du groupe CDG Capital	49
V.3. Mouvement des principaux dirigeants de CDG Capital	49
V.4. Curriculum Vitae des principaux dirigeants	50
V.5. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants	53
V.6. R Prêts accordés aux principaux dirigeants de CDG Capital	53
VI. Organisation de CDG Capital	54
VI.1. Organigramme fonctionnel de CDG Capital	54
VI.2. Structures rattachées au Directeur Général	54
VI.3. Pôle Pilotage et Contrôle	56
VI.4. Pôle support	57
VII. Autres comités	59
VIII. Comités additionnels	64
Partie III. Activité de CDG Capital	65
I. Historique de CDG Capital	66
II. Appartenance de CDG Capital au Groupe CDG	68
II.1. Présentation du Groupe CDG	68
II.2. Renseignements à caractère général sur la CDG	69
II.3. Capital social de la CDG	69
II.4. Organes de surveillance de la CDG	70
II.5. Organes de direction de la CDG	71
II.6. Métiers et filiales de la CDG	73
II.7. Modèle économique de la CDG	81
II.8. Les conventions liant CDG Capital au Groupe CDG	83
II.9. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices	87
II.10. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDG CAPITAL et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices	89
II.11. Synergies entre CDG Capital et le Groupe CDG	90
III. Filiales de CDG Capital	91
III.1. Structure juridique de CDG Capital	91
III.2. Présentation des filiales de CDG Capital	92
III.3. Relations entre CDG Capital et ses filiales	98
III.4. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et ses filiales sur les trois derniers exercices	99
III.5. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDGK et ses filiales sur les trois derniers exercices	100
III.5. Synergies entre CDG Capital et ses filiales	100
IV. Secteur d'activité de CDG Capital	101
IV.1. Cadre réglementaire et institutionnel	101
IV.2. Aperçu du secteur bancaire marocain	105
IV.3. Dispositifs prudentiels	109

IV.4. Emplois et ressources du secteur bancaire	112
IV.5. Cadre réglementaire et institutionnel de la BFI	119
IV.6. Autorité de tutelle et de contrôle de la BFI :	120
IV.7. Aperçu du marché boursier, de la dette privée et des OPCVM.....	123
V. <i>Activité de CDG Capital</i>	130
V.1. Pôle Corporate & investment banking.....	132
V.2. Pôle Investment Management	135
VI. <i>Evolution de l'activité de CDG Capital</i>	139
VI.1. Crédit à la clientèle.....	139
VI.2. Dépôts de la clientèle.....	140
VI.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	141
VI.4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	142
VII. <i>Informations environnementales et sociales de CDG Capital</i>	143
VII.1. Politique RSE de CDG Capital	143
VII.2. Moyens Humains	148
VIII. <i>Stratégie d'investissement et moyens techniques de CDG Capital</i>	156
VIII.1. Stratégie d'investissement	156
VIII.2. Investissement	156
VIII.3 Investissement en cours	157
VIII.4. Principales réalisations du plan d'investissement sur la période.....	158
VIII.5. Politique de partenariat	158
VIII.6. Moyens matériels et informatiques.....	159
IX. <i>Gouvernance des risques de CDG Capital</i>	161
IX.1. Gestion des risques	161
IX.2. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital	162
Partie IV. Situation financière du groupe CDG Capital	163
I. <i>Situation financière du groupe CDG Capital 2017-2019 (IFRS)</i>	164
I.1. Principaux indicateurs financiers consolidés	164
I.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes	165
a. Comptes consolidés	165
b. Comptes sociaux.....	168
I.3. Périmètre de consolidation	171
I.4. Principaux faits marquants	171
I.5. Contribution des filiales au PNB et RNPG	174
I.6. Analyse du compte de résultat consolidé en normes IFRS	175
a. Produit Net Bancaire	176
b. Résultat Brut d'Exploitation	182
I.7. Analyse du bilan consolidé (normes IFRS).....	187
a. Bilan consolidé en norme IFRS	187
b. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs	205
c. Tableau de passage des capitaux propres	205

I.8. Tableau des flux de trésorerie consolidés en normes IFRS	209
Partie V. Indicateurs trimestriels	212
Partie VI. Perspectives	214
I. Orientations stratégiques.....	215
II. Prévisions chiffrées antérieures	215
III. Principales tendances, incertitudes ou événements susceptibles d’avoir une influence sur l’activité de CDG Capital ou sur son secteur pour l’exercice en cours.	216
IV. Principales orientations stratégique de CDG Capital	217
Partie VII. Faits exceptionnels	218
Partie VIII. Litiges et Affaires contentieuses	220
Partie IX. Facteurs de risques	222
I. Facteurs de risques	223
Partie X. Annexes.....	231
I. Statuts	232
II. Rapport financier annuel de 2019	232
III. Rapports généraux des Commissaires aux comptes	232
IV. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.....	232
V. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	233
VI. Rapports de gestion	233
VII. Rapports et indicateurs financiers.....	233
VIII. Communiqués de presse publiés durant les trois derniers exercices.....	234

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Coordonnées du Président du Conseil d'Administration

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Abdellatif ZAGHNOUN
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia, Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 02
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 00
Adresse électronique :	Boutaina.bouhafs@cdgcapital.ma

I.2. Attestation du Président du Conseil d'Administration

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2019

Le Président du Conseil d'Administration atteste que, les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CDG Capital. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Abdellatif ZAGHNOUN
Président du Conseil d'Administration

II. Les Commissaires aux comptes

II.1. Coordonnées des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Représentant légal et signataire :	M. Taha FERDAOUS
Fonction :	Associé
Adresse :	101, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 54 48 00
Numéro de fax :	+212 5 22 29 66 70
E-mail	Taha.Ferdaous@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2016
Date de renouvellement mandat	AGO du 29 mars 2019
Date d'expiration du mandat	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Dénomination ou raison sociale :	DELOITTE AUDIT
Représentant légal et signataire :	Mme. Sakina BENSOUA-KORACHI
Fonction :	Associée
Adresse :	Bd. Sidi Mohammed Ben Abdellah, Bâtiment C, Ivoire III, Etage 3, La Marina - Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 22 40 35
Numéro de fax :	+212 5 22 22 40 78
E-mail	s.bensouda@deloitte.co.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2019
Date de renouvellement mandat	AGO du 29 mars 2019
Date d'expiration du mandat	AGO 2022 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

II.2. Attestations de concordance des commissaires aux comptes

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2019

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de CDG CAPITAL tel qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2018 ;
- Les états financiers annuels consolidés en normes IAS/IFRS de CDG CAPITAL tel qu'audités par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et par les soins des co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices clos le 31 décembre 2017 et 2018 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités de CDG CAPITAL.

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

III. Le Conseiller Financier

III.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Représentant légal :	M. Saad LEMZABI
Fonction :	Directeur Equity Capital Market
Adresse :	Place Moulay El Hassan, Tour Mamounia – Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 66 52 77
Numéro de fax :	+212 5 37 66 52 56
Adresse électronique :	lemzabi@cdgcapital.ma

III.2. Attestation

Objet : Document de référence de CDG Capital S.A relatif à l'exercice 2019

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de CDG Capital et de ses filiales à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la Direction Générale de CDG Capital ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés en normes IFRS relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- La lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes, certifiant les comptes consolidés au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- La lecture des rapports spéciaux sur les conventions réglementées relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- La lecture des rapports de gestion de CDG Capital relatifs aux exercices 2017, 2018 et 2019 ;
- La lecture des procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées des actionnaires de CDG Capital établis en 2017, 2018 et 2019 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Le rapport détaillé des Commissaires aux comptes sur la revue du système de contrôle interne et de révision de la comptabilité de l'exercice clos au 31 décembre 2019.
- Les statistiques sectorielles au titre des exercices 2017, 2018 et 2019" (GPBM, ASFIM, APSB...);

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de CDG Capital. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

La direction Equity Capital Market fait partie de CDG Capital, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été désignés.

M. Saad LEMZABI
Directeur Equity Capital Market

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Dénomination ou raison sociale :	CDG Capital
Responsable :	M. Mohamed WADDAD
Fonction :	Directeur Financier Responsable de la Communication Financière
Adresse :	Tour Mamounia, Place Moulay El Hassan, Rabat.
Numéro de téléphone :	+212 537 66 52 52
Numéro de fax :	+212 522 66 52 00
Adresse électronique :	comfi@cdgcapital.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE CDG CAPITAL

I. Présentation Générale de CDG Capital

I.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	CDG Capital
Siège social	Place Moulay El Hassan, Immeuble Mamounia, Rabat.
Forme juridique	Société Anonyme
Téléphone / Fax	05 37 66 52 52/ 05 37 66 52 00
Site Web	www.cdgcapital.ma
Date de constitution	20 Mars 2006
Registre du commerce	62 905 Rabat
Durée	99 ans
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	<p>Selon l'article 2 des statuts, la société a pour objet au Maroc et dans tous pays, et sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ses activités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les opérations de change ;- Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de tout produit financier ;- L'octroi de crédits ;- La collecte de fonds reçus du public ;- La mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion ;- Le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine ;- Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière, l'ingénierie financière et, de manière générale, tous les services destinés à faciliter, la création et le développement des entreprises, sous réserve des dispositions légales relatives à l'exercice illégal de certaines professions ; et,- Plus généralement, toutes opérations bancaires, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement en tout ou partie à l'objet social décrit ci-dessus et à tout objet similaire ou connexe susceptible de faciliter, ou de favoriser ou non le développement de la Société et de son activité.
Capital social	MAD 930 000 000 au 30 juin 2020
Lieu de consultation des documents juridiques	<p>Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les rapports de gestion, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés sur demande au siège social de CDG Capital.</p> <p>De par sa forme juridique, son appartenance à l'état marocain et son activité, CDG Capital, société anonyme à Conseil d'administration, est régie par les dispositions de la loi 17-95, relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.</p>
Textes législatifs et réglementaires applicables à la société	<p>De par son activité, CDG Capital est régie par les principaux textes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). <p>De par l'émission de certificats de dépôt, CDG Capital sera régie par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Modificatif de la circulaire n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt ;• La loi 35-94 relative à certains titres de créances.• Dahir n°1-12-55 du 14 safar 1434 (28 décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à

l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;

- L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié par les Arrêtés 692-00, 1311-01 et 2232-02 ;
- L'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 approuvant le règlement général de l'AMMC.
- Les circulaires de l'AMMC relatives aux opérations et informations financières.
- Le Dahir n°1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998, complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au bulletin officiel 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005.
- Le Dahir n°1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux".

De par son appartenance au groupe CDG, soumis au contrôle de l'état, CDG Capital est régie par :

- Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de Commerce de Rabat

Régime fiscal

CDG Capital est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10% pour les opérations bancaires et 20% pour les opérations de conseil)

II. Renseignements sur le capital de CDG Capital

II.1. Renseignements à caractère général

Au 30 juin 2020, le capital social de CDG Capital s'élève à MAD 930 000 000, divisé en 9 300 000 actions obligatoirement nominatives d'une valeur nominale de MAD 100 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

II.2. Historique du Capital de CDG Capital

Date	Capital initial (MAD)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation ou réduction de capital (MAD)	Nombre de titres émis	Valeur nominale (MAD)	Prix d'émission (MAD)	Nombre total d'actions émises (post opération)	Capital final (MAD)
2006	-	Constitution	500 000 000					500 000 000
2018	500 000 000	Augmentation de capital	130 000 000	1 300 000	100	100	6 300 000	630 000 000
2019	630 000 000	Augmentation de capital	150 000 000	1 500 000	100	100	7 800 000	780 000 000
2020	780 000 000	Augmentation de capital	150 000 000	1 500 000	100	100	9 300 000	930 000 000

Source : CDG Capital

Depuis la création de CDG Capital, le capital social a subi deux modifications sous la forme d'augmentations de capital en numéraire :

- MAD 130 000 000 (1 300 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 04 Juin 2018 dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 17 Décembre 2018 ;
- MAD 150 000 000 (1 500 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 Mai 2019, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 16 juillet 2019.
- MAD 150 000 000 (1 500 000 actions de MAD 100 l'action) conformément à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 avril 2020, dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 05 juin 2020.

Le capital de CDG Capital est entièrement détenu par la CDG. Le Président du Conseil d'Administration, M. Abdellatif ZAGHNOUN ainsi que les administrateurs, Mme Latifa ECHIHABI, M. Nouamane AL AISSAMI, M. Hamid TAWFIKI, M. Mustapha LAHBOUBI, M. Mohamed Amine FILALI et M. Khalid EL HATTAB détiennent chacun une action.

II.3. Evolution du Capital de CDG Capital

Evolution du capital de CDG Capital sur les 5 dernières années :

Actionnaires	31/12/2016		31/12/2017		31/12/2018		31/12/2019		31/05/2020	
	Nbre d'actions	% du capital								
CDG	5 000 000	100%	5 000 000	100 %	6 300 000	100%	7 800 000	100%	9 300 000	100%
Total	5 000 000	100%	5 000 000	100 %	6 300 000	100%	7 800 000	100 %	9 300 000	100%

Source : CDG Capital

CDG Capital, étant une filiale à 100% de CDG depuis sa constitution, la structure de son actionariat n'a connu aucun changement au cours des 5 dernières années

- Augmentation de capital de MAD 130 millions en 2018 :

Nombre d'actions émises	1 300 000 actions
Prix par action	MAD 100 par action
Actionnaires souscripteurs	CDG

Le cadre et les conditions de l'opération

- Le prix de souscription pour chaque action nouvelle est égal à 100 (cent) dirhams et est libéré à la souscription en numéraire, par versement d'espèces, à hauteur de 130.000.000 (cent trente millions) de dirhams ;
- Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle qu'amendée et complétée, les actionnaires de la Société ont eu un droit de préférence à la souscription de 1.300.000 (un million trois cent mille) actions nouvelles émises, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent ;
- Les 1.300.000 (un million trois cent mille) actions nouvelles, sont assujetties à toutes les stipulations statutaires et assimilées également en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes à compter de leur émission ;
- Les souscriptions ont été recueillies par la Société à son siège social, durant la période de souscription du 21 Novembre au 12 décembre 2018.

- Augmentation de capital de MAD 150 millions en 2019 :

Nombre d'actions émises	1 500 000 actions
Prix par action	MAD 100 par action
Actionnaires souscripteurs	CDG

Le cadre et les conditions de l'opération

- Le prix de souscription pour chaque action nouvelle est égal à 100 (cent) dirhams et est libéré à la souscription en numéraire, par versement d'espèces, à hauteur de 150.000.000 (cent cinquante millions) de dirhams ;
- Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle qu'amendée et complétée, les actionnaires de la Société ont eu un droit de préférence à la souscription de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles émises, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent ;
- Les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles, sont assujetties à toutes les stipulations statutaires et assimilées également en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes à compter de leur émission ;

- Les souscriptions ont été recueillies par la Société à son siège social, durant la période de souscription du 17 Juin au 08 Juillet 2019.

▪ Augmentation de capital de MAD 150 millions en 2020 :

Nombre d'actions émises	1 500 000 actions
Prix par action	MAD 100 par action
Actionnaires souscripteurs	CDG
Le cadre et les conditions de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> - Le prix de souscription pour chaque action nouvelle est égal à 100 (cent) dirhams et est libéré à la souscription en numéraire, par versement d'espèces, à hauteur de 150.000.000 (cent cinquante millions) de dirhams ; - Par application des dispositions de l'article 189 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, les actionnaires de la Société ont eu un droit de préférence à la souscription de 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles émises, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent ; - Les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions nouvelles, sont assujetties à toutes les stipulations statutaires et assimilées également en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes à compter de leur émission ; - Les souscriptions ont été recueillies par la Société à son siège social, durant la période de souscription du 04 mai au 25 mai 2020.

II.4. Capital potentiel de CDG Capital

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifié la structure de l'actionariat n'a été conclue.

II.5. Informations relatives aux actionnaires

Caisse de Dépôt et de Gestion		
Activité	La CDG est une institution financière, créée sous forme d'établissement public. Elle a pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.	
Résultat net Part du Groupe	31/12/2018	MAD - 1 077 millions
	31/12/2019	MAD 621 millions
Total Bilan	31/12/2018	MAD 251 milliards
	31/12/2019	MAD 279 milliards
Fonds propres part du Groupe	31/12/2018	MAD 20 milliards
	31/12/2019	MAD 22 milliards
Produit net bancaire consolidé	31/12/2018	MAD 4 556 milliards
	31/12/2019	MAD 8 223milliards
Actionariat	Établissement Public	

Source : Groupe CDG - Publication financière au 31/12/2018 et au 31/12/2019

II.6. Négociabilité des titres de capital

L'article 11 des statuts de la Société prévoit :

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au registre du commerce.

En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci

Après la dissolution de la société, elles demeurent négociables jusqu'à la clôture de la liquidation

La cession des actions s'opère à l'égard de la société et des tiers par un virement du compte du cédant au compte du cessionnaire sur production d'un ordre de mouvement. Ce mouvement est préalablement inscrit sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre des mouvements »

La société est tenue de procéder cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

La société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert est tenu de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception du bordereau de transfert.

Le bordereau de transfert, établi sur un formulaire fourni ou agréé par la société, est signé par le cédant ou son mandataire, si les actions ne sont pas entièrement libérées, mention doit être faite de la fraction non libérée.

La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement, transcrit sur le registre des mouvements, sur justification de la mutation dans les conditions légales.

Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.

Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert.

iii- Sauf en cas de succession ou de cessions soit à un conjoint, soit à un ascendant ou descendant jusqu'au deuxième degré inclus, ainsi qu'en cas de cession à une filiale du cédant, à la société mère du cédant ou à une filiale de la société mère du cédant (les termes filiales et Société mère devant être entendus conformément aux dispositions de l'article 143 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes), ou de cession d'actions de garantie à un administrateur, la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément du conseil d'administration de la société et est l'objet d'un droit de préemption exercé par un ou plusieurs actionnaires de la société.

Seront assimilés à des actions pour l'exercice de ces droits, tous droits de souscription et d'attribution d'actions en cas d'augmentation de capital ainsi que généralement tous titres pouvant donner accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de la société que les actionnaires détiennent ou viendraient à détenir.

Les cessions d'actions présentes et à venir s'entendent de tout transfert d'actions, en toute propriété, nue-propriété ou en usufruit, sous quelque forme que ce soit et notamment toute cession à titre onéreux ou gratuit, cession de gré à gré, adjudication, apport en société, apport partiel d'actif, fusion, scission, échange ou partage.

La mise en nantissement d'actions ainsi que l'octroi de toute autre sûreté sur les actions sera assimilé à une cession.

A cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le conseil d'administration disposera d'un délai total de trente (30) jours à compter de la réception de la demande pour porter à la connaissance des autres actionnaires, par lettre recommandée, l'ouverture du droit de préemption afin de recueillir leur avis. Ces actionnaires disposent d'un délai de quinze jours à compter de la lettre précitée pour se porter acquéreurs desdites actions, en indiquant au Conseil d'Administration le nombre d'actions qu'ils désirent préempter.

Dans le cas où plusieurs actionnaires sont désireux de racheter les actions offertes en vente, ces actions leur sont cédées proportionnellement aux actions déjà détenues par eux.

Sous réserve de l'exercice du droit de préemption précité, l'opération se déroule dans le respect des prescriptions édictées par les articles 254 et suivants de la loi.

Le titre est transmis à l'égard des tiers par un transfert sur le registre destiné à cet effet au vu d'un bulletin de transfert signé du cédant et, si l'action n'est pas entièrement libérée, accepté par le cessionnaire.

II.7. Politique de distribution des dividendes

Disposition statutaire :

Selon l'article 36 des statuts de CDG Capital, le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque, le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice l'assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

En outre, l'assemblée Générale peut décider la mise en distribution ou l'affectation de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Ces fonds de réserve extraordinaires peuvent être affectés notamment, suivant ce qui est décidé par l'assemblée générale Ordinaire, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit à l'amortissement total de ces actions ou à leur amortissement partiel par voie de tirage au sort ou autrement.

Les actions intégralement amorties sont remplacées par des actions de jouissance ayant les mêmes droits que les autres actions, sauf en cas de liquidation ou à leurs droits se limitent au remboursement de leur capital.

Or le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

La perte, s'il en existe, est après l'approbation des comptes par l'assemblée Générale, inscrite à un compte spécial, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

Selon l'article 38 des statuts de CDG Capital, les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

Aucune restitution de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en restitution est prescrite trois (3) ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Toutes les actions jouissent des mêmes droits notamment s'agissant des droits de dividendes et de vote.

Aucune politique de distribution de dividendes n'est préalablement définie par CDG Capital.

Le tableau ci-dessous présente le ratio de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Résultat net (Comptes sociaux)	153 796	83 460	- 46 %	81 169	-3%
Dividendes distribués en N+1 au titre de l'année N	230 000	230 000	-	219 960	-4%
Taux de distribution de dividendes	150 %	276 %	+ 126 pts	271%	-5 pts
Nombre d'actions	5 000 000	6 300 000	+ 26 %	7 800 000	24%
Résultat net / Nombre d'actions	31	13	- 57 %	10	-20%
Dividende par action	46	37	- 21 %	28	-24%
Dividende par action ajusté ¹	46	46	0%	44	-4%

Source : CDG Capital – comptes sociaux

CDG Capital a distribué MAD 230 millions en 2017 et 2018, ainsi que 219 millions en 2019, avec un taux de distribution de dividendes de 150%, 276% et 271% respectivement.

Le taux de distribution de dividende sur la période 2017-2019 répond à un besoin ponctuel de liquidité de la part de la CDG, actionnaire unique de CDG Capital.

¹ Dividende par action ajusté = Dividendes distribués en N+1 au titre de l'année N / Nombre d'actions avant augmentation de capital opérée en 2018 et 2019.

II.8. Endettement

A) Dette privée (Marché)

CDG Capital émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

L'encours total des Certificats de Dépôt émis par CDG Capital est de MAD 2 200 millions au 30/06/2020.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de dépôt.
Plafond du programme	MAD 2 500 000 000 (25 000 titres).
Valeur nominale unitaire	MAD 100 000 ² .
Encours du programme au 30/06/2020	MAD 2 200 000
Nombre de Titre	22 000 titres

Source : CDG Capital

CDG Capital a réalisé, à date d'aujourd'hui, vingt-cinq (25) tirages d'émissions de certificats de dépôt dont les caractéristiques des lignes en cours sont les suivantes :

Nature des titres	Date d'émission/juissance	Date d'échéance	Montant en million de DH	Maturité	Taux actuellement en vigueur	Mode de remboursement	Valeur nominale	Nature du taux	Fréquence et date de révision ³
CD Ordinaire	06/12/2019	01/09/2020	300	9 mois	2,49	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	13/03/2020	11/09/2020	200	6 mois	2,49	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	06/12/2019	01/12/2020	350	6 mois	2,52	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	13/03/2020	12/03/2020	200	12 mois	2,55	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	01/06/2020	01/06/2021	350	12 mois	2,6	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	02/08/2018	02/08/2023	200	5 ans	3,8	Variable	100	Var	02-Aout
CD Ordinaire	16/06/2020	15/09/2020	17,8	3 mois	2,34	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	16/06/2020	15/12/2020	80,4	6 mois	2,43	InFine	100	Fixe	-
CD Ordinaire	16/06/2020	16/03/2021	401,8	9 mois	2,51	InFine	101	Fixe	-
Total de l'encours au 30/06/2020			2 200	MDH					

Source : CDG Capital

Les émissions de CDG Capital sont modulées et programmées en fonction de plusieurs considérations : contraintes liées à la gestion Actif-Passif (ALM), contexte de marché (appétit des investisseurs, liquidité, courbe des taux), encours et évolution des ressources de la clientèle (dépôts à vue et dépôts à terme). Par conséquent Les émissions se font en continu en fonction des facteurs précités.

² En application de l'article 9 de la loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables et de l'arrêté du Ministère de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme du 10 juillet 2001 relatif à certains titres de créances négociables, le montant unitaire des certificats de dépôt est fixé à MAD 100 000.

³ Taux révisable annuellement

B) Dette bancaire

CDG Capital recourt au système bancaire pour le refinancement partiel de ses emplois, principalement sous forme d'emprunts de trésorerie et de pensions livrées sur des maturités à très court terme (allant de 1 à 30 jours). Le reliquat des refinancements est assuré par les dépôts clientèles, les émissions de certificats de dépôt et les dettes interbancaires.

Les choix en matière de refinancement (type d'instruments, montants à lever et maturités) sont définis et structurés en fonction des objectifs de développement de la Banque, des contraintes de gestion actif-passif (ALM) et du coût d'endettement.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le conseil d'administration de CDG Capital ne prévoit aucune émission d'obligations ou de dettes subordonnées.

La composition et l'évolution de l'endettement bancaire du Groupe CDG Capital de 2017 à 2019 se présente comme suit (en millions de dirhams) :

Instrument	2017	2018	Var	2019	Var
Comptes à vue	28	42	+ 50%	61	+ 46%
Emprunts de trésorerie	275	1 154	+ 320%	970	-16%
<i>Au jour le jour</i>	200	648	+ 224%	970	+ 50%
<i>A terme (<= 30 jours)</i>	75	506	+ 575%	-	-100%
<i>A terme (> 30 jours)</i>	-	-	-	-	-
Pensions livrées	1 762	1 922	+ 9%	2 278	+ 19%
<i>Au jour le jour</i>	-	431	+ 100%	502	+ 16%
<i>A terme (<= 30 jours)</i>	1 762	1 491	- 15%	1 776	+ 19%
<i>A terme (> 30 jours)</i>	-	-	-	-	-
Emprunts financiers	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	1	1	- 29%	1	- 50%
Autres dettes	-	-	-	-	-
Dette locative	-	-	-	29	+ 100%
Endettement bancaire	2 066	3 119	+ 51%	3 339	+ 7%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés

A fin décembre 2017, l'endettement bancaire de CDG Capital atteint MAD 2 milliards contre MAD 537 millions au 31 décembre 2016. Cette évolution s'explique par la hausse des besoins en refinancement de la banque suite à des placements en titres dont l'encours est passé de MAD 3,7 milliards au 31.12.2016 à MAD 7,3 milliards à fin 2017.

Au 31 décembre 2018, l'encours des refinancements auprès du marché interbancaire s'inscrit en hausse de 51% à MAD 3 milliards. Cette hausse vient compenser pour l'essentiel la diminution des ressources clientèle, dont l'encours à fin 2018 a baissé de 35,5% à MAD 2,2 milliards contre MAD 3,4 milliards une année auparavant.

Au 31 décembre 2019, l'endettement bancaire du groupe CDG Capital s'inscrit en hausse de 7%, passant de MAD 3,1 milliards à MAD 3,3 milliards. Cette évolution intègre principalement un recours plus important aux pensions livrées (+19%) par rapport aux emprunts de trésorerie (-16%).

La ligne « dette locative » loge la contrepartie des droits d'utilisation comptabilisés à l'actif conformément à la norme IFRS 16 entrée en application à partir du 1^{er} janvier 2019.

Il est à noter que CDG Capital ne s'endette pas à l'international, n'octroie pas des garantis en couverture de ses emprunts.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, CDG Capital ne dispose pas de covenants sur ces dettes bancaires

II.9. Engagements Hors Bilan

Hors Bilan Social

L'évolution des engagements donnés et reçus sur la période 2017 à 2019 se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

Hors-bilan	2017	2018	Var	2019
Engagements donnés	2 127 557	2 588 624	+ 22 %	2 995 483
Engagements de financement donnés aux ECA	-	-	-	-
Engagements de financement donnés à la clientèle	57 129	126 730	+ 122 %	166 832
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 338 951	1 239 456	- 7 %	1 255 978
Autres titres à livrer	731 477	1 222 438	+ 67 %	1 572 673
Engagements reçus	510 185	510 075	- 0,02 %	1 220 943
Engagements de financement reçus d'ECA	500 000	500 000	-	500 000
Engagements de garantie reçus d'ECA	9 438	9 438	-	9 438
Autres titres à recevoir	747	637	- 15 %	711 505

Source : CDG Capital – Comptes sociaux
ECA : Etablissements de Crédit et Assimilés

➤ Au titre de l'exercice 2018 :

- L'encours des engagements donnés se hissent de 22% sous l'effet conjugué de la hausse de 122% des engagements de financement donnés à la clientèle ainsi que l'évolution de 67% de l'encours titres à livrer.
- En revanche, l'encours des engagements reçus se stabilisent à MAD 510 millions.

➤ Au titre de l'exercice 2019 :

- Les engagements donnés sont en hausse de 16% sous l'effet combiné de la progression de 32% des engagements de financement donnés à la clientèle ainsi que de l'évolution de 29% de l'encours titres à livrer.
- Le poste « autres titres à livrer » enregistre les engagements de vente de titres conclus en 2019 mais dont les délais de règlement-livraison interviennent post 31 décembre 2019. L'évolution du solde de ce poste est tributaire du volume des transactions de vente en instance de dénouement au 31 décembre de chaque année.
- L'encours des engagements reçus sont en hausse de 139% à MAD 1 221 millions, impacté par la forte hausse de l'encours des titres à recevoir ; lui-même corrélé au volume des transactions d'achats de titres en instance de règlement-livraison au 31 décembre 2019.
- Les engagements donnés et reçus de CDG Capital n'intègrent pas d'opérations avec ses filiales.

Hors Bilan consolidé IFRS

L'évolution des engagements de financement et de garantie donnés et reçus sur la période 2017 à 2019 se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

	2017	2018	Var	2019	Var
Engagements de financements et de garantie donnés	1 396 080	1 363 293	-2%	1 421 520	4%
Engagements de financement en faveur d'ECA	-	-	-	-	-
- Crédits documentaires import	-	-	-	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
- Ouvertures de crédit confirmées	-	-	-	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	-	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-	-	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	57 129	126 730	122%	166 832	32%
- Crédits documentaires import	-	-	-	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
- Ouvertures de crédit confirmées	57 129	126 730	122%	166 832	32%
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
- Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-	-	-	-
- Autres engagements de financement donnés	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre d'ECA	-	-	-	-	-
- Crédits documentaires export confirmés	-	-	-	-	-
- Acceptations ou engagements de payer	-	-	-	-	-
- Garanties de crédits données	-	-	-	-	-
- Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-	-	-	-
- Engagements en souffrance	-	-	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 338 951	1 236 563	-8%	1 254 688	1%
- Garanties de crédits données	-	-	-	-	-
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-	-	-	-
- Autres cautions et garanties données	1 338 951	1 236 563	-8%	1 254 688	1%
- Engagements en souffrance	-	-	-	-	-
Engagements de financements et de garantie reçus	509 438	509 438	-	509 438	-
Engagements de financement reçus d'ECA	500 000	500 000	-	500 000	-
- Ouvertures de crédits confirmés	-	-	-	-	-
- Engagements de substitution sur émission de titres	-	-	-	-	-
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000	-	500 000	-
Engagements de garantie reçus d'ECA	9 438	9 438	-	9 438	-
- Garanties de crédits	9 438	9 438	-	9 438	-
- Autres garanties reçues	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes divers	-	-	-	-	-
- Garanties de crédits	-	-	-	-	-
- Autres garanties reçues	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

ECA : Etablissements de Crédit et Assimilé

➤ Au titre de l'exercice 2017 :

- L'encours des engagements de financement et de garantie donnés s'apprécie globalement de 147% à près de MAD 1,4 milliards, principalement sous l'effet de l'ascension de l'encours des garanties de capital émises en faveur de certains fonds dédiés, malgré la baisse des engagements de financement donnés aux établissements de crédit consécutive au déblocage du prêt y afférent.
- Pour leur part, les engagements de financement et de garantie reçus baissent de 23%, sous l'effet de l'amortissement des dossiers de crédits couverts par des contre-garanties bancaires.

➤ Au titre de l'exercice 2018 :

- L'encours global des engagements donnés enregistre une baisse de 2% par rapport à l'exercice 2017, compte tenu de la baisse de 8% à MAD 1,2 milliards de l'encours des garanties données compensée partiellement par la hausse de 122% à MAD 127 millions des engagements de financement donnés à la clientèle.
- Les engagements de financement et de garantie reçus, quant à eux, se stabilisent à MAD 509 millions au même titre que l'exercice 2017.

➤ Au titre de l'exercice 2019 :

- L'encours global des engagements de financement et de garanties donnés s'accroît de 4% par rapport à fin 2018 pour atteindre MAD 1 421 millions au 31 décembre 2019. Cette évolution recouvre principalement la hausse de 32% à MAD 167 millions des engagements de financement donnés à la clientèle.
- Les engagements de financement et de garantie reçus n'ont pas connu de variation et restent stables à MAD 509 millions.

II.10. Notation

- L'agence de notation financière internationale Fitch Ratings a attribué la note "Excellent (mar) avec perspective stable" à CDG Capital pour la gestion sous mandats de ses Fonds Institutionnels. Cette distinction vient confirmer le positionnement de CDG Capital en tant que gestionnaire d'actifs institutionnels global, responsable et engagé.
- L'agence de notation Fitch Ratings a relevé la notation de CDG Capital Gestion, qui se situe au sein de la catégorie « Investment Performance », le faisant passer de « Consistent » à « Strong ». Par ailleurs, Fitch a confirmé la note globale 'Excellent (mar)' de la société de gestion. Cette évaluation reflète la rigueur, la stabilité globale des processus d'investissement et de la gestion des risques ainsi que la solidité et l'importance des ressources de CDG Capital Gestion.

II.11. Nantissement d'actifs ou saisie conservatoire ou hypothécaire

Valeurs et sûretés données et reçues en garantie :

L'évolution des valeurs et sûretés données et reçues en garantie se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Valeurs et sûretés données en garantie	4 425 977	3 577 237	-19%	3 631 132	2%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 425 977	2 932 298	-33,7%	2 783 685	-5,1%
Autres titres	-	644 939	na	847 447	31,4%
Hypothèques	-	-	na	-	na
Autres valeurs et sûretés	-	-	na	-	na
Valeurs et sûretés reçues en garantie	8 277 170	3 384 431	-59,1%	4 617 209	36,4%
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	na	-	na
Autres titres	996 007	429 322	-56,9%	465 407	8,4%
Hypothèques	178 000	233 270	31,1%	233 270	0,0%
Autres valeurs et sûretés	7 103 163	2 721 839	-61,7%	3 918 531	44,0%

Source : CDG Capital

Au 31 décembre 2018, l'encours des actifs donnés en garanti s'inscrit en baisse de 19% à MAD 2 932 millions, dont 82% de bons de Trésor et 18% d'instrument de dette privée. Cette évolution est liée principalement à la baisse de l'endettement sécurisé de CDG Capital sur le marché monétaire des pensions.

Pour leur part, les valeurs et sûretés reçues en garanti baissent globalement de 59,1% à MAD 3 384 millions, sous l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse de 56,9% à MAD 429 millions des actions reçues en garantie en lien avec les dossiers remboursés ;
- La hausse de l'encours des hypothèques de 31,1% à MAD 233 ;
- La baisse de 61,7% à MAD 2 722 des autres sûretés, composées majoritairement des cautions personnelles, suite au remboursement des dossiers y afférents en 2018.

A fin décembre 2019, l'encours des valeurs donnés en garantie évoluent globalement de 2% à MAD 3 631 millions, avec une prédominance des bons de Trésor à hauteur de 77% (vs 82% en 2018). Ces titres servent de collatéral dans les opérations de financement sécurisé contractées par la Banque sur le marché monétaire.

L'encours des valeurs et sûretés reçues en garantie en registre un rebond de 36,4% dans un contexte de relance de l'activité crédits.

II.12. Nantissement des titres de participations/nantissement d'actions CDG Capital

A la date d'enregistrement du document de référence, aucune action CDG Capital n'est nantie.

III. Gouvernance de CDG Capital

III.1. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admission, et les conditions d'exercice des droits de vote des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de CDG Capital sont en conformité avec la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Les conditions de Quorum et de majorité sont spécifiques à CDG Capital mais respecte tout de même le minimum requis par la loi n°17-95.

Les caractéristiques des assemblées de CDG Capital se présentent comme suit :

	Assemblée Générale Ordinaire	Assemblée Générale Extraordinaire
Le mode de convocation	La convocation est faite quinze (15) jours au moins avant la date de l'assemblée, soit par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de la Préfecture ou Province du siège social, contenant les indications prescrites par la loi, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire et contenant les mêmes indications, lorsque toutes les actions sont nominatives. (Cf. Article 25 des statuts)	
Les conditions d'admission	Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions au registre des actions nominatives tenu par la Société, cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'assemblée. (Cf. Art 27 des statuts)	
Les conditions d'exercice des droits de vote	Toutes les actions de la Société jouissent des mêmes droits, notamment, s'agissant des droits de vote. Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix. (Cf. art 29 des statuts) Au cas où les actions sont nanties, le droit de vote est exercé par son propriétaire	
Les conditions de Quorum et de majorité	Sur 1 ^{ère} convocation, l'AGO ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le 1/2 des actions ayant le droit de vote au lieu de 1/4 uniquement prévu par la loi n° 17-95. Sur 2 nd convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit. (Cf. Art 30 des statuts)	Sur 1 ^{ère} convocation, l'AGE ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins les 3/4 au lieu de 1/2 uniquement prévu par la loi 17-95 Sur 2 nd convocation, la moitié des actions ayant le droit de vote au lieu de 1/4 uniquement prévu par loi n° 17-95. Elle statue à la majorité des 2/3 des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit. (Cf. Art 31 des statuts) La société ne peut valablement voter avec ses propres actions par elle souscrites, acquises ou prises en gage. Il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum. Aux termes des articles 30 et 31 des statuts, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification, dans le respect des

	Assemblée Générale Ordinaire	Assemblée Générale Extraordinaire
		<p>conditions fixées par les articles 50 bis et 110 de la loi.</p> <p>Aux termes de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur 1^{ère} convocation les 3/4 et, sur 2[°] convocation, la 1/2 des actions ayant le droit de vote. Aussi, il est précisé au dernier alinéa dudit article que sont réputés également présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification dans les mêmes conditions que celles prévues pour les réunions du conseil d'administration.</p>
Les conditions d'acquisition des droits de vote double éventuels	<p>Les statuts de la Banque ne prévoient pas la possibilité d'attribution ou d'acquisition de droit de vote double.</p> <p>En effet, aux termes de l'article 29 des statuts, il est précisé qu'à égalité de valeur nominale, chaque action donne droit à une voix.</p>	

IV. Organes d'administration de CDG Capital

IV.1. Disposition statutaire

L'article 14 des Statuts de CDG Capital stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

(A) La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

(B) La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois (3) années.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six (6) années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

(C) Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

(D) Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux (2) Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou que deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou, à défaut, le ou les Commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

IV.2. Fonctionnement du Conseil d'Administration

Pouvoirs du Conseil d'Administration (Article 18 des Statuts)

Le Conseil d'Administration de CDG Capital détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de CDG Capital et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute cession par la société d'immeuble par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Toutefois, lorsque la cession ou les cessions desdits actifs portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de (12) mois, une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire est exigée dans les conditions prévues par la loi.

Délibérations du Conseil d'Administration (Article 17 des Statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige la loi et que l'intérêt de la Société le nécessite, sur la convocation de son Président. Sans préjudice des dispositions légales, la convocation émane du Président qui en fixe l'ordre du jour, en tenant compte des demandes d'inscription sur ledit ordre des propositions de décisions émanant de chaque administrateur.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux comptes. En outre, le Directeur Général ou le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au Président de convoquer le conseil s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois. Lorsque le Président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande, ledit Directeur Général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le Conseil d'Administration à se réunir. Dans ce dernier cas, c'est le directeur ou les administrateurs, selon le cas, qui établissent l'ordre du jour objet de la convocation.

La convocation est faite sans délai et par tous moyens. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration.

Tout membre du conseil peut donner, même par lettre ou par télégramme, mandat à un des administrateurs de le représenter à une séance du conseil.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour et doit être accompagnée de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

La participation des membres du Conseil d'Administration aux réunions de ce dernier à distance est possible à condition qu'elle se fasse à l'aide de moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant l'identification suffisante et préalable des participants concernés, satisfaisant à des caractéristiques techniques garantissant leur participation effective à la réunion dont les délibérations sont transmises de façon continue, permettant l'enregistrement fiable des discussions et délibérations, et enfin les procès-verbaux de ces réunions doivent faire état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion. Toutefois, la présence physique des membres du Conseil d'Administration est obligatoire lorsqu'ils statuent sur la nomination ou la révocation du président du conseil, la nomination des Directeurs Généraux Délégués, la révocation du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et sur l'arrêté des comptes annuels.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix et ne pouvant représenter plus d'un de ses collègues.

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents sont pris en compte, pour le calcul du quorum et de la majorité.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs et les autres personnes participant à la séance.

La justification du nombre des administrateurs en exercice résulte valablement, vis-à-vis des tiers, de la seule énonciation dans le procès-verbal de chaque réunion des noms des administrateurs présents, représentés ou absents.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés par le Président de séance et par au moins un (1) administrateur ou, en cas d'empêchement, par deux (2) administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiées par le Président du Conseil d'Administration uniquement ou par un Directeur Général, conjointement avec le secrétaire ou, en cas de liquidation, par un liquidateur.

Nomination et durée des fonctions (Article 14 des Statuts)

I- La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

II- La durée des fonctions des premiers administrateurs nommés par les statuts est de trois (3) années.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six (6) années ; elle expire à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les administrations sont toujours rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

III- Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Ce mandat de représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société sans délai, par la lettre recommandée et de désigner, selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

IV- Si un ou plusieurs sièges d'administrateurs deviennent vacants entre deux (2) Assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration deviennent vacantes entre deux (2) assemblées Générales, par suite de décès ou de démission, le Conseil d'Administration peut procéder à une ou plusieurs nominations à titre provisoire.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

S'il ne reste qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, de celui-ci ou, à défaut, le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre, ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

Actions de garantie (Article 15 des Statuts)

Les administrateurs hors administrateurs indépendants doivent être chacun propriétaire d'une (1) action de la Société.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur hors administrateurs indépendants n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois (3) mois.

Bureau du Conseil d'Administration (Article 16 des Statuts)

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses membres personnes physiques un Président, dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration élit de même, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-présidents dont il fixe également la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Conseil peut également désigner un secrétaire même en dehors de ses membres.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance, celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

IV.3. Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de CDG Capital à la date d'enregistrement du présent document de référence se présente comme suit :

	Nom et prénom	Qualité	Date de nomination par l'AG	Date expiration du mandat
Président	M. Abdellatif ZAGHNOUN	Directeur Général CDG	Mars 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
Administrateurs				
	CDG représentée par M. Mustapha LAHBOUBI	Directeur du Pôle Stratégie et Développement CDG	Novembre 2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	M. Hamid TAWFIKI	Directeur Général CDG Capital	Septembre 2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
	M. Nouaman Al AISSAMI	Adjoint au Directeur DTFE / Ministère de l'Economie et des Finances	Mars 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	M. Mohammed Amine FILALI	Directeur du Pôle Risk Management CDG	Décembre 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
	M. Khalid EL HATTAB	Directeur du Pôle Finance CDG	Septembre 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	Mme. Latifa ECHIHABI	Secrétaire Général CDG	Septembre 2017	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Source : CDG Capital

Les dispositions des statuts de la société relatives à la composition, aux attributions et au fonctionnement du Conseil d'Administration de CDG CAPITAL S.A. sont conformes à la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

Les administrateurs qui ne sont ni président, ni directeur général, ni directeur général délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Changements au sein du conseil d'administration courant 2019 :

M. Yassine Abderazzik HADDAOUI a démissionné de ses fonctions d'administrateur et a été remplacé par M. Mohamed Amine FILALI.

Administrateurs indépendants

CDG Capital ne dispose pas d'administrateurs indépendants dans la composition du Conseil d'administration.

L'Organe d'administration a confié au Comité de Nomination et de Rémunération, de lui présenter les candidats avec le profil idoine, capable d'apporter une réelle valeur ajoutée et d'enrichir les débats et les échanges au sein de l'organe d'administration.

Le conseil d'administration tenu le 21 septembre 2020, a examiné une candidature en tant que membre indépendant au sein du conseil d'administration de CDG Capital dont la nomination interviendrait lors de la prochaine assemblée générale sous réserve de l'accord de Bank Al Maghrib.

A la date d'enregistrement du document de référence, la mise en conformité avec certaines dispositions réglementaires relatives à la gouvernance n'est pas encore assurée, notamment la désignation des administrateurs indépendants au niveau du conseil d'administration.

Critères en matière d'indépendance des administrateurs

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration de CDG Capital, et en se référant à la circulaire N°5/W/16 de Bank Al Maghrib relative à la désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit, est considéré Administrateur indépendant, tout Administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec CDG Capital, le groupe auquel il appartient, la Direction ou les filiales de CDG Capital, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, CDG Capital, le groupe auquel il appartient ou les filiales de CDG Capital.

Ainsi, l'Administrateur indépendant ne doit pas :

- Être salarié ou dirigeant de CDG Capital, représentant, salarié ou Administrateur d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois (3) années précédentes ;
- Être dirigeant d'une institution dans laquelle CDG Capital détient directement ou indirectement un mandat d'administration ou dans laquelle un dirigeant de CDG Capital (actuel ou Payant été depuis moins de trois ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- Être Administrateur ou dirigeant d'un client ou fournisseur significatif de CDG Capital ou de ses filiales (y compris pour les services de conseil et de maîtrise d'ouvrage), ou pour lequel CDG Capital ou ses filiales représente une part significative de l'activité ;
- Avoir de lien familial proche avec un membre de la Direction ou d'un Administrateur représentant un actionnaire dominant de l'établissement ;
- Avoir été commissaire aux comptes de CDG Capital au cours des trois (3) années précédentes ;
- Être Administrateur de CDG Capital depuis plus de douze (12) ans.

Le comité chargé de l'appréciation de la qualité d'indépendance des administrateurs est le comité de nominations et des rémunérations ;

La qualité de chaque administrateur indépendant est examinée pour chaque nouvelle nomination ou renouvellement de mandat, et, est revue annuellement

Politique suivie dans la composition des organes d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept membres.

Aux termes de son règlement intérieur, le conseil d'administration veille à la mise en place d'une politique visant à assurer une meilleure représentativité des femmes parmi ses membres.

Le taux de représentativité des femmes au sein du Conseil d'Administration est de 14% en 2019.

Qualifications et expériences professionnelles des administrateurs :

Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN

M. ZAGHNOUN est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion depuis 2015. En 1982, il a intégré l'Office Chérifien des Phosphates (OCP) où il a occupé diverses fonctions de responsabilité, dont celles de Directeur des Mines et membre du comité exécutif du Groupe OCP. En 2004, il est devenu Directeur Général de l'Administration des Douanes et des Impôts Directs, poste qu'il a occupé jusqu'en 2010 avant d'être nommé Directeur Général de la Direction Générale des Impôts.

M. ZAGHNOUN est ingénieur d'État diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

Madame Latifa ECHIHABI

Mme ECHIHABI est actuellement Secrétaire Générale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Après un parcours professionnel riche au sein du Département du Commerce et de l'Industrie où elle a occupé plusieurs postes dont celui de Directeur des Études et de la Planification Industrielle, elle a été nommée en Novembre 2002 Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Moyenne Entreprise (ANPME). En 2013, elle est devenue Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique. Mme ECHIHABI est Ingénieur d'État diplômée de l'École Mohammedia des Ingénieurs (EMI).

Monsieur Mustapha LAHBOUBI

M. LAHBOUBI est Directeur du Pôle Stratégie et Développement de la CDG. En 2001, il a occupé le poste de Directeur de Fusion – Acquisition à AFG Investment Bank. En 2004, il est devenu Directeur Financier du Fonds d'Équipement Communal (FEC). En 2008, il a intégré la CDG en qualité de Directeur du Pôle Finances, poste qu'il a occupé jusqu'en décembre 2011 où il est devenu Directeur du Pôle Risk Management. En Octobre 2019, il est nommé Directeur du Pôle Stratégie et Développement. M. LAHBOUBI est un Statisticien - Économiste (Option Finance – Actuariat) diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE-Paristech).

Monsieur Nouaman AL AISSAMI

M. El AISSAMI est adjoint au directeur, chargé du pôle secteur financier – DTFE CDG dev et association microfinance al karama.

Monsieur Khalid EL HATTAB

M. EL HATTAB est Directeur du Pôle Finances de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). De 2004 à 2008, il est Responsable du service des Risques et de l'Analyse des Performances. En septembre 2008, il est nommé Directeur Général de Arabian Aircraft 1 Equipment Leasing Co, poste qu'il a occupé jusqu'à début 2009, où il est devenu Directeur de la trésorerie et des Activités de Marché à la CDG.

M. EL HATTAB est titulaire d'un Master of Business Administration (MBA) en Finance de Oklahoma City University.

Monsieur Mohammed Amine FILALI

M. FILALI est Directeur du Pôle Risk Management de la CDG. Il a occupé le poste de Directeur Gestion Globale des Risques et Contrôle Interne de la CDG de décembre 2007 à septembre 2014, où il a été nommé Directeur Risques Financiers et Pilotage Prudentiel. M. FILALI est titulaire d'un MBA de l'École Supérieure des Affaires (ESA)

Monsieur Hamid TAWFIKI

M. TAWFIKI est administrateur Directeur Général de CDG Capital. Il a occupé le poste de président du conseil d'administration de la Bourse de valeurs de Casablanca de juin 2016 à juin 2020, ainsi que plusieurs postes à hautes responsabilités, notamment :

- Directeur Générale et co-fondateur de Avenir Global Investment Advisors en Suisse,
- Responsable mondial Commodities Sales & Structuring et responsable mondial des marchés émergents au sein de CACIB Londres,
- Responsable régional de la banque de financement et d'investissement en charge de Global Coverage, Corporate Finance, Private Equity, Debt Capital Markets & securitization au sein de Banque Indosuez Hong-Kong
- Responsable mondial du marketing et des investissements pour la gestion de fortune au sein Banque Indosuez Paris

M. TAWFIKI est titulaire d'un diplôme d'ingénieur à l'Ecole Polytechnique et Ecole des Mines de Paris, ainsi qu'un DEA en Mathématique Appliqué à l'Université Paris Dauphine.

Autres mandats du Président du Conseil d'Administration

Hormis son mandat de Président du Conseil d'Administration de CDG Capital, M. Abdellatif ZAGHNOUN est administrateur ou Président du Conseil d'Administration/Surveillance des sociétés suivantes :

Société	Fonction
CIH Bank	Administrateur
AL BARID BANK	Membre du conseil de surveillance
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CDG INVEST	Administrateur
CIMAR	Administrateur
ORANGE MAROC	Administrateur
TMPA	Administrateur
Fonds Marocain de Placement	Administrateur
MADAEF	Administrateur
NEW MARINA CASABLANCA	Administrateur
Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs	Administrateur
Université Internationale de Rabat	Membre du conseil de surveillance
Foncière Chellah	Administrateur
FONDATION CDG	Administrateur
FONDATION AHLY	Administrateur
Institut Marocain des Administrateurs	Administrateur
Société d'Aménagement Ryad	Administrateur
TMSA	Membre du conseil de surveillance
CDG Développement	Administrateur
NOVEC	Administrateur
MEDZ	Membre du conseil de surveillance
CGI	Administrateur
SONADAC	Administrateur
AUDA	Administrateur
SAZ	Administrateur
PATRILOG	Administrateur
Société de Développement de Saidia	Administrateur
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout	Administrateur
BMCE	Représentant permanent de la CDG
Poste du Maroc	Administrateur
CFCA	Administrateur
Oued Chbkia Developpement	Administrateur

Source : CDG

Autres mandats des autres administrateurs

Mandats de Mme. Latifa ECHIHABI

Hormis son mandat d'Administrateur de CDG CAPITAL, Mme. Latifa ECHIHABI occupe les mandats suivants :

Société	Fonction
FINEA	Administrateur
AJARINVEST	Administrateur
SCR	Administrateur
CIH Bank	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CDG INVEST	Administrateur
MADAEF	Administrateur
MEDZ	Administrateur
CGI	Administrateur
SAZ	Administrateur
Foncière Chellah	Administrateur
CDG Développement	Administrateur
NOVEC	Administrateur

Source : CDG

Mandats de M. Mustapha LAHBOUBI

Hormis son mandat de représentant permanent de CDG au sein du Conseil d'Administration de CDG Capital, M. Mustapha LAHBOUBI occupe les mandats suivants :

Société	Fonction
CIH Bank	Administrateur
Umnia Bank	Membre du Conseil de surveillance
Massira Capital Management	Administrateur (Président)
Massira Capital Management	Administrateur (Représentant permanent CDG)
Crédit Agricole du Maroc	Membre du conseil de surveillance
FINEA	Administrateur
Société Centrale de Réassurance	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CMVT	Administrateur (Membre)
CMVT	Administrateur (Représentant permanent CDG)
Teck Capital Management	Administrateur Représentant permanent CDG
Teck Capital Management	Administrateur (Membre)
CDG INVEST	Administrateur
FONDS MAROC FORETS	Administrateur
FONDS INFRAMAROC	Administrateur (Président)
FONDS INFRAMAROC	Administrateur (Représentant permanent CDG)
CAPMEZZANINE	Administrateur (Président)
CAPMEZZANINE	Administrateur (Représentant permanent CDG)
Mdina Bus	Administrateur
Foncière Chellah	Administrateur
DXC TECHNOLOGY	Membre du Conseil de Surveillance
CDG Développement	Administrateur
CGI	Administrateur
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE SAIDIA	Administrateur
SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE PROMOTION DE LA STATION DE TAGHAZOUT	Administrateur
CASA BAIA	Administrateur
Société de la Bourse de Valeurs de Casablanca	Administrateur

Source : CDG

Mandats de M. Mohammed Amine FILALI

Hormis son mandat d'Administrateur de CDG Capital, M. Mohammed Amine FILALI occupe les mandats suivants :

Société	Fonction
Eucaforest	Administrateur
Acacia Participations	Administrateur
CDG Invest	Administrateur
SOCIETE CENTRALE DE REASSURANCE	Administrateur
CDG Développement	Administrateur
MADAEF	Administrateur
CGI	Administrateur
FIPAR	Administrateur
CIH Bank	Représentant permanent MCM

Source : CDG

Mandats de M. Nouaman AL AISSAMI

Hormis son mandat d'Administrateur de CDG Capital, M. Nouaman AL AISSAMI occupe les mandats suivants :

Société	Fonction
Al Barid Bank	Membre du conseil de surveillance
Fonds d'Équipement Communal	Administrateur
Caisse Centrale de Garantie	Administrateur
Maroclear	Administrateur
Africa 50	Administrateur
Société de financement pour le développement agricole	Administrateur

Source : CDG

Mandats de M. Khalid EL HATTAB

Hormis son mandat d'Administrateur de CDG Capital, M. Khalid EL HATTAB occupe les mandats suivants :

Société	Fonction
CIH Bank	Administrateur
Maroclear	Administrateur
FINEA	Administrateur
AJARINVEST	Administrateur
Atlanta	Administrateur
SANAD	Administrateur
CDG INVEST	Administrateur
Fipar Holding	Administrateur
CAPMEZZANINE II	Président du Conseil de Surveillance
CAPMEZZANINE II	Représentant permanent CDG
MADAEF	Administrateur
SOCIETE HAY RABAT ANDALOUS	Administrateur
FONCIERE UIR	Représentant permanent CDG
Foncière Chellah	Administrateur
Lafarge	Représentant permanent CDG
FEC	Représentant permanent CDG
CDG Développement	Représentant permanent CDG
CGI	Administrateur
DYAR AL MANSOUR	Administrateur
SAZ	Administrateur
CDG PREMIUM IMMO (OPCI)	Président du Conseil d'administration

Source : CDG

Mandats de M. Hamid TAWFIKI

Hormis son mandat d'Administrateur de CDG Capital, M. Hamid TAWFIKI occupe les mandats suivants :

Société	Fonction
CDG Capital Gestion	Président du Conseil d'administration
CDG Capital Infrastructure	Président du Conseil d'administration
CDG Capital Private Equity	Président du Conseil d'administration
Maghreb Titrisation	Président du Conseil d'administration

Source : CDG

IV.4. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'Administration

Disposition statutaire

D'après l'article 20 des statuts de la Société :

I. L'assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société et reste maintenu jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale

Le conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

II. La rémunération du président du conseil d'administration, celle du ou des Directeurs Généraux délégués est fixée par le conseil d'administration. Elle peut être fixe ou proportionnelle, ou à la fois fixe et proportionnelle.

III. Le conseil peut, en outre, allouer à certains de ses membres des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats à eux confiés. Dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le conseil peut également autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable de sa part dans l'intérêt de la société.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Au cours des trois dernières années (2017, 2018 et 2019), aucune rémunération n'a été attribuée aux membres du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération exceptionnelle outre les jetons de présence n'est versée aux administrateurs pour les missions qui leurs sont confiés au cours des 3 derniers exercices

IV.5. Prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration

Aucun prêt n'a été accordé par CDG Capital aux membres du conseil d'Administration durant les 3 dernières années.

IV.6. Comités issus du Conseil d'Administration

L'article 15 de la Directive 1/w/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit stipule : « l'organe d'administration institue en son sein, des comités spécialisés notamment le comité d'audit, le comité des risques, le comité de rémunération et le comité de nomination qui sont chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet ».

Dans ce cadre, ces comités doivent :

- Être régis par une charte ou règlement intérieur définissant leurs mandats, composition, périmètre et règles de fonctionnement,
- Envisager périodiquement une rotation au niveau de leur membre et présidence sans que cela puisse porter atteinte à leur compétence collective, expérience et efficacité
- Tenir des réunions régulières et documenter leurs délibérations et décisions (procès-verbaux, synthèse des questions examinées et des décisions prises, suivi des précédentes décisions, etc.)

En application de cette réglementation, CDG Capital a mis en place les comités ci-après :

a) Comité de Nomination et de Rémunération

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment la directive de Bank Al Maghrib n° n°1/W/14 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit), le Conseil d'Administration constitue un comité chargé de l'assister dans :

- Le processus de nomination et de renouvellement des mandats des administrateurs et des membres de l'organe de direction ;
- D'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition de l'organe d'administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres y compris son président.
- D'identifier et de proposer à l'approbation de l'organe d'administration des candidats aux fonctions vacantes.
- D'évaluer la situation de chaque membre de l'organe d'administration et égard aux critères d'indépendance et d'identifier les administrateurs indépendants potentiels.
- De préparer et soumettre à l'organe d'administration les dispositions relatives au plan de succession.
- De proposer la désignation d'administrateurs pour les responsabilités au sein des comités spécialisés.
- D'identifier, traiter, voire éliminer les situations de conflits d'intérêts émanant du processus de nomination

L'article 19 de la Directive 1/w/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit stipule :

Le comité des rémunérations est chargé d'accompagner l'organe d'administration dans la conception et le suivi d'un bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de l'établissement, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives ou réglementaires.

Ce comité se réunit une fois par an.

Le Comité de Nomination et de Rémunération de CDG Capital est composé de deux administrateurs nommés parmi les membres du conseil d'administration et se réunit en tant que de besoin.

❖ Composition du comité de Nomination et de Rémunération de CDG Capital au 31/12/2019.

Membres	Fonction
M. Abdellatif ZAGHNOUN	Président du comité
Mme. Latifa ECHIHABI	Administrateur Membre

Source : CDG Capital

Le troisième membre est en cours de désignation.

b) Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration constitue un comité chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation du dispositif du contrôle interne, conformément à la circulaire de Bank Al Maghrib n°4/W/2018.

La mission du comité d'audit est d'assister l'organe d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif du contrôle interne conformément à l'article 1 de la circulaire 04/w/2018 relative au contrôle interne des établissements de crédit.

Le comité des risques est chargé d'accompagner l'organe d'administration en matière de stratégie et de gestion des risques conformément à l'article 12 de la circulaire sur le contrôle interne.

Le Comité d'Audit et des Risques est composé de trois membres non exécutifs, et se réunit au moins quatre fois par an à raison d'au moins une réunion par trimestre. La nomination d'un administrateur indépendant est en cours d'examen. Monsieur Al Moussaoui (administrateur indépendant) a démissionné de ses fonctions le 05 mars 2020.

❖ Composition du comité d'Audit et des Risques de CDG Capital au 31/12/2019.

Membres	Fonction
M. Khalid EL HATTAB ⁴	Président du Comité
M. Mohamed Amine FILALI	Membre
M. Nouaman Al AISSAMI	Administrateur membre
M. Mustapha LAHBOUBI	Administrateur membre
M. Mustapha MOUSSAOUI	Membre indépendant

Source : CDG Capital

Monsieur Al Moussaoui (membre indépendant) a démissionné de ses fonctions le 05 mars 2020.

c) Comité des Grands Risques et stratégie

Le Comité des Grands Risques et stratégie est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de la Banque qui a pour rôle d'examiner et de statuer sur :

- Les engagements (bilan et/ou hors bilan) de la banque dont l'exposition dépasse soixante (60) millions de dirhams. Par engagements, il est entendu :
 - Les opérations de crédit ;
 - et les engagements par signature (Garanties à première demande, prise ferme, cautions,) ;
- Toute opération relevant des activités de marché à l'exception des investissements dans un titre émis par un établissement de crédit et dans un fonds OPCVM obligataire dont la part autre que les BDT et les titres émis par un établissement de crédit dépasse, au moment de la souscription, soixante millions de dirhams. Les investissements dans un fonds OPCVM sont traités par effet de transparence. Pour les opérations sur produits dérivés, le montant de l'engagement correspond à l'équivalent risque de crédit calculé conformément à la réglementation en vigueur.

⁴ Nomination de M. El HETTAB lors du conseil du 25 septembre 2017

-
- Tout engagement précité sur une contrepartie dont la réalisation engendre un dépassement de soixante millions de dirhams ;
 - Et, les dossiers de crédits aux apparentés, quel que soit le montant conformément aux dispositions de l'article 51 de la circulaire n°40/G/2007 relative au contrôle interne au sein des établissements de crédit.

Selon la charte du comité, ce comité est composé de cinq (5) membres, dont un (1) au moins doit avoir la qualité de membre indépendant. Et trois (3) au moins doivent avoir la qualité d'administrateurs. Les membres sont nommés par le Conseil d'Administration.

La mise en harmonie avec les stipulations de la nouvelle charte du comité se fera incessamment dans la mesure où le profil de certains candidats est en cours d'examen dont la nomination d'un ou deux membres devrait intervenir lors du prochain conseil d'administration en septembre 2020.

La composition du comité peut être modifiée à tout moment par simple décision du conseil d'administration ;

Le comité se réunit, en tant que de besoin, à la demande d'un de ses membres et à chaque demande d'engagement éligible à ce comité.

❖ **Composition du comité des grands risques et stratégies de CDG Capital**

Membres	Fonction
M. Hamid TAWFIKI	Président du Comité
M. Yassine HADDAOUI	Administrateur Membre
M. Mustapha LAHBOUBI	Administrateur Membre

Source : CDG Capital

V. Organes de Direction de CDG Capital

V.1. Direction Générale de CDG Capital

L'article 19 des Statuts de CDG Capital stipule que la Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général Délégué.

Sur proposition du Directeur Général Délégué, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration a opté pour la séparation des fonctions de président de conseil d'administration et de directeur général.

V.2. Liste des principaux dirigeants du groupe CDG Capital

La liste des Principaux Dirigeants du groupe CDG Capital à date du présent document de référence se présente comme suit :

Prénom, Nom	Fonction	Age	Date de nomination à la fonction actuelle	Date d'entrée à CDG Capital	Date d'entrée dans le groupe CDG
M. Hamid TAWFIKI	Administrateur Directeur Général	56 ans	2010	2010	2010
Mme. Ouafae MRIOUAH	Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Investment Management	47 ans	2015	2006	1998
M. Mehdi BOURISS	Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Corporate & Investment Banking et de la Stratégie	44 ans	2017	2011	2011
Mme. Fatine DINIA	Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support & Développement Humain & Durable et de la Communication	45 ans	2017	2011	2002
Mme. Iitimad OUZZANI	Directeur délégué en charge du pôle Pilotage et Contrôle	45 ans	2017	2017	2008
M. Amine MAAMRI	Responsable du Pôle Investors Services	46 ans	2013	2006	2004
Mme. Houda CHAFIL	Directeur général Maghreb Titrisation	47 ans	2011	2011	2007
M. Rachid OUTARIATTE	Directeur Général CDG Capital Bourse	51 ans	2008	2008	2008

Source : CDG Capital

V.3. Mouvement des principaux dirigeants de CDG Capital en 2019.

Suite à la cession des deux filiales CDG Capital infrastructure et CDG Capital Private Equity, Monsieur Nourredine FARIH, ainsi que monsieur Hassan LAAZIRI ne font plus partie des dirigeants de CDG Capital.

V.4. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

M. Hamid TAWFIKI

- M. Hamid TAWFIKI est diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il est également titulaire d'un DEA en mathématiques de l'Université Paris Dauphine.
- M. TAWFIKI a occupé plusieurs postes de responsabilité dans différents pays en Europe, au Moyen-Orient, et en Asie.
- Au sein du Groupe Crédit Agricole Indosuez, M. TAWFIKI a été successivement nommé Responsable mondial des matières premières, Responsable mondial des marchés émergents, Directeur régional Asie-Pacifique du Corporate & Investment Banking, Directeur du marketing et des investissements, Responsable des études stratégiques et de l'organisation pour l'international, et Directeur du budget & de la planification.
- M. Hamid TAWFIKI a, par ailleurs, été Président Directeur Général et cofondateur d'Avenir Global Investment Advisors, société Suisse de conseil en investissement et de gestion d'actifs spécialisée dans le domaine du développement durable.
- En septembre 2010, M. TAWFIKI a rejoint CDG Capital en qualité d'Administrateur Directeur Général.

Mandats exercés par M. TAWFIKI dans d'autres entités :

- Président du conseil d'administration de la Bourse de Casablanca ;
- Président du conseil d'administration de CDG Capital Gestion ;
- Président du conseil d'administration de Maghreb Titrisation.

Mme. Ouafae MRIOUAH

- Mme. MRIOUAH est diplômée de l'École Mohammedia des Ingénieurs et du cycle supérieur de gestion de l'ISCAE.
- Après 2 années passées à la Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information de la BMCI, elle a intégré la CDG, en 2000, pour participer essentiellement au projet de refonte du schéma directeur informatique de la Caisse.
- Elle a occupé par la suite plusieurs postes de responsabilité au sein de l'Organisation et des Services Bancaires et Financiers de la CDG puis de CDG Capital.
- Mme. MRIOUAH a été nommée, le 12 juillet 2010, Directeur Délégué en charge des Ressources et Opérations au sein de CDG Capital. En 2015, elle est nommée Directeur Général Adjoint en charge du pôle Investment Management.

Mandats exercés par Mme. MRIOUAH dans d'autres entités :

- Président Directeur Général de Prev Invest ;
- Administrateur de SAI M'DIQ ;
- Administrateur CDG Capital Real Estate.

M. Mehdi BOURISS

- M. Mehdi BOURISS est diplômé de l'Ecole Polytechnique. Il est également titulaire d'un DEA en Mathématique appliqué, fruit du partenariat entre l'Ecole Polytechnique et l'Université Paris VI Jussieu.
- De 2001 à 2011, M. BOURISS a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de banques de renom comme Nomura International et Société Générale en France et au Royaume-Uni.
- Il rejoint CDG Capital en 2011 en tant que Directeur Stratégie, Développement et Innovation. En juin 2013, M. BOURISS a été nommé Directeur du Pôle Global Markets.
- Depuis juillet 2017, M. BOURISS occupe la fonction de Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Corporate & Investment Banking & Direction Stratégie et Développement (CIB) au sein de CDG Capital.

Mandats exercés par M. BOURISS dans d'autres entités :

- Président du conseil d'administration de CDG Capital Bourse ;
- Administrateur CDG Capital Gestion ;
- Administrateur CDG Capital Real Estate ;
- Administrateur de Maghreb Titrisation.

Mme. Fatine DINIA

- Mme. DINIA est Ingénieur d'Etat diplômée de l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) et est titulaire d'un MBA de l'Université Virginia Tech, Etats-Unis, options « Gestion des risques » et « Investissement et services financiers ».
- En 2007, elle obtient un diplôme de Master Spécialisé « Management en Mode Projet », fruit du partenariat entre l'Ecole des Mines de Paris-HEC et la Caisse de Dépôt et de Gestion.
- Mme. DINIA a rejoint la CDG en février 2002 où elle a occupé notamment le poste de responsable de la Direction des Participations Directes au sein du Pôle Finances de la CDG depuis 2007.
- Mme. DINIA a exercé plusieurs mandats d'administrateur et de membre des comités d'audit et d'investissement des filiales du groupe CDG, elle siège notamment au sein des Conseils d'Administration de toutes les filiales de CDG Capital.
- Mme. DINIA a été nommée, le 1er mai 2011, Directeur Délégué en charge du Pilotage et Contrôle. Depuis juillet 2017, Mme. DINIA est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Support et Développement Humain & Durable et de la Communication (DDHDC).

Mandats exercés par Mme. DINIA dans d'autres entités :

- Administrateur de SAI M'DIQ ;
- Administrateur CDG Capital Gestion

-
- Président du conseil d'administration de CDG Capital Real Estate ;
 - Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de CDG Capital Bourse ;
 - Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de CDG Capital Gestion ;
 - Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de CDG Capital Real Estate ;
 - Représentant permanent de CDG Capital au sein du conseil d'administration de Maghreb Titrisation.

Mme. litimad OUAZZANI

- Mme. Ouazzani est titulaire d'un diplôme du cycle normal option « Finances et Comptabilité » et du cycle d'expertise comptable de l'ISCAE, Mme. Ouazzani a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de rejoindre le groupe CDG en 2008.
- Elle occupa le poste d'Assistant Manager spécialiste du secteur Bancaire à PricewaterhouseCoopers entre 1999 et 2004 où elle pilota les missions d'audit et de certifications des comptes de Banques nationales. Elle rejoindra en 2004 Bank Al Maghrib, où elle assurera la responsabilité successivement du Service Audit Comptable puis Audit Général.
- Elle intègre la Caisse de Dépôt et de Gestion en 2008 en tant que « Directrice du Contrôle de Gestion et ALM » avant d'assurer la « Direction du Pilotage de la Performance Groupe » de novembre 2015.
- A compter du 1er juillet 2017, Mme. litimad Ouazzani est nommée Directeur Délégué en charge du Pôle Pilotage et Contrôle.

Mandats exercés par Mme. OUAZZANI dans d'autres entités :

- Administrateur CDG Capital Gestion ;
- Administrateur CDG Capital Real Estate ;
- Administrateur CDG Capital Bourse ;
- Représentant permanent de CDG au sein du conseil d'administration de Maghreb Titrisation.

M. Amine MAAMRI

- M. Amine MAAMRI est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris.
- Après 4 années passées à la salle des marchés de Casablanca Finance Group, M. MAAMRI a intégré CDG Capital en 2004, en tant que Responsable Activité Sales à la salle des marchés.
- M. MAAMRI a ensuite participé au projet de création de la banque privée de CDG Capital avant d'en être nommé Directeur.

-
- Depuis 2013, M. MAAMRI occupe la fonction de responsable du Pôle Investors Services au sein de CDG Capital.

M. MAAMRI n'exerce pas d'autres mandats dans d'autres entités.

Mme. Houda CHAFIL

- Mme. CHAFIL est Ingénieur d'Etat de l'Ecole Hassania des travaux publics (1998) et diplômée d'un MBA de L'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées (2006).
- Après une expérience de plus de neuf années dans le secteur bancaire à la BMCI puis à la BMCE Bank, Mme. CHAFIL intègre le Groupe CDG en tant que Directrice Déléguée en charge de la stratégie financière à CDG Développement.
- En 2011, Mme. CHAFIL est nommée Directrice Générale Adjointe de Maghreb Titrisation. Depuis 2013 elle occupe la fonction de Directrice Générale de Maghreb Titrisation.

Mme. CHAFIL n'exerce pas d'autres mandats dans d'autres entités.

M. Rachid OUTARIATTE

- M. Rachid OUTARIATTE est titulaire d'un DESS en banques et Finance du Conservatoire Nationale des Arts et Métiers (1999) et un MBA de l'Ecole National des Ponts et Chaussées (2001).
- Après 12 ans passés en tant que directeur de la Filière Gestion Privée au sein du Groupe Société Générale Marocaine de Banques et une année en tant qu'associé gérant de la société de gestion Immo Fund Management- IFM, M. OUTARIATTE a intégré le Groupe CDG en tant que Directeur Général de CDG Capital Bourse.

Mandats exercés par M. OUTARIATTE dans d'autres entités :

Président de l'Association professionnelle des sociétés de Bourse (APSB).

V.5. Rémunération attribuée aux principaux dirigeants de CDG Capital

Au titre de l'exercice 2019, le montant global de la rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants du groupe CDG Capital s'est élevé à MAD 13 956 milliers, contre MAD 12 907 milliers en 2018 et MAD 9 808 milliers en 2017.

La rémunération se limite uniquement aux dirigeants de CDG Capital qui sont présentés au niveau du tableau ci-dessus.

V.6. Prêts accordés aux principaux dirigeants de CDG Capital

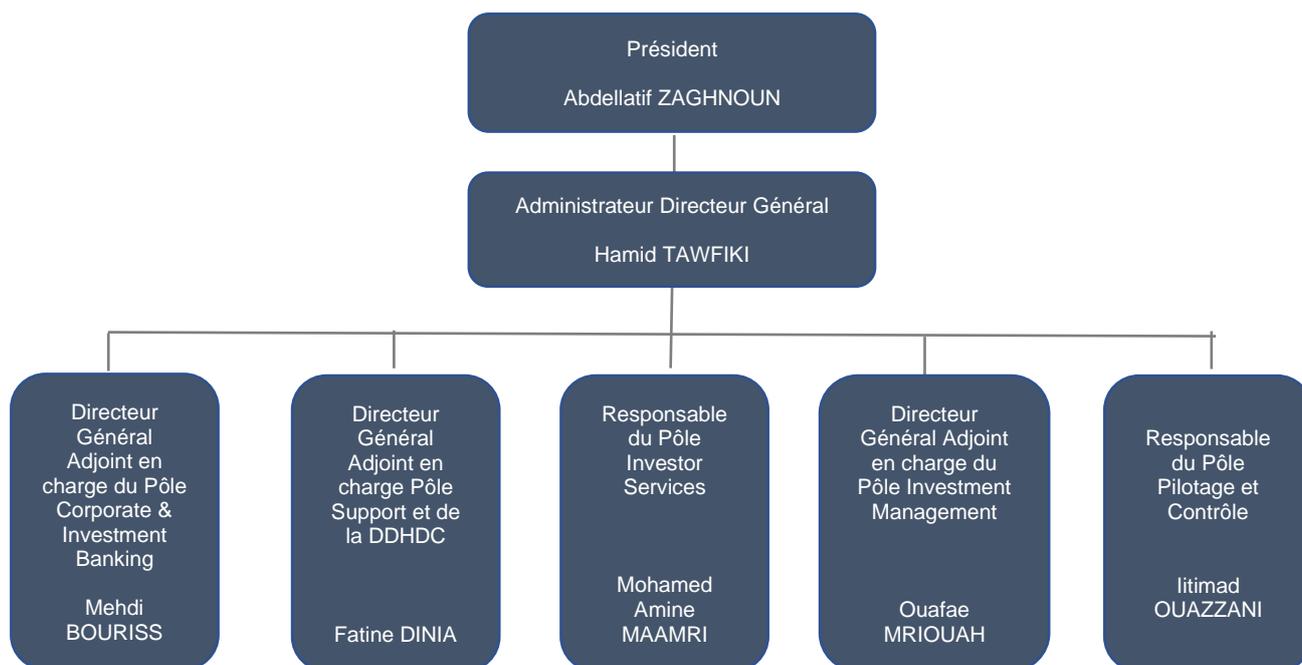
Aucun prêt n'a été accordé par CDG Capital aux membres dirigeants. Les seuls prêts dont ils disposent sont accordés par des organismes financiers externes ou par la CDG⁵.

⁵ Prêt logement CDG

VI. Organisation de CDG Capital

CDG Capital a atteint un niveau de maturité lui permettant de devenir une banque d'affaires confirmée avec une position de leadership dans une grande partie de ses métiers. CDG Capital se repose sur une organisation claire et performante assurant un équilibre entre Métiers, fonctions de support et de contrôle.

VI.1. Organigramme fonctionnel de CDG Capital



Consciente de l'importance de chaque structure au sein de son groupe, CDG Capital veille au respect et à l'alignement de son organisation aux dimensions de son projet de développement.

L'organigramme de la Banque traduit, en effet, une volonté de réunir toutes les conditions nécessaires pour mieux valoriser l'expertise interne et orienter les prestations, eu égard aux évolutions des marchés financiers.

VI.2. Structures rattachées au Directeur Général

1- Audit Interne

L'Audit Interne a pour objectif général d'assurer un suivi exhaustif du système de contrôle interne et de veiller à sa cohérence à travers l'évaluation des différents niveaux de contrôle au sein de la Banque. La structure d'audit interne veille également à l'application des recommandations des membres du Comité d'Audit.

2- Stratégie et développement

Rattachée au Directeur Général de CDG Capital, la Direction Stratégie et Développement constitue une structure centrale, fonctionnant de manière transversale au service du développement de l'ensemble des métiers de la Banque. La direction a pour missions principales de :

- Accompagner la Direction Générale dans l'élaboration des orientations stratégiques et l'identification des pistes de développement et d'innovation ;

- Mener les réflexions stratégiques et organisationnelles relatives à CDG Capital et à ses filiales ;
- Etudier les opportunités de développement de nouvelles activités au sein de la Banque ou de ses filiales ;
- Etudier et mettre en place les différents partenariats ;
- Mettre en place des processus favorisant les synergies commerciales, de compétences et de coûts entre les différents métiers de CDG Capital et de ses filiales ; Suivre la mise en œuvre des chantiers et recommandations du plan stratégique de CDG Capital.

3-Direction clientèle

Coiffant la Plateforme commerciale, la Direction commerciale a pour principale missions de :

- Contribuer à l'élaboration de la stratégie commerciale globale de la Banque et déclinaison des plans d'actions conjointement avec lignes métier ;
- Entretenir la relation Client globale avec un objectif de Cross-Selling et suivi rapproché de la satisfaction client ;
- Contribuer de manière pro-active à l'élaboration des solutions aux clients ;
- Participer à la construction des budgets des métiers en termes de revenus et de stratégie ;
- Contribuer à la mise en place des outils de pilotage.

4- Développement Humain, Durable & Communication

La structure est rattachée au Directeur Général, ses attributions consistent à proposer et à mettre en œuvre la politique ressources humaines définie par la Banque notamment en matière de recrutement, de gestion des carrières, de formation du personnel et d'évaluation des performances. La structure Ressources Humaines est aussi en charge de la gestion administrative du personnel mais aussi a pour objectif de renforcer l'image de CDG Capital dans son environnement et d'accompagner les lignes Métiers dans leurs projets de développement

5- Relations institutionnelles et communication

L'objectif de cette structure est de renforcer l'image de CDG Capital dans son environnement et d'accompagner les lignes Métiers dans leurs projets de développement.

Ainsi ses missions se résument comme suit :

- Définition et mise en œuvre de la stratégie de communication interne et externe ;
- La conduite des projets de communication institutionnelle ;
- La coopération extérieure et relations publiques ;
- La coordination au niveau de certaines instances de pilotage interne.

VI.3. Pôle Pilotage et Contrôle

1. Gestion Globale des Risques

Organisé autour de 4 axes, il s'agit de :

- **Risque Crédit et suivi des engagements** : Analyse et évaluation du risque de crédit, préparation et animation du Comité de Crédit et du Comité des Grands Risques, suivi consolidé des engagements et système de notation interne ;
- **Risques opérationnels et PCA (Plan de Continuité d'Activité)** : en charge du PCA et de son maintien en condition opérationnelle, de la production et la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et de collecte et traitement des incidents opérationnels ;
- **Le contrôle permanent** : déploiement du dispositif de contrôle interne et traitement des anomalies remontées par les contrôleurs internes ainsi que le suivi des indicateurs d'alerte ;
- **La Gestion des risques financiers et gestion du capital** : mise en place des dispositifs de suivi des risques de marché et des risques structurels du bilan et gestion du capital et ratio de solvabilité.

2. Juridique

La Direction Juridique : au cœur de la politique de prévention et de gestion du risque juridique, ses principales tâches sont :

- L'encadrement juridique de la gouvernance de CDG Capital ;
- Le pilotage et conduite des études et avis juridiques ;
- La prise en charge des requêtes judiciaires et administratives ;
- La prise en charge de la sécurité juridique au niveau de CDG Capital.

3. Conformité

Entité « Conformité » chargée du suivi du risque de non-conformité. C'est une composante du dispositif du contrôle interne qui traite des aspects suivants :

- La veille réglementaire ;
- Le suivi de risque de non-conformité ;
- La déontologie ;
- La lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- La formation et la sensibilisation sur l'obligation du respect des normes de la conformité.

4. Organisation & Qualité

La Direction Organisation et Qualité « DOQ » veille sur la cohérence du référentiel organisationnel et pilote le système qualité de la banque. La DOQ est chargée notamment de :

- Définir les référentiels organisationnels et les processus ;
- Maintenir la cohérence de la documentation normative ;
- Conseiller et faire des propositions concourant au fonctionnement des processus et des organisations ;
- Piloter le système qualité et les projets de certification et d'accréditation ;
- Consolider les référentiels normatifs.

VI.4. Pôle support

1- Système d'Information

La Direction Organisation et Système d'Information a pour mission de fournir aux directions métiers de CDG Capital un système d'information qui répond aux besoins exprimés, d'assurer le support nécessaire et d'accompagner les directions métiers dans leur choix futurs.

D'autre part, elle est chargée d'accompagner les directions métiers au niveau organisationnel, d'assurer le support avec une description des processus et procédures organisationnelles et d'accompagner les métiers dans les processus de certification.

Tout cela passe par une veille technologique et une mise à niveau perpétuelle des outils et moyens techniques.

2-Banking & Market Services

La Direction Opérations a comme mission :

- La gestion des traitements middle office et de la production back office des activités de marché ;
- La tenue des comptes, gestion des moyens de paiement et traitements des opérations bancaires ;
- La gestion des crédits et des engagements de CDG Capital pour le compte des clients privés et corporate ;
- Les prestations de service bancaire pour le compte de la Direction Services Financiers, Direction du Corporate finance.

3-Direction Financière

La Direction Financière a comme mission :

- La tenue de la comptabilité et la production des états comptables réglementaires conformément à la réglementation en vigueur ;
- La production des comptes consolidés de CDG Capital ;
- La mise en place et la tenue d'une comptabilité analytique ;
- La gestion des règlements et des comptes de trésorerie ;
- La gestion ALM rattachée à la direction financière, elle vise la prise des mesures nécessaires pour la couverture du risque de taux, l'adéquation des sources de liquidité et l'optimisation de la structure du bilan.

4-Contrôle de Gestion

La Direction Contrôle de Gestion au sein de CDG Capital a pour mission de :

- Fournir des outils de pilotage et de suivi des activités et recommander des actions d'amélioration des résultats ;
- Contribuer au processus d'élaboration budgétaire ;
- Analyser la rentabilité par métier et veiller au bon fonctionnement du modèle analytique ;
- Elaborer et produire des reportings réguliers pour le suivi de toutes les activités de CDG Capital ;
- Assister les entités dans la définition des tableaux de bord spécifiques pour le suivi et le pilotage de leurs activités ;
- Assurer l'analyse et le suivi des reportings des filiales de CDG Capital.

5-Achats et Support Logistique

La Direction Achats et Support Logistique au sein de CDG Capital a pour mission de :

- Contribuer à l'efficacité opérationnelle de la banque en facilitant l'accès des structures internes aux moyens logistiques nécessaires pour accompagner le développement des activités et ce aux meilleurs coûts du marché.
- Garantir que la passation des marchés de CDG Capital obéit aux principes de liberté d'accès à la commande, d'égalité de traitement des concurrents et de transparence dans le choix des prestataires. Cette mission doit permettre d'assurer l'efficacité des achats et la bonne utilisation des ressources affectées à cet effet. Ils exigent une définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre la plus avantageuse.

VII. Autres comités

a) Comité Risques (Anciennement dénommé Comité de Gestion des Risques)

Le comité Risques appuie le Comex dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de maîtrise des risques financiers, opérationnels et le plan de continuité d'activité, ce comité a notamment la charge de :

- Valider et évaluer régulièrement la politique de gestion des risques ;
- Valider et évaluer régulièrement les normes et méthodes adoptées en matière de gestion des risques ;
- Valider et évaluer régulièrement l'appétence pour le risque et les limites internes ;
- Valider et évaluer régulièrement les cartographies des risques et les dispositifs de maîtrise des risques ;
- Traiter les incidents majeurs auxquels la Banque est confrontée ;
- Examiner les résultats du dispositif de gestion des risques et les dispositifs de maîtrise des risques ;
- Traiter les incidents majeurs auxquels la Banque est confrontée ;
- Examiner les résultats du dispositif de gestion des risques, acter les plans d'actions en découlant et en assurer le suivi ;
- Assurer le maintien opérationnel du Plan de Continuité de l'activité pour tenir compte des différentes évolutions et des objectifs de la Banque.

Composition	Présidence	Périodicité
<p>Le Comité Risques est présidé par le Directeur Général.</p> <p>Les membres du Comité Risques sont les membres du Comex.</p> <p>Sont invités en permanence au Comité Risques : :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le responsable de la fonction Risques- Le responsable de la fonction Contrôle Permanent- Le responsable de la fonction Conformité- Le responsable de la fonction Audit Interne- Le responsable de la fonction Organisation et Qualité. <p>Le Comité Risques peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions toute personne dont il juge la collaboration utile.</p>	<p>M. Hamid TAWFIKI</p>	<p>Le Comité Risques se réunit une fois par semestre et plus fréquemment si nécessaire.</p>

Source : CDG Capital

b) Comité des engagements (Anciennement dénommé Comité de Crédit)

Le Comité des engagements a pour mission de statuer sur les engagements bilan et hors bilan de la banque conformément aux délégations de pouvoirs en vigueur.

Ce Comité, présidé par le Directeur Général, est chargé d'examiner et de statuer sur :

- Les demandes de crédit de la clientèle et les conditions commerciales y afférentes ;
- Les lignes d'engagement des contreparties de la Banque ;
- La mise en jeu de caution Bancaire ;
- Les demandes de rééchelonnement et de revue des conditions des crédits accordés ;

- Les garanties liées aux engagements donnés ;
- Les demandes de main levée ;
- Passer en revue le portefeuille d'engagement crédit et marché porté par la banque
- Les prises fermes ;

Et tout autre dossier engageant la Banque, qui dépasse les délégations de pouvoirs en vigueur.

Composition	Présidence	Périodicité
<p>Le Comité Engagements est présidé par le Directeur Général.</p> <p>Les membres du Comité Engagements sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le responsable du métier Corporate & Investment Banking, - Le responsable de la fonction Pilotage et Contrôle, - Le métier Investment Management est membre ponctuel pour les dossiers le concernant. <p>Sont invités en permanence au Comité Engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le responsable de la fonction Risques ; - Le responsable de la fonction Commerciale ; - Le responsable de la fonction Juridique ; - Le responsable de la fonction Conformité. <p>Le Comité Engagements peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions toute personne dont il juge la collaboration utile.</p>	M. Hamid TAWFIKI	Le Comité Engagements se réunit chaque fois qu'il faut statuer sur une demande d'engagement conformément aux délégations de pouvoirs.

Source : CDG Capital

c) Comité Exécutif (remplace les comités : déontologie et éthique, pilotage et contrôle interne, et nouveaux produits)

Le Comité COMEX se veut être le porteur de sens, inspirer, viser et incarner l'excellence. Il a pour mission de :

- Définir et déployer la stratégie et les politiques ;
- Mobilier l'équipe ;
- Allouer les moyens ;
- Piloter la performance.

Pour assurer sa mission, le COMEX a des attributions structurées autour des sujets suivants, pilotées directement ou indirectement à travers des comités thématiques.

1- Missions, vision la chaine de valeur, valeurs, stratégie et plans d'actions

- Définir la mission, la vision, la chaine de valeur et les valeurs de la banque et en garantir la cohérence d'ensemble ;
- Statuer sur les plans d'action et les budgets pluriannuels constituant le plan stratégique de la Banque ;

-
- Statuer sur les budgets et veiller sur leur cohérence avec la stratégie arrêtée ;
 - Piloter la mise en œuvre de la stratégie et acter les ajustements nécessaires ;
 - Piloter le Business Développement de la banque : clients, produits, et services ;
 - Acter les plans de progrès des processus.

2- Politiques et règlements :

Le comex approuve les politiques et règlements de la banque et s'assurer de leur application effective, notamment ceux relatifs à :

- L'éthique et la déontologie ;
- La gestion des risques ;
- Les ressources humaines ;
- L'équilibre bilanciel.

Et tout autre question pour laquelle le comex, juge nécessaire d'arrêter une politique ou un règlement.

3- Organisation :

- Acter les missions et les attributions des différentes structures de la banque, vérifier leur alignement avec la mission de la banque ;
- Valider les délégations de pouvoirs ;
- Superviser et veiller au respect des attributions et des délégations.

4- Dispositif de pilotage

- Arrêter le plan annuel des travaux du COMEX ;
- Acter le dispositif de pilotage de la banque, l'évaluer régulièrement et décider des améliorations à apporter ;
- Evaluer régulièrement la performance et l'efficacité du COMEX par rapport à sa mission.

5- Risques, contrôle interne, conformité et Déontologie

Risques, contrôle interne et conformité

- Suivre les travaux du comité Risques ;
- Statuer sur le dispositif de contrôle interne permettant d'établir avec une assurance raisonnable la fiabilité de l'activité, la couverture des risques dont la conformité des comptes annuels ;
- Examiner les rapports et les tableaux de bord des fonctions de contrôle et d'audit interne et suivre leurs recommandations ;
- Evaluer annuellement le dispositif de Contrôle interne ;
- Valider le rapport du contrôle interne à destination de la banque centrale.

Déontologie et Ethique :

- Œuvrer pour l'adhésion de l'ensemble des collaborateurs aux principes d'éthique, de déontologie et de professionnalisme ;
- Valider le code de déontologie de la Banque et les codes spécifiques en découlant ;
- Traiter, évaluer et se prononcer sur l'ensemble des cas et sujets relevant du périmètre de la déontologie ;
- Superviser les travaux de la fonction conformité en lien avec la déontologie.

Recouvrement et provisionnement :

- Statuer sur les dossiers de recouvrement et contentieux couvrant l'ensemble des créances en souffrance toute nature confondue ;
- Décider des niveaux de provisionnement à constater dans l'arrêt des comptes.

Ressources Humaines :

- Superviser et suivre les travaux du Comité des ressources humaines.

Transformations :

- Promouvoir une culture « Projets » forte favorisant l'excellence et la maîtrise des risques ;
- Valider le plan de transformation pluriannuel, le portefeuille annuel des projets et les budgets y afférents ;
- Veiller à la coordination entre les différents projets de transformation et en suivre l'avancement ;
- Décider du lancement des transformations de la banque et des achats stratégiques.

Performance:

- Piloter la performance de la banque dans son ensemble, des entités et des process ;
- Assurer le suivi de l'arrêt des comptes sociaux et consolidés et de la communication financière.

Composition	Présidence	Périodicité
Le Comex est présidé par le Directeur Général. Les membres du Comex sont les responsables de Pôles Métiers. Le Comex peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions, tout responsable d'activité dont il juge la collaboration utile.	M. Hamid TAWFIKI	Le Comex se réunit au moins deux fois par mois. Des réunions supplémentaires peuvent être conviées par son Président à tout moment.

Source : CDG Capital

d) Comité Asset & Liability

Le Comité ALCO définit, supervise l'équilibre bilanciel de la Banque et garantit la cohérence entre les enjeux de la liquidité, les choix stratégiques et l'activité commerciale de la banque.

Le Comité est ainsi chargé de :

- Définir la politique ALM et décider des orientations en matière de gestion financière de la banque ;
- Examiner et suivre les impacts de la gestion courante de la Banque sur la rentabilité financière et sur les besoins en fonds propres ;
- Valider les mécanismes du Taux de Cession Interne et préserver la rentabilité de la banque ;
- Valider et veiller à la cohérence des plans opérationnels avec la politique arrêtée, en vérifier l'avancement et acter les ajustements nécessaires ;
- Garantir la résilience opérationnelle à court et à long terme.
- Définir et surveiller les limites d'exposition aux risques de liquidité et de taux conformément à la politique arrêtée et aux exigences réglementaires ;
- Examiner de façon prospective les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de changes et à la liquidité ;

- Déterminer les conditions et le planning de refinancements et les opérations de couverture à mettre en place.

Composition	Présidence	Périodicité
<p>- Le Comité ALCO est présidé par le Directeur Général.</p> <p>Les membres du Comité ALCO sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le responsable du métier Coporate & Investment Banking, - Le responsable du métier Support, - Le responsable du métier Investor's Services, - Le responsable Pilotage et Contrôle. <p>Sont invités en permanence au Comité ALCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le responsable de la fonction ALM, - Le responsable de la fonction Risques, - Le responsable de la fonction Commerciale, - Le responsable des activités de marché. <p>Le Comité ALCO peut associer à ses travaux et inviter à ses réunions toute personne dont il juge la collaboration utile.</p>	M. Hamid TAWFIKI	Le Comité ALCO se réunit une fois par trimestre et plus fréquemment si nécessaire.

Source : CDG Capital

VIII. Comités additionnels

a) Comité Recouvrement et Contentieux

Le Comité Recouvrement et Contentieux (CRC) est une instance décisionnelle de CDG Capital créée afin d'examiner les dossiers ayant enregistré un défaut de paiement au titre notamment des financements consentis (crédits impayés), des prestations réalisées (factures impayées) ou pour toute autre raison ou motif, les dossiers litigieux pour quelque motif que ce soit, et les provisions à constater.

Ainsi, le CRC est habilité à statuer sur les démarches à suivre, concernant les dossiers précités, ayant trait au :

- Recouvrement : procédures de recouvrement amiable et/ou judiciaire engagées par la banque pour la récupération des créances impayées pour quelque cause que ce soit ;
- Contentieux en Responsabilité : actions engagées à l'encontre de la banque par un de ses clients.

b) Comité ad-hoc appelé à statuer sur le budget alloué au schéma numérique

Suite à la tenue de la réunion du conseil d'administration du 13 mars 2019, deux réunions de travail ont été tenues le 27 et 28 mai 2019 aux termes desquelles il a été décidé du lancement sans délai de tous les projets du schéma directeur numérique en lien avec la sécurité, l'obsolescence technologique et applicative, les risques et les exigences réglementaires.

Lors de sa réunion du 19 septembre 2019, le conseil d'administration a été informé, dans le cadre du suivi de ses recommandations, que le budget relatif au schéma directeur numérique (en dehors des aspects précités) est en cours de revue par le comité ad-hoc en concertation entre le Pôle Support de CDG Capital et le Pôle Transformation Digitale, Organisation et Processus de la CDG.

PARTIE III. ACTIVITÉ DE CDG CAPITAL

I. Historique de CDG Capital

Créée en mars 2006 par la CDG, dans le cadre du processus de filialisation de ses métiers concurrentiels, CDG Capital a repris les activités du Pôle « Marchés des Capitaux » de la maison mère.

Pour réussir son projet de développement, CDG Capital s'est dotée d'une stratégie de croissance volontariste, érigée en un ensemble de leviers permettant de diversifier les activités, de consolider le capital humain et, enfin, de hisser la marque CDG Capital aux meilleurs standards.

Principales étapes d'évolution de CDG Capital

Avant 2006	<ul style="list-style-type: none">• Pôle « Marché des Capitaux » géré au sein de la CDG
2006	<ul style="list-style-type: none">• Création de la filiale CDG Capital et démarrage de ses activités en tant que banque ;• Transfert des filiales CDG Capital Bourse et CDG Capital Gestion à CDG Capital.
2007	<ul style="list-style-type: none">• Transfert de la filiale CDG Capital Private Equity à CDG Capital ;• Lancement de plusieurs fonds spécialisés (Fonds Capital Carbone Maroc, CapMezzanine).
2008	<ul style="list-style-type: none">• Intégration de CDG Capital Real Estate au sein de CDG Capital ;• Adoption des normes IFRS pour les comptes consolidés.
2009	<ul style="list-style-type: none">• Adoption d'un nouveau concept de marque pour CDG Capital et ses filiales ;• Création de l'activité banque privée.
2010	<ul style="list-style-type: none">• Création de la filiale CDG Capital Infrastructures• Définition de la nouvelle vision stratégique I-Kap 2016 ;
2011	<ul style="list-style-type: none">• Mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la Direction Activités de Marchés en distinguant le Trading des Sales & Risks Solutions ;
2012	<ul style="list-style-type: none">• Lancement d'un vaste projet de refonte du Système d'Information de la Banque ;• Lancement d'un nouvel indice obligataire MGBX ;• Création de la direction organisation & Qualité ;
2014	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de l'activité de Market Making des certificats de dépôts ;• Structuration et placement du fonds de titrisation CREDILOG IV (CIH) pour 1,2 milliard MAD.
2015	<ul style="list-style-type: none">• Obtention par CDG Capital Gestion de la certification internationale ISAE 3402 (International Standards for Assurance Engagements), Type I, accordée par Mazars pour son dispositif de contrôle interne ;• Création du Comité d'Entreprise, conformément à la législation du travail marocaine.
2016	<ul style="list-style-type: none">• Cession par CAP Mezzanine, le fonds géré par CDG Capital Private Equity, filiale de CDG Capital de sa participation dans Intelcia au Groupe Altice ;• Traitement pour la première fois une option de vente sur un bon de trésor de maturité 30 ans pour un nominal de MAD 80 millions ;• Réalisation de la 4^{ème} opération de titrisation de 2 Gdh initiée par l'ONEE arrangée par Maghreb titrisation et placée par CDG Capital.
2017	<ul style="list-style-type: none">• Obtention de l'accréditation du Fonds Vert pour le Climat, Green Climate Fund (GCF) en tant qu'intermédiaire financier pour la mise en œuvre des financements verts ;• Reconduction avec succès de la certification ISO 9001 v 2008 des activités de dépositaire ;• Obtention de 4 distinctions et prix de Thomson Reuters Lipper Fund Awards par des fonds gérés par CDG Capital Gestion ;
2018	<ul style="list-style-type: none">• Statut officiel de Market Maker sur le marché des changes auprès des autorités de tutelles ;• Prix Thomson Reuters Lipper Fund Awards 2018 pour le fonds diversifié « CDG Patrimoine » ;• Elargissement du périmètre de certification ISO 9001 à l'ensemble des processus du Pôle Investors' Services et migration vers la version 2015 et obtention de la Certification ISAE 3402 Type I pour les activités d'Asset Servicing en Avril 2018 ;• Désignation de CDG Capital en tant que mandataire d'Al Akhdar Bank, à travers un contrat de délégation de gestion pour la conservation des titres et la centralisation du programme d'émission de Certificats de Sukuk Souverains. Al Akhdar Bank devient ainsi le 5^{ème} affilié sous-mandat de CDG CAPITAL pour la sous-traitance de l'activité dépositaire ;• Conclusion d'un Mémoire d'entente (MoU), entre CDG Capital et la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale) relatif à leur activité de Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP) ;• Augmentation de capital de MAD 130 millions.

-
- Augmentation de capital de MAD 150 millions.
 - Renouvellement de la certification ISO 9001 version 2015 de l'ensemble des processus du Pôle Investors' Services ;
 - CDG Capital primée par Fitch Rating pour la gestion sous mandats de ses fonds institutionnels à travers sa filiale CDG Capital Gestion ;
 - Processus de renouvellement de la Notation Fitch rating pour la gestion collective. Ce processus a été achevé en septembre 2019 par le relèvement du rating de la catégorie « Investment Performance » de la société de gestion d'actif le faisant passer de « Consistent » à « Strong » ;
- 2019**
- Finalisation du nouveau site Internet CDG Capital Gestion.
 - Domiciliation du 1er fonds OPCI au Maroc ;
 - Mise en production de la bourse en ligne en white labelling pour un partenaire à travers sa filiale CDG Capital Bourse
 - Cession à la société CDG Invest des sociétés CDG Capital Private Equity et CDG Capital Infrastructures.
 - Communication digitale : Conception et mise en ligne du nouveau site internet de CDG Capital.
 - Approbation du plan stratégique de CDG Capital au titre de la période 2019-2023
-
- 2020**
- Augmentation de capital de 150 MMAD

Source : CDG Capital

II. Appartenance de CDG Capital au Groupe CDG

II.1. Présentation du Groupe CDG

Créée en 1959 au lendemain de l'Indépendance, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a constitué pour les Pouvoirs Publics, un organisme de sécurisation de l'épargne privée réglementée via une gestion rigoureuse des dépôts.

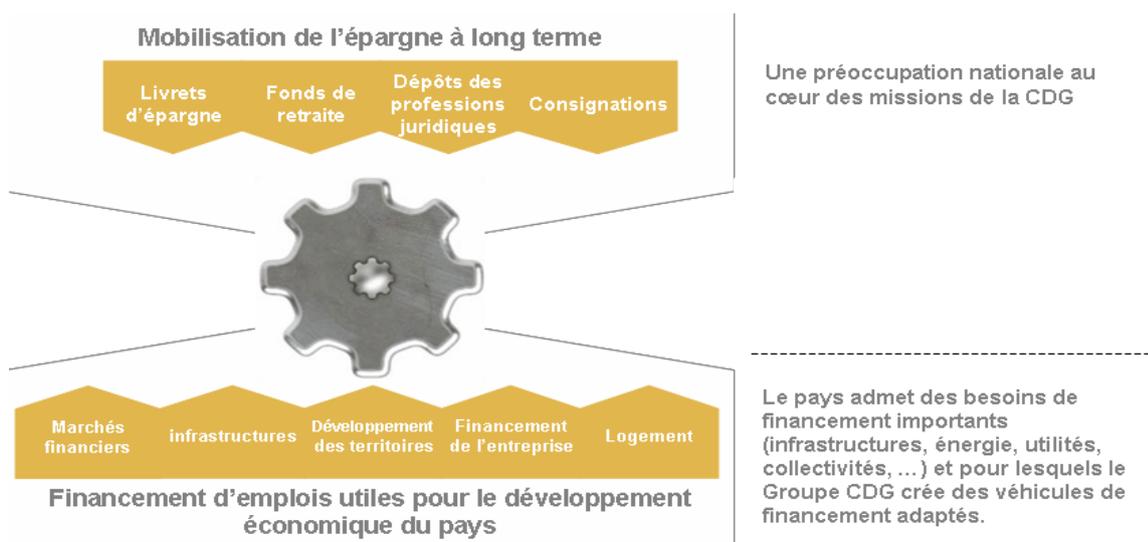
Ainsi, le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Épargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources ou l'épargne qui leur est confiée afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires greffiers et les notaires, et les consignations réglementées, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles, de gestion de régimes de retraites et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Le développement des ressources de la CDG depuis sa création s'est accompagné d'un élargissement de ses missions ainsi que d'une modernisation continue tant de ses modes de fonctionnement que de son organisation.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne réglementée collectée, tout en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

Le schéma ci-dessous démontre le rôle structurant de la CDG en matière de mobilisation et d'emploi de l'épargne :



Source : CDG

Un portefeuille d'activités diversifiées

Dans le but d'accompagner le développement national, le groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités. Celui-ci s'organise aujourd'hui autour des domaines d'activités stratégiques suivants : Épargne et Prévoyance ; Banque, Finance et Assurance ; Développement Territorial, Aménagement, Immobilier, Tourisme et financement de projets verts.

L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupes.

II.2. Renseignements à caractère général sur la CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	05 30 66 90 00/ 05 30 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet	La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 : <ul style="list-style-type: none">- D'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ;- De recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ;- De gérer les caisses ou service spéciaux qui peuvent lui être confiés.
Textes législatifs applicables	Par sa forme juridique, la Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants : <ul style="list-style-type: none">- Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 tel que modifié et complété ;- Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;- Dahir n°1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012) portant promulgation de la loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution. Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.

II.3. Capital social de la CDG

Compte tenu de son statut d'Etablissement Public, la CDG n'a pas de capital social.

II.4. Organes de surveillance de la CDG

Instances de Gouvernance Centrales :

La Caisse de Dépôt et de Gestion dispose d'une Commission de Surveillance dont les principales attributions sont présentées, à titre indicatif, ci-après :

- Suivi périodique de la situation de la Caisse et de son activité ;
- Vérification des fonds en caisse et du portefeuille de la CDG ;
- Emission d'observations et d'avis relatifs aux affaires soumises par le Directeur Général ;
- Consultation lorsqu'il s'agit de confier à la CDG de nouvelles attributions, ainsi que pour certaines opérations définies par décret ;
- Examen du budget des dépenses administratives.

La Commission de Surveillance est présidée par Monsieur Abdellatif JOUAHRI, Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Elle est composée au 31 Décembre 2019 des membres suivants :

Membre (*)	Fonction
Abdellatif JOUAHRI	Gouverneur de Bank Al-Maghrib, Président
Faouzia ZAABOUL	Directeur du Trésor et des Finances Extérieures- Ministère de l'Economie et des Finances
Mohamed LIDIDI	Secrétaire Général de l'Institution du Médiateur
Abdallah HAMMOUD	Inspecteur Général des Affaires Judiciaires du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
Fatima BARGACH	Conseiller du Chef du Gouvernement

Source : CDG

(*) Aucun membre de la commission de surveillance n'est désigné à titre personnel.

- Commission de surveillance

Présidée par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib, la Commission de Surveillance est missionnée au nom de l'Etat pour contrôler les principales opérations de la CDG. Elle est composée de deux magistrats de la Cour de Cassation, d'un représentant de la Primature et d'un représentant du Ministre de l'Économie et des Finances

- Caissier Général

Le Caissier Général est nommé par décret en vue d'assurer le maniement des fonds et valeurs. Il effectue ou constate l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il a la conservation et la garde des deniers et valeurs déposés entre ses mains à quelque titre que ce soit.

- Comité d'audit et des risques

Le Comité d'Audit et des Risques est une émanation de la Commission de Surveillance, dont la création a été approuvée par cette dernière en date du 23 mars 2005.

Ce comité assiste et conseille la Commission de Surveillance en toutes matières relatives aux informations financières et comptables, au système de contrôle interne et aux risques liés à l'activité de la CDG et de tout autre sujet soumis par la commission.

- Comité Investissement et Stratégie :

Il étudie les décisions impliquant un engagement ou désengagement financier du Groupe d'un montant significatif. Ce comité est composé du Directeur Général de la CDG et de deux représentants de la Commission de Surveillance.

- Comités centraux :

- Comité Exécutif Groupe (COMEX) :

Chargé des décisions opérationnelles de court terme, ce comité est composé du : Le Directeur Général de la CDG, Président La Secrétaire Générale de la CDG Le Directeur du Pôle Stratégie et Développement Le Directeur Général de CDG Capital Le Directeur Général de CDG Développement Le Directeur Général de MADAEF Le Directeur Général de CDG Invest.

- Comité Stratégie Groupe :

Ce comité est chargé des décisions, dont l'horizon est à moyen et longs termes, ayant un impact significatif sur les macro-équilibres Groupe. Il est composé de huit membres : Le Directeur Général de la CDG Les membres du COMEX Le Directeur du Pôle Finances Le Directeur du Pôle Risk Management

- Comité Stratégie Groupe :

Ce comité est chargé de renforcer la cohésion et de développer les synergies intra-groupes. Il est composé du : Le Directeur Général de la CDG, Président La Secrétaire Générale de la CDG Le Directeur du Pôle Stratégie et Développement Le Directeur du Pôle Finances Le Directeur du Pôle Risk Management Le Directeur Général de CDG Capital Le Directeur Général de CDG Développement Le Directeur Général de MADAEF Le Directeur Général de CDG Invest

II.5. Organes de direction de la CDG

- Direction Générale

Composition de la Direction Générale de CDG au 31/12/2019 :

Membre	Fonction
Abdellatif ZAGHNOUN	Directeur Général
Latifa ECHIHABI	Secrétaire Générale

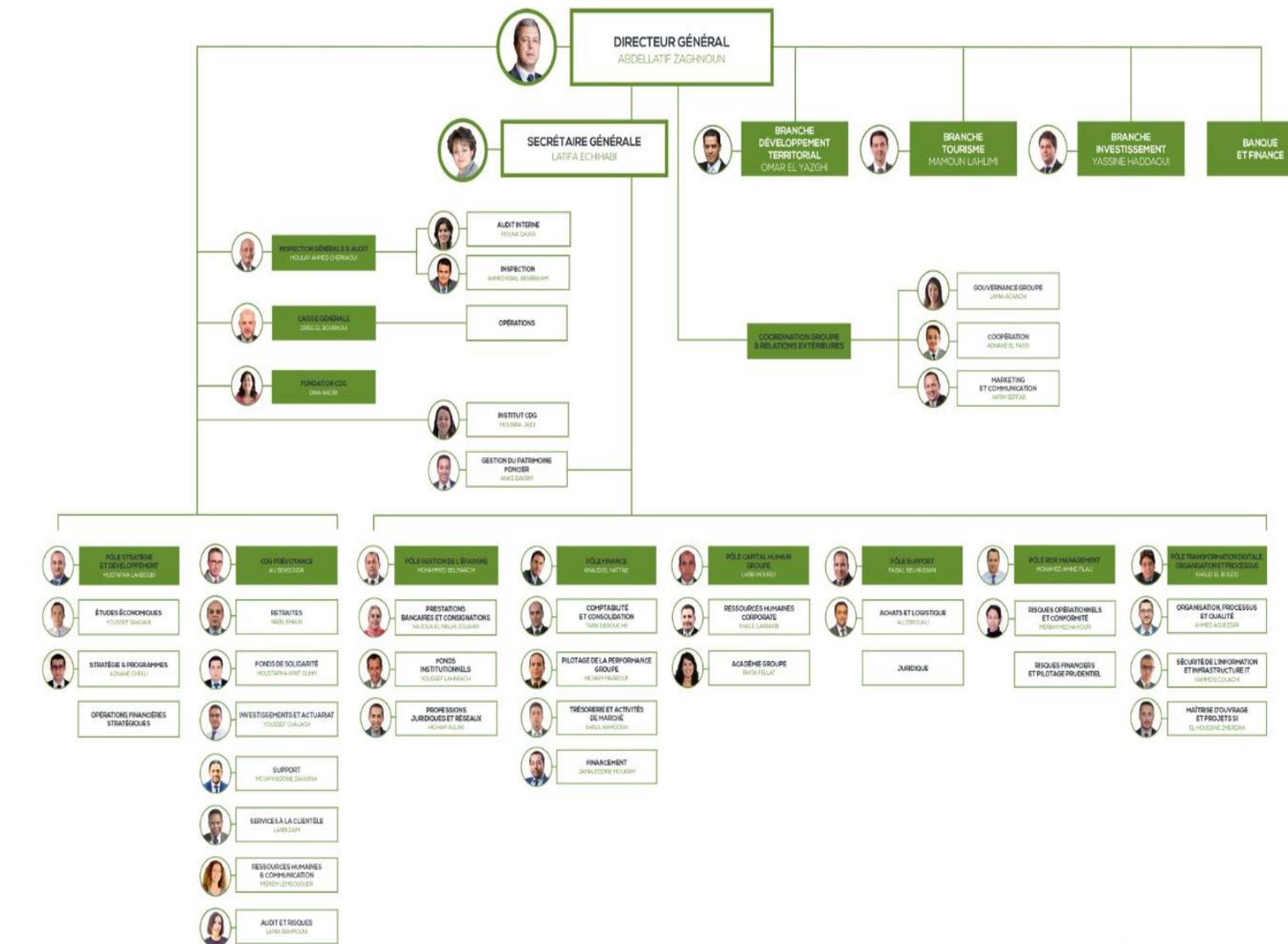
Source : CDG

Le Directeur Général de la CDG est nommé par Dahir. Ses prérogatives sont notamment :

- L'ordonnancement de toutes les opérations et règlement des diverses parties du service ;
- La prescription des mesures nécessaires pour la tenue régulière des livres et de la caisse ;
- L'émission des ordres de paiements et la signature de la correspondance générale ;
- La représentation de la CDG en justice, tant en demande qu'en défense ;
- La nomination à tous les emplois, autres que ceux de secrétaire général et de caissier général, dans des conditions fixées par décret.

Le Directeur Général est assisté, pour la direction et l'administration de la CDG, par un Secrétaire Général nommé par décret. Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Secrétaire Général, qui le remplace, de droit, en cas d'absence ou d'empêchement.

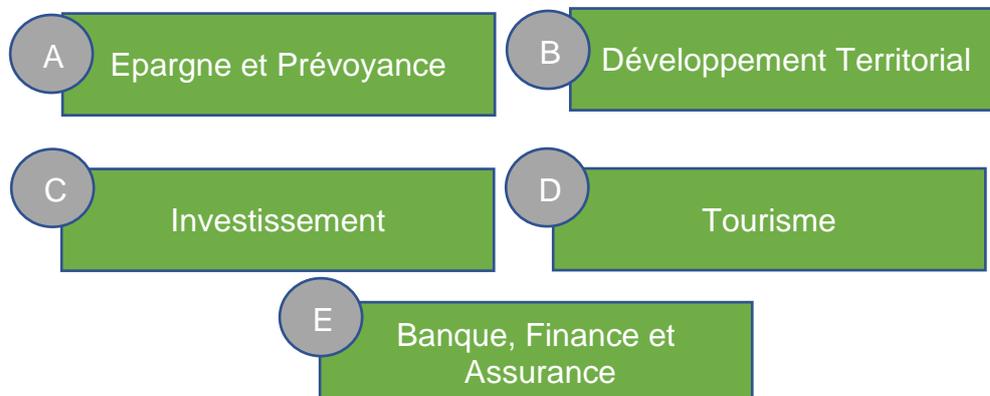
- Organigramme fonctionnel de la CDG au 31/12/2019



II.6. Métiers et filiales de la CDG

Impliqué dans les principaux projets structurants du Maroc, le groupe CDG est aujourd'hui l'un des premiers investisseurs institutionnels du Royaume

Au 31 Décembre 2019, l'organisation par 5 groupes de métiers se présente comme suit :



Source : Rapport de Gestion CDG

A. Epargne et prévoyance

La prévoyance et la gestion des régimes de retraite constituent les métiers de base du Groupe CDG. En s'appuyant sur sa grande expérience en la matière, le Groupe ambitionne un élargissement du socle de cotisation pour un plus grand nombre de bénéficiaires et une réduction soutenue de la précarité.

La CDG se distingue par son positionnement de tiers de confiance institutionnel. Cette disposition d'exception lui confère la capacité de recevoir et de gérer les consignations et fonds qui nécessitent une attention et une protection particulières. La conciliation de son statut public et de la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés constitue une valeur phare et un challenge permanent pour la CDG.

Fort d'une expertise de près de soixante ans dans la mobilisation d'épargne de long terme et dans la gestion des fonds de retraite et de prévoyance, le Groupe CDG déploie une rigueur de gestion à la hauteur de la sensibilité de la tâche qui lui incombe et dont il mesure pleinement l'ampleur.

B. Développement territorial

Dans le cadre de l'implémentation de son plan stratégique à l'horizon 2022, la Caisse de Dépôt et de Gestion a érigé le développement territorial en tant que pilier majeur de sa nouvelle vision.

C'est ainsi que, les orientations stratégiques assignées par la CDG à la Branche Développement Territorial, incarnée par CDG Développement, se déclinent comme suit :

- Intervenir en mode « Expert ».
- Participer à la réussite du chantier de régionalisation avancée.
- Renforcer la présence dans les métiers à rendement récurrent.
- Faire du développement durable un axe majeur des interventions du groupe.
- Renforcer les synergies et les expertises.
- Lancer et réussir les plans de transformation des différents métiers.

Pour répondre à ces orientations stratégiques et de permettre à la Branche Développement Territorial d'assurer le rôle qui lui est conféré, CDG Développement sera en charge de :

- La définition des orientations stratégiques du Groupe CDG Développement.
- Pilotage et du suivi rapprochés des activités des filiales, avec un focus sur les opérations stratégiques et emblématiques du Groupe CDG Développement.

-
- Conférer aux Directions Générales des filiales une autonomie dans la gestion opérationnelle, tout en se réservant le droit de s'impliquer de manière sélective sur des sujets opérationnels, ayant un impact d'ordre stratégique.

Les activités de développement territorial sont logées au niveau du holding CDG Développement chargé du pilotage et de la conduite de la stratégie d'investissement de la CDG dans plusieurs secteurs tels que l'immobilier, l'aménagement urbain.

Les missions de CDG Développement se présentent comme suit :

- Le pilotage de l'exécution des orientations stratégiques définies par le groupe CDG pour la Branche Développement Territorial.
- La définition et le pilotage de la stratégie financière du Groupe CDG Développement et le suivi de son implémentation.
- Le pilotage et le suivi rapprochés des activités des filiales, avec un focus sur les opérations stratégiques et emblématiques du Groupe CDG Développement.
- La garantie de la cohérence dans la gestion des filiales.
- Le pilotage de l'ensemble des chantiers transverses du palier.

L'accompagnement des filiales pour le développement de leur business, en leur apportant assistance, accompagnement et conseil.

Les principales filiales de CDG Développement se présentent comme suit :

➔ MEDZ

MEDZ, filiale de CDG Développement, a pour mission la conception, l'aménagement, le développement et la gestion de nouvelles zones d'activités (touristiques, industrielles, offshoring et spécifiques), répondant aux normes internationales en matière d'équipement et de services, et s'inscrivant dans une démarche intégrée de recherche de performance, d'innovation et de développement durable.

Pôle immobilier

➔ Compagnie Générale Immobilière (CGI)

Créée en 1960, la CGI est le bras opérationnel immobilier du Groupe CDG. Filiale de CDG Développement, la CGI est bien plus qu'un simple bâtisseur et promoteur, c'est un développeur global d'immobilier intégré.

CGI opère entre autres sur le résidentiel de haut standing, le logement social, l'immobilier professionnel ainsi que les équipements communautaires.

CGI n'est plus une société cotée à la bourse de valeur de Casablanca depuis 2014.

La CGI compte parmi ses filiales, Dyar Al Mansour qui opère dans la promotion immobilière et la réalisation de programmes d'habitat économique et social.

➔ Société d'Aménagement Zenata (SAZ)

La Société d'Aménagement Zenata (SAZ) est une entreprise marocaine, filiale du groupe CDG Développement dédiée à l'aménagement de la future ville satellitaire de Casablanca : Zenata. La construction de cette nouvelle ville est prévue dans la commune d'Aïn Harrouda, relevant de la préfecture de Mohammédia. La filiale a été créée en 2006.

➔ Foncière Chellah

Filiale de CDG Développement, Foncière Chellah a repris les activités de la SOPHAL, suite à la restructuration du Groupe CDG en 2005.

Foncière Chellah est une société spécialisée dans la gestion locative des biens immobiliers à caractère professionnel sur l'ensemble du territoire marocain. Son patrimoine diversifié est constitué par un vaste ensemble d'immeubles de bureaux, de commerces, de zones d'activités à caractère logistique et industriel.

Foncière Chellah concentre ses efforts d'investissement et de développement sur le secteur tertiaire immobilier et sur la qualité de sa culture clientèle.

➔ Agence d'Urbanisation et de Développement d'Anfa (AUDA)

Filiale de CDG Développement, AUDA a pour mission l'urbanisation du site de l'ancien aéroport d'Anfa, pour y développer une nouvelle centralité de la ville de Casablanca. À ce titre, elle est en charge de l'apurement du foncier, de la viabilisation du site, de l'aménagement des espaces publics et du pilotage des opérations de développement.

AUDA participe également au développement des infrastructures de la ville de Casablanca, notamment l'aménagement du nœud A et la réalisation du super collecteur ouest et des équipements publics pour accompagner le développement de la zone.

➔ NOVEC

Filiale de CDG Développement, NOVEC est un Acteur majeur de l'ingénierie marocaine, Novec intervient dans des domaines d'activité variés, couvrant les grandes infrastructures, l'eau, l'environnement, l'agriculture, l'énergie et le bâtiment. Depuis 1958, Novec n'a cessé de développer ses activités et se positionne aujourd'hui en tant qu'acteur de référence dans le domaine de l'ingénierie.

Fort de plus de 400 collaborateurs, Novec s'érige en pôle d'excellence, œuvrant au service du développement territorial au Maroc et constitue une plateforme innovante pour accompagner efficacement les grands chantiers du pays.

Novec apporte une solution d'ingénierie pertinente, en parfaite adéquation avec les besoins et les attentes de ses clients, et porteuse de solutions durables face aux grands défis du Maroc. Depuis plus de 20 années, Novec est présent à l'international.

C. Investissement

Doté du statut d' « investisseur », la CDG ambitionne de renforcer durablement la dynamique d'investissement dans de nouveaux secteurs essentiels à l'essor économique national tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, les NTIC et énergies renouvelables ainsi que les partenariats public-privé territoriaux. Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur sa « Branche Investissement » portée par CDG Invest, holding structurée en quatre filiales : Fipar-Holding, Acacia Participations, CDG Capital Private Equity et CDG Capital Infrastructures.

➔ Fipar-Holding :

Fipar-Holding est une société d'investissement, filiale à 100% de CDG Invest, elle-même filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et de Gestion, ayant pour vocation de détenir et de gérer pour compte de la CDG un portefeuille diversifié de participations de taille significative, avec un objectif de rentabilité financière à moyen et long terme.

➔ INFRAMAROC

INFRAMAROC est un fonds dédié à l'investissement en infrastructures énergétiques, urbaines et de transport au Maroc. Le fonds est géré par CDG Capital Infrastructures.

➔ Fonds CAPMEZZANINE

Créé en 2008, le Fonds CapMezzanine est un fonds de capital développement et de transmission d'une taille de MAD 350 millions. Il regroupe dans son tour de table : outre la CDG, la BEI, la MAMDA/ MCMA, la SCR, le fonds FCPR PME Innovation appartenant au Groupe CDC, Axa Assurance Maroc et Wafa Assurance. Il propose une offre de financement mixte regroupant l'investissement en capital développement (Equity) et en dette mezzanine. Depuis sa création le Fonds a investi plus de MAD 200 millions dans six participations, à savoir : Jet Contractors, Folly Fashion, Buzzichelli Maroc, Intelcia Group, BPMI et Cubamar.

Fipar-Holding est un investisseur financier, minoritaire, actif, et engagé, ayant pour stratégie d'initier ou d'accélérer la croissance et le développement de projets de grande envergure au Maroc, avec un objectif de rentabilité financière à moyen et long terme. Cette stratégie vise à accompagner activement les opérateurs nationaux porteurs de projets d'envergure, ainsi que les opérateurs internationaux désireux de s'implanter ou de développer des partenariats de premier plan au Maroc.

Le développement de Fipar-Holding s'est accéléré ces dernières années grâce à des opérations d'envergure telles que Meditelecom, Renault Tanger Méditerranée ou encore Tanger Med Port Authority ; faisant de Fipar-Holding un acteur majeur du capital investissement au Maroc avec des participations significatives dans les secteurs de l'industrie, les infrastructures, et les services.

➔ Fonds CAPMEZZANINE II

Créé en 2015, le Fonds CapMezzanine II est un fonds de capital développement et de transmission d'une taille de MAD 444 millions. Il regroupe dans son tour de table : la CDG, la BEI, le RCAR, la SCR, Axa Assurance Maroc, Wafa Assurance et CDG Capital Private Equity. Il propose une offre de financement mixte regroupant l'investissement en capital développement (Equity) et en dette mezzanine.

D. Tourisme

Fortement impliquée dans la promotion de la destination Maroc et le développement de structures touristiques attractives à travers l'ensemble du territoire, la CDG accompagne la Vision 2020 du Royaume. Engagé dans l'aménagement, l'animation et la promotion de zones touristiques, ainsi que le développement et l'exploitation d'actifs hôteliers, le Groupe est à l'origine de nombreux projets touristiques structurants susceptibles de renforcer la capacité d'accueil du secteur, de créer de nouvelles destinations et surtout de contribuer à l'expansion d'un positionnement hôtelier et touristique qualitatif à l'international.

L'organisation en « Branche » dont s'est dotée la CDG, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique 2022, simplifie et clarifie le pilotage de ses filiales.

Le périmètre de la Branche Tourisme est constitué des filiales suivantes :

➔ MADAEF

Filiale de la CDG, MADAËF est une société d'investissement dédiée au secteur du tourisme ayant pour objet le développement et l'exploitation d'actifs touristiques au Maroc.

MADAËF réalise des investissements directs à travers le développement ou la prise de participation dans des actifs ou des sociétés d'investissements en actifs touristiques.

Depuis juin 2017, MADAËF porte également la mission de « Branche Tourisme » de la CDG, en charge du déploiement de la stratégie du Groupe dans le tourisme et le pilotage de l'ensemble des entités opérant dans le secteur.

Le périmètre global de MADAËF porte ainsi sur :

- L'exploitation (directement ou indirectement) de 34 actifs hôteliers, représentant plus de 8% de la capacité nationale en hébergements hôteliers et couvrant 17 destinations marocaines ;
- L'aménagement et l'exploitation de 2 stations structurantes du Plan Azur, Saïdia Med et Taghazout Bay ;
- 11 parcours de golfs, représentant 25% du parc national actuel ;
- Une société de gestion hôtelière (Hotels and Resorts of Morocco - « HRM ») et une société de gestion golfique.

➔ Société de Développement Saïdia (SDS)

Filiale de MADAEF à hauteur de 66%, et créée en 2011 pour repositionner et insuffler une nouvelle dynamique à la station de Saïdia qui connaissait alors une situation difficile.

« SDS » est chargée de la mise à niveau des infrastructures de la station (voiries, assainissement), le recentrage autour d'un cœur de vie (marina, médina et front de mer), la hausse de la capacité d'accueil et le relèvement du niveau des prestations et de l'animation touristique.

➔ Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout « SAPST »

Filiale de MADAËF, est dédiée à l'aménagement, au développement, à la commercialisation et à la gestion de la station Taghazout Bay.

- **Hotels and Resorts of Morocco « HRM »** : gère à date d'aujourd'hui un parc de 16 hôtels au Maroc, détenus par le Groupe CDG, d'une capacité actuelle de 3.825 lits. La société entend élargir le périmètre de son portefeuille en signant des contrats de gestion hôtelière au-delà des hôtels du Groupe. Dans son nouveau repositionnement, elle conçoit, aménage et gère des hôtels selon une approche intégrée et structurée.

Des marques commerciales ont ainsi été créées pour coiffer les unités hôtelières de la CDG et assurer une cohérence d'ensemble, portant les noms de Lyla (hôtels économiques standardisés), Confort (hôtels économiques non standardisés), Sirine (hôtels 4 étoiles), Authencia (hôtels 5 étoiles).

E. Banque et Finance et assurance

Le Groupe CDG a progressivement ajouté à son cœur de métier de collecteur et de gestionnaire de fonds des strates de métiers de financement et d'investissement.

Opérateur financier de référence, la CDG a su se positionner comme un acteur névralgique du système financier au Maroc. Au fil des années, le Groupe a conçu, à travers ses filiales spécialisées, une gamme étendue d'instruments et d'opérations dédiés au renforcement, à la normalisation et à la modernisation du secteur. Ses activités de banque de détail et d'investissement, de capital investissement, de réassurance et de garantie des crédits bancaires lui confèrent un savoir-faire reconnu en matière d'accompagnement des investisseurs nationaux et internationaux.

➔ CDG Capital

Filiale de la CDG, CDG Capital a été créée en 2006 en tant que nouvelle institution financière émergente dans le paysage bancaire marocain.

CDG Capital a su s'imposer comme un acteur de référence et un opérateur de premier plan sur les trois compartiments de la banque d'investissement :

- Asset Management Services ;
- Corporate & Investment Banking ;
- Capital Investment.

Par ailleurs, CDG Capital compte les principales filiales spécialisées suivantes :

- CDG Capital Gestion : Société de gestion collective spécialisée sur les marchés financiers ;
- CDG Capital Bourse : Société spécialisée dans l'intermédiation boursière ;

➔ CIH Bank

CIH Bank société cotée à la bourse de valeur de Casablanca, est une filiale de la CDG à hauteur de 65% via Massira Capital Management.

Cette dernière offre à ses clients particuliers et promoteurs des solutions diversifiées pour répondre à leurs besoins en matière de financement et de services bancaires. La banque dispose d'un réseau de 300 agences⁶ implantées dans les principales villes du pays.

➔ Société Centrale de Réassurance (SCR)

La Société Centrale de Réassurance a été créée en 1960 par une convention entre l'Etat et la Caisse de Dépôt et de Gestion. La SCR est la première compagnie de réassurance du marché marocain. Elle participe à la conservation des primes au niveau national et à la mobilisation de l'épargne dans l'économie du pays.

Les domaines de développement identifiés pour la SCR s'articulent autour des axes suivants :

- La consolidation du rôle de la SCR auprès des compagnies d'assurances marocaines en offrant des services réactifs et à forte valeur ajoutée.
- Le positionnement en tant que réassureur de référence au niveau africain et dans le monde arabe.
- Le développement de nouveaux métiers au service de l'Etat pour les missions d'intérêt général, comme les risques catastrophiques, en se limitant à un rôle de gestionnaire et en maîtrisant son exposition propre.

➔ FINEA

Créée en 1950, Finéa a pour mission de faciliter l'accès des entreprises au financement. Elle se positionne en tant qu'Établissement de place, animé par une mission d'intérêt général combinant le financement par signature / la garantie, le refinancement et le cofinancement.

➔ JAÏDA

JAÏDA, est un Fonds de financement des institutions de microfinance du Maroc, détenu à hauteur de 35% par la CDG. Il a été institué sous la forme d'une société anonyme de droit marocain et agréé par la banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib), comme une société de financement en 2007.

Il a pour mission de lutter contre l'exclusion financière et sociale et de promouvoir le développement des micros et petites entreprises créatrices d'emploi, à travers :

- Facilitation du financement de toutes les Institutions Microfinance en vue d'améliorer l'accès aux crédits pour les micro-entrepreneurs au Maroc ;
- Levée des financements auprès de sources privées et drainage ainsi de nouveaux capitaux privés vers le secteur de la microfinance ;
- Favoriser le développement institutionnel des Institutions Microfinance.

➔ Fonds Accès Capital Atlantique Maroc (ACAMSA)

Spécialisé dans le financement d'entreprises marocaines à fort potentiel de développement, le Fonds regroupe autour de la CDG d'autres institutionnels de premier rang tels qu'AXA Assurance, SAADA Assurance, MAMDA/MCMA et Wafa Assurance.

ACAMSA a investi, depuis sa création en 2001, MAD 180 millions dans huit participations, à savoir : Hightech Payment Systems (HPS), Aéronautique Sefcam, Finapack, Gespac Maroc/Aéroinvest, Sanash Sécurité, Aixor, Juice & Nectar Partners et Newrest Maroc.

⁶ Source : Rapport financier 2019

➤ SINDIBAD

Créé en 2002 et doté d'un capital de MAD 48 millions, le Fonds Sindibad est le premier fonds d'amorçage au Maroc destiné aux sociétés marocaines innovantes, en création ou récemment créées, opérant notamment dans les domaines des sciences de l'ingénierie, des sciences de la vie et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Initié par la CDG, le Fonds compte dans son tour de table la BEI, la CDC, ONA et Maroc Telecom.

Ce fonds a été liquidé en juillet 2019, suite à une dissolution anticipée décidée en juillet 2017.

➤ AJARINVEST

Créée en 2016, AJARINVEST est une société spécialisée dans la gestion de sociétés et des fonds de placement d'investissement dans l'immobilier locatif. Son capital est réparti entre CDG et CIH à hauteur de 60% et 40% respectivement. Les discussions sont en cours pour un transfert vers CDG Capital de la participation de la CDG dans sa filiale AJAR INVEST, première société agréée pour la gestion des OPCI.

➤ Maghreb Titrisation

Maghreb Titrisation est une société agréée par le Ministère des Finances en tant qu'opérateur spécialisé dans l'arrangement et la gestion des Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) au Maroc et à l'international. Dotée d'une expérience et expertises unique dans le domaine de la titrisation au Maroc et en Afrique, elle a structuré et géré depuis sa création 10 Fonds de Titrisation et 2 FCC en Tunisie totalisant un montant totalisant MAD 10 milliards.

En sa qualité d'arrangeur de FPCT, Maghreb Titrisation intervient depuis la phase conseil du client jusqu'à l'organisation du placement des titres émis par les FPCT en passant par la modélisation financière des fonds, la structuration juridique et l'élaboration de la documentation y afférente, la préparation au rating éventuel et le pricing des titres émis.

En sa qualité de gestionnaire de FPCT, Maghreb Titrisation gère les fonds de titrisation dans l'intérêt exclusif des investisseurs et conformément aux règles de gestion pré établies lors de la phase structuration : gestion et contrôle des flux entre les initiateurs et les investisseurs, comptabilité et gestion administrative des FPCT, gestion de la trésorerie et élaboration des reporting investisseurs et réglementaire.

Maghreb Titrisation a procédé à plusieurs réalisations durant 2016, qu'il s'agisse de structuration ou de gestion :

- Structuration de la 4ème opération de titrisation de créances commerciales et émission du FT ENERGY Compartiment I le 9 septembre 2016 pour un montant de MAD 2 milliards ;
- Structuration d'un fonds d'actifs immobiliers d'une taille cible de MAD 760 millions ;
- Structuration d'un fonds de crédits à la consommation « FT CONSOVERT » pour un montant de MAD 590 millions ;
- Structuration d'un fonds de créances de micro-crédits.

En termes de gestion, Maghreb Titrisation compte sept fonds sous gestion à fin 2016, pour un encours global de MAD 5,2 milliards.

L'année 2017 a été marquée par l'obtention de la certification ISO 9001 v2015 en avril 2017 pour l'ensemble des activités, allant de l'origination et l'arrangement à la gestion des FPCT. Maghreb Titrisation devient ainsi la première société de titrisation certifiée au Maroc.

Les réalisations en matière de structuration et de gestion ont porté principalement sur :

-
- Le closing de la 1ère opération de titrisation de crédits à la consommation à l'échelle nationale d'un montant de MAD 585 millions en faveur du CAM et création le 27 mars du Fonds de Titrisation « FT CONSOVERT » ;
 - La signature du mandat d'arrangement et de gestion du programme d'émissions de certificats de Sukuk souverains en avril 2017 ;
 - Le closing de la 5ème opération de titrisation de créances commerciales en faveur de l'ONEE et émission du FT ENERGY Compartiment II pour un montant de MAD 1,5 milliards.

Par ailleurs, Maghreb Titrisation a participé au 1er « IFN Forum Morocco 2017 » qui s'est tenu le 9 Mai 2017 à Casablanca. Cet évènement international a été organisé par RedMoney en partenariat avec Umnia Bank. L'évènement a rassemblé différents acteurs de l'écosystème participatif au Maroc.

L'année 2018 a été marquée par le closing, le 15 octobre 2018, de la première émission des certificats de Sukuk souverains de type « Ijara » sur le marché domestique, pour un montant nominal de MAD 1 milliard. Cette opération tant attendue par l'ensemble des opérateurs du marché financier marocain est d'un grand intérêt pour la construction de l'écosystème de la finance participative au Maroc.

Maghreb Titrisation s'est vu aboutir la reconduction en mars 2018 de sa certification ISO 9001 version 2015 pour l'ensemble des activités de Maghreb Titrisation, à savoir l'origination, l'arrangement et la gestion des FPCT.

Par ailleurs, Maghreb Titrisation a participé au 2ème « IFN Forum Morocco 2018 » qui s'est tenu le 17 avril 2018 à Casablanca (Evènement international organisé par RedMoney). Elle a aussi organisé un Workshop le 24 avril à la Bourse de Casablanca au profit des quatre cohortes du programme Elite autour du thème « La Titrisation : Un nouveau moyen de Financement pour les Elites ».

A fin 2018, le nombre de fonds sous gestion était de 6, avec un encours global de MAD 3 milliards.

En 2019, Maghreb Titrisation a structuré 5 fonds de titrisation, avec comme nouveauté la réalisation de la 1ère titrisation de créances commerciales par un opérateur privé. Maghreb Titrisation demeure en effet leader du secteur, avec une part de marché (en volume des émissions) de 69% en 2019 et un volume de 2.2 milliards de dirhams.

A fin 2019, Maghreb Titrisation gère 42% des fonds de titrisation du marché avec un encours de 4 milliards de dirhams.

Par ailleurs, l'année 2019 a été marquée par la reconduction courant mars 2019 de la certification ISO 9001 version 2015 pour l'ensemble des activités de Maghreb Titrisation, à savoir l'origination, l'arrangement et la gestion des fonds de placement collectifs en titrisation.

II.7. Modèle économique de la CDG

Le modèle économique de la CDG présente des caractéristiques spécifiques qui lui permettent de sécuriser une épargne d'origine privée, tout en accompagnant les politiques publiques au service du développement économique du Maroc.

Il est fondé sur trois piliers complémentaires : la mobilisation des ressources financières, la capacité à gérer des projets complexes et la solidité des fonds propres.

Pilier 1 : Mobilisation des ressources financières

La CDG se distingue par une importante capacité à canaliser l'épargne qui commence par la mobilisation des dépôts et s'amplifie à travers plusieurs maillons (Co-investisseurs, levées de dettes, création de richesse et d'autofinancement sur ses différentes activités, rotation d'actifs). Cette capacité à compléter les dépôts par plusieurs autres sources de financement permet une démultiplication des fonds disponibles pour l'investissement et le développement socio-économique du Maroc.

Pilier 2 : Mobilisation des compétences

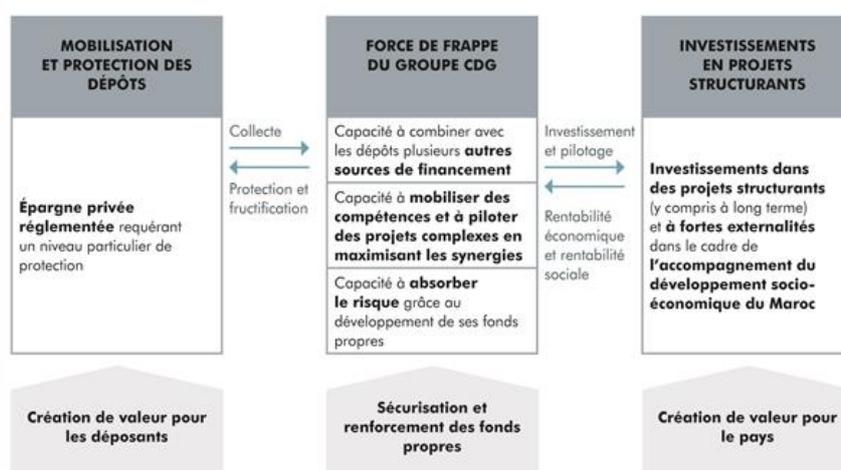
La CDG a réussi à acquérir un savoir-faire unique en matière de gestion des projets complexes, qui la dote aujourd'hui d'une grande capacité à mobiliser les compétences et à fédérer les partenaires. Le groupe bénéficie au travers de son portefeuille de métiers d'une large palette de savoir-faire (ingénierie, gestion de projet...) et de fortes expertises sectorielles (promotion immobilière, aménagement de zones spécialisées, banque et assurance...).

Le développement de synergies au sein du Groupe fait partie intégrante de son modèle économique. La capacité de la CDG à gérer des projets complexes conforte sa capacité à mobiliser des financements. Elle permet en effet de réaliser ces investissements dans de bonnes conditions de risque et de rentabilité.

Pilier 3 : Solidité des fonds propres

L'institution a accumulé des fonds propres permettant d'absorber le risque lié à la diversité de ses différents investissements tout en lui permettant de garantir le capital des dépôts qui lui sont confiés ainsi que leur rendement. Le renforcement des fonds propres est donc une condition indispensable à la pérennité du modèle économique de la CDG.

Le modèle économique de la CDG :



Source : CDG

Indicateurs financiers de la CDG :

En millions	2017	2018	2019
Produit net bancaire	6 805	4 556	8 223
Résultat net part groupe	87	- 1 077	621
Total bilan	234 716	251 055	279 692
Fonds propres part groupe	18 823	17 064	19 427

Source : CDG-Comptes consolidés

Le RNPG consolidé à fin 2018, de MAD - 1 077 millions, est en recul par rapport à 2017. Retraité des éléments exceptionnels portant sur la réévaluation de certains actifs touristiques, le RNPG serait en progression de MAD 370 millions par rapport à décembre 2017 et s'établirait à MAD 457 millions. Ce résultat est expliqué également par la contre-performance enregistrée au niveau du marché boursier et qui s'est établie à - 8,3% à fin 2018.

Par ailleurs, et malgré un recul par rapport à 2017 de 9%, les fonds propres part du Groupe se sont maintenus à un niveau confortable, confirmant la bonne santé financière du Groupe CDG et de ses fondamentaux, et attestant de sa capacité à absorber les effets des variations cycliques de la conjoncture économique.

Le résultat net part du Groupe (RNPG) s'établit au 31 décembre 2019 à MAD 621 millions en progression de 158% par rapport au 31 décembre 2018.

Le Groupe CDG enregistre par ailleurs une amélioration de ses marges d'intermédiation et de son résultat des activités de marchés confirmant ainsi la bonne qualité de ses actifs financiers.

Le PNB consolidé à fin décembre 2019 est en hausse par rapport à décembre 2018 et s'établit à MAD 8 223 millions.

II.8. Les conventions liant CDG Capital au Groupe CDG

1- Convention entre CDG Capital et CDG

Contrat de cession d'actions et de compte courant de la société « CDG Capital Infrastructures ». Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration.

- **Partie Concernée** : CDG en tant qu'administrateur commun
- **Nature et objet du contrat** : Cession par CDG Capital à CDG Invest de ses actions et compte courant détenu auprès de CDG Capital Infrastructures. Le prix des actions cédées par CDG Capital à CDG Invest est fixé à KMAD 8 334 tandis que le prix du transfert du compte courant est arrêté à KMAD 6 503 ; soit un prix global de KMAD 14 837.
- **Date de signature du contrat** : 1^{er} Octobre 2019
- **Produits comptabilisés en 2019 (HT)** : KMAD 8 334
- **Montant TTC encaissé en 2019** : KMAD 14 837
- **Solde créance TTC au 31/12/2019** : Néant

Contrat de cession d'actions et de compte courant de la société « CDG Capital Private Equity ». Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration.

- **Partie Concernée** : CDG en tant qu'administrateur commun
- **Nature et objet du contrat** : Cession par CDG Capital à CDG Invest de ses actions détenues dans le capital de CDG Capital Private Equity, moyennant un prix global de KMAD 9 206.
- **Date de signature du contrat** : 1^{er} Octobre 2019
- **Produits comptabilisés en 2019 (HT)** : KMAD 9 206
- **Montant TTC encaissé en 2019** : KMAD 9 206
- **Solde créance TTC au 31/12/2019** : Néant

Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers du Groupe CDG. Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration.

- **Partie Concernée** : CDG en tant qu'administrateur commun
- **Objet de la convention** : Modalités de mise en place de la solution Risque au niveau de CDG, CDG Capital et Finea
- **Date de signature du contrat** : 10 Octobre 2019
- **Charge comptabilisée en 2019 (HT)** : 115 KMAD
- **Montant TTC décaissé en 2019** : 124 KMAD
- **Solde dette TTC au 31/12/2019** : Néant

Convention de substitution pour prise en charge des honoraires de NOVEC. Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration.

- **Partie Concernée** : CDG en tant qu'administrateur commun
- **Objet de la convention** : Substitution de SAI M'DIQ à la CDG, CDG Capital et RCAR pour la prise en charge des honoraires de NOVEC relatifs au projet Chwitter
- **Date de signature du contrat** : 2019
- **Charge comptabilisée en 2019 (HT)** : Néant
- **Montant TTC décaissé en 2019** : Néant
- **Solde dette TTC au 31/12/2019** : Néant

Convention relative à la mise en place de la solution de gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du Groupe CDG

- **Partie Concernée** : CDG et M. Abdellatif ZAGHNOUN
- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place de solution « DILITRUST EXEC » pour la gestion dématérialisée des supports des instances de gouvernance du groupe CDG, conclue entre CDG, CDG Capital, Compagnie Générale Immobilière (CGI), CDG Développement, MADAEF, et MEDZ, moyennant un cout annuel de 59 827 Euros (Soit la contrevaieur de KMAD 688) dont 8 252 Euros (soit la contrevaieur de 95 KMAD) représentant la quote-part de CDG Capital.
- **Date de signature de la convention** : 26 février 2018
- **Charge comptabilisée en 2019 (TTC)** : 95 KMAD
- **Solde dette TTC au 31/12/2019** : Néant

Convention de compte courant d'associé avec SAI M'DIQ

- **Partie Concernée** : CDG en tant qu'administrateur commun
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre fixant les termes et conditions auxquels les avances en compte courant d'associé sont consenties par CDG Capital à SAI M'DIQ.
- **Date de signature de la convention** : 12 Juin 2018
- **Produits comptabilisés en 2019 (HT)** : 1 442 KMAD
- **Somme TTC comptabilisée en 2019** : KMAD 70 435, dont KMAD 2 507 TTC à titre d'intérêts
- **Solde créance TTC au 31/12/ 2019** : Néant

Convention entre CDG Capital et CNRA

Convention d'assistance pour la gestion des fonds de la CNRA

- **Partie Concernée** : CDG
- **Objet de la convention** : Convention d'assistance pour la gestion des fonds de la CNRA
- **Date de la convention initiale** : conclue en date du 31 mars 2006, ayant fait l'objet de quatre avenants intervenus respectivement le 27 novembre 2006, le 1^{er} septembre 2008, le 1^{er} janvier 2010 et le 18 juillet 2012
- **Conditions de rémunération** :
 - Une commission fixe de gestion financière fixée à 0,05% TTC par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé de chaque portefeuille de la CNRA ou de chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA. Cette commission est facturée trimestriellement
 - Une commission variable (performance fees) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
 - 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive
 - 8% si la performance cumulée est négative

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,034% TTC de l'Actif Moyen de la période consommée pour chaque portefeuille de la CNRA ou chaque portefeuille de tiers dont la gestion des ressources est dévolue à la CNRA soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.

L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrémenté chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.

- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT)** : 9 307 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2019** : 10 302 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2019** : 40 207 KMAD

Convention entre CDG Capital et RCAR

Convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR

- **Partie Concernée** : CDG
- **Objet de la convention** : Convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR. Par cette convention, conclue le 15 juillet 2014, la Caisse de Dépôt et de Gestion mandate CDG Capital pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR
- **Date de la convention initiale** : 1^{er} janvier 2014
- **Date de conclusion de la convention** : 15 juillet 2014
- **Conditions de rémunération** :
 - Une commission fixe de gestion financière fixée à 0,06% HT par an, appliquée à l'encours global de l'actif moyen valorisé et calculée trimestriellement. Cette commission est facturée trimestriellement
 - Une commission variable (performance fees) facturée au terme de chaque exercice, appliquée à l'écart de performance suivant les taux suivants :
 - 15% si la performance absolue cumulée du portefeuille est positive

-
- 8% si la performance cumulée est négative

Le paiement de la commission variable est plafonné à 0,04% HT de l'Actif Moyen de la période consommée, soit un ratio par rapport aux commissions fixes de maximum 66%.

L'écart de performance désigne la différence entre la performance de l'actif adossé au benchmark et la performance du benchmark. Il est constaté en cumulé sur une période de 4 ans, de manière à ce qu'il soit incrémenté / décrétementé chaque année par la surperformance / la sous-performance réalisée.

- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT) :** 64 120 KMAD
- **Sommes encaissées TTC en 2019 :** 136 171 KMAD

Solde créance TTC au 31/12/2019 : 340 760 KMAD

Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de sa clientèle

- **Partie Concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Objet de la convention :** Convention d'assistance pour la conservation des actifs de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et de sa clientèle
- **Date de conclusion de la convention :** 31 mars 2006
- **Conditions de rémunération :** En contrepartie de sa prestation, CDG Capital perçoit des commissions facturées mensuellement suivant les modalités ci-après :
 - Avoir propres de la CDG : 0,12% HT applicable aux avoirs de fin de mois
 - Avoir la clientèle CDG : 90% HT des frais facturés par la CDG à ses clients.
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT) :** 21 460 KMAD
- **Sommes encaissées en 2019 (TTC) :** 44 387 KMAD
- **Solde de créance TTC au 31/12/2019 :** 56 509 KMAD

Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)

- **Partie Concernée :** CDG en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Objet de la convention :** Convention d'assistance pour la gestion de la trésorerie de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)
- **Date de conclusion de la convention :** 31 mars 2006
- **Modalités de rémunération :** La commission de gestion due à CDG Capital au titre de la convention est fixée à 0,10% HT annuel de la moyenne quotidienne de la position nette de trésorerie. Cette prestation est facturée trimestriellement :
- **Produits comptabilisés au cours de l'exercice (HT) :** 1 081 KMAD
- **Sommes encaissées en 2019 (TTC) :** 2 186 KMAD
- **Solde de créance TTC au 31/12/2019 :** 363 KMAD

II.9. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices

Nature de la convention	Société concernée	2017		2018		2019	
		Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Encaiss/Décaiss	Produits/charges
Contrat de cession d'actions et de compte courant	CDG Capital Infrastructures	0	75	5 000	200	14 837	8 334
Mise en place d'une ressource salarié au profit de CDG Capital	CDG Capital Infrastructures			0	-496		
Contrat de cession d'actions	CDG Capital Private Equity	-	-	-	-	9 206	9 206
Convention relative à la mise en place de la solution BRS ANALYTICS pour la gestion des risques financiers	CDG	-	-	-	-	-124	-115
Convention de substitution pour prise en charge des honoraires	NOVEC	-	-	-	-	-	-
Convention d'assistance pour la gestion de trésorerie	CDG	4 661	4 210	2 422	2 145	2 186	1 081
Assistance pour la conservation d'actifs	CDG	-	29 307	12 147	22 256	44 387	21 460
Assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR	CDG	-	94 202	-	82 209	136 171	64 120
Assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds CNRA	CDG	-	10 440	-	9 698	10 302	9 307
Contribution pour l'organisation de l'évènement "Climate Chance 2017"	CDG	-100	-100	-	-	-	-

Nature de la convention	Société concernée	2017		2018		2019	
		Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Encaiss/Décaiss	Produits/charges	Encaiss/Décaiss	Produits/charges
Contribution pour la participation à la COP 23	CDG	-50	-50	-	-	-	-
Mise en place d'un portail pour la gestion dématérialisée des supports pour instances de gouvernance	CDG	-	-	-95	-95	-95	-95
Sponsoring de la 3ème édition des rencontres africaines de l'efficacité énergétique (CIH Bank et Novec)	CDG	-	-	-60	-50	-	-
Organisation commune d'un évènement dédié aux enjeux de la titrisation	Maghreb Titrisation	-292	-250	-	-	-	-
Avance en compte courant d'associé	SAI M'DIQ	-	-	-	756	70 435	1 442
Total		4 219	137 834	19 414	116 623	287 305	114 740

Source : CDG Capital

Chiffres en milliers de dirhams

Les flux relatifs aux charges et décaissements sont exprimés en négatif

Les conventions règlementées entre CDG Capital et le groupe CDG ont généré en 2019 des produits de 114 740 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR et de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG. Ces conventions ont respectivement conduit à un encaissement de 64 120 KMAD et 21 460 KMAD.

Les encaissements proviennent principalement de la convention d'assistance pour la gestion financière et patrimoniale du fonds RCAR, de la convention d'assistance pour la conservation d'actifs de CDG et de la convention pour l'avance en acompte de SAI M'DIQ.

II.10. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDG CAPITAL et le Groupe CDG sur les trois derniers exercices

	2017		2018		2019	
	Société Mère "CDG"	Société Sœurs	Société Mère "CDG"	Société Sœurs	Société Mère "CDG"	Société Sœurs
Actif						
Prêts, avances et titres	827	327 640	827	330 423	10 353	291 767
Comptes ordinaires	827	-	827	4 318	10 353	2 289
Prêts	-	22 677	-	6 665	0	147 493
Titres	-	304 963	-	319 439	-	141 985
Opération de location financement	-	-	-	-	0	0
Actif divers	-	-	-	-	60444,2438	30334,12682
Total	827	327 640	827	330 423	70 798	322 102
Passif						
Dépôts	754 201	520 115	625 431	359 291	2 307	143 730
Comptes ordinaires	15 421	14 267	5 431	29 259	2 307	98 730
Autres emprunts	738 781	505 848	620 000	330 032	0	45 000
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	0	0
Passif divers	-	-	-	-	0	0
Total	754 201	520 115	625 431	359 291	2 307	143 730
Hors Bilan						
Engagements de financement et de garantie	500 000	0	500 000	73 335	500 000	42 893
Engagements donnés	-	-	-	73 335	0	42 893
Engagements reçus	500 000	-	500 000	-	500000	0
Résultat						
Intérêts et produits assimilés	-	5 065	-	9 617	0	14 851
Intérêts et charges assimilées	18 904	-	14 682	-	13584,27609	2442
Commissions (produits)	-	-	1 942	4 480	20 006	10 756
Commissions (charges)	-	-	-	-	0	0
Loyers perçus	-	-	-	-	0	0
Loyers versés	-	3 861	-	4 429	0	4 149

Source : CDG Capital (ce tableau ne fait pas partie du rapport des CAC)
Chiffres en milliers de dirhams

II.11. Synergies entre CDG Capital et le Groupe CDG

En tant que banque d'affaire et d'investissement, CDG Capital entretient des relations commerciales avec les entités du Groupe CDG :

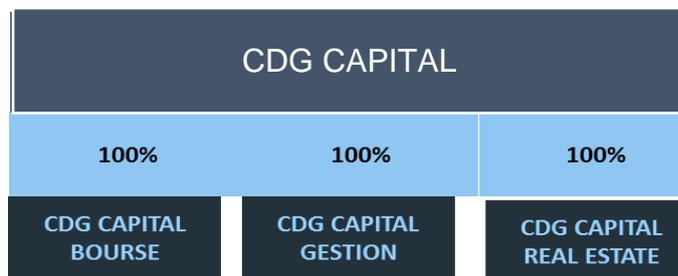
- Principalement à travers des prestations de services telles que la gestion et/ou la conservation d'actifs, le conseil financier, le placement de la dette privée. Ces prestations étant facturées dans les conditions de marché ;
- Et accessoirement par l'octroi de financements, dans les conditions normales applicables à la clientèle, sous forme de crédits de trésorerie ou de crédits à l'équipement.

Parallèlement, CDG Capital a recours à sa maison mère pour se refinancer à court terme à travers les avances interbancaires, les pensions livrées ainsi que les emprunts de titres. Ces opérations sont réalisées dans les conditions de marché.

III. Filiales de CDG Capital

III.1. Structure juridique de CDG Capital

Au 31 Décembre 2019, la structure juridique du groupe CDG Capital se présente comme suit :



Source : CDG Capital

Au 31/05/2020 :

Dénomination	Capital	Valeur nominale unitaire	Nombre de titres	% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CDG Capital	930 000 000	100	930 000	-	-	Société Mère
CDG Capital Gestion	1 000 000	100	10 000	100%	100%	IG
CDG Capital Bourse	27 437 400	100	274 374	100%	100%	IG
CDG Capital Real Estate	1 000 000	100	10 000	100%	100%	IG

Source : CDG Capital

Par ailleurs, depuis 2009, CDG Capital détient une participation de 8% dans le capital de Maghreb Titrisation.

Un projet de réorganisation de l'actionariat de Maghreb Titrisation est en cours. CDG Capital envisage l'acquisition de la participation de 10% de Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France et des discussions sont en cours avec les actionnaires actuels pour une restructuration du tour de table.

La sortie de 3CIF est finalisée. Celle de Proparco sont en cours de finalisation. L'opération sera finalisée en décembre 2020.

En 2018, CDG Capital détient une participation dans la société SAI M'DIQ à hauteur de 6,30%⁷ ; Cette participation correspond à un apport d'une créance de CDG Capital détenue sur le Groupe ADI. En effet, dans le cadre du plan de restructuration de la dette privée du Groupe Alliances, ADI et ALDARNA ont offert aux détenteurs de titres souhaitant participer à ladite restructuration, le rachat ou le cas échéant le remboursement de leurs titres, par voie de dation en paiement ou de compensation avec le prix de vente d'actifs alloués.

Un contrat de cession de certains actifs du projet Chwiter, situé à Marrakech, a été signé entre SAI M'DIQ et le Groupe ADI le 30 juin 2018. Une revalorisation de ces actifs à leur juste valeur a été faite à la clôture de l'année 2019. L'évaluation du projet sous-jacent a donné lieu à la constatation, dans les comptes de CDG Capital arrêtés au 31/12/2019, d'une dépréciation sur cette participation de CDG Capital à hauteur de 30% (soit MAD 21 millions)

Au cours de l'année 2019, la société SAI M'DIQ, a procédé à une augmentation de capital, par la conversion des comptes courants et prêts octroyés (y compris l'encours des intérêts actionnaires). Le pourcentage de participation est passé à 6.80% après l'augmentation de capital.

⁷ Le pourcentage de participation affiché initialement dans l'état B6 du rapport général des CAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (à savoir 0.37%) était provisoire et ne tenait pas compte de la situation finale de SAI MDIQ à fin décembre 2018

III.2. Présentation des filiales de CDG Capital

a) CDG Capital Gestion :

Aperçu de l'activité

CDG Capital Gestion est une société de gestion collective spécialisée sur les marchés financiers. La société met à la disposition de sa clientèle des prestations de conseil personnalisées et une large gamme d'OPCVM certifiés conformes aux normes internationales GIPS « Global Investment Performance Standards ».

Par ailleurs, la certification GIPS (Global Investment Performance Standards) a été reconduite pour l'ensemble des fonds sous gestion. Pour rappel, cette certification couvre à la fois le processus d'investissement ainsi que les performances générées par les actifs gérés depuis 1999.

En 2015, CDG Capital Gestion a obtenu la certification internationale ISAE 3402 (International Standards for Assurance Engagements), Type I (Attestation de l'existence d'un contrôle interne adapté, pour son dispositif de contrôle interne). Cette certification, accordée par le cabinet Mazars, atteste de l'existence d'un contrôle interne adapté au sein de CDG Capital Gestion.

L'encours moyen des actifs sous gestion affiche une hausse de 13,5% contre 4,4% pour le marché, atteignant MAD 71 milliards à fin décembre 2018 (Contre MAD 62 Milliards à fin 2017). Cette évolution s'est accompagnée par l'élargissement de la base clientèle par de nouveaux clients Corporate Grands Comptes et institutionnels, de même que la concrétisation d'un mandat de gestion pour la création de trois fonds dédiés.

Par ailleurs, CDG Capital Gestion s'est vu attribuer le Prix Thomson Reuters Lipper Fund Awards 2018 pour le fonds diversifié « CDG Patrimoine ». De même, Fitch Rating a maintenu la notation de CDG Capital Gestion en « Highest Standards(mar) / stable outlook ».

Sur un autre registre, l'année 2018 a été marquée par la poursuite des projets de renforcement de la plateforme opérationnelle intégrant de nouveaux process, un dispositif de contrôle renforcé et une architecture IT sécurisée.

Les faits marquants au 31 décembre 2019 sont les suivants :

- Finalisation du nouveau site Internet CKG ;
- Lancement d'une gamme de fonds avec les réseaux bancaires ;

En septembre 2019, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé le rating de la catégorie « Investment Performance » de la société de CKG le faisant passer de « Consistent » à « Strong ». Cette note atteste d'une meilleure performance ajustée du risque des OPCVM sous gestion. Outre ce relèvement, Fitch Ratings a confirmé la note globale 'Excellent (mar)' de la société de gestion d'actifs. Cette évaluation reflète la rigueur, la stabilité globale de ses processus d'investissement et la gestion de ses risques ainsi que la solidité et l'importance de ses ressources.

Renseignements à caractère général

Date de constitution	1997
Siège social	101, Boulevard Al Massira El Khadra, 3 ^{ème} étage. Casablanca
Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Gestion d'actifs
Capital social au 31/12/2019	MAD 1 000 000
Nombre d'actions	10 000
Actifs gérés (au 31 décembre 2019)	MAD 68,8 Mds
% capital détenu	100%
% droits de vote détenu	100%

Source : CDG Capital Gestion, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Chiffre d'affaires (*)	100 238	79 200	- 21 %	126 663	+ 60 %
Résultat net	45 911	24 510	- 47 %	47 605	+ 94 %
Situation nette	47 688	26 197	- 45 %	48 802	+ 86 %
Dividendes versés à CDG Capital	59 000	46 000	- 22 %	25 000	-46%

Source : CDG Capital

(*) : CDG Capital Gestion est une société de gestion collective. Son chiffre d'affaires correspond aux frais de gestion facturés aux clients.

La baisse du chiffre d'affaires et du résultat net entre 2017 et 2018 s'explique essentiellement par la contraction des frais de gestion variables 2018 de l'ordre de 86% par rapport à 2017.

La baisse du chiffre d'affaires explique la variation du Résultat net.

A fin 2019 le chiffre d'affaires a enregistré une croissance positive de +60% par rapport à 2018, et ce malgré la baisse des frais de gestion facturées sur la place. Cette progression est expliquée principalement par la hausse du chiffre d'affaire variable, qui n'est autre que les frais variables appliqués aux fonds dédiés, qui ont réalisés des surperformances par rapport à leurs benchmarks.

Le Résultat Net a enregistré une croissance de +94% par rapport à 2018. Cette hausse est expliquée par la croissance importante du chiffre d'affaire et une hausse moins importante des charges.

L'évolution des encours à fin 2018 se présente comme suit :

- Les encours sous gestion s'élèvent à MAD 70,53 milliards à fin 2018, soit une évolution de 13,46% par rapport à 2017 contre une hausse de 4,53% pour le marché. La variation positive de l'encours CKG s'explique à 86% (MAD 7,1 milliards) par l'effet des souscriptions nettes et à 14% (MAD 1,2 milliards) par l'effet marché ;
- En 2018, l'actif du marché OPCVM s'apprécie de 4,53% pour atteindre MAD 435 milliards. CDG Capital Gestion a vu sa part de marché passer de 14,9% à 16,2% ;
- En termes de souscriptions nettes, le marché de la gestion collective a drainé une collecte nette de MAD 13,57 milliards dont la part de CKG s'élève à MAD 7,1 milliards soit 52%. La collecte CKG a été réalisée principalement dans les fonds obligataires MLT.

L'évolution des encours à fin décembre 2019 se présente comme suit :

- Les encours sous gestion s'élèvent à MAD 68,83 milliards à fin décembre 2019, soit une évolution de - 2,41% par rapport à 2018 contre une hausse de 8,23% pour le marché. Cette baisse s'explique principalement par la sortie d'un ensemble d'institutionnels.

La variation de l'encours CDG Capital Gestion s'explique essentiellement par l'effet des souscriptions nets soit MAD - 5,6 milliards. L'effet marché a atténué partiellement la contraction de l'encours affichant une évolution de MAD + 4 milliards. Les raisons de la contraction de la collecte est expliquée principalement par le décaissement des clients institutionnels pour leur besoins annuels (caisse de retraite assurance), et par un besoin d'achat de titre en directe (émission obligataire, OPV Maroc télécom...). 43% des rachats ont été faites sur les fonds monétaires, 53% sur l'OCT, et 2,6% sur le reste (fonds actions et diversifiés)

- En 2019, l'actif du marché OPCVM s'apprécie de 8,23% pour atteindre MAD 470 milliards soit un encours additionnel de MAD 35 milliards. La contribution des S/N est de 35% soit MAD 12,7 milliards contre une contribution de l'effet valorisation de 65% soit MAD 23 milliards.
- CDG Capital Gestion a vu sa part de marché passer de 16,22% à 14,63%.
- En dépit de la contraction de l'encours fin de période, l'encours moyen sous gestion par CDG Capital Gestion affiche une progression de +4% par rapport à 2018, soutenu par l'élargissement de la base clientèle suite à la concrétisation de six nouvelles relations Corporate Grands Comptes et Institutionnels.

b) CDG Capital Bourse

Aperçu de l'activité

Spécialisée dans l'intermédiation boursière, CDG Capital Bourse intervient principalement dans le conseil et l'accompagnement de ses clients dans leur stratégie d'investissement en bourse des valeurs.

CDG Capital Bourse offre ses services à ses clients, institutionnels nationaux et étrangers, OPCVM, personnes morales et personnes physiques.

A- Réalisations commerciales en progression continues :

Plusieurs réalisations sur les plans commercial et opérationnel ont été accomplies par CDG Capital Bourse au titre de l'année 2019. En particulier, il convient de citer les évolutions ci-après :

- La mise en production de la bourse en ligne en white labelling pour une importante banque de la place
- L'enregistrement en bourse de deux augmentations de capital en numéraire ;
- Le conseil et l'accompagnement d'un investisseur dans le cadre d'une restructuration stratégique intra-groupe et l'enregistrement en bourse des opérations y afférentes ;
- Participation à l'OPV de Maroc Telecom
- La prise en charge des exigences de l'AMMC en matière d'habilitations ;
- La poursuite de l'optimisation des systèmes de traitement opérationnel ;

B- Sur le plan de développement commercial et projets structurants :

- Développement de relations commerciales avec quelques émetteurs et organisation des visites et road-show ;
- CKB a été associée à des opérations exceptionnelles d'un institutionnel non apparenté ;
- Consolidation des partenariats avec plusieurs institutionnels hors groupe ;
- Transmission de la totalité des ordres de bourse via la plateforme OMS et déploiement d'une nouvelle version de la solution ;
- Evolution du site de la BEL (ajout de plusieurs fonctionnalités) ;
- Renforcement de la sécurité du Système d'Information (SI).

C- Améliorations organisationnels et procédurales :

- Codification des ordres de bourse selon les normes de l'AMMC ;
- Automatisation et digitalisation de plusieurs reporting et de la gestion des dossiers administratifs des clients ;
- Mise en conformité avec le cadre légale et réglementaire de la Bourse de Casablanca (Nouvelle loi et nouveau règlement général) ;
- Lancement d'un projet de migration du site PCA (à Skhirate) ;
- Habilitations des collaborateurs CKB (AMMC) ;
- Réalisation d'un audit externe du système d'information ;
- Avancement sur la mise en conformité avec les lois 09-08 et anti-blanchiment ;
- Lancement d'un projet d'automatisation du contrôle interne.

Renseignements à caractère général

Date de constitution	1995
Siège social	7, boulevard Kennedy, Anfa, Casablanca
Forme juridique	Société Anonyme
Secteur d'activité	Intermédiation boursière
Capital social au 31/12/2019	MAD 27 437 400
Nombre d'actions	27 437,4
% Capital détenu	100%
% Droits de vote détenu	100%

Source : CDG Capital Bourse, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Chiffre d'affaires (*)	17 069	16 382	- 4 %	19 432	+ 19 %
Résultat net	2 336	606	- 74 %	1 855	+ 206 %
Situation nette	46 903	45 209	- 4 %	46 463	+ 3 %
Dividendes versés à CDG Capital	25 000	2 300	- 91 %	800	-65%

Source : CDG Capital

(*) : CDG Capital Bourse est une société d'intermédiation boursière, Son chiffre d'affaires correspond principalement aux commissions sur transactions en valeurs mobilières et activités connexes.

Le niveau exceptionnel des dividendes en 2017 s'explique par le fait que, suite à la démutualisation de la bourse de Casablanca, il a été procédé à la cession des actions de participation détenus par CKB dans la bourse de Casablanca, ce qui a permis de dégager un résultat non courant de MAD 18 millions.

En 2018, le résultat net de CDG Capital Bourse a connu une baisse de 74% à MAD 0,6 millions (Contre MAD 2,3 millions en 2017), expliquée par la Baisse des produits d'exploitation suite à une diminution du chiffre d'affaires en 2018 (les commissions d'intermédiation et de custody ont enregistré un taux de variation à la baisse). Ceci dans un contexte de baisse significative des volumes du marché boursier marocain. On note également une baisse du Chiffre d'affaires à fin 2018 de 4% à MAD 16,4 millions contre MAD 17 millions en 2017.

CDG Capital Bourse a enregistré en 2018 un volume global hors transferts et obligations primaires de MAD 9 milliards.

A fin décembre 2019, CKB a enregistré un chiffre d'affaires de MAD 19,4 millions en hausse de 19% relativement à 2018 avec MAD 16,4 millions. Cette hausse s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires intermédiation de 12% comparé à 2018, fortement impacté par le marché primaire

Le résultat net a connu une hausse significative de 206% pour s'établir à MAD 1,8 millions contre MAD 0,6 millions. Cette hausse s'explique par le Démarrage du partage des coûts d'exploitation avec une banque de la place à partir d'Avril 2019 générant 589 KMAD de rétrocessions.

Volume Global négocié par CDG Capital Bourse et la part de marché (2017-2019)

	2017	2018	2019
Volume Global	22 559 448 942,65	8 971 725 700,31	9 747 481 497,59
PDM	16,25%	8,55%	7,42%

La part de marché en 2017 était de 16.25% boosté principalement par l'A/R de plus de 12MM sur la valeur BCE, et plus de 1,9MM sur le marché obligataire ce qui présente plus de 60% du volume Global de CKB.

A noter que le volume exceptionnel de l'année 2017 était de 49,6MM (dont 25% du volume réalisé par CKB).

En 2018 la PDM de CKB était de 8,55%, une année où le volume exceptionnel de CDG Capital Bourse (1.7MM sur 36.2MM // 4.7%) et le volume traité sur le marché obligataire ne représentait pas un pourcentage important.

En 2019 la Part De Marché de CDG Capital Bourse était de 7.42% ; CDG Capital Bourse a réalisé 2 opérations apport en titres de 3.6MM (1,8MM portant sur la valeur BCP et 1,8MM portant sur la valeur ATLANTA) qui représentent 38% du volume Global de CKB.

c) CDG Capital Real Estate

Aperçu de l'activité

CDG Capital Real Estate est une société de gestion de fonds immobiliers, qui a pour mission principale de contribuer à la structuration et au développement de l'investissement institutionnel orienté vers l'immobilier tertiaire.

L'année 2015 a connu le transfert des activités de CKRE à Madaëf.

Renseignements à caractère général

Date constitution	2007
Siège social	Angle Boulevard Annakhil et Mehdi Ben Barka, Immeuble Les Patios, Bâtiment 1, 2 ^{ème} étage, Rabat
Secteur d'activité	Gestion de fonds immobiliers
Capital social au 31/12/2019	MAD 1 000 000
Nombre d'actions	10 000
% Capital détenu	100%
% Droits de vote détenus	100%

Source : CDG Capital Real Estate, comptes sociaux

Principaux Indicateurs d'activité

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Chiffre d'affaires (*)	2 567	1 379	- 46 %	437	- 68 %
Résultat net	- 273	- 567	- 108 %	112	+ 120 %
Situation nette	450	- 117	- 126 %	- 5	- 96 %
Dividendes versés à CDG Capital	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

(*) : Le chiffre d'affaires de CDG Capital Real Estate correspond principalement à des loyers.

Il est à noter que depuis le transfert des activités de CDG Capital Real Estate à MADAËF intervenue courant 2015, cette filiale n'enregistre plus de revenus significatifs à l'exception du produit issu de la refacturation du loyer de son siège d'exploitation. On note également que CKRE continue d'exister malgré l'arrêt de ses activités. CKRE n'est pas en liquidation. Le choix de la nouvelle orientation stratégique est en cours d'étude par les instances de gouvernance de CDG Capital.

La société a également enregistré en 2018 un endettement de MAD 38 millions constitué majoritairement d'avances en compte courant d'associé consenties par CDG Capital à hauteur de MAD 25 millions.

A fin 2018, le Chiffre d'affaires de CDG Capital Real Estate est passé de MAD 2,6 millions en 2017 à MAD 1,4 millions en 2018 soit une baisse de 46%, du fait de la baisse des commissions de gestion suite à l'arrivée à terme du contrat de gestion de l'Espaces Les Patios.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaire de CDG Capital Real Estate s'est établi à MAD 437 millions en baisse de 68% (MAD 1 379 millions en 2018).

La hausse du résultat net de CDG Capital Real Estate de 120% en 2019 par rapport à 2018, s'explique par des redressements d'écritures comptables.

III.3. Relations entre CDG Capital et ses filiales

1- Convention entre CDG Capital et CDG Capital bourse

Contrat d'aménagement d'un site de repli utilisateurs avec CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse. Cette convention n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration.

- **Personne concernée** : M. Hamid Tawfiki en ses qualités de président du Conseil d'administration de CDG Capital Bourse et de CDG Capital Gestion et d'administrateur Directeur Général de CDG Capital.
- **Nature et objet de la convention** : Réalisation d'un site de repli pour 18 utilisateurs et une salle informatique pour les besoins de deux filiales pour mutualiser les équipements. Les couts d'investissement et de fonctionnement (loyers et charges locatives, consommation eau et électricité, facility Management, taxes locales) liés sont refacturés par CDG Capital à l'identique selon les clefs de répartition suivantes.
 - Les dépenses d'investissements liés au site sont réparties à égalité entre les deux filiales ;
 - Les dépenses de fonctionnement sont réparties à raison de 55% pour CDG Capital Gestion et 45% pour CG Capital Bourse.
- **Date de signature du contrat** : 01 juillet 2019
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2019 (HT)** : Néant
- **Montant TTC encaissé au 31/12/2019** : Néant
- **Solde créance TTC au 31/12/2019** : 188 KMAD

Convention d'avance en compte courant entre CDG Capital et CDG Capital Real Estate

- **Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Nature et objet de la convention** : Convention de mise en place d'une avance en compte courant d'associé par CDG Capital au profit de CDG Capital Real Estate destinée au reprofilage de la dette globale de cette dernière envers CDG Capital et dont le solde au 31 décembre 2016, intérêts courus compris, s'élève à 23 371 KMAD. Cette avance est accordée pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction au taux d'intérêt fiscal en vigueur, soit 2,21% pour 2017 et 2,22% en 2018
- **Date de conclusion de la convention** : 30 Décembre 2016 prenant effet à partir du 1er janvier 2017
- **Produits comptabilisés au titre de l'exercice 2019** : Néant
- **Sommes TTC encaissées en 2019** : Néant
- **Solde créance TTC au 31/12/2018** : 23 371 KMAD

Convention d'avance en compte courant entre CDG Capital et CDG Capital Real Estate

- **Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Nature et objet de la convention** : Octroi d'une avance en compte courant d'associé de 1.500 KMAD au taux d'intérêt fiscal en vigueur, soit 2,21% en 2017 et 2,22% en 2018 à compter du 24 avril 2017 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 24 avril 2018
- **Date de signature de la convention** : 24 avril 2017
- **Produits comptabilisés en 2019 (HT)** : Néant
- **Montant TTC encaissé en 2019** : Néant
- **Solde créance TTC au 31/12/2019** : 1 500 KMAD

Les montants nuls au niveau des encaissements de ces deux conventions, s'explique par le fait que CDG Capital Real Estate est en difficulté financière, sa trésorerie ne lui permet pas de rembourser ses dettes exigibles.

Dans les comptes individuels de CDG Capital, une provision avait été constituée en couverture du risque de non-recouvrement des créances sur cette filiale.

2- Convention entre CDG Capital et CDG Capital Gestion

Convention relative à la mise en disposition de bureaux conclue avec CDG Capital Gestion

- **Personne concernée** : CDG Capital en tant que principal actionnaire (maison mère)
- **Nature et objet de la convention** : Mise à disposition de deux bureaux au profit de CDG Capital Gestion dans l'annexe de Casablanca, moyennant un loyer annuel de 124 KMAD.
- **Date de signature de la convention** : 19 juin 2018
- **Produits comptabilisés en 2019 (HT)** : 124 KMAD
- **Montant TTC encaissé en 2019** : 102 KMAD
- **Solde créance TTC au 31/12/2019** : 34 KMAD

III.4. Flux dans le cadre des conventions réglementées entre CDG Capital et ses filiales sur les trois derniers exercices

Nature de la convention	Société concernée	2017		2018		2019	
		Encaiss/D écaiss	Produits/c harges	Encaiss/D écaiss	Produits/c harges	Encaiss/D écaiss	Produits/c harges
Avances en compte courant d'associé	CDG Capital Real Estate	0	0				
Mise en place d'une ressource salarié au profit de CDG Capital	CDG Capital Real Estate	-249	-207				
Mise en place d'une ressource salarié au profit de CDG Capital	CDG Capital Private Equity						
Mise à disposition de bureaux (location)	CDG Capital Gestion			196	196	102	124
Total		-249	-207	196	-300	102	124

Source : CDG Capital

Chiffres en milliers de dirhams

Les flux relatifs aux charges et décaissements sont exprimés en négatif

Les conventions règlementées entre CDG Capital et ses filiales ont généré en 2019 des produits de 124 KMAD. Les produits générés proviennent de la Mise à disposition de bureaux (location) à CDG Capital Gestion. Ces conventions ont conduit à un encaissement de 102 KMAD. Les encaissements proviennent principalement de ladite convention.

III.5. Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre CDGK et ses filiales sur les trois derniers exercices

	2017	2018	2019
	Entreprises consolidées par intégration globale		
Actif			
Prêts, avances et titres	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-
Prêts	-	-	-
Titres	-	-	-
Opération de location financement	-	-	-
Actif divers	5 572	2 312	262
Total	5 572	2 312	262
Passif			
Dépôts	34 158	13 071	25 109
Comptes ordinaires	34 158	13 071	25 109
Autres emprunts	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Passif divers	-	-	-
Total	34 158	13 071	25 109
Hors Bilan			
Engagements de financement et de garantie	-	3 000	-
Engagements donnés	-	3 000	-
Engagements reçus	-	-	-
Résultat			
Intérêts et produits assimilés	-	-	-
Intérêts et charges assimilées	-	-	-
Commissions (produits)	4 239	2 995	3 567
Commissions (charges)	-	28	-
Loyers perçus	-	-	-
Loyers versés	-	-	-

Source : CDG Capital (ce tableau ne fait pas partie du rapport des CAC)
Chiffres en milliers de dirhams

III.5. Synergies entre CDG Capital et ses filiales

CDG Capital, à travers le développement de ses principaux piliers, le conseil, le financement et la gestion de l'épargne –, a développé les expertises et les capacités nécessaires pour jouer un rôle prépondérant dans la mission de « financeur – investisseur ».

En effet, la forte complémentarité des offres entre CDG Capital et ses filiales permet d'offrir aux clients un service intégré à forte valeur ajoutée, répondant à leurs besoins sur l'ensemble de la chaîne de valeur du conseil à la distribution en passant par la conservation des titres et la gestion de l'épargne. C'est d'ailleurs cette complémentarité et cette synergie intelligente au service du Client qui constitue l'avantage concurrentiel de la Banque et la différence de ses confrères.

IV. Secteur d'activité de CDG Capital

IV.1. Cadre réglementaire et institutionnel

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n° 103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er rabiil 1436 (24 décembre 2014), ainsi que par les dispositions réglementaires prises pour leur application.

La loi bancaire est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de cette loi ont porté sur les domaines suivants :

- Elargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- Introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts ;

Sur le plan institutionnel, la Loi Bancaire a instauré un cadre de concertation et d'échange avec les autorités publiques notamment le Ministère chargé des finances et les représentants de la profession bancaire, ainsi qu'avec les autres autorités de régulation et de supervision du secteur financier.

Evolution du cadre légal et réglementaire :

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre légal et réglementaire du secteur bancaire a été renforcé par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques. Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire :
- Supervision intégrale des Associations de MicroCrédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;

- Le nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Principales évolutions légales et réglementaires

- **Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :**
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- **Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :**
 - La circulaire n° 4/W/2014 relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 8/G/2012 relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- **Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :**

- La circulaire n° 2/G/2012 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité :
- La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
- La circulaire n° 5/W/2017 fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne
- **Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :**
 - La circulaire n° 33/G/2007 de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- **Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :**
 - La circulaire n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank AlMaghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n°8/G/2010 telle que modifiée et complétée par la circulaire n°6/G/12 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
- **Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :**
 - Le décret n° 2-11-248 du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
 - La circulaire n°1/w/2016 modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- **Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.**
 - La circulaire n°15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

Rôle de Bank Al Maghrib :

Les établissements de crédit sont soumis à l'agrément de BAM après avis du comité des établissements de crédits. Préalablement à cet agrément BAM s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers des établissements de crédit et de l'expérience professionnelle des fondateurs et membres du conseil d'administration et de direction

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- Les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur

-
- Les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées
 - Les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.

Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Rôle du Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'administration :

Dans le cadre du soutien et de la transmission des politiques du gouvernement et tel que défini dans l'article 51 de la loi bancaire , le ministère de l'Economie, des Finances, et de la Réforme de l'Administration peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés.

IV.2. Aperçu du secteur bancaire marocain

Le secteur bancaire joue un rôle clé dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Selon son rapport annuel 2019⁸, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib couvre 90 établissements répartis entre 24 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de microcrédit, 19 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est resté majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public est resté à 5 banques et 4 sociétés de financement.

⁸ Bank Al Maghrib- Rapport annuel sur la supervision bancaire exercice 2019

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BMCE Bank, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc ;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de huit Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, MediaFinance, AL BARID Bank.

Evolution du réseau bancaire :

Le rythme d'évolution du réseau bancaire a continué à décélérer à 0,6% en 2019, contre 1,8% en 2018, à la faveur du développement des canaux digitaux. Le nombre de guichets bancaires s'est établi à 6 539, soit 36 agences additionnelles, dont 33 nouveaux guichets ouverts par les banques participatives. Pour sa part, le réseau des banques conventionnelles est demeuré quasiment stable.

Concentration du réseau bancaire :

En 2019, le niveau de concentration a continué son inflexion enregistrée ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 63,3% en 2019, contre 64,3% une année auparavant et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 78,1% contre 78,7%

La même tendance est enregistrée en termes de dépôts, les trois plus grandes banques de la place ont collecté près de 64% des dépôts contre 65% une année plus tôt. Les cinq premières banques détenaient une part de 79% contre 79,9% en 2018.

S'agissant du crédit, les trois plus grandes banques ont concentré 62,2% des crédits distribués, contre 63,7% en 2018 et les cinq plus grandes ont représenté 79,8% des financements contre 80,8% une année auparavant.

Selon l'indice Herfindahl-Hirshman, le niveau de concentration du total-actif et des crédits des banques a enregistré une légère baisse à 0,16 contre 0,17 une année auparavant, tandis que celui des dépôts est demeuré identique aux années précédentes, soit 0,17, traduisant un marché bancaire modérément concentré.

En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détiennent 53,5% des guichets, au même niveau que l'année précédente. Cette part s'est contractée de 0,9 point en termes de total-actif et de dépôts à 64,2% et 64,6% respectivement et de 1,3 point à 62,9% en termes de crédits.

Assise financière :

En 2019, le secteur bancaire a consolidé son assise financière à travers une appréciation de ses résultats et un renforcement de ses fonds propres.

A. Organes consultatifs

Comité des Etablissements de Crédit

Placé sous la présidence du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, le Comité des Etablissements de Crédit « CEC » est régi par les dispositions des articles 26 et 26 de la Loi Bancaire. Il donne son avis au Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements assujettis.

Commission de Discipline des Etablissements de Crédit

Dans le cadre de la procédure disciplinaire instituée par la Loi Bancaire, cette commission est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires relatifs aux infractions aux dispositions légales et réglementaires et de donner un avis au Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des établissements concernés.

B. Instances de concertation

Rôle de l'association professionnel du secteur bancaire

Les missions du GPBM sont définies par la loi bancaire en vigueur et ses statuts.

Les statuts et le fonctionnement du GPBM qui sont conformes aux dispositions du dahir du 15 novembre 1958 sur les associations et aux dispositions de la loi bancaire actuellement celle du 24 décembre 2014, sont approuvés par le Wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

Les missions du GPBM sont définies par la loi bancaire en vigueur et ses statuts.

➤ **Mission de concertation et représentativité**

Le GPBM est une instance de concertation entre ses membres pour toutes les questions liées aux activités des banques,

Le GPBM sert d'intermédiaire exclusif entre les membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger pour les questions intéressant la profession, d'autre part,

Il peut représenter l'un de ses membres auprès de la Commission de Discipline des établissements de crédit,

Il est habilité à ester en justice dans toute instance où une banque est en cause et où il estime que les intérêts généraux de la profession sont en jeu.

➤ **Mission de veille réglementaire et professionnelle**

Sans préjudice aux attributions de Bank Al-Maghrib, le GPBM veille par la concertation avec ses membres à attirer leur attention et à adopter des approches et moyens appropriés, pour le respect des législations, réglementations et diverses mesures concernant la profession bancaire.

➤ **Missions d'études, de réflexion, de consultation, de propositions, de création et de gestion de services interbancaires ainsi que d'encouragement de l'investissement.**

Le GPBM œuvre pour l'encouragement de l'investissement au Maroc en mettant en exergue les opportunités d'investissement de notre pays et en accompagnant l'investisseur local ou étranger dans le processus d'investissement par le conseil, l'assistance et le financement.

A cet effet, les banques marocaines se sont réorganisées pour une meilleure gestion déconcentrée et régionalisée de l'investissement, pour proposer de nouveaux services et des crédits adaptés à chaque catégorie d'investisseur et prospecter de nouveaux marchés en élargissant le réseau de leurs correspondants et en ouvrant des agences dans plusieurs pays notamment dans les pays du Golfe, en Europe, en Chine, aux Etats-Unis d'Amérique et en Afrique.

Le tout en faisant une utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information qui leur permettent d'être encore plus près et à l'écoute de leurs clients.

Par ailleurs, le GPBM peut être consulté ou, soumettre des propositions au Ministre des Finances, au Gouverneur de Bank Al-Maghrib, au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et au Comité des établissements de Crédit et généralement à toute autorité compétente.

Il étudie toutes les questions et projets de lois ou circulaires intéressant la profession notamment l'amélioration des techniques de banque et de crédit, la justice, la stimulation de la concurrence interbancaire, la création de services communs, l'introduction de nouvelles technologies, la formation du personnel et les relations avec les représentants des employés.

Il est habilité à gérer tout service commun ou société interbancaire quelle qu'en soit la forme à l'exception de ceux qui sont gérés par Bank Al-Maghrib et sauf habilitation spécifique par celui-ci.

➤ **Mission de développement durable et de responsabilité sociale**

Outre leur rôle dans le financement de l'économie et l'accompagnement de l'investisseur, les banques marocaines individuellement ou au niveau du GPBM, développent plusieurs actions de développement durable et de responsabilité sociale avec plusieurs partenaires concernant notamment la solidarité pour la lutte contre la pauvreté, la protection de l'enfance, la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'aide aux associations caritatives diverses (Association Marocaine des Handicapés, SIDACTION....).

Conseil National du Crédit et de l'Épargne

Le Conseil national du crédit et de l'épargne « CNCE », dont la présidence est assurée par le Ministre des Finances, a pour attribution de débattre des questions relatives au développement de l'épargne et à l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il peut mener toutes études qu'il juge nécessaires ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier

La Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier (CCOSSF) constitue un cadre au sein duquel les autorités de régulation et de supervision du secteur financier coordonnent leurs actions en matière de supervision.

IV.3. Dispositifs prudentiels

Sur le plan réglementaire, le dispositif prudentiel en vigueur a fait, au cours des dernières années, l'objet d'une refonte en profondeur, dictée par le souci d'une plus grande convergence avec les bonnes pratiques internationales.

Dans ce sens, Bank Al-Maghrib a lancé, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macro-prudentielle. La loi bancaire promulguée au début de 2015 est venue ainsi, introduire le fondement légal pour l'exercice de cette nouvelle mission.

Au niveau réglementaire, l'année 2014 a connu l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 « loi bancaire », relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. Ce texte structurant définit notamment le cadre légal pour l'exercice de la surveillance macro-prudentielle, tout en renforçant les mécanismes de résolution de crise mis à la disposition de Bank Al-Maghrib. Il introduit également les fondements légaux visant à permettre l'émergence de nouveaux acteurs et services financiers, notamment dans le domaine de la finance participative. Par ailleurs, 2014 a également enregistré l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, et la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application.

L'entrée en vigueur des normes Bâle III s'est accompagnée par l'entrée en vigueur progressive, à partir de juillet 2015, du Ratio de Liquidité à Court Terme (Liquidity Coverage Ratio (LCR) ». Ce ratio impose aux banques de disposer de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les banques sont ainsi tenues de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1er juillet 2015, pour atteindre 100% à compter du 1er juillet 2019.

Principaux critères relatifs aux dispositifs prudentiels des établissements de crédit :

Critères	Définition	Taux/Exigence
Ratio de solvabilité⁹	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	≥ 12%
Ratio Tier 1¹⁰	Rapport entre les fonds propres prudentiels de catégorie 1 et les actifs de la banque pondérés par les risques.	≥ 9%
LCR	Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.	≥ 100%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	≥ 100%

⁹ En date du 16 juin 2020, Le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement sur une période 12 mois du ratio de solvabilité en ramenant le seuil à 11,5%

¹⁰ En date du 16 juin 2020, Le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement sur une période 12 mois du ratio Tier 1 en ramenant le seuil à 8%

Critères	Définition	Taux/Exigence
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	≤20%
Réserve monétaire¹¹	Bank Al-Maghrib impose à ce titre aux banques de conserver sous forme de comptes gelés auprès d'elle et équivalents en moyenne mensuelle à 2% de leurs dépôts à vue. Le taux est passé de 4% à 2% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 24 septembre 2019, puis Le taux est passé de 2% à 0% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 16 juin 2020.	= 0%
Règles prudentielles	Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%	≥ 20%, ou 50%, ou 100%
Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions.	Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses.	

Les établissements de crédit sont tenus de respecter, sur une base individuelle et/ou consolidée sous consolidée, les ratios de prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al Maghrib.

Principaux facteurs et faits marquants ayant une influence sur le secteur d'activité sur la période

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- Le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (ou UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;

¹¹ Le taux est passé de 2% à 0% suite à la décision de Bank Al Maghrib du 16 juin 2020.

-
- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organisme assimilés en janvier 2015 ;
 - Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;
 - Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
 - Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;
 - Démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en Juin 2016 ;
 - Octroi de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative de la part du comité des Etablissements de Crédit et émission d'autorisations à ouvrir des fenêtres participatives pour le compte de 3 banques de la place. (Agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 Novembre 2016 ;
 - En 2017, communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative ;
 - Communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
 - Mise en place de la nouvelle norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 ;
 - Mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019
 - Baisse du taux directeur passant de 2,25% à 1,5% (-25 pbs en mars 2020 et -50 pbs en juin 2020) ;

IV.4. Emplois et ressources du secteur bancaire

Evolution des Ressources :

En millions	2017	2018	Var	2019	Var
Dettes envers les Sociétés de Financement	5 317	3 924	-26%	3 423	- 13 %
Dépôt de la clientèle	898 873	924 886	3%	950 042	3 %
Comptes chèques	391 242	409 729	5%	427 918	4 %
Comptes courants	148 593	148 475	0%	160 653	8 %
Comptes d'épargne	152 992	158 303	3%	165 553	5 %
Dépôt à terme	159 129	164 444	3%	155 637	- 5 %
Autres dépôts et comptes créditeurs	46 917	43 936	-6%	40 282	- 8 %
Titres de créances émis	57 194	61 013	7%	73 963	21 %
Total ressources	961 384	989 823	3%	1 027 429	4 %

Source : Statistiques GPBM

A fin 2018, l'ensemble des ressources du secteur bancaire s'établit à MAD 990 milliards contre MAD 961 milliards à fin 2017, soit une hausse de 3%. Cette augmentation est en partie expliquée par la hausse des dépôts de la clientèle qui s'élève à 3% sur la période pour s'établir ainsi à MAD 925 milliards.

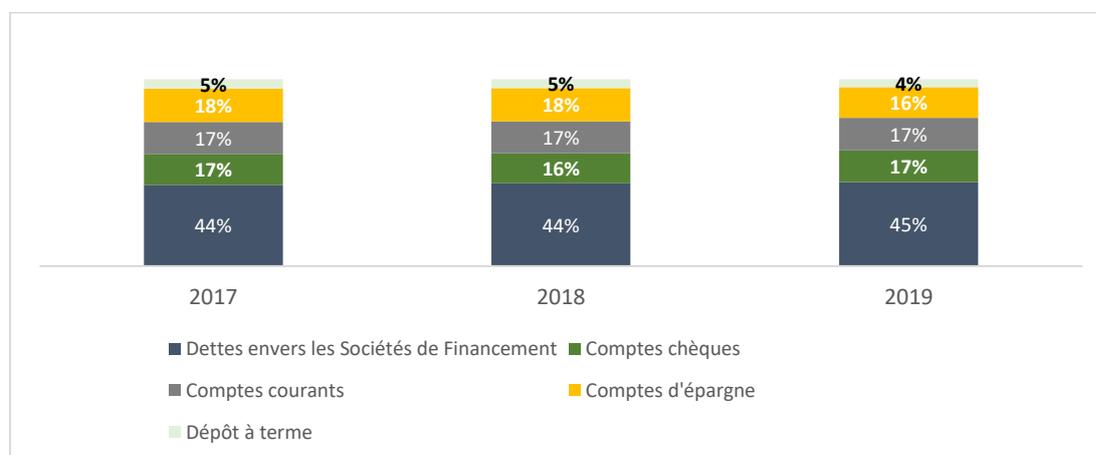
Cette évolution des dépôts collectés auprès de la clientèle s'explique par la bonne tenue des placements à vue ainsi que des dépôts à terme.

La structure des ressources des banques reste principalement dominée par les dépôts de la clientèle (93% des ressources). Ce poste est composé à fin 2018 des comptes chèques (44%), comptes courants (16%), comptes d'épargne (17%) et des dépôts à terme (18%).

Au 31 décembre 2019, le total des ressources collectées dans le secteur bancaire s'est établi à près de MAD 1 027 milliards, soit une hausse de 4% par rapport à fin 2018. Cette augmentation est principalement expliquée par l'évolution des titres de créances émis de 21% à MAD 74 milliards contre MAD 61 milliards à fin 2018.

La structure des ressources des banques est principalement dominée par les dépôts de la clientèle (92% des ressources). Ce poste est composé à 45% des comptes chèques, à 17% des dépôts à terme, à 17% par les comptes épargne, à 16% des comptes courants, et de 4% autres dépôts et comptes créditeurs.

Structure des Dépôt de la clientèle par catégorie sur la période 2017--2019 :



Source : Statistiques GPBM

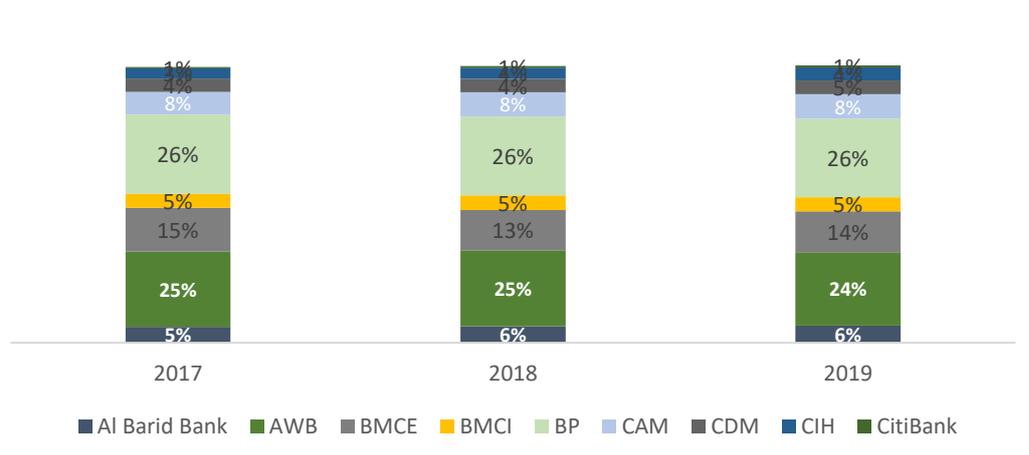
L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle sur la période 2017 - 2019 fait ressortir la prépondérance des comptes chèques (44 % en moyenne), suivie des dépôts à terme avec une proportion moyenne de 17 %. Les comptes d'épargne et les comptes courants ont, quant à eux, contribué en moyenne à hauteur de 17 % et 16 % respectivement.

Ventilation des dépôts auprès des principales banques :

Ventilation des dépôts	2017	2018	2019
Al Barid Bank	47 876	50 913	54 175
ArabBank	2 379	1 868	2 157
AWB	224 686	233 872	232 352
BMCE	130 836	123 710	129 328
BMCI	42 530	45 198	44 220
BP	236 619	242 820	247 543
CAM	67 726	73 976	78 337
CDGCapital	3 394	2 187	1 369
CDM	40 352	41 253	43 017
CFGGroup	3 757	3 072	3 487
CIH	29 688	34 279	41 410
CitiBank	4 542	5 323	5 922
LaCaixa	521	698	868
MediaFinance	1 211	229	0
Sabadell	401	679	564
SG	61 177	63 571	64 102
UMB	1 177	1 238	1 190
Dépôts de la clientèle	898 873	924 886	950 042

Source : Statistiques GPBM

Part de marché des principaux acteurs pour les dépôts de la clientèle :



Source : Statistiques GPBM

Evolution des crédits à l'Economie :

Les emplois du secteur bancaire marocain ont atteint 939 Mds MAD à fin 2019 contre 896 MMAD à fin 2018 et contre 841 Mds MAD en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 6% au cours de cette période. L'évolution des emplois du secteur sur la période entre 2017 et 2019 se présente comme suit :

En millions	2017	2018	Var	2019	Var
Créances sur les sociétés de financement	58 493	59 144	1%	55 065	- 7 %
Créances sur la clientèle dont :	782 618	837 268	7%	883 781	6 %
<i>Comptes chèques débiteurs</i>	<i>5 353</i>	<i>6 713</i>	<i>25%</i>	<i>6 715</i>	<i>0,03 %</i>
<i>Comptes courants débiteurs</i>	<i>74 600</i>	<i>75 333</i>	<i>1%</i>	<i>76 038</i>	<i>1 %</i>
<i>Crédit de trésorerie</i>	<i>86 909</i>	<i>94 897</i>	<i>9%</i>	<i>106 795</i>	<i>13 %</i>
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>192 904</i>	<i>200 268</i>	<i>4%</i>	<i>209 237</i>	<i>4 %</i>
<i>Crédits à la consommation</i>	<i>50 414</i>	<i>53 300</i>	<i>6%</i>	<i>55 293</i>	<i>4 %</i>
<i>Crédits immobiliers</i>	<i>257 908</i>	<i>261 870</i>	<i>2%</i>	<i>269 844</i>	<i>3 %</i>
<i>Autres crédits</i>	<i>52 444</i>	<i>80 051</i>	<i>53%</i>	<i>90 602</i>	<i>13 %</i>
<i>Créances en souffrance brutes</i>	<i>62 087</i>	<i>64 836</i>	<i>4%</i>	<i>69 256</i>	<i>7 %</i>
Total crédits à l'économie	841 111	896 412	7%	938 845	5 %

Source : Statistiques GPBM

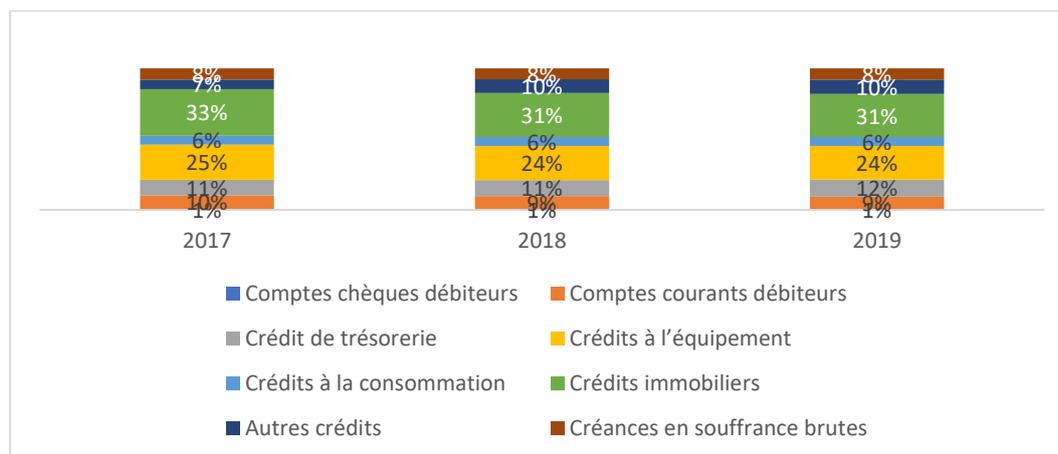
A fin 2018, les crédits à l'économie ont connu une progression de 7% sur la période atteignant ainsi MAD 896 milliards. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- L'augmentation de l'encours des autres crédits qui s'établit à MAD 77 milliards à fin 2018 soit une hausse de 46% sur la période.
- L'augmentation des comptes chèques débiteurs de 25% en 2018 passant de MAD 5,3 milliards à MAD 6,7 milliards en 2018.
- La hausse des crédits de trésorerie atteignant ainsi MAD 95 milliards à fin 2018 soit une hausse de 10% sur la période.
- La hausse des créances en souffrance brutes de 4% pour atteindre MAD 65 milliards.

Au 31 décembre 2019, les crédits à l'économie ont connu une progression de 5% sur la période atteignant ainsi MAD 939 milliards. Cette hausse est attribuable aux éléments suivants :

- L'augmentation de l'encours des autres crédits qui s'établit à MAD 91 milliards au 31 décembre 2019 soit une hausse de 13% sur la période.
- La hausse des crédits de trésorerie atteignant ainsi MAD 107 milliards au 31 décembre 2019 soit une hausse de 13% sur la période.
- La hausse des créances en souffrance brutes de 7% pour atteindre MAD 69 milliards.

Structure des créances sur la clientèle par catégorie sur la période (2017-2019) :



Source : Statistiques GPBM

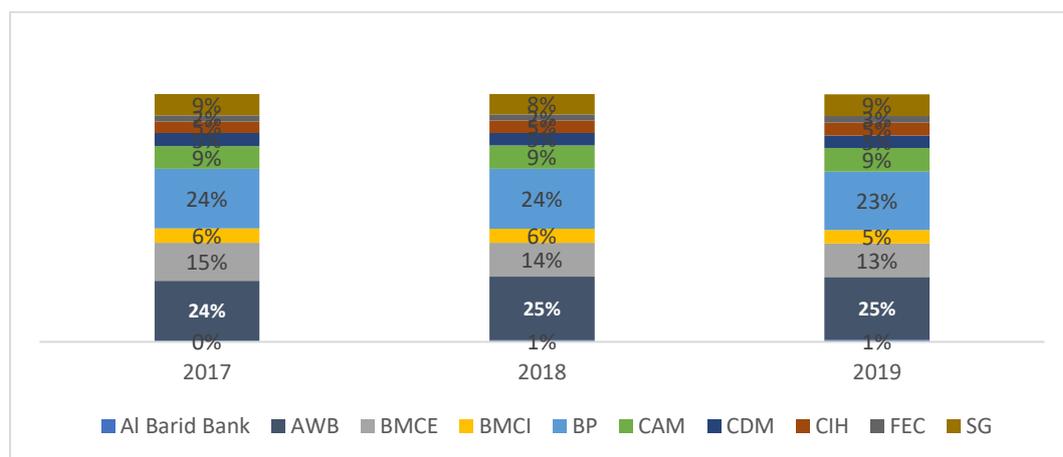
L'analyse de la structure des créances sur la clientèle sur la période 2017 - 2019 fait ressortir la prépondérance des crédits immobiliers (32 % en moyenne), suivie des crédits à l'équipement avec une proportion moyenne de 24 %.

Ventilation des créances sur la clientèle auprès des principales banques :

En millions	2017	2018	2019
Al Barid Bank	3 825	5 290,36	7 490,90
ArabBank	1 574	917,47	1 878,50
AWB	187 001	212 470,33	220 989,35
Bank Al Amal	733	747,67	684,84
BMCE	118 834	113 776,84	118 258,40
BMCI	44 423	46 655,01	48 032,29
BP	186 801	200 521,12	205 851,03
CAM	70 879	77 543,98	83 192,55
CDGCapital	396	372,00	398,00
CDM	41 059	41 755,66	44 137,42
CFGGroup	2 210	2 653,75	3 537,52
CIH	36 100	41 836,52	46 140,92
CitiBank	1 356	1 295,63	1 642,18
FEC	18 728	20 296,43	22 463,56
LaCaixa	530	935,44	1 068,89
MediaFinance	0	0,00	0,00
Sabadell	508	586,57	640,84
SG	66 817	68 712,08	76 357,00
UMB	844	901,38	1 016,73
Créances sur la clientèle	782 618	837 268	883 781

Source : Statistiques GPBM

Evolution de la part de marché des principaux acteurs pour les créances sur la clientèle :



Source : Statistiques GPBM

Evolution des engagements hors bilan sur la période :

Les engagements par signature concernent les engagements de financement ou de garanties données ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan du secteur bancaire entre 2017 et 2019 se détaillent comme suit :

En millions	2017	2018	2019
Engagements Hors Bilan Donnés	285 533	302 490	301 276
Engagements de financement donnés	130 570	148 158	153 441
Dont engagements de financement en faveur des EC	7 315	3 870	4 339
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	123 255	144 288	149 103
Engagements de garantie donnés	154 963	154 332	145 646
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	49 644	51 285	42 386,87
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	105 320	103 047	103 259
Engagements Hors Bilan Reçus	84 975	90 148	82 669
Engagements de financement reçus	2 766	3 476	2 853
Dont engagements de financement reçus des EC	2 766	3 476	2 853
Engagements de garantie reçus	82 209	86 672	78 315
Dont engagements de garantie reçus des EC	68 299	66 540	54 329
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	13 910	20 132	23 986
Engagements hors bilan en souffrance	2 395	2 431	3 044
Dont provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1400	1582	1684
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	62 087	64 836	69 256

Source : Statistiques GPBM

Ventilation des des engagements hors bilan des principales banques sur la période :

Engagements hors bilan (En MMAD)	2017		2018		2019	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Al Barid Bank	135	30	140	39	191	42
ArabBank	2 156	1 048	2 299	460	2 072	282
AWB	117 570	20 390	123 730	19 188	131 961	17 520
Bank Al Amal	32	53	7	53	0	53
BMCE	21 266	17 845	18 593	16 622	22 232	11 199
BMCI	22 531	4 864	26 249	6 504	22 508	4 356
BP	50 141	11 964	52 095	15 156	51 936	21 308
CAM	10 299	1 056	13 865	0	16 087	0
CDGCapital	1 396	509	1 366	509	1 423	509
CDM	13 208	2 674	13 376	1 622	12 017	1 252
CFGGroup	138	3 576	305	4 772	406	5 591
CIH	11 859	6 093	14 202	6 759	10 514	7 097
CitiBank	2 369	1 169	2 454	1 153	2 601	1 302
FEC	7 696	500	8 131	1 095	5 465	1 500
LaCaixa	2 102	1 836	2 468	1 346	2 136	1 542
MediaFinance	0	0	0	0	0	0
Sabadell	949	1 201	959	1 519	785	1 537
SG	21 526	10 167	22 110	13 351	18 816	7 578
UMB	159	0	141	0	126	0
En millions	285 533	84 975	302 490	90 148	301 276	82 669

Source : Statistiques GPBM

Créances en souffrance :

En millions	2017	2018	Var	2019	Var
Créances en souffrance brutes sur SF	59	59	0%	54	-8%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle dont :	62 087	64 836	4%	69 256	7%
Total créances en souffrance	62 146	64 895	4%	69 310	7%
Taux de créances en souffrance=Créances en souffrance brutes/Crédits à l'économie	7,4%	7,2%	-0,2pts	7,4%	+0,2pts

Source : Statistiques GPBM

Répartition des créances en souffrance sur les principaux acteurs :

En millions	2017	2018	2019
Al Barid Bank	143	174,95	211,67
ArabBank	518	19,90	547,40
AWB	11 291	11 938,52	12 614,30
Bank Al Amal	242	452,52	376,58
BMCE	7 520	8 033,59	8 270,94
BMCI	6 239	6 297,35	6 509,75
BP	14 182	15 309,72	17 144,86
CAM	5 914	6 135,69	6 312,67
CDGCapital	10	11,00	11,00
CDM	3 971	3 472,08	3 520,16
CFGGroup	0	13,08	30,04
CIH	2 401	2 800,28	3 404,87
CitiBank	88	88,46	55,42
FEC	12	34,68	32,94
LaCaixa	27	31,56	25,63
MediaFinance	0	0,00	0,00
Sabadell	2	7,93	9,05
SG	9 337	9 762,37	9 798,00
UMB	188	252,54	380,62
Créances sur la clientèle	62 087	64 836	69 256

Source : Statistiques GPBM

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation des principales banques :

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation des banques commerciales se présente comme suit, sur la période 2017 – 2019 :

En MDH	2017	2018	2019
Marge d'intérêt	25 233	32 212	28 190
Résultat des Op. de crédit-bail et de location	-71	46	53
Marge sur commissions	5 990	7 255	6 979
Résultat des opérations de marché	6 240	6 362	7 478
PNB	38 690	47 176	43 720
Charges Générales d'exploitation	19 333	23 818	21 640
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	- 4023	- 5 557	- 4 584
Résultat Net	9 917	11 148	11 191

Source : GPBM- Banques commerciales (hors CAM et CIH)

IV.5. Cadre réglementaire et institutionnel de la BFI

En 1993, une réforme réglementaire, matérialisée par la promulgation de trois dahirs, permet l'émergence des marchés financiers modernes marocains :

- Dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993, relatif à la Bourse des Valeurs ;
- Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété ;
- Dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993, relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Ces trois dahirs apportent des avancées fondamentales qui permettent la naissance d'une communauté de professionnels marocains spécialisés dans les marchés financiers. En particulier, naissent alors les premières sociétés entièrement spécialisées dans ces activités et qu'il est possible de considérer comme des embryons de banques d'affaires marocaines. La naissance d'entités spécialisées pousse, dans un second temps, les banques commerciales installées au Maroc à accorder un intérêt nouveau aux activités de marchés financiers, même si certaines d'entre elles voient en cette démarche un canal de financement concurrent à celui du circuit traditionnel de la banque de détail et d'entreprise (collecte des dépôts et octroi de crédits).

La naissance d'entités indépendantes ainsi que la création de filiales dédiées à ces métiers par les banques commerciales constituent, à la suite de cette rupture réglementaire, les bases du développement rapide et soutenu que les marchés financiers marocains connaissent depuis.

Parmi les principales avancées réglementaires en 1993, il convient de noter :

- L'obligation de ne pratiquer l'intermédiation à la Bourse de Casablanca qu'au travers d'entités séparées, dédiées à ce métier, et titulaires d'un agrément du Ministère des Finances : les sociétés de bourse. La loi impose des conditions à respecter pour l'obtention de l'agrément, ainsi que des conditions à respecter dans l'exploitation de ces sociétés, notamment de type prudentiel (niveau des fonds propres, dispersion des risques, ségrégation des actifs clients...) ou concernant les moyens humains et informatiques ;
- La démutualisation de la gestion de la Bourse des Valeurs, confiée à l'ensemble des parties prenantes du marché (banques, assureurs, etc.) ; • la définition des règles et procédures qu'une entreprise doit suivre pour se financer par le biais des marchés des capitaux (l'appel public à l'épargne notamment) ;
- La création des SICAV et Fonds Communs de Placement, véhicules pratiques et adaptés permettant aux petits épargnants de confier leur épargne à des gestionnaires professionnels, assujettis à des règles prudentielles et déontologiques. Ces véhicules, appelés OPCVM, sont également soumis à un agrément individuel du Ministère des Finances ;
- La création de l'autorité de contrôle et de régulation de ces marchés financiers ainsi que des professionnels qui y opèrent, du CDVM (actuel AMMC) ;
- et enfin, l'adoption de la loi n° 44-12 qui reprend les dispositions relatives à l'Appel Public à l'Épargne (APE) qui étaient contenues dans le Dahir portant loi 1-93-212 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne et les complète par une série d'améliorations destinées à répondre aux objectifs suivants : (i) introduire des mécanismes permettant de renforcer la sécurité et l'intégrité des opérations d'APE, (ii) améliorer la transparence du marché et (iii) instaurer une certaine souplesse du dispositif légal afin d'accompagner efficacement les évolutions du marché.

Par la suite, dans le milieu des années 1990, la direction du Trésor du Ministère chargé des Finances, avec l'aide de Bank Al-Maghrib, entreprennent une série de réformes réglementaires visant à moderniser le financement de l'Etat et à le convertir vers un financement de marché, c'est-à-dire par émission d'obligations ou bons du trésor libellé en dirhams et négociables entre intermédiaires et épargnants. Auparavant, le financement de l'Etat était opéré essentiellement au travers du système bancaire national (donc par l'intermédiaire du circuit dépôts-crédits, par le biais d'« emplois obligatoires »), ainsi que sous forme de dettes libellées en devises et enfin sous forme de crédits. Le basculement vers un financement domestique (intérieur), sous forme de valeurs mobilières constitue un catalyseur pour la création d'un marché obligataire national c'est-à-dire un marché de produits de taux, la bourse étant généralement réservée aux titres de propriété (actions). Les caractéristiques de ce marché obligataire, d'abord de titres de l'Etat puis de titres de sociétés privées, confèrent un atout important aux entités titulaires d'un agrément de banque pour en être les intermédiaires.

IV.6. Autorité de tutelle et de contrôle de la BFI :

L'autorité Marocaine du marché des capitaux (AMMC)

L'AMMC est chargé de s'assurer de la protection de l'épargne investie en instruments financiers et de proposer à cette fin les mesures nécessaires.

A ce titre, elle contrôle que l'information devant être fournie par les entreprises ayant recours à des émissions de valeurs mobilières est établie et diffusée conformément aux textes en vigueur. Afin de renforcer la protection de l'épargne, l'AMMC contribue à la promotion de l'éducation financière des épargnants. Elle s'assure de l'égalité de traitement des épargnants, à la transparence et à l'intégrité du marché des capitaux et à l'information des investisseurs.

L'AMMC s'assure également du bon fonctionnement du marché des capitaux et veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives audit marché. L'AMMC doit également s'assurer du respect de la législation et de la réglementation en vigueur relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

L'AMMC, dans la limite des prérogatives qui lui sont dévolues, représente le Maroc auprès des institutions internationales créées en vue de promouvoir la coopération internationale dans le domaine du contrôle du marché des capitaux. Elle est également amenée à assister le Gouvernement en matière de réglementation du marché de capitaux, qui la consulte sur les questions susceptibles d'impacter ce dernier. Il a également pour mission de s'assurer de l'équité, de la transparence et de l'intégrité des marchés d'instruments financiers.

En outre, l'AMMC exerce des attributions de contrôle en vérifiant le respect des dispositions légales et réglementaires par :

- Les sociétés de bourse ;
- Les établissements de gestion des OPCVM, les OPCVM eux-mêmes et leurs établissements dépositaires ;
- Les fonds de placement collectifs en titrisation, leurs établissements gestionnaires dépositaires et leurs établissements initiateurs ;
- Le dépositaire central Maroclear, les teneurs de comptes et les personnes morales émettrices ;
- Les organismes de placement en capital-risque et leurs sociétés de gestion ;
- Les personnes physiques ou morales soumises aux dispositions de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier ;
- Les personnes faisant appel public à l'épargne conformément aux dispositions de la loi n° 44-12 ;

- Les négociateurs, les compensateurs, les négociateurs-compensateurs, la société gestionnaire et la chambre de compensation ;
- Les opérations de pensions, régies par la loi n° 24-01 ; 105
- Certains titres de créances négociables, régis par la loi n° 35-94 ;
- Les personnes habilitées visées par l'article 31 de la loi 43-12 relative à l'AMMC.
- L'AMMC peut leur demander communication de tout document et renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission. L'AMMC est également habilitée à effectuer à tout moment des contrôles sur place et sur pièces auprès de ces personnes et de ces organismes.
- Enfin, l'AMMC est dotée d'un pouvoir de sanction. En effet, dans le cas où elle vient à relever des pratiques qui constituent un non-respect :
 - D'une règle de pratique professionnelle se traduisant par des obligations matérielles clairement définies ;
 - D'une obligation de transmission d'information dont le contenu et les modalités sont clairement précisés.

L'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs de ces pratiques une mise en garde ou un avertissement et/ou une sanction pécuniaire. Par ailleurs, l'AMMC peut initier des poursuites judiciaires selon la gravité des manquements.

Si les pratiques relevées constituent une infraction considérée comme plus lourde, l'AMMC est habilitée à prononcer à l'encontre des auteurs une sanction pécuniaire dont le montant est fonction de la gravité des manquements commis et en relation avec les avantages et les profits tirés de ces manquements. Notamment, si des profits ont été réalisés, la sanction ne peut excéder le quintuple desdits profits. Une sanction disciplinaire allant jusqu'à la proposition de retrait d'agrément peut également être prononcée en sus de la sanction pécuniaire.

Associations et groupements professionnelles en lien avec la BFI

- L'Association Professionnelle des Sociétés de Bourse (APSB) est l'association professionnelle qui regroupe l'ensemble des sociétés de bourse qui opèrent sur le marché boursier marocain. Sa mission consiste donc à représenter ses membres auprès des autres acteurs du marché et des pouvoirs publics ;
- L'Association des Sociétés de gestion et Fonds d'Investissement Marocains (ASFIM) est l'organisation professionnelle représentant les sociétés de gestion des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Elle regroupe aujourd'hui plusieurs sociétés de gestion adhérentes, et des membres experts : avocats, cabinet de comptabilité et d'audit, etc. ;
- L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) est une association professionnelle dont la vocation est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs et des pouvoirs publics au Maroc et à l'international. L'AMIC compte 25 membres actifs. Les membres associés, conseillant et accompagnant les acteurs du secteur, sont au nombre de 23.

Pour la commodité de l'analyse, l'environnement de la banque de financement et d'investissement est présenté ci-après en distinguant les activités suivantes :

- Gestion d'actifs pour compte de tiers (essentiellement gestion d'OPCVM et accessoirement gestion de portefeuilles sous mandat) ;
- Marchés des capitaux (intermédiation et négoce sur le marché des actions et sur le marché des produits de taux) ;

-
- Finance d'entreprises (missions de conseil, transactions de fusions & acquisitions et financement par émission de valeurs mobilières) ;
 - Capital investissement (gestion de fonds de capital-risque, etc...).

Pour certaines activités, il n'existe pas d'association professionnelle ou de statistiques publiques. En général, les filiales dédiées qui pratiquent ces activités ne publient pas leurs comptes non plus, ce qui ne permet pas d'apprécier l'évolution globale desdites activités sur le marché marocain. En particulier, les données relatives aux activités de conseil en finance d'entreprises ne sont pas disponibles.

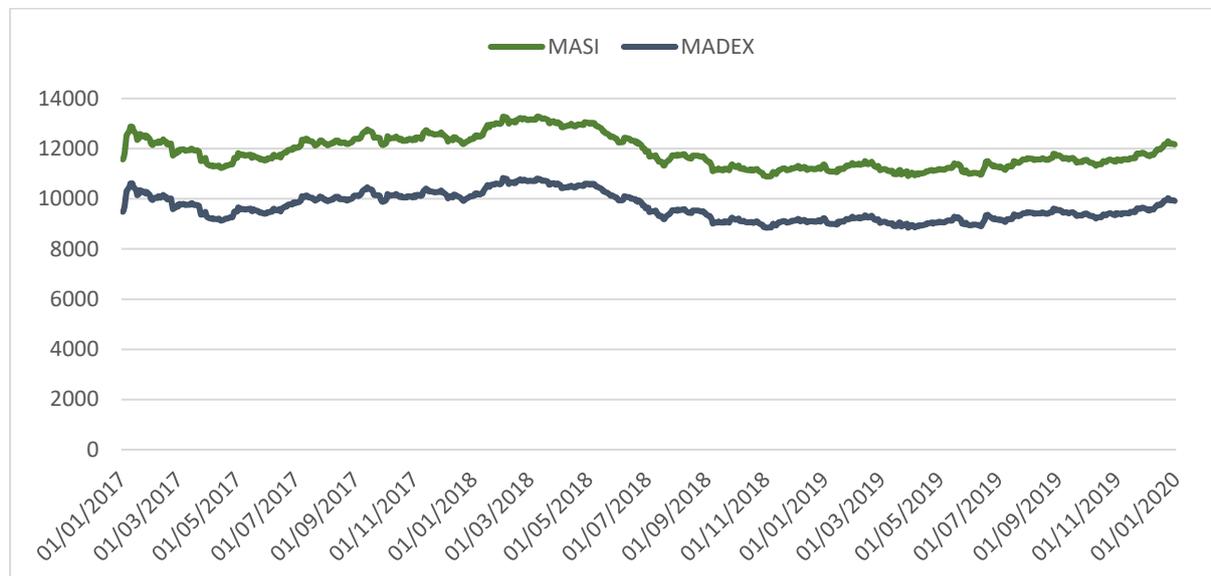
Les principaux intervenants dans les métiers de banque de financement et d'investissement au Maroc peuvent être regroupés en plusieurs catégories :

- Les filiales dédiées des banques universelles marocaines (y.c. les filiales des banques étrangères) ;
- Les entités indépendantes, présentes sur une partie ou sur la totalité des métiers de la BFI ;
- Certaines banques d'affaires internationales, ponctuellement mandatées pour certaines transactions spécifiques dans le métier de Corporate finance (soit dans le conseil en fusions & acquisitions ou privatisations, soit dans les appels publics à l'épargne à caractère international) ;
- Certains cabinets de comptabilité, d'audit ou de conseil en stratégie, pour certaines opérations de conseil en fusions & acquisitions.

IV.7. Aperçu du marché boursier, de la dette privée et des OPCVM

1- Marché boursier

Evolution des indices MASI et MADEX sur la période 2017-2019



Source : Bloomberg

En 2017, les indices MASI et MADEX de la place casablancaise ont progressé de 6,3% et 5,7% pour s'établir aux niveaux respectifs de 12 388,8 et 10 100,32. La capitalisation boursière a augmenté de 8% pour atteindre un niveau de MAD 627 milliards.

Cette hausse reflète principalement les résultats positifs enregistrés par la quasi-totalité des indices sectoriels présentés.

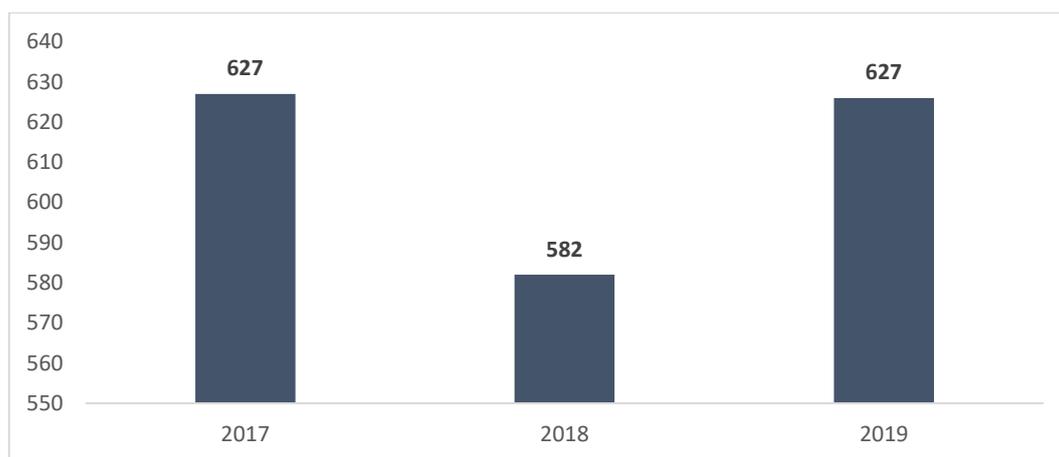
En 2018, les indices MASI et MADEX de la place casablancaise ont baissé de 8,3% et 8,6% respectivement, au cours de cette année, pour s'établir aux niveaux respectifs de 11 364,3 et 9 233,3. La capitalisation boursière a baissé de 7% pour atteindre un niveau de MAD 582 milliards.

En 2019, les indices MASI et MADEX de la place casablancaise ont progressé de 7,1% et 7,4% Pour s'établir aux niveaux respectifs de 12 177,9 et 9 919,2. La capitalisation boursière a augmenté de 8% pour atteindre un niveau de MAD 626 milliards.

Cette hausse s'explique principalement par :

- L'accélération de la baisse des taux long terme avec des rendements en baisse de 60 pbs ;
- L'amélioration des bénéfices des entreprises durant le T2 et T3 2019 ;
- L'OPV de Maroc Telecom et les mesures techniques sur les ratios d'expositions des OPCVM ;
- Amélioration de la communication financière avec l'introduction pour la première fois d'indicateurs d'activité trimestriels pour les entreprises

Capitalisation boursière



Source : Bourse de Casablanca
En Milliard de dirhams

En 2018, la capitalisation boursière est passée de MAD 627 milliards à fin 2017 à MAD 582 milliards à fin 2018, soit une dépréciation de -7%. Cette baisse est attribuable à l'effet prix, et ce malgré les introductions en bourse de Mutandis et Immorente Invest.

En 2019, la capitalisation boursière est passée de MAD 582 milliards à fin 2018 à MAD 627 milliards à fin 2019, soit une hausse de 8%. Cette hausse est attribuable à l'effet prix.

Répartition de la Capitalisation boursière

	2017	2018	2019
Banque	34%	35%	36%
Télécommunication	19%	21%	22%
Bâtiment et Matériaux	12%	12%	11%
Agroalimentaire/Production	5%	6%	6%
Assurances	5%	4%	4%
Pétrole et Gaz	4%	3%	4%
Immobilier	4%	2%	2%
Electricité	4%	4%	4%
Mines	4%	2%	2%
Distributeurs	3%	2%	2%
Boissons	2%	2%	1%
Service de transport	2%	2%	2%
Autres	2%	4%	4%

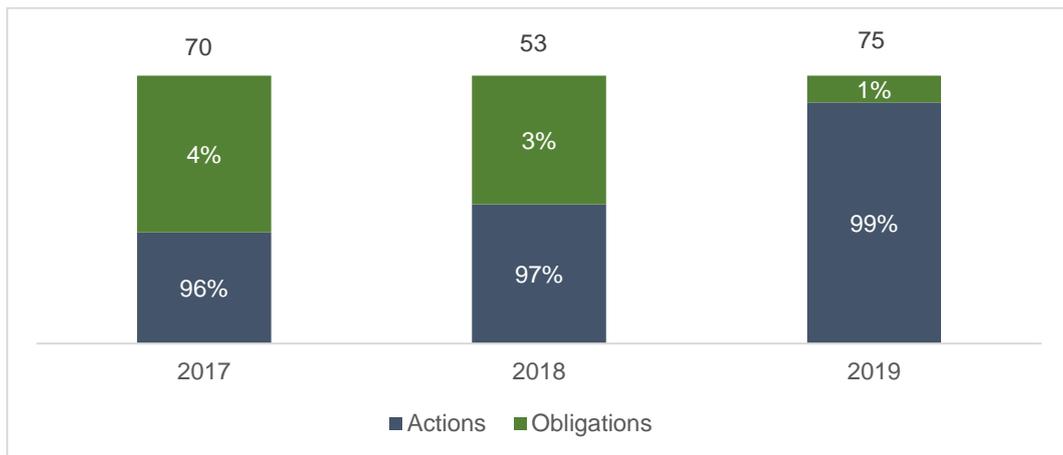
Source : Bourse de Casablanca

En 2017, le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 34%, 19% et 12%.

En 2018 le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 35%, 21% et 12%.

En 2019 le Masi est essentiellement composé de sociétés opérant dans les secteurs de : banque, télécommunication et bâtiment avec respectivement 36%, 22% et 11%.

Volumes



Source : Bourse de Casablanca
En Milliard de dirhams

En 2017, le volume transactionnel global s'est établi à MAD 70 milliards, en légère baisse comparativement à l'année précédente (-4%).

En 2018, le volume transactionnel global s'est établi à MAD 53 milliards, en baisse comparativement à l'année précédente (-24%).

En 2019, le volume transactionnel global s'est établi à MAD 75 milliards, en hausse comparativement à l'année précédente (+43%).

2- Dette privée

Le marché de la dette privée, un des piliers du système financier national, en étant d'une part, une source de financement pour les deux sphères publique et privée et d'autre part, une alternative de placement pour les fonds de gestion et les investisseurs institutionnels, a connu une dynamique particulière, tirée principalement par les émissions des banques et des Entreprises et Etablissements Publics (EEP).

Le tableau ci-dessous présente les admissions de dette privée entre 2016 et 2018 :

En millions de dirhams	2016	2017	Var	2018	Var
Emprunts obligataires	14 000	24 823	+ 77 %	24 445	- 2 %
TCN	36 857	53 294	+ 45 %	44 609	- 16 %
Total	50 857	78 117	+ 54 %	69 054	- 12 %

Source : Maroclear

Le marché primaire de la dette privée a connu une progression de 54% passant de MAD 51 milliards en 2016 à MAD 78 milliards en 2017, atteignant des niveaux d'émissions importants par rapport au marché primaire de la dette publique.

A fin 2018, le marché primaire de la dette privée affiche une baisse 12 % passant de MAD 78 milliards en 2017 à MAD 69 milliards en 2018, et cela essentiellement en raison de la baisse de 16% des émissions de Titres de Créances Négociables passant de MAD 53 milliards en 2017 à MAD 44 milliards en 2018.

Emprunts Obligataires

A fin 2017, les émissions d'emprunts obligataires privés enregistrent une hausse de 77%, avec un montant total de MAD 25 milliards, soit MAD 11 milliards de plus qu'en 2016.

A fin 2018, les émissions d'emprunts obligataires privés ont connu une légère baisse de 2% avec un montant total de MAD 24 milliards, un montant similaire aux émissions de 2017.

Titres de créances négociables

Le tableau ci-dessous présente les émissions de TCN entre 2016 et 2018 :

En millions de dirhams	2016	2017	Var	2018	Var
Billets de Trésorerie	4 468	5 929	+ 33 %	2 612	- 56 %
Bons de Sociétés de Financement	3 889	7 225	+ 86 %	5 327	- 26 %
Certificats de Dépôt	28 499	40 140	+ 41 %	36 670	- 9 %
Total	36 857	53 294	+ 45 %	44 609	- 16 %

Source : Maroclear

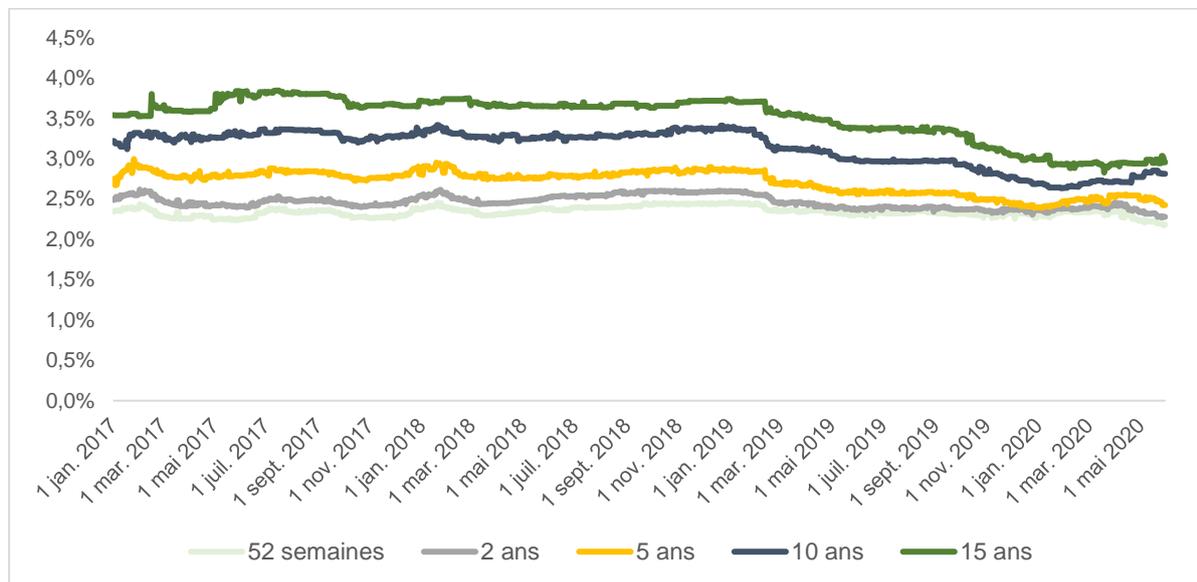
A fin 2017, le volume global des émissions de titres de créances négociables s'établit à MAD 53 milliards, soit une hausse de 45 % (MAD + 17 milliards) en comparaison avec 2016.

Cette hausse est imputable aux Certificats de Dépôt, dont les montants émis en 2017 ont été supérieurs de MAD 12 milliards par rapport à 2016 (+41%). Il est à noter que les Certificats de Dépôt représentent l'essentiel des montants de TCN émis avec 75% du total.

A fin 2018, le volume global des émissions de titres de créances négociables s'établit à MAD 45 milliards en baisse de 16% par rapport à 2017 à MAD 53 milliards (MAD - 9 milliards).

Cette baisse a été remarquée au niveau de l'ensemble des catégories des TCN dont les montants émis en 2018 ont été inférieurs à ceux de 2017. Il est à noter que les Certificats de Dépôt représentent la part plus importante des montants émis au niveau des TCN (82% du total).

Courbe des taux de référence du marché secondaire



Source : CDG Capital

En 2017, la courbe des taux a été marquée par une hausse sous l'effet de l'augmentation des taux de rendements des BDT aussi bien pour les maturités à moyen terme que celle à long terme. En effet, le taux des BDT à 10 ans s'est accru en moyenne sur l'année 2017 de 20 pbs pour s'établir à 3,29%, alors que le taux à 2 ans a connu une légère hausse de 7 points. Dans ce sens, l'écart entre les taux de rendement des BDT à 2 ans et 10 ans s'est hissé de 69 pbs en 2016 à 82 points en 2017.

En 2018, l'écart entre les taux des Bons du Trésor à 2 et 10 ans s'est réduit à 76 pbs au cours de l'année 2018 contre 82 points de base en 2017, traduisant un léger resserrement du spread 2-10 ans, accompagné d'un mouvement d'aplatissement de la courbe des taux. Ainsi, les taux des BDT à 10 ans ont enregistré en moyenne une légère hausse de 1 pbs en 2018 pour s'établir à 3,30%, tandis que les taux à 2 ans ont marqué un accroissement de 7 pbs à 2,54%.

En 2019, les taux des bons du Trésor ont enregistré une baisse pour la totalité des maturités, cette baisse s'explique principalement par :

- L'atténuation des besoins de financement du Trésor sur le marché local suite aux recettes des privatisations et à la levée de fonds à l'international.
- Le manque d'alternatives d'investissement sur le marché de la dette privée et la méfiance vis-à-vis du marché Actions,
- L'augmentation des besoins d'investissement des institutionnels

3- OPCVM

Actif net géré par les sociétés de gestion

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'Actif net géré par les sociétés de gestion par catégorie d'OPCVM sur la période 2017-2019 :

En milliards de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
OMLT	218	244	+ 12 %	278	+ 18 %
Monétaires	69	61	- 11 %	59	- 2 %
OCT	65	67	+ 4 %	65	- 4 %
Actions	35	32	- 9 %	37	+ 18 %
Diversifiés	27	27	+ 3 %	29	+ 4 %
Contractuels	2	3	+ 43 %	2	-19 %
Total	416	435	+ 5 %	471	+ 8 %

Source : ASFIM

A fin 2017, l'encours sous gestion des OPCVM a atteint MAD 416 milliards, en progression de 11% par rapport à fin 2016 à MAD 376 milliards. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT (54% du total) et les OCT (14% du total) de 7% et 27% respectivement.

A fin 2018, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 5% à MAD 435 milliards contre MAD 416 milliards en 2017. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT (56% du total) et les OCT (16% du total) de 12% et 4% respectivement et cela malgré la baisse de 11% des OPCVM monétaires (14% du total) et de 9% des OPCVM actions (7% du total).

A fin 2019, l'encours sous gestion des OPCVM a enregistré une hausse de 8% à MAD 471 milliards contre MAD 435 milliards en 2018. Ceci est expliqué par la progression de la majorité des catégories d'OPCVM, notamment les OMLT (59% du total) et les actions (8% du total) de 18% et cela malgré la baisse de 2% des OPCVM monétaires (13% du total) et de 4% des OCT (14% du total).

Nombre d'OPCVM

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'OPCVM sur la période 2016-2018 :

En nombre	2016	2017	Var	2018	Var
OMLT	149	150	+ 1 %	154	+ 3 %
Monétaires	88	89	+ 1 %	92	+ 3 %
OCT	74	76	+ 3 %	84	+ 11 %
Actions	58	58	-	59	+ 2 %
Diversifiés	46	49	+ 7 %	50	+ 2 %
Contractuels	10	10	-	9	- 10 %
Total	425	432	+ 2 %	448	+ 4 %

Source : ASFIM

L'année 2017 a connu l'admission de 7 nouveaux fonds Grand Public, avec une répartition sur les différentes politiques de placement (3 Fonds obligataires, 3 fonds diversifiés, et 1 fond monétaire) pour un total de 432 fonds par rapport à 425 en 2016.

A fin 2018, le nombre de fonds créés est plus important qu'en 2017. Néanmoins, on retrouve la même diversification en matière de politiques de placement (10 fonds diversifiés, 8 fonds obligataires, 4 fonds actions et 1 fond monétaire) pour un total de 448 fonds, comparativement à 432 une année auparavant.

V. Activité de CDG Capital

CDG Capital est issue de la filialisation des activités « Marché des Capitaux » du Groupe CDG. Dès sa création en 2006, la Banque a imprimé sa marque sur le paysage bancaire marocain et est devenue rapidement une banque de référence, adossée à un groupe institutionnel et acteur majeur dans l'économie marocaine.

CDG Capital a construit sa stratégie autour d'une mission structurante : être une banque d'affaires et d'investissement responsable, de premier rang, et au service du développement de l'économie nationale et de son marché financier.

CDG Capital offre à ses clients, particuliers ou corporate, émetteurs ou investisseurs sur les marchés de la dette et de l'action, des solutions adaptées, en termes de levée de capitaux, de financement, de gestion de risque et de placements diversifiés.

Aujourd'hui, après 13 années d'existence, CDG Capital est un acteur de référence et un opérateur reconnu sur les quatre pôles d'expertise suivant :

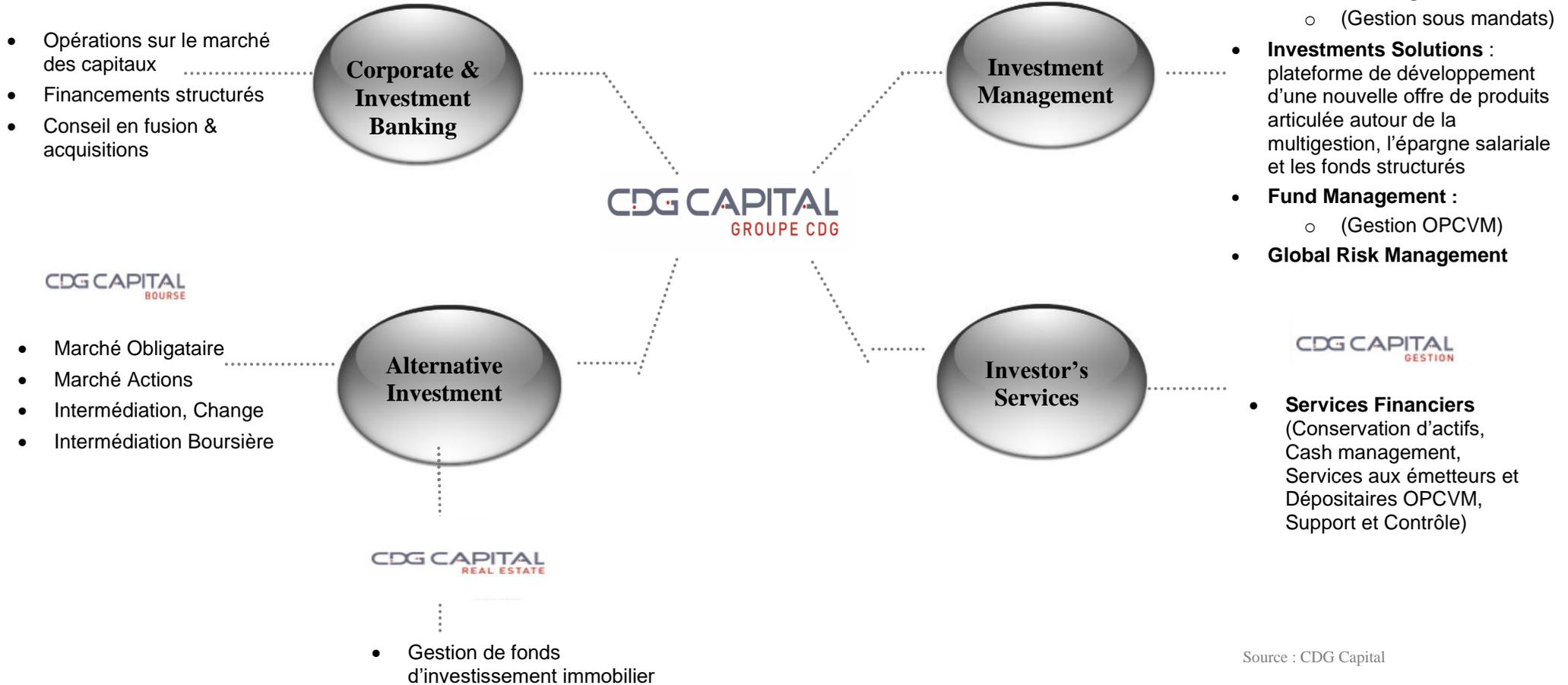
- Corporate & Investment Banking ;
- Investment Management ;
- Investor's Services ;
- Alternative Investment.

En effet, CDG Capital jouit aujourd'hui d'une bonne position dans plusieurs activités :

- Acteur de référence dans les activités de Gestion d'Actifs ;
- Un des principaux acteurs dans l'activité Dépositaire ;
- Expert reconnu dans le Private Equity, le conseil en fusions-acquisitions, les financements structurés et les opérations d'émission d'actions et d'obligations.

La structure métiers de CDG Capital est présentée ci-après :

Organisation par métier de CDG Capital au 31.12.2019



Source : CDG Capital

V.1. Pôle Corporate & investment banking

a) Global Markets

Cette activité concerne principalement l'intermédiation et la vente sur l'intégralité des instruments traités au Maroc, au profit d'une très large clientèle, locale et internationale, composée d'entreprises, d'institutions financières et de clients Corporate.

Les équipes Global Markets proposent à leurs clients des solutions financières à valeur ajoutée, à travers une gamme étendue de services et de produits couvrant l'ensemble des classes d'actifs : Actions et Obligations en direct, Produits de Change et de Taux, Produits structurés innovants, etc.

En 2016, le Global Markets a confirmé sa position dans le marché en matière de placement de titres, avec une part de marché qui s'est élevé à 70% (hors bancaires) et par le succès du placement de MAD 5 milliards d'émission hybride (en placeur unique).

La montée en charge de l'activité change et dérivés s'est poursuivie avec la confirmation d'importantes opérations de couverture.

L'année 2016 a été aussi marquée par la confirmation d'importantes opérations de dérivés de change, ainsi que la montée en charge de l'activité Market Making Equity.

Parallèlement, un important dispositif a été mis en place en matière d'infrastructure de pricing et de gestion des risques de volatilité, de même que l'exécution de transactionnelles optionnelles (garanties, et put).

Les réalisations au titre des activités de marché ont été impactées par des conditions moins favorables du marché des taux (stabilité des taux et absence de volatilité « monétisable »), auxquelles s'ajoutent des tensions importantes sur la liquidité liée à l'annonce de la flexibilisation du dirham et un environnement réglementaire contraignant pour les dérivés de taux et de change (AMMC/FATCA/MIFID).

Dans ce contexte, les activités de marché ont permis de générer MAD 63 millions de revenus au titre de l'exercice 2017, avec un taux de réalisation de 72,4% comparé aux prévisions.

L'année 2018 a été marquée par un contexte marché offrant moins d'opportunités de trading en raison de la stabilité de la courbe de taux et des tensions importantes sur la liquidité suite à la libéralisation du régime de change.

Toutefois, l'érosion des revenus liés à la monétisation de la courbe de taux a pu être compensée par la montée en charge des produits structurés (dérivés de change notamment) et du placement suite aux opérations de placement privé.

Dans ces conditions, les activités de marché ont permis de générer MAD 68,7 millions de revenus au titre de l'exercice 2018, en progression de 8% par rapport à 2017.

L'année 2019 a été marquée par une forte réduction de l'offre de bons du trésor sur le marché local, avec des levées nettes qui se sont élevées à 12 milliards de dirhams en 2019 contre 34 milliards de dirhams en 2018, induisant une forte baisse de la courbe des taux sur l'ensemble des maturités.

L'année 2019 s'est également caractérisée par le retour du Maroc, en novembre 2019, sur le marché financier international. Le Trésor marocain a, en effet, procédé à une levée d'un milliard d'euros sous forme d'emprunt obligataire, à des conditions avantageuses ; ce qui reflète une perception positive du risque Maroc par les investisseurs étrangers.

Par ailleurs, le marché monétaire a connu un resserrement de liquidité sur toute l'année, avec un pic en mois d'août où les injections de la Banque Centrale ont atteint 102 milliards de dirhams, à travers les avances à 7 jours. Pour sa part, le marché des changes a enregistré une baisse progressive de la surcote marché atteignant un plus bas historique (-2,2%), expliquée principalement par une diminution des flux imports.

Malgré ce contexte, l'année 2019 s'est traduite par une bonne tenue des portefeuilles taux et OPCVM, à travers une monétisation réussie des variations de la courbe, ainsi qu'un bon positionnement dans le placement des émissions de dette privée des opérateurs publics avec une part de marché de 41%. Sur l'activité market making, CDG Capital occupe la 2ème place dans le classement des Intermédiaires en Valeurs du Trésor (IVT).

b) Salle des marchés

- Placement/Distribution ;
- Market Making/Support de Marché ;
- Structuration et commercialisation de solution de risque, et de produits d'investissements sur mesure.

c) Compte Propre

Le compte propre a pour mission de capitaliser sur les expertises in-house de CDG Capital pour prendre des positions en principal sur un large spectre de produits.

d) Capital Markets Development

Regroupe les activités de développement innovation et recherche quantitative :

- Etude d'intérêt et faisabilité des nouveaux produits ;
- Accompagnement dans la structuration et le Closing des transactions pionnières ;
- Recherche Quantitative (Conception et implémentation de modèles de Pricing/Risk) ;
- Drive les efforts de CDG Capital de mise à niveau des pratiques de la place ;
- Conseil clientèle sur des problématiques à haute expertise technique.

e) Debt & Equity Finance (DEFI)

Les principales réalisations commerciales en 2018

1- Activité de financement bancaire :

CDG Capital propose une large gamme de prestations spécialisées et des moyens de financement complémentaires adaptés aux besoins de sa clientèle institutionnelle et corporate.

L'activité de financement bancaire (crédits) s'est traduite en 2018 par la concrétisation d'un nouveau contrat de crédit corporate et le renouvellement des lignes de facilité de caisse pour les dossiers en cours. Parallèlement, plusieurs consultations clients ont été traitées : financement du crédit de TVA, projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg, projet de production d'algues (financement avec le GCF).

2- Activité debt capital markets :

Dans le domaine des émissions de dette, l'entité Debt Capital Markets (DCM) a réalisé plusieurs missions d'accompagnement pour la levée de dette privée, totalisant 1.5 milliards de dirhams. Elle a également remporté des appels d'offre en matière de restructuration financière et levée de dette obligataire.

3- Activité de conseil et structuration :

Cette activité s'appuie sur un positionnement mature auprès d'opérateurs 'core ', avec une offre complète, différenciée et à forte valeur ajoutée, allant de la refonte des montages institutionnels et stratégie de financement à l'exécution de financements et de solutions de gestion de risques.

Au plan des réalisations commerciales, plusieurs missions de conseil financier ont été conduites en 2018 pour le compte d'opérateurs publics et privés, qu'il s'agisse de stratégie ou de restructuration financière, de revue de montage institutionnel, ou encore d'accompagnement dans la cession d'actifs ou de levée de dette sur le marché.

Les principales réalisations commerciales en 2019

1- Activité de financement bancaire :

En 2019, L'activité de financement bancaire (crédits) s'est traduite par la concrétisation d'un nouveau contrat de crédit corporate et le renouvellement des lignes de facilité de caisse pour les dossiers en cours. Parallèlement, plusieurs dossiers ont été présentés dans le cadre du Green Climate Fund.

2- Activité debt capital markets :

Dans le domaine des émissions de dette, l'entité Debt Capital Markets (DCM) a réalisé plusieurs missions d'accompagnement pour la levée de dette privée.

3- Activité de conseil et structuration :

Au plan des réalisations commerciales, plusieurs missions de conseil financier ont été conduites en 2019 pour le compte d'opérateurs publics et privés, portant notamment sur l'accompagnement dans la mise en place de la stratégie de financement, sur la restructuration financière et revue de montage institutionnel, ou encore sur l'accompagnement dans le cadre de cession d'Actifs.

V.2. Pôle Investment Management

L'activité Investment Management se situe aux premiers rangs de la gestion sous mandat et de la gestion d'actifs dans sa globalité au Maroc. Elle constitue le plus important investisseur sur les marchés financiers.

L'intervention de CDG Capital en matière de gestion d'actifs concerne principalement les aspects suivants :

a) Portfolio Management :

L'activité de Portfolio Management porte sur la gestion d'actifs pour compte de tiers : les actifs gérés sous mandat sont principalement constitués par les portefeuilles de clientèle institutionnelle et corporate.

L'exercice 2016 a été marqué par des réalisations notables en termes de performance et d'investissement. L'encours moyen des actifs sous gestion s'inscrit en hausse de 10% par rapport à 2015. De même, d'importantes opérations d'investissement ont été réalisées en immobilier et en private equity.

Par ailleurs, le nouveau dispositif en matière de Contrôle Interne et de Risk management a été déployé pour la gestion sous mandat. Parallèlement, le chantier visant la refonte du système d'information du Portfolio Management a été lancé.

Au terme de l'exercice 2017, le Portfolio Management affiche des réalisations notables à la fois en termes de performance que d'investissement. En effet, les frais de gestion se sont accrus de 15% à MAD 110 millions et l'encours des actifs sous gestion se renforce de 3% à MAD 153 milliards à fin décembre 2017, tenant compte de nouveaux mandats de gestion assortis de garantie de capital et de performance.

L'année 2017 a été marquée par le lancement de la mise en œuvre de la solution informatique dédiée à la gestion sous mandat et la tenue du 1er Forum Investment Management autour de la thématique du « LDI ».

L'année 2018 a été marquée par l'obtention de la note « Excellent (mar) avec perspective stable », soit la note la plus élevée, attribuée par Fitch Ratings à l'activité de gestion sous mandats de CDG Capital.

Cette distinction vient confirmer le positionnement de la banque en tant que gestionnaire d'actifs institutionnels global, responsable et engagé.

En termes de réalisations, l'encours global sous gestion a évolué de 2% à MAD 156 milliards, tenant compte d'un effet marché provenant de la stabilité des taux d'intérêts et ce malgré la baisse du marché actions.

Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée par la tenue de la 2ème édition de "l'Investment management forum" sur les nouvelles solutions d'investissements face aux défis de la gestion institutionnelle.

L'année 2019 a été marquée par l'obtention de la note « Excellent (mar) avec perspective stable », à CDG Capital pour la gestion sous mandats de ses Fonds Institutionnels. Cette distinction vient

confirmer le positionnement de CDG Capital en tant que gestionnaire d'actifs institutionnels global, responsable et engagé.

En termes de réalisations, l'encours annuel sous gestion s'est renforcé de 11% à 137.9 milliards de dirhams à la faveur de l'évolution des conditions de marché.

Au plan commercial, la banque a été déclarée adjudicataire d'un appel d'offres pour la mise en place de la gestion des risques pour le compte d'une importante institution de gestion des retraites.

b) Gestion OPCVM :

Cette activité est assurée par la société de gestion « CDG Capital Gestion », filiale de CDG Capital.

Au travers de cette filiale, la banque gère un actif important via une large gamme de fonds « OPCVM » couvrant toutes les classes d'actifs. CDG Capital Gestion constitue aujourd'hui une référence en matière de gestion d'actifs pour compte de tiers au Maroc.

L'encours moyen des actifs sous gestion affiche une hausse de 19%, atteignant MAD 62 milliards à fin décembre 2017, représentant 24% de la collecte du marché. Cette évolution s'est accompagnée par l'élargissement de la base clientèle par de nouveaux clients Corporate Grands Comptes et institutionnels, de même que la concrétisation d'un mandat de gestion pour la création de trois fonds dédiés.

En 2018, l'encours des actifs sous gestion s'est apprécié de 13% contre 4% pour le marché, parallèlement à l'élargissement de la base clientèle par la concrétisation de nouvelles relations Corporate Grands Comptes et Institutionnels.

En 2019, l'encours de fin de période des actifs sous gestion enregistre un léger repli de 2% à 68.8 milliards de dirhams. Pour sa part, l'encours annuel moyen des actifs sous gestion s'est apprécié de 4%, soutenu par l'élargissement de la base clientèle suite à la concrétisation de six nouvelles relations Corporate Grands Comptes et Institutionnels.

c) Business Development & Solutions

Cette direction a principalement pour objectifs de promouvoir de nouvelles solutions d'investissement pour les clients institutionnels et entreprises en capitalisant sur la proximité et la connaissance approfondie de leurs besoins et de développer des produits d'épargne pour la clientèle de particuliers.

d) Global Risk Management

Cette direction a pour mission d'établir et de déployer les stratégies de gestion des risques et de mettre en place des outils de gestion des risques au niveau du Pôle Investment Management.

IV.3. Pôle Investor's Services

a) Services Financiers :

Cash Management :

Cette activité offre à la clientèle la possibilité d'optimiser la gestion de ses comptes et de sa trésorerie. Les services proposés englobent les moyens de paiement, la tenue de comptes, la gestion de trésorerie ou encore les opérations de placement et de financement.

Services financiers :

Les activités proposées par CDG Capital dans le cadre d'offres personnalisées pour chaque segment de clientèle sont la conservation d'actifs, la gestion et le contrôle dépositaire des OPCVM ainsi que différents services proposés aux émetteurs.

b) Business Development

- Développement clientèle ;
- Ensemble de solutions d'externalisation ;
- Service de middle office ;
- Service aux fonds immobiliers et Capital-Investment ;
- Certifications.

L'exercice 2016 a été marqué par la reconduction de la certification ISO 9001 V 2008 du Système de Management de la Qualité (SMQ) des activités de dépositaire. Pour rappel, le pôle a fait certifier ses activités de services financiers en mars 2015 à la norme ISO 9001 version 2008 par le cabinet TÜV Rheinland. L'obtention de cette certification fait suite à la refonte globale du système d'information couvrant l'ensemble de la chaîne "Custody", hissé aux standards internationaux.

Les actifs en conservation ont évolué de 9% à MAD 294 milliards à fin décembre 2016. CDG Capital a été désignée en tant que dépositaire de trois fonds OPCVM gérés par MAROGEST totalisant des actifs de MAD 780 millions.

L'exercice 2016 a été marqué également par la centralisation de deux nouvelles émissions, à savoir FT Energy (opération de titrisation d'un montant de MAD 2,2 milliards) et OCP (Emission obligataire subordonnée perpétuelle d'un montant de MAD 5 milliards), de même que la domiciliation d'un nouveau fonds OPCVM 'FCP EMERGENCE INSTITUTIONS' avec une taille cible de MAD 1 milliard.

Les actifs en conservation ont évolué de 6% à MAD 322 milliards à fin décembre 2017, parallèlement à la centralisation d'importantes émissions obligataires pour MAD 14,3 milliards.

L'exercice 2017 a été marqué par la reconduction, pour la 2ème année consécutive, de la certification ISO 9001 V 2008 du Système de Management de la Qualité (SMQ) des activités de dépositaire, délivrée en mars 2015 par le cabinet TÜV Rheinland ; certification confirmée largement par les résultats de l'enquête de satisfaction qui a été menée en 2017 auprès de 87% de la base clients.

Par ailleurs, le Pôle a lancé des chantiers comme l'extension du périmètre SMQ à toutes les activités relevant de son périmètre, l'intégration de la gestion des risques à travers la certification ISO 9001 v 2015 ainsi que la certification du dispositif de contrôle interne selon la norme ISAE 3402.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec Al-Barid Bank (ABB), l'année 2017 a été marquée par le déploiement d'une solution SI pour le compte propre et clientèle ABB (Exécution to Custody) s'étendant sur un périmètre de 150 agences à travers le Royaume.

Les actifs en conservation ont baissé de 1,6% à près de MAD 317 milliards à fin décembre 2018, parallèlement à la centralisation d'importantes émissions de dettes totalisant MAD 11,6 milliards.

Le portefeuille du pôle s'est enrichi par la domiciliation de trois nouveaux fonds OPCVM d'une taille cible de MAD 1,5 milliards ainsi que par la désignation de CDG Capital en tant que mandataire d'Al Akhdar Bank, à travers un contrat de délégation de gestion pour la conservation des titres et la centralisation du programme d'émission de Certificats de Sukuk Souverains pour un montant de MAD 1 milliard.

L'année 2018 a été marquée également par l'obtention en avril 2018 de la Certification ISAE 3402 Type I pour les activités d'Asset Servicing ainsi que l'extension du périmètre de certification ISO 9001 version 2015 à l'ensemble des processus du pôle Investors' Services.

IV.4 Alternative Investments

Cette activité porte sur l'investissement alternatif :

- **CDG Capital Real Estate** : Société de gestion de fonds immobiliers et touristiques, qui a pour mission de contribuer à la structuration et au développement de l'investissement institutionnel orienté vers l'immobilier tertiaire.

L'année 2019, s'est marquée par la cession, des titres de « CDG Capital Infrastructures » et « CDG Capital Private Equity ».

VI. Evolution de l'activité de CDG Capital

VI.1. Crédit à la clientèle

L'évolution des crédits par type de clientèle sur la période 2017- 2019 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Crédits de trésorerie et à la consommation	59 687	22 944	- 62%	25 247	+ 10 %
<i>Part de marché</i>	0,04%	0,02%	- 0,03 pts	0,01 %	- 0,01 pts
Crédits à l'équipement	324 084	271 722	- 16%	358 999	+ 32 %
<i>Part de marché</i>	0,17%	0,14%	- 0,03 pts	0,17 %	+ 0,03 pts
Autres crédits (dont crédits immobiliers)	1 806	66 905	NS	2 319	- 97 %
<i>Part de marché</i>	NS	0,02%	+ 0,015 pts	0,001 %	- 0,02 pts
Créances sur la clientèle	385 577	361 571	- 6%	386 565	+ 7 %

Source : CDG Capital SA - comptes sociaux & Statistiques GPBM

Au 31 décembre 2018, l'encours net des créances sur la clientèle recule de 6% à MAD 362 millions suite à la baisse des crédits à la trésorerie et à la consommation de 62% à MAD 23 millions et des crédits à l'équipement de 16% pour atteindre MAD 272 millions, sous l'effet de l'amortissement du stock des crédits de début de période (remboursements en principal) en l'absence de production nouvelle.

La hausse du poste « autres crédits » correspond à des pensions reçues au jour le jour avec la clientèle à hauteur de MAD 61 millions, contractées le 31 décembre 2018.

L'évolution à la baisse de l'encours de fin d'année reflète les remboursements réalisés sur le stock (amortissement), dans un contexte de faible production nouvelle de crédits sur l'exercice 2018.

Au 31 décembre 2019, l'encours net des créances sur la clientèle progresse de 7% à MAD 387 millions, suite à la hausse significative des crédits à l'équipement et des crédits de trésorerie et à la consommation respectivement de 32% à MAD 359 millions, et 10% à MAD 25 millions, et ce malgré la baisse de 97% des autres crédits à MAD 2 millions. Cette hausse tient compte à la fois de l'amortissement du stock de début de période (-75 MDH) et de la nouvelle production à hauteur de +140 MDH.

VI.2. Dépôts de la clientèle

L'évolution des dépôts par type de produits sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Comptes à vue créditeurs	1 061 196	1 684 949	+ 59%	754 660	- 55 %
<i>Part de marché</i>	0,15%	0,24%	+ 0,08 pts	0,10 %	- 0,14 pts
Dépôts à terme	2 338 856	496 508	- 79%	513 831	+ 3 %
<i>Part de marché</i>	1,47%	0,30%	- 1,17 pts	0,33 %	+ 0,03 pts
Autres comptes créditeurs	2 741	12 542	+ 358%	237 523	NS
<i>Part de marché</i>	0,006%	0,029%	+ 0,023 pts	0,59 %	+ 0,56 pts
Dépôts de la clientèle	3 402 793	2 193 998	- 36%	1 506 015	- 31 %

Source : CDG Capital SA - comptes sociaux & Statistiques GPBM

A fin 2018, les ressources clientèle se déprécient de 36% à MAD 2 194 millions composées comme suit :

- Des dépôts à vue pour MAD 1 685 millions en évolution de 59% par rapport à 2017 ;
- Des DAT pour MAD 497 millions contre MAD 2 339 millions une année auparavant soit une baisse de 79%.

La baisse de l'encours des dépôts à terme, dans lesquels logent également les pensions livrées avec des contreparties non bancaires, provient principalement de l'effet conjugué des variations suivantes :

- Solde nulle de l'encours des pensions livrées avec des contreparties non bancaires contre MAD 1 533 millions au 31 décembre 2017 suite à la réalisation d'opérations similaires avec des contreparties bancaires (logées comptablement au niveau des dettes auprès des établissements de crédit) ;
- Baisse des dépôts à terme clientèle, hors intérêts courus non échus, de 38% à MAD 489 millions contre MAD 791 millions à fin 2017 suite au non-renouvellement d'une partie de l'encours arrivé à échéance.

Au 31 décembre 2019, l'encours des dépôts de la clientèle s'inscrit en baisse de 31% à MAD 1 506 millions contre MAD 2 194 millions suite à la baisse importante de 55% des comptes à vue créditeurs à MAD 755 millions contre MAD 1 685 millions à fin 2018.

- Les encours des dépôts à terme ont reculé en raison de la baisse des taux d'intérêts. Cette baisse a généré moins d'engouement pour le produit DAT, ce qui a entraîné le non-renouvellement du stock existant et un faible taux de nouveaux apports.
- La baisse des dépôts à vue entre 2018 et 2019 s'explique principalement par l'impact des dépôts exceptionnels régularisés après le 31/12/2018. Sur la même période, les soldes DAV moyens sont plus stables avec une variation annuelle de 1%.

L'évolution du solde des comptes à vue dépend des opérations initiées par la clientèle (versements, retraits, virements émis et reçus, etc.).

Le poste « autres comptes créditeurs » est composé des éléments suivants :

- Des pensions livrées avec la clientèle ;
- Des provisions pour saisies-arrêts.

VI.3. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

L'évolution des créances sur les établissements de crédit et assimilés sur la période 2017-2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Créances sur les établissements de crédit	556 232	728 047	+ 31%	715 355	- 2 %
<i>Part de marché</i>	<i>0,95%</i>	<i>1,23%</i>	<i>+ 0,28 pts</i>	<i>1,30 %</i>	<i>0,07 pts</i>
<i>A vue</i>	<i>44 186</i>	<i>7 231</i>	<i>- 84%</i>	<i>171 252</i>	<i>NS</i>
<i>A terme</i>	<i>512 046</i>	<i>720 815</i>	<i>+ 41%</i>	<i>544 103</i>	<i>- 25 %</i>

Source : CDG Capital SA - Comptes Sociaux & Statistiques GPBM

En 2018, l'encours des créances sur les établissements de crédit s'inscrit en hausse de 31% à MAD 728 millions résultant de la hausse des dépôts à terme de 41% à MAD 721 millions. Les dépôts à vue s'établissent à MAD 7,2 millions.

La hausse des créances à terme correspond principalement à des pensions reçues à hauteur de MAD 200 millions conclues avec une contrepartie financière.

Au 31 décembre 2019, l'encours des créances sur les établissements de crédit s'inscrit en baisse de 2% pour atteindre MAD 715 millions contre MAD 728 millions à fin 2018. Cette baisse résulte de la baisse des créances à terme de 25% à MAD 544 millions contre MAD 720 millions.

La hausse de l'encours des créances à vue sur les établissements de crédit correspond à l'augmentation des avoirs en dirham et en devises détenus au 31 décembre 2019 dans les comptes courants de la banque ouverts au Maroc et à l'étranger.

VI.4. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

CDG Capital fait appel au marché interbancaire afin de mobiliser des ressources financières essentiellement sur des maturités de courtes durées.

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit sur la période 2017-2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Dettes envers les établissements de crédit	2 066 823	3 119 069	51%	3 310 291	+ 6 %
<i>Part de marché</i>	<i>38,87%</i>	<i>79,49%</i>	<i>+ 40,62 pts</i>	<i>96,71 %</i>	<i>+ 17,22 pts</i>
A vue	2 066 823	1 122 027	-46%	1 533 339	+ 37 %
A terme	-	1 997 042	NS	1 776 951	- 11 %

Source : CDG Capital SA – comptes sociaux & Statistiques GPBM

A fin 2018, l'encours des dettes envers les établissements de crédit enregistre une hausse de 51% à MAD 3 119 millions suite à un encours de dépôts à terme de MAD 1 997 millions parallèlement à une régression des dépôts à vue de 46% à MAD 1 122 millions contre MAD 2 066 millions à fin 2017.

La hausse importante des dettes à terme en 2018 s'explique par le fait que ce poste loge principalement des pensions livrées et des emprunts de trésorerie interbancaires pour respectivement MAD 1 490 millions et MAD 500 millions, contractés pour les besoins de refinancement de la banque. L'évolution à la hausse de ce poste vient en compensation de la baisse des dépôts à terme.

Au 31 décembre 2019, l'encours des dettes envers les établissements de crédit a connu une hausse de 6 %, passant de MAD 3 119 millions à MAD 3 310 millions expliquée par la hausse des dépôts à vue de 37% à MAD 1 533 millions contre MAD 1 122 millions à fin 2018 et cela malgré la baisse des dépôts à terme de 11% à MAD 1 777 millions contre MAD 1 997 millions en 2018.

VII. Informations environnementales et sociales de CDG Capital

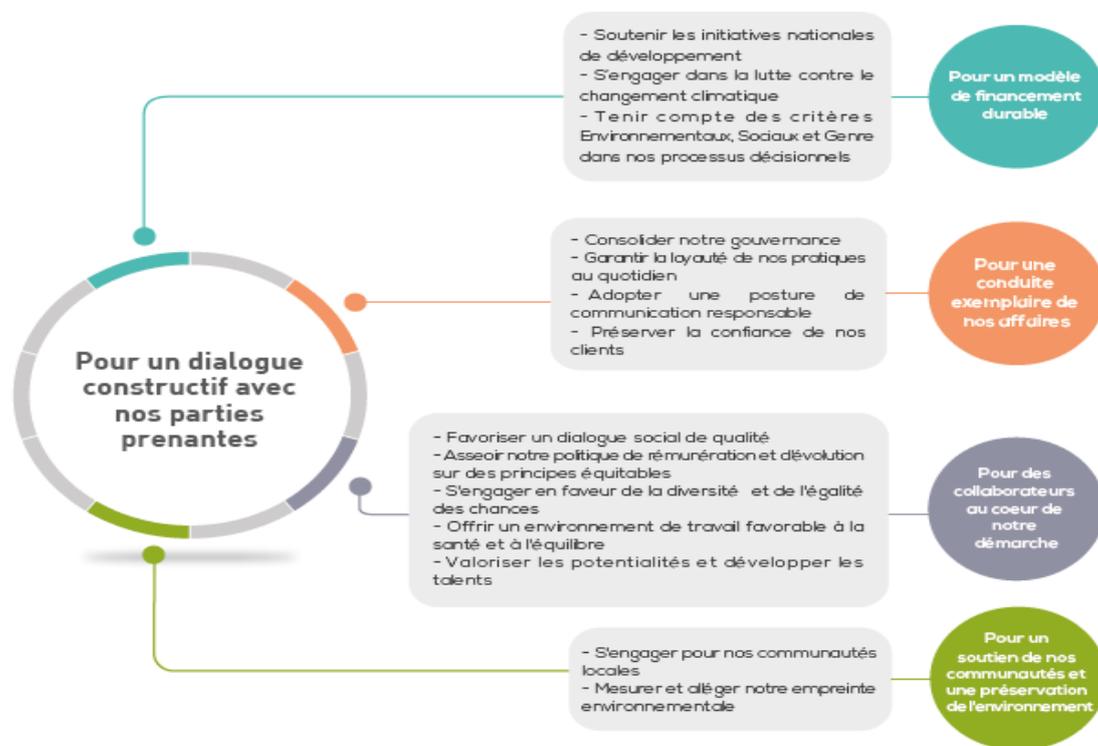
VII.1. Politique RSE de CDG Capital

La politique RSE de CDG Capital, a été construite sur une approche participative et collaborative avec l'ensemble de ses parties prenantes, internes et externes.

Cette politique RSE découle d'une analyse de matérialité faisant ressortir 15 enjeux prioritaires pour 2021. CDG Capital a pris soin, lors de ce processus, de questionner sa contribution à l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU et a pris pour cadre de référence la norme internationale ISO 26000. Un benchmark national et international a donné lieu à l'identification d'une centaine d'enjeux du secteur financier. Un croisement avec une revue documentaire, l'ISO 26000 et un diagnostic réalisé par un tiers expert a permis de retenir les 15 enjeux potentiellement pertinents. Dans le même temps, CDG Capital a identifié les parties prenantes avec lesquelles elle entretient un haut degré de relation.

Ces 15 enjeux ont été soumis à une sélection par un Comité Projet constitué de référents des différents métiers d'une part et par le Comité Exécutif d'autre part.

Au total, 17 responsables se sont exprimés sur l'importance de ces enjeux au regard de la stratégie de CDG Capital et du niveau d'impact sur sa performance économique, environnementale et sociale. En parallèle, une large consultation en ligne des collaborateurs a été menée. En externe, divers fournisseurs, clients, experts et représentants de la société civile ainsi que l'actionnaire ont répondu présents à la sollicitation. Une évaluation des attentes des autorités de régulation et du GCF (Green Climate Fund) a complété ce dispositif de consultation externe. Cette analyse de matérialité a permis de prioriser 15 enjeux s'articulant en 4 grands axes, soutenus par un enjeu transversal.

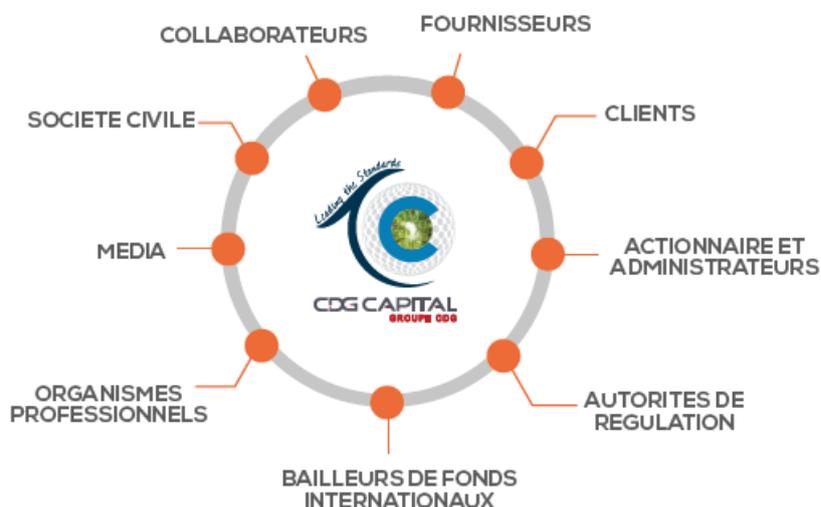


Source CDG Capital

VII.2. Responsabilité sociale et environnementale

1- Instaurer un dialogue constructif avec les parties prenantes

Dans le cadre de sa politique RSE, CDG Capital s'inscrit, dans une démarche de dialogue constructif avec ses parties prenantes.



Source CDG Capital

Ce dialogue, inhérent à toute stratégie RSE, veillera à préciser davantage les attentes spécifiques des différentes parties et à affiner les canaux et outils de communication actuels.

2- Soutenir les initiatives nationales de développement

Le Maroc s'est doté d'un certain nombre de plans sectoriels, à même de porter la croissance économique et de créer des richesses. Dans le même temps, il a adopté une Stratégie Nationale de Développement Durable ambitieuse, visant à répondre aux impératifs écologiques et sociaux.

Aussi, CDG Capital s'attèle à apporter son concours à la réalisation de ces stratégies à travers des financements pensés en relais au marché de capitaux. En effet, CDG Capital œuvre, au côté de partenaires publics et privés, à l'accompagnement, sur toutes les étapes clés et sur l'ensemble du cycle d'investissement, de projets d'envergure, innovants et structurants pour l'économie nationale.

3- S'engager dans la lutte contre le changement climatique

CDG Capital est consciente que le changement climatique constitue un défi majeur pour le Maroc, et que les impacts associés au climat peuvent compromettre son bien-être économique et social ainsi que ses efforts de développement. C'est pour cela que CDG Capital s'engage, notamment grâce à l'appui du GCF, à financer des projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en ligne avec la NDC (National Determined Contribution) du Maroc. CDG Capital poursuit cet objectif en utilisant et en développant des instruments financiers pertinents, tout en alignant son intervention sur les secteurs prioritaires du pays. Ces secteurs concernent principalement les domaines de l'eau, l'énergie, la forêt, l'agriculture, les villes, le transport et la gestion des déchets solides.

4- Tenir compte des critères Environnementaux, Sociaux et Genre dans les processus décisionnels

CDG Capital est consciente de l'importance de la prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans ses décisions de financement. CDG Capital met en œuvre des diligences s'appuyant sur un processus rigoureux d'évaluation des risques, de mesure et de suivi des impacts environnementaux et sociaux tout au long du cycle de vie du projet. Ces diligences permettent à CDG Capital d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les effets négatifs des projets sur les populations et l'environnement. CDG Capital reconnaît également l'importance de l'intégration de l'approche genre dans ces procédures, pour une meilleure équité socioéconomique entre les hommes et les femmes au niveau des projets financés.

5- Consolider la gouvernance

Les meilleures pratiques internationales en termes de gouvernance dictent CDG Capital d'aller encore plus loin dans l'indépendance de son conseil d'administration et l'intégration de la RSE à l'ordre du jour des différents conseils et comités. La performance des dirigeants, garants de cette démarche, s'appréciera à l'aune de critères globaux, à la fois financiers et extra-financiers.

Plus spécifiquement, la gouvernance de la RSE devra être précisée et affinée dans la continuité du Comité Projet constitué à l'occasion de l'étude de matérialité. C'est là une des conditions d'un déploiement opérationnel réussi de la politique RSE de CDG Capital.

6- Garantir la loyauté des pratiques au quotidien

CDG Capital fait preuve au quotidien de la plus grande vigilance en termes d'éthique et de déontologie. Son métier de banquier l'appelle à être particulièrement précautionneuse au sujet des possibles conflits d'intérêts, des délits d'initiés et du blanchiment d'argent. La protection des données personnelles des parties prenantes, la corruption active et passive ainsi que la concurrence déloyale sont autant de risques dont CDG Capital se préserve par les procédures les plus strictes en la matière.

7- Adopter une posture de communication responsable

Au-delà des informations financières que CDG Capital publie régulièrement, elle s'engage à informer ses parties prenantes sur sa performance extra-financière. Conformément aux standards internationaux, CDG Capital communiquera de manière transparente sur ses sujets matériels, y compris sur sa gouvernance et sur les dilemmes qu'elle peut rencontrer. Ses progrès seront étayés par des indicateurs dédiés. A travers un discours pédagogique et accessible au plus grand nombre, CDG Capital valorisera ses réussites et expliquera pourquoi certains objectifs n'auront été que partiellement atteints. Dans un souci de cohérence et pour une large diffusion, CDG Capital privilégiera les supports dématérialisés.

8- Préserver la confiance des clients

CDG Capital attache une importance particulière à la qualité de sa relation client. Aussi, elle continue à les conseiller et les orienter vers les produits et services idoines répondant à leurs besoins, et ce de manière totalement indépendante et dénuée de conflit d'intérêt. CDG Capital adoptera une démarche plus proactive dans sa communication des nouveautés réglementaires et comptera fluidifier davantage ses échanges de documents par de nouveaux outils digitaux sécurisés. Par ailleurs, préserver la confiance de ses clients c'est aussi porter une attention particulière au traitement de leurs réclamations tout en préservant la confidentialité de leurs données. Ainsi, des études de satisfaction régulières lui permettent d'évaluer la qualité de la relation et de procéder à des ajustements le cas échéant.

Des collaborateurs au cœur de sa démarche

CDG Capital place ses collaborateurs au cœur de sa responsabilité sociétale, parce qu'ils sont impactés au premier plan par les agissements de la banque et que leur mobilisation est précieuse. CDG Capital souhaite faire vivre sa démarche au quotidien par et pour ses collaborateurs.

9- Favoriser un dialogue social de qualité

CDG Capital a réussi à instaurer un véritable dialogue avec ses parties prenantes, en particulier avec les représentants du personnel. Il s'agit pour la banque d'aller au-delà des obligations réglementaires, en favorisant des échanges de qualité qui répondent aux intérêts des différentes parties. Ces dernières années, de tels échanges ont permis de compléter son offre d'avantages sociaux à la faveur d'un climat social stable.

10- Asseoir la politique de rémunération et d'évolution sur des principes équitables

En matière de rémunération et d'évolution, CDG Capital poursuit l'équité interne sans discrimination de quelque nature que ce soit, avec une attention particulière à l'égalité homme / femme.

Lors des recrutements, CDG Capital appuie ses offres salariales sur une grille définie en fonction du marché, du niveau d'études et des compétences. Tout au long de la carrière, CDG Capital veille à renforcer les liens entre performance et rémunération en basant sa politique de rétribution variable sur l'atteinte des objectifs.

Au-delà des aspects financiers, reconnaître la performance c'est aussi offrir des perspectives d'évolution et encourager la mobilité interne. CDG Capital s'assure que la fidélisation de ses collaborateurs ne s'en trouvera que renforcée, impactant ainsi positivement sa performance.

11- S'engager en faveur de la diversité et de l'égalité des chances

La diversité du Capital Humain de CDG Capital est multidimensionnelle et s'apprécie particulièrement en termes de genre, de profil académique, et d'âge. L'ensemble des processus de gestion de son capital humain (recrutement, rémunération, promotion...) se fonde sur des critères objectifs. CDG Capital est consciente qu'elle a un rôle à jouer dans l'insertion professionnelle des jeunes diplômés ainsi que dans l'accès à l'emploi des personnes issues de milieux défavorisés et des personnes handicapées.

12- Offrir un environnement de travail favorable à la santé et à l'équilibre

Ergonomie des postes de travail, risques psycho-sociaux, et équilibre des temps de vie sont autant de sujets qui préoccupent CDG Capital. Elle tâche d'être à l'écoute à tous les niveaux de management et déploie des actions de sensibilisation. L'accompagnement de la charge de travail et de la parentalité demeure de vrais sujets, qui nécessitent d'introduire de nouvelles actions, tout en favorisant une culture managériale respectueuse de la vie privée.

13- Valoriser et développer les talents

Dans une démarche prospective, il semble important d'anticiper l'évolution des métiers de CDG Capital et de préparer les futurs managers par le développement des compétences. Un plan de formation annuel ambitieux comprend un large spectre de sujets allant des compétences métier au développement personnel. La mobilité interne est, en outre, un véritable levier de valorisation des potentialités et de développement de la transversalité, aptitude nécessaire à ses futurs managers et dirigeants. Ces éléments nourrissent tout naturellement l'employabilité de ses salariés et améliorent ainsi leurs perspectives de carrières.

14- S'engager pour les communautés locales

Mécène des arts et soutien financier de Fondations, CDG Capital aspire à codévelopper des programmes pour le développement des communautés locales. De tels programmes sont à définir selon les enjeux qui semblent pertinents pour ces communautés, et en synergie avec les activités de la banque. Aussi, CDG Capital ambitionnons d'être pleinement acteur de ces initiatives, afin d'en mesurer l'impact et de les pérenniser.

15- Mesurer et alléger l'empreinte environnementale

Bien que son fonctionnement propre n'ait pas d'impact majeur sur l'environnement, CDG Capital demeure solidaire de l'effort national de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 42% à l'horizon 2030.

C'est dans ce cadre que la mesure de l'empreinte carbone permettra d'évaluer l'impact du fonctionnement de CDG Capital sur le climat et de prendre les mesures nécessaires pour réduire ses émissions et éventuellement les compenser.

Aussi, CDG Capital considère l'optimisation des ressources et le recyclage comme d'importants leviers de diminution de son empreinte environnementale

Perspectives

La politique présentée ci-dessus prendra corps par la définition d'objectifs et d'actions concrètes, à déployer à horizon 2021 sous forme de plan d'action détaillé. Au 31 décembre 2019, aucune action n'a été menée. Le plan d'action détaillé est en cours de validation auprès de la direction générale de CDG Capital.

VII.2. Moyens Humains

1- Politique RH

La politique Ressources Humaines de CDG Capital est structurée autour d'un certain nombre d'axes permettant d'assurer un management personnalisé de son encadrement, et œuvrant pour mettre en place les conditions favorables pour un meilleur développement de ses collaborateurs.

La vision ressources humaines de CDG Capital s'articule autour des trois mots clés : Attirer, développer et retenir les profils prometteurs, pour la construction d'une organisation efficiente et tenant compte de la diversité des métiers, pour :

- Soutenir les ambitions de croissance durable et rentable de CDG Capital ;
- Faire de CDG Capital « The best place to work ».

Pour ce faire CDG Capital a mis en place des politiques RH permettant d'accompagner aussi bien ses enjeux business que de répondre aux ambitions et attentes de son encadrement.

2- Mesure prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres.

3 -Participation et intéressement du personnel de CDG Capital

A la date d'établissement du présent document de référence, ni le personnel du CDG Capital ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au titre du capital social de la Banque.

4-Politique de Rémunération :

La politique de rémunération de CDG Capital est structurée autour de deux éléments essentiels :

- **La partie Fixe** : Cette partie est fixée en tenant compte des grilles des salaires en interne sur la base du système de classification. Les grilles de salaires sont évolutives et tiennent compte des conditions de la rémunération sur le marché et en particulier sur le secteur.
- **La partie Variable** : Cette partie est fixée en tenant compte aussi bien de l'évaluation des objectifs collectifs, qu'individuels.

Un ensemble d'avantages sociaux vient compléter cette rémunération, à savoir :

- ✓ Assurance maladie complémentaire
- ✓ Assurance Accident de Travail, 100% patronale
- ✓ Assurance décès invalidité, 100% patronale
- ✓ Assurance voyage
- ✓ Retraite complémentaire

-
- ✓ Taux de crédit bonifiés (convention CIH) avec une contribution à l'acquisition au logement
 - ✓ Prêts pour l'acquisition d'une voiture
 - ✓ Prêts personnels
 - ✓ Prêt de scolarité
 - ✓ Dons : scolarité, Achoura, Aïd AL Adha
 - ✓ Service de restauration
 - ✓ Centres d'estivage

5- Recrutement :

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres et un recrutement soutenu de jeunes diplômés de toutes les catégories sociales.

Pour attirer et intégrer dans son sillage les meilleurs profils, CDG Capital multiplie les contacts et les initiatives à travers une vision prospective.

La politique de recrutement déployée, est focalisée principalement sur une présence forte dans les "bassins d'emplois" i.e. salons, foires, forums, etc. organisés au niveau national et international.

Le processus de recrutement est constitué de plusieurs étapes adaptées à la nature du poste afin de garantir la meilleure adéquation entre le poste et le profil des candidats. Ce processus se déroule dans les règles de transparence et d'équité pour garantir l'égalité des chances entre les candidats et pour évaluer leurs compétences de façon objective. Les offres d'emplois de l'ensemble des postes à pourvoir sont communiquées sur différents canaux internes et externes.

Par ailleurs, CDG Capital offre des opportunités uniques de stages PFE, aux étudiants et lauréats des grandes écoles nationales et étrangères, rémunérées pour les meilleurs d'entre eux, afin de renforcer son attractivité auprès des jeunes et favoriser leur insertion professionnelle.

6-Développement des compétences :

Le développement des compétences est un axe clé de la politique RH de CDG Capital, visant à accompagner ses collaborateurs tout au long de leur carrière avec une approche ciblée et individuelle. Basé sur les conclusions du processus de l'entretien annuel de performance, le plan de développement est construit et partagé avec les collaborateurs, avec une vision à moyen terme et structuré selon le niveau de séniorité des managers :

- **Pour les jeunes :** à travers un plan d'intégration et un accompagnement individualisé sur le plan métiers et management (Coaching permanent par le manager), le financement des formations diplômantes (Masters, CFA...) et des parcours métiers adaptés aux orientations de carrières de tout un chacun.
- **Pour les expérimentés :** à travers une gestion individualisée des hauts potentiels, un plan de formation ciblé avec des approches adaptées (Formations diplomates, E-Learning, Formations à l'international, Coaching externe...).

7-Mobilité et gestion des carrières :

C'est un axe clé pour soutenir les ambitions de croissance de CDG Capital. La diversité des métiers de CDG Capital offre des opportunités intéressantes d'évolution interne pour ses collaborateurs en fonction des aspirations de carrière de chacun.

La gestion de mobilité et de carrière des collaborateurs de CDG Capital, se fait selon une approche structurée dans le cadre de comités dédiés, et tenant compte aussi bien de la performance durable des managers, de leurs souhaits d'évolution que de leur potentiel à pouvoir évoluer vite vers des niveaux de responsabilités importants.

8- Effectif :

Sur les trois derniers exercices (2017, 2018 et 2019)

Depuis sa création en 2006, le groupe CDG Capital est passé d'un effectif de 45 personnes à 204 personnes à fin 2019 (filiales comprises). Cette croissance s'inscrit en ligne avec le développement continu de la Banque et de ses filiales durant ces dernières années.

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital et des ses filiales au 31 décembre 2019 :

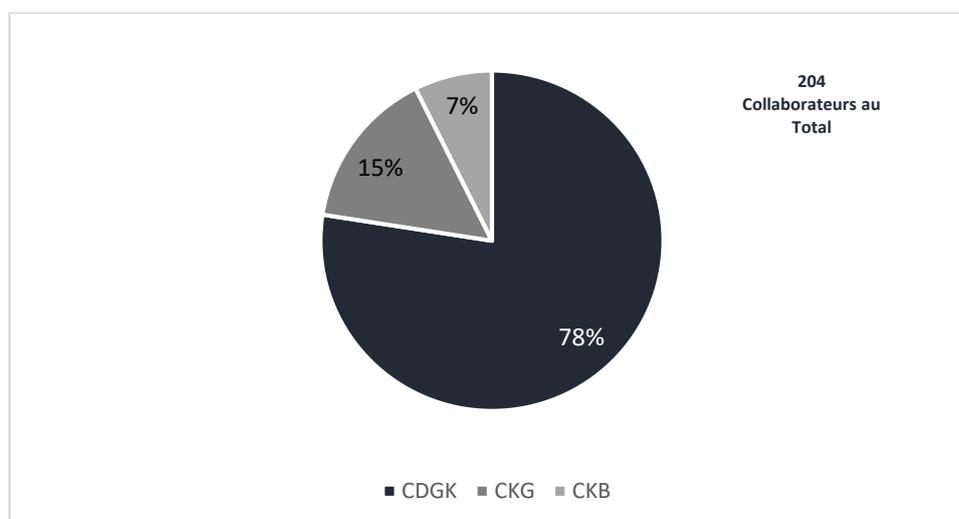
Entité (*)	Effectif au 31/12/2019
CDG CAPITAL	158
CDG CAPITAL BOURSE	15
CDG CAPITAL GESTION	31
Total	204

Source : CDG Capital

(*) : CDG Capital Real Estate n'emploie aucun salarié

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'effectif de CDG Capital et de ses filiales au 31 décembre 2019 :

Répartition de l'effectif de CDG Capital et des ses filiales au 31 décembre 2019



Source : CDG Capital

Afin d'anticiper et d'accompagner l'élargissement de ses activités, CDG Capital veille au développement constant de ses compétences. En effet, au titre de l'exercice 2019, 38 formations continues ont été proposées aux collaborateurs dans le cadre de cycles ou de séminaires spécifiques visant à améliorer les compétences techniques, managériales et comportementales.

Par ailleurs, CDG Capital tient à maintenir et à renforcer davantage la cohésion et le dialogue entre l'ensemble de ses collaborateurs. Elle inscrit, à ce titre, sa convention annuelle comme un événement phare qui accueille l'ensemble du personnel de la Banque. Enfin, la politique de santé préventive et de sécurité constitue l'une des préoccupations majeures, avec notamment la mise en place et le renforcement des procédures internes ainsi que le lancement de plusieurs campagnes de sensibilisation.

a- Evolution des effectifs

L'évolution du personnel de CDG Capital SA se présente comme suit :

Effectif	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	160	163	+ 2 %	158	- 3 %

Source : CDG Capital

A fin décembre 2017, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 160 collaborateurs.

A fin décembre 2018, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 163 collaborateurs

A fin décembre 2019, l'effectif de CDG Capital S.A a atteint 158 collaborateurs.

b-Répartition de l'effectif par catégorie par sexe :

Genre Catégorie	2017		2018		2019	
	F	H	F	H	F	H
Directeurs	13	22	12	22	14	21
Cadres	52	65	59	63	58	60
Agents	1	7	1	6	1	4
Total	66	94	72	91	73	85

CDG Capital adopte une politique proactive de recrutement pour accompagner le développement de ses activités dans le domaine de la Finance, en anticipant le renouvellement de ses collaborateurs par une politique basée principalement sur la parité des genres.

c-Répartition de l'effectif par ancienneté :

Tranche Ancienneté	2017	2018	2019
<=5	62	64	67
] 5;10]	55	52	41
] 10;15]	43	47	50
Total	160	163	158

d- Structure de l'effectif de CDG Capital

A fin 2018, l'effectif féminin du groupe CDG Capital représente plus de 44% du personnel (72 femmes et 91 hommes).

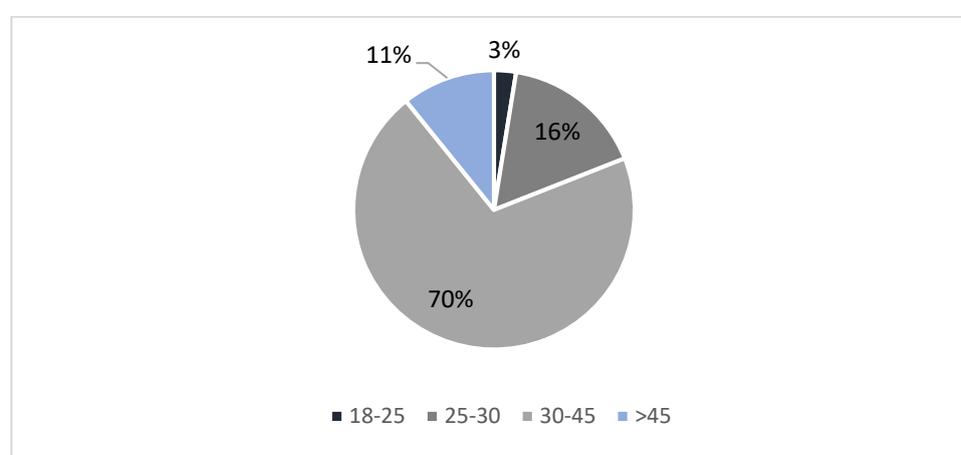
Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2019 :

Répartition par tranche d'âge et par sexe	Femmes	Hommes	Total par âge
18-25	4	-	4
26-30	11	15	26
31-45	50	61	111
>45	8	9	17
Total	73	85	158

Source : CDG Capital

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'effectif de CDG Capital par tranche d'âge au 31 décembre 2019 :

Répartition de l'effectif du groupe CDG Capital par tranche d'âge à fin décembre 2019



Source : CDG Capital

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par branche d'activité sur les trois derniers exercices :

Effectif	2017	2018	Var	2019	Var
Direction Général (DG)	22	23	+ 5 %	21	- 9 %
Pôle Corporate and Investment Banking (CIB)	30	27	- 10 %	30	+ 11 %
Pôle Investment Management (PIM)	15	17	+ 13 %	15	- 12 %
Pôle Investors Services (PIS)	22	22	-	24	+ 9 %
Pôle Pilotage & Contrôle (PPC)	18	17	- 6 %	16	- 6 %
Pôle Support (PS)	53	57	+ 8 %	52	- 9 %
Total	160	163	+ 2 %	158	- 3 %

Source : CDG Capital

Le tableau ci-dessous présente la structure de l'effectif de CDG Capital par nature du contrat de travail sur les trois derniers exercices :

Effectif	2017	2018	Var	2019	Var
CDI	159	162	+ 2 %	158	- 2 %
CDD	1	1	-	-	- 100 %
Total	160	163	+ 2 %	158	- 3 %

Source : CDG Capital

e- Représentants du personnel

Le nombre de représentants du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Représentants du personnel	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	5	5	-	5	-

Source : CDG Capital

f- Nombre de jours de grève

Le nombre de jours de grève du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Jours de grève	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

g- Nombre d'accidents de travail

Le nombre d'accidents de travail du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Accidents de travail	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	1	6	NS	-	- 100 %

Source : CDG Capital

Aucun Accident de Travail n'a été enregistré en 2019. Les 6 cas enregistrés en 2018 ont un indice de gravité très faible (type entorse)

h- Nombre de recrutements

Le nombre de recrutements du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Recrutements	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	15	20	+ 33 %	19	- 5 %

Source : CDG Capital

Le nombre de recrutements par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Recrutements	2017	2018	Var	2019	Var
Directeur	2	1	- 50 %	2	100%
Cadre	13	19	+ 46 %	17	-11%
Agent	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

i- Nombre de licenciements

Le nombre de licenciements du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Licenciements	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	1	1	-	-	- 100 %

Source : CDG Capital

Le nombre de licenciements par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Licenciements	2017	2018	Var	2019	Var
Directeur	1	-	- 100 %	-	-
Cadre	-	1	+ 100 %	-	- 100 %
Agent	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

g- Nombre de démissions

Le nombre de démissions du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Démissions	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	15	16	+ 7 %	15	- 6 %

Source : CDG Capital

Le nombre de démissions par catégorie du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Démissions	2017	2018	Var	2019	Var
Directeur	4	2	- 50 %	1	- 50 %
Cadre	11	14	+ 27 %	13	- 7 %
Agent	-	-	-	1	+ 100 %

Source : CDG Capital

k- Nombre de litiges sociaux

Le nombre de litiges sociaux du personnel de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Litiges sociaux	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	-	-	-	-	-

Source : CDG Capital

I- Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement au niveau de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Taux d'encadrement ^(*)	2017	2018	Var	2019	Var
CDG Capital	95%	96%	+ 1 pts	97%	+ 1 pts

Source : CDG Capital

(*) : Taux d'encadrement = (Nombre de directeurs + Nombre de cadres) / Effectif total

M-Turnover

Le turnover au niveau de CDG Capital SA sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Turnover ^(*)	2017	2018	Var	2019	Var
Nombre de départs	15	16	+ 7 %	24	+ 50 %
Effectif début de période	161	160	- 1 %	163	+ 2 %
CDG Capital	9%	10%	+ 1 pts	15 %	+ 5 pts

Source : CDG Capital

(*) : Turnover = Nombre de départs / Effectif début de période (1^{er} Janvier)

VIII. Stratégie d'investissement et moyens techniques de CDG Capital

VIII.1. Stratégie d'investissement

Stratégie de développement suivie depuis 3 ans par CDG Capital.

La stratégie de développement suivie par CDG Capital se décline comme suit :

Investment Management :

- Continuer à produire plus de performance absolue qui reste le principal critère « objectif » de différenciation du gestionnaire
- Appréhender le marché institutionnel selon une démarche personnalisée et en cherchant plus de valeur ajoutée

Investors Services :

- Assurer une orientation clients fondée sur un système de management par la qualité visant l'excellence
- Se positionner en tant que leader dans les solutions d'externalisation
- Développer une offre de services intégrée à valeur ajoutée sur l'ensemble des classes d'actifs
- Réussir la transformation digitale en répondant aux attentes des clients

Corporate & Investment Banking :

- Renforcer le positionnement sur le marché de la dette
- Renforcer le positionnement sur les placements privés et augmenter la capacité de prises fermes
- Consolider l'offre de financement notamment sur les financements de projets et sur les financements des opérateurs (publics principalement) en structuré

VIII.2. Investissement

Investissements (MDh) ¹	2017	2018	2019	Total 2017-2019
Projets SI	10,5	13,5	19,5	43,4
Aménagements et agencements	2,2	1,8	2,2	6,2
Besoins récurrents	2,6	1,6	1,7	5,9
Procédures/certification/audit	0,2	2,0	0,7	2,9
Projets hors SI	3,1	0,5	0,3	3,9
TOTAL	18,5	19,4	24,3	62,3

Source : CDG Capital

Les investissements opérés par CDG Capital sur la période 2017-2019 s'élèvent à MAD 62,3 millions, et sont destinés principalement à la modernisation et au renforcement de l'infrastructure SI de la banque (MAD 43,4 millions). Les autres investissements concernent l'aménagement des locaux et les besoins récurrents en termes de matériel informatique, de transport, et de mobilier de bureau (MAD 12,1 millions), les projets relatifs aux procédures, audits et certifications (2,9MDh),

¹ Les chiffres transmis sont ceux du contrôle de gestion permettant de présenter les différentes catégories de CAPEX qui sont hors TVA non-récupérable, et intègrent également les dépenses qualifiées de charges à répartir sur plusieurs exercices et correspondant aux charges de type prestation intellectuelle, qui sont immobilisées.

ainsi que les projets hors SI (ex : missions de conseil, études stratégiques, besoins spécifiques métiers, etc) (MAD 3,9 millions).

Pour l'année 2019, les investissements de CDG Capital se sont élevés à MAD 24,3 millions, constitués essentiellement par les projets SI (80%), qui portent principalement sur la digitalisation et l'urbanisation technologique. Les besoins en aménagements se sont élevés à MAD 2,2 millions, et concernent notamment la mise en place d'un système de gestion technique centralisée au sein du siège, et la mise à niveau d'une salle informatique. Les besoins récurrents se sont élevés en 2019 à MAD 1,7 millions, avec des investissements additionnels pour MAD 1 million. Ces derniers incluent les projets hors SI, notamment d'audit et de certifications (MAD 0,7 million), ainsi que ceux destinés à couvrir les besoins spécifiques des métiers (acquisition de base de données, intégration de l'inventaire physique des immobilisations dans système, etc).

Le montant des investissements présenté dans le rapport d'audit sur les états financiers de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 est de MMAD 59,35.

Cette différence s'explique par le fait que contrairement aux chiffres fournis par le contrôle de gestion de CDG Capital, les états financiers dans le rapport d'audit intègrent la TVA non-récupérable, ainsi que les dépenses qualifiées de charges à répartir sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, en termes d'investissements financiers, CDG Capital a relevé sa participation dans SAI M'diq de 70 MDh en 2019.

VIII.3 Investissement en cours

A la veille de l'enregistrement du présent document de référence, les principaux investissements de CDG Capital sont comme suit :

Principaux investissements (*)	Descriptif	Objectif	Montant (MDh)
IT Services back-end et front-end	Solution clientèle pour une offre de services en ligne	Services différenciants client	3,0
Plateforme analytique	Solution métiers pour le traitement et l'analyse de données	Services différenciants client	2,5
Outil de reporting bâle 2	Outil de reporting réglementaire	Réglementaire, et risques	1,4
Datalake banque	Acquisition, traitement, et sécurisation de données externes et internes (macro, micro, clients, etc)	Services différenciants client	1,4
Référentiel évènements	Répertoire d'opérations, d'historiques clients, évènements instruments	Services différenciants client Reportings réglementaires	1,1
Nouveau socle « Investment Management »	Nouveau socle de progiciels pour couvrir les processus (front et back office) de l'activité de gestion sous-mandat	Couverture du risque opérationnel	1,0
Système de Management de la Sécurité (SMSI) - Socle technologique	Socle technologique des mesures de gestion de la sécurité des SI	Sécurité et réglementaire	0,7
Interpréteur comptable	Sécurisation de la chaîne comptable à l'occasion de la refonte de socles métiers	Sécurité, réglementaire et couverture du risque opérationnel	0,6

(^c) Investissements engagés et réalisés hors prise de participation dans Maghreb Titrisation et Ajar Invest

TOTAL

11,7

L'ensemble de ces investissements impliquent des engagements fermes de la part des organes de direction, et sont financés en fonds propres.

VIII.4. Principales réalisations du plan d'investissement sur la période

Les principales réalisations du plan d'investissement de CDG Capital sur la période (2017-2019) sont comme suit :

- Implémentation du module Megara de contrôle dépositaire pour répondre aux besoins réglementaires
- Déploiement de l'infrastructure hyperconvergé dans le cadre de l'urbanisation technologique
- Projet SI ALM : mise en place de fonctionnalités de reporting et d'explication de gaps de liquidité
- Automatisation du processus d'émission/comptabilisation des factures et amélioration des reportings
- Implémentation de la phase 1 du projet de plateforme analytique
- Déploiement de solutions de sécurité dans le cadre du SMSI (Système de Management de la Sécurité des SI)
- Aménagements :
 - De l'agence bancaire, de la mezzanine et du local de supervision informatique au niveau du siège
 - Du site de repli et de la salle informatique de back-up
 - D'une salle informatique au niveau du site CDG Capital Casablanca
 - Du site de repli des filiales CDG Capital Gestion et CDG Capital Bourse
- Mise en place d'un système de Gestion Technique Centralisée (GTC) au niveau du siège
- Finalisation de la phase de conception du projet SIME (Système Intégré de Management par l'Excellence pour le Client)
- Réalisation d'une étude « Genre ».

VIII.5. Politique de partenariat

A) Al Barid Bank :

En 2017, dans le cadre d'un partenariat entre CDG Capital et Al-Barid Bank, une solution SI a été déployée pour le compte propre et clientèle de Al-Barid Bank (Exécution to Custody) s'étendant sur un périmètre de 150 agences à travers le Royaume.

B) Société Financière Internationale :

En décembre 2018, CDG Capital et la SFI (Société Financière Internationale, Groupe Banque Mondiale) ont conclu un mémorandum d'entente (MoU) relatif à leur activité de Conseil en Partenariats Public-Privé (PPP).

Grâce à la complémentarité de leurs expertises respectives, les deux institutions pourront fournir conjointement des services de Conseil financier, aux ministères, aux entreprises publiques ou aux agences du secteur public du Royaume, pour la structuration en PPP de projets de développement d'infrastructures et de services publics.

C) Al Akhdar Bank:

En 2018, désignation de CDG Capital en tant que mandataire d'Al Akhdar Bank, à travers un contrat de délégation de gestion pour la conservation des titres et la centralisation du programme d'émission de Certificats de Sukuk Souverains pour un montant de MAD 1 milliard.

D) CIH Bank et Novec:

En 2018, CDG Capital a conclu un contrat de partenariat avec CIH Bank et NOVEC pour le sponsoring de la 3^{ème} édition des rencontres africaines de l'efficacité énergétique.

VIII.6. Moyens matériels et informatiques

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers et des structures « support » dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles.

Pour mieux accompagner ses projets de développement futurs, CDG Capital place le volet SI parmi les principaux leviers visant à maintenir et accroître la performance de la Banque sur l'ensemble de ses métiers.

Ainsi, outre les projets dictés par les besoins réglementaires, les projets SI sont répertoriés selon trois principales catégories : métiers, support & pilotage et infrastructure.

Métiers

Consciente de l'importance des systèmes d'information « métiers », CDG Capital a lancé un vaste projet de refonte de son SI afin de mieux accompagner les objectifs de croissance des activités de Gestion d'Actifs, de Services Bancaires et Dépositaires.

Le pôle BMI (Banque de Marchés et d'Investissement) connaît également une consolidation importante de ses outils de travail, ce qui permettra d'accompagner de façon optimale la montée en charge et la diversification souhaitée par les métiers. Ainsi, plusieurs modules ont été mis en place, notamment pour les activités de Change.

Support et pilotage

A l'instar des autres activités, les fonctions support et pilotage sont également au cœur de la stratégie SI de CDG Capital.

Les actions entreprises portent principalement sur les domaines suivants :

- Mise en place d'un SI « Ressources Humaines » pour une gestion plus efficace de l'administration du personnel, un suivi des processus de recrutement, une optimisation et un suivi des formations, ainsi qu'une meilleure gestion des compétences ;
- Mise en place d'un outil de consolidation selon les normes IFRS ;
- Mise en place d'un outil pour la réalisation du calcul et du reportings Bâle II selon l'approche Standard dictée par Bank Al-Maghrib pour les risques de crédit, de marché et le risque opérationnel ;
- Mise en place d'un outil pour le reportings réglementaire destiné à Bank Al-Maghrib.

Infrastructure

Pour inscrire sa stratégie dans une optique de continuité selon des pratiques modernes, inspirées des meilleurs standards internationaux et conformes à la réglementation nationale, CDG Capital a ouvert plusieurs chantiers sur le plan infrastructure, notamment à travers la mise en place d'une nouvelle plateforme de sauvegarde des données.

Dans le cadre de la sécurisation du centre de données, CDG Capital se dote d'une politique de gestion de la sécurité, d'un plan de continuité de l'activité et d'un plan de secours informatique.

Réseau de distribution

N'étant pas une banque commerciale, CDG Capital ne dispose pas de réseau de distribution.

IX. Gouvernance des risques de CDG Capital

IX.1. Gestion des risques

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence avec la stratégie de développement de ses activités. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité compte tenu de l'aversion au risque de leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs d'identification, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Les principes directeurs qui régissent la politique de gestion des risques au sein de CDG Capital sont les suivants :

- Responsabilité première des entités opérationnelles. Autrement dit, les directions métiers demeurent les premiers garants du risque, ce qui suppose une parfaite connaissance des risques auxquels CDG Capital est exposé ;
- Stricte indépendance de la Direction des risques relevant du Pôle Pilotage et Contrôle placé sous l'autorité du Directeur Général. L'objectif étant de garder une parfaite objectivité lors des diligences menées ou lors de l'attribution des avis et commentaires sur les opérations qui lui sont soumises ;
- Délégations du pouvoir d'approbation formalisées ;
- Suivi consolidé des risques ;
- Contrôle permanent des activités et opérations ;
- Optimisation du couple Risque / Rendement.

IX.2. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital

CDG Capital a su bâtir un mode de gouvernance de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques en la matière.

Ce mode de gouvernance couvre les deux aspects suivants :

- Les rôles et les attributions des différentes instances et entités de CDG Capital intervenants dans les processus de gestion et de maîtrise des risques inhérents à l'activité ;
- Les dispositifs de suivi, de mesure et de pilotage permanents des risques encourus.

La structure de gouvernance des risques de CDG Capital permet la prise de décisions opérationnelles judicieuses en optimisant le couple rendement/risque. Elle veille à ce que les activités de la banque soient conformes au degré de tolérance au risque et aux normes en la matière et contribue à optimiser le rendement à long terme des fonds propres.

En conséquence, ce mode de gouvernance a permis de faire de la gestion des risques un souci transversal au sein de CDG Capital, impliquant notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de la Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés ;
- Les entités opérationnelles.

A cet effet, CDG Capital a entrepris une série d'actions :

Intégrer la notion de risque dans les processus de prise de décisions business :

- En distillant une culture risque forte dans toute l'organisation via des formations ciblées et continues et des procédures internes ;
- En développant des outils et des méthodes permettant une prise en compte systématique de la composante risque dans la prise de décision business : Octroi d'un crédit, prise ferme « underwriting », tarification des transactions, sélection de titres d'investissement, gestion globale de portefeuille ;
- En renforçant la capacité d'analyse des risques crédit et de contrepartie (entreprises, banques, projets, opérations de marché) notamment, par la mise en place d'un système de notation interne des contreparties aligné sur les meilleures pratiques en la matière ;
- En systématisant la prise en compte des risques encourus (réglementaires et modélisés) dans la prise de décision, la compréhension et l'analyse des performances générées.

Focaliser l'attention des collaborateurs sur la réduction du risque opérationnel :

- En recentrant l'attention de l'ensemble des collaborateurs vers une réduction systématique des risques opérationnels au travers d'actions de sensibilisation, de formation ciblée et de renforcement des processus opérationnels.
- En affinant la cartographie des risques à travers l'adoption d'une démarche reflétant de manière plus spécifique la réalité des activités de la banque.
- En développant les mesures nécessaires pour mitiger les différents risques opérationnels encourus et pour assurer la continuité de l'activité.

PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE CDG
CAPITAL

I. Situation financière du groupe CDG Capital 2017-2019 (IFRS)

I.1. Principaux indicateurs financiers consolidés

Avertissement :

- Les variations entre les données au 31/12/2017 et 01/01/2018 (d2018) sont dues au passage de la norme IAS 39 à IFRS 9.
- Les données au 01/01/2018 sont présentées à titre de comparaison, et n'ont pas fait l'objet de revue limitée.

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe CDG Capital (CDG Capital et ses filiales) sur les trois derniers exercices :

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18 - 18	Var 17 - 18	2019	Var 18 - 19
PNB	388 360	388 360	314 612	-19%	-19%	356 689	13%
RBE	185 680	185 680	104 002	-44%	-44%	146 238	41%
RNPG	121 901	121 901	65 247	-46%	-46%	91 402	40%
Coût du risque	-1 540	-1 540	3 288	314%	-314%	-957	ns
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 602 179	4 994 537	4 473 494	-10%	-3%	5 865 792	31%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	2 400 128	2 015 007	-16%	NS	2 173 668	8%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 066 007	2 066 007	3 119 078	51%	51%	3 338 889	7%
Dettes envers la clientèle	3 368 472	3 368 472	2 181 986	-35%	-35%	1 480 906	-32%
Titres de créances émis	1 502 947	1 502 947	1 308 254	-13%	-13%	1 714 786	31%
Fonds propres consolidés	1 223 695	1 220 176	1 188 961	-3%	-3%	1 172 351	-1%
Total Bilan	9 636 438	9 634 361	9 145 724	-5%	-5%	10 302 595	13%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

I.2. Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes

a. Comptes consolidés

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CDG CAPITAL et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL), comprenant le bilan au 31 décembre 2019 ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 172 351 KMAD dont un bénéfice net consolidé de KMAD 91 402.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 27 Mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2018

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société CDG CAPITAL S.A. et de ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan au 31 décembre 2018 ainsi que le compte de résultat, l'état de variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 188 961 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 65 247.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble CDG CAPITAL, constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2018, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note présentant les effets de la première application de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Casablanca, le 14 Mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés pour l'exercice 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société CDG CAPITAL S.A. et de ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan au 31 décembre 2017 ainsi que le compte de résultat, l'état de variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 1 223 695 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 121 901.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble CDG CAPITAL, constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 12 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

b. Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CDG CAPITAL S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de KMAD 1 160 587 dont un bénéfice net de KMAD 81 169.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CDG CAPITAL S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 27 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

DELOITTE AUDIT
Sakina BENSOUDA-KORACHI
Associée

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société CDG Capital S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges le hors bilan, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1 159 418 dont un bénéfice net de KMAD 83 460.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société CDG Capital S.A. au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 14 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Taha FERDAOUS
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

Rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société CDG Capital S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges le hors bilan, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 1 175 959 dont un bénéfice net de KMAD 153 796.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société CDG Capital S.A. au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 12 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Associé Gérant

FIDAROC GRANT THORNTON
Faiçal MEKOUAR
Associé

I.3. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe à fin décembre 2019 se présente comme suit :

Dénomination	Secteur d'activité	2017			2018			2019		
		% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% du contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
CDG Capital	Banque	100%	100%	Société Mère	100%	100%	Société Mère	100%	100%	Société Mère
CDG Capital Gestion	Gestion d'actifs	100 %	100%	IG	100%	100%	IG	100 %	100%	IG
CDG Capital Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CDG Capital Real Estate	Gestion de fonds immobiliers et touristiques	100%	100%	IG	100%	100%	IG	100%	100%	IG
CDG Capital Private Equity	Capital Investissement	100%	100%	IG	100%	100%	IG			
CDG Capital Infrastructures	Gestion de fonds en infrastructures	100%	100%	IG	100%	100%	IG			

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Suite à la cession des titres de participation que CDG Capital détenait à 100% sur « CDG Capital Infrastructures » et « CDG Capital Private Equity », ces dernières ne font plus parties du périmètre de consolidation en 2019

I.4. Principaux faits marquants

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis à partir des comptes individuels de CDG Capital et de ses filiales.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe.

Première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a opté pour l'approche rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulé de la norme en capitaux propres. Cet effet en capitaux propres résulte de la différence entre :

- Un droit d'utilisation et son amortissement déterminés comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, actualisés à la date de première application de la norme ;
- Une dette de location correspondant à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les contrats de location identifiés sont pour l'essentiel des baux immobiliers et dans une moindre mesure des contrats de location de véhicules. Le Groupe a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de courte durée et les contrats portant

sur des actifs de faible valeur à savoir ceux dont la valeur individuelle à neuf ne dépasse pas KMAD 45.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain ;
- Pour les locations immobilières non assorties d'option de reconduction, la durée retenue pour l'évaluation des droits d'utilisation est celle du contrat. En revanche, en présence de clause de reconduction dans les contrats de location, il est retenu des durées allant jusqu'à 9 ans pour l'évaluation des droits d'utilisation associés aux baux concernés.
- En ce qui concerne le matériel de transport objet de contrats de crédit-bail, la durée de location est de 48 mois. Les durées de location prennent en compte les options de renouvellement du contrat dès lors qu'elles sont précisées dans les contrats
- Le taux d'actualisation utilisé pour le droit d'utilisation comme pour le passif de location est le taux d'emprunt marginal pour une durée correspondant à la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme.
- Le taux d'endettement marginal est le taux d'intérêt auquel l'entité pourrait emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaire à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Le tableau ci-après présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de la norme IFRS 16 :

Première application de la norme IFRS 16	31.12.2018	Effet de l'application d'IFRS 16	01.01.2019	31.12.2019 ¹
Actifs d'impôt	4 059	1 332	5 391	6 274
Immobilisations corporelles	37 951	33 274	71 225	61 911
Dont valeur brute comptable	101 066	64 089	165 155	155 968
Dont cumul des amortissements et pertes de valeur	(63 115)	(30 814)	(93 929)	(94 057)
Effet sur le total Actif	42 011	34 606	76 616	68 185
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	3 119 078	36 873	3 155 951	3 338 889
Passifs d'impôts	-	-	-	-
Capitaux propres	488 894	(2 268)	486 627	305 397
Effet sur le Total Passif	3 607 972	34 606	3 642 578	3 644 286

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

- L'état de variation de la dette de location » entre le 1er janvier 2019 le 31 décembre 2019.

Variation de la dette locative	01.01.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Dette locative	64 089	-	9 430	54 658
Amortissements	27 216	5 785	7 112	25 889
Valeur nette	36 873	5 785	16 542	28 769

¹ Chiffres fournis par CDG Capital non audité par les Commissaires aux Comptes

- L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1er janvier 2019 et décembre 2019.

Variation du droit d'utilisation	01.01.2019	Augmentations	Diminutions	31.12.2019
Immobilier				
Valeur brute	64 089		9 430	54 658
Amortissements & dépréciations	30 814	6 129	7 571	29 372
Valeur nette	33 274	6 129	17 001	25 286
Matériel, outillage et transport				
Valeur brute	1 275	-	1 275	-
Amortissements & dépréciations	1 059	-	1 059	-
Valeur nette	216	-	2 334	-
Total droit d'utilisation	33 490	6 129	19 335	25 286

- Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2019.

	31.12.2019
Charges d'intérêts	1 460
Dotations aux amortissements	6 129
Total charges de contrats de location	7 589

Première application de la norme IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

IFRIC 23 est applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

- totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ;
- partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice ; l'information comparative dans ce cas n'est pas retraitée.

Pour la mise en œuvre de cette interprétation, le Groupe a opté pour la méthode rétrospective partielle, en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture. Son impact sur les comptes au 31 décembre 2019 est de MAD 1,6 millions.

I.5. Contribution des filiales au PNB et RNPG

Les contributions des filiales en termes de PNB et de RNPG au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

En milliers de dirhams	PNB IFRS (*) au 31.12.2017		PNB IFRS (*) au 31.12.2018		PNB IFRS (*) au 31.12.2019		RNPG (*) IFRS au 31.12.2017		RNPG (*) IFRS au 31.12.2018		RNPG (*) IFRS au 31.12.2019	
	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %	En KDH	En %
CDG Capital	259 572	67%	223 374	71%	232 599	65%	72 382	59%	40 461	62%	38 282	42%
CDG Capital Gestion	94 748	24%	62 812	20%	107 177	30%	45 534	37%	25 200	39%	51 618	56%
CDG Capital Bourse	16 349	4%	14 756	5%	16 573	5%	1 973	2%	1 207	2%	1 493	2%
CDG Capital Real Estate	-318	0,1%	1 581	1%	340	0%	-838	-1%	-741	-1%	9	0%
CDG Capital Private Equity	9 690	3%	7 738	2%	-	NA	1540	1%	303	1%	-	NA
CDG Capital Infrastructures	8 319	2%	4 352	1%	-	NA	1 310	1%	-1 183	-2%	-	NA
CONSOLIDE	388 360	100%	314 612	100%	356 819	100%	121 901	100%	65 247	100%	91 402	100%

* * * Retraités des flux intra-groupes

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2017, les contributions de CDG Capital au PNB et au RNPG demeurent prépondérantes avec des parts respectives de 67% du PNB et 59% du RNPG.

Au sein des activités filialisées, CDG Capital Gestion est le contributeur le plus important avec 24% du PNB et 37% du résultat net du groupe.

A fin décembre 2018, les contributions de CDG Capital au PNB et au RNPG demeurent prépondérantes avec des parts respectives de 71% du PNB et 62% du RNPG.

Au sein des activités filialisées, CDG Capital Gestion est le contributeur le plus important avec 20% du PNB et 39% du résultat net du groupe.

A fin décembre 2019, les contributions de CDG Capital au PNB et au RNPG demeurent prépondérantes avec des parts respectives de 65% du PNB et 42% du RNPG.

Au sein des activités filialisées, CDG Capital Gestion est le contributeur le plus important avec 30% du PNB et 56% du résultat net du groupe.

I.6. Analyse du compte de résultat consolidé en normes IFRS

Le compte de résultat consolidé, sur la période 2017-2019, se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Intérêts et produits assimilés	120 176	114 664	-5%	105 205	-8%
Intérêts et charges assimilées	128 770	164 280	28%	145 948	-11%
MARGE D'INTERET	-8 593	-49 616	477%	-40 743	-18%
Commissions (produits)	214 184	182 482	-15%	164 039	-10%
Commissions (charges)	7 180	5 896	-18%	5 132	-13%
MARGE SUR COMMISSIONS	207 004	176 586	-15%	158 907	-10%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	62 785	100 569	60%	109 513	9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	7 375	3 114	-58%	10 447	235%
Produits des autres activités	143 727	113 829	-21%	148 205	30%
Charges des autres activités	23 938	29 871	25%	29 640	-1%
PRODUIT NET BANCAIRE	388 360	314 612	-19%	356 689	13%
Charges générales d'exploitation	188 280	196 177	4%	186 842	-5%
DEAP des immo. Corp et incorp	14 400	14 434	0%	23 609	64%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	185 680	104 002	-44%	146 238	41%
Coût du risque	1 540	3 288	NS	-957	-129%
RESULTAT D'EXPLOITATION	187 220	100 714	-46%	147 195	46%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	179	-36	NS	317	NS
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPOT	187 399	100 678	-46%	147 513	47%
Impôt sur les résultats	65 497	35 431	-46%	56 110	58%
RESULTAT NET	121 901	65 247	-46%	91 402	40%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	121 901	65 247	-46%	91 402	40%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

a. Produit Net Bancaire

L'évolution du produit net bancaire consolidé de CDG Capital entre 2017 - 2019 est présentée dans le tableau suivant :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
Intérêts et produits assimilés	120 176	114 664	-5%	105 205	-8%
Intérêts et charges assimilées	128 770	164 280	28%	145 948	-11%
MARGE D'INTERET	-8 593	-49 616	477%	-40 743	-18%
Commissions (produits)	214 184	182 482	-15%	164 039	-10%
Commissions (charges)	7 180	5 896	-18%	5 132	-13%
MARGE SUR COMMISSIONS	207 004	176 586	-15%	158 907	-10%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	62 785	100 569	60%	109 513	9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par capitaux propres	7 375	3 114	-58%	10 447	235%
Produits des autres activités	143 727	113 829	-21%	148 205	30%
Charges des autres activités	23 938	29 871	25%	29 640	-1%
PRODUIT NET BANCAIRE	388 360	314 612	-19%	356 689	13%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018, le PNB consolidé affiche une baisse de 19% par rapport à 2017 et s'établit à MAD 315 millions. Cela s'explique par :

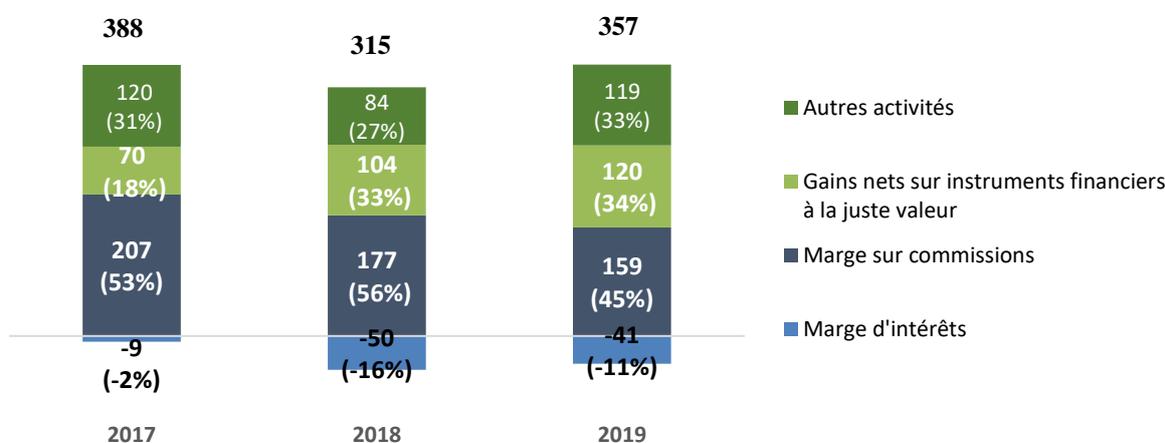
- La baisse de MAD 36 millions de la contribution de CDG Capital au PNB consolidé, provenant majoritairement d'une contraction des commissions sur les activités de gestion et de conservation d'actifs ;
- La baisse de MAD 32 millions de la contribution de CDG CAPITAL Gestion induite par la baisse des frais de gestion facturés ; la baisse des frais de gestion provient majoritairement de la baisse des commissions variables de gestion (effet marché). En revanche, les commissions fixes progressent dans l'ensemble de 3% sous l'effet de la hausse de l'encours moyen sous gestion en dépit des baisses tarifaires.
- La baisse de MAD 4 millions de la contribution de CDG CAPITAL Infrastructures induite par l'arrivée à échéance de certains mandats de gestion.

Au terme de l'exercice 2019, le PNB consolidé affiche une croissance de 13% (+MAD 42.0 millions) à MAD 357 contre MAD 315 millions une année auparavant. Cette évolution provient pour l'essentiel de l'effet compensé des éléments ci-après :

- L'amélioration de MAD 8,8 millions de la marge d'intérêt, rendue possible suite à une bonne maîtrise du coût de refinancement (-11%), ayant atténué la baisse de 8% des intérêts perçus sur les activités titres et crédits ;
- Contraction de 10 % (- MAD 17,7 millions) de la marge sur commissions, impactée par la baisse des commissions perçues sur les activités de gestion et de conservation d'actifs, dans un contexte de pression tarifaire ;
- La hausse de MAD 8,9 millions des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur, attribuable à la bonne tenue des revenus issus des compartiments taux et OPCVM des activités de marché ;
- La hausse de MAD 34,4 millions des produits liés aux autres activités, tirée par la bonne tenue des frais de gestion variables rendue possible suite aux performances réalisées dans les fonds OPCVM sous gestion.

❖ Structure du PNB

L'évolution de la structure du PNB sur la période 2017-2019 se présente comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

A fin décembre 2017, le PNB de CDG Capital est essentiellement composé de marge sur commissions et autres activités respectivement 53% et 31%.

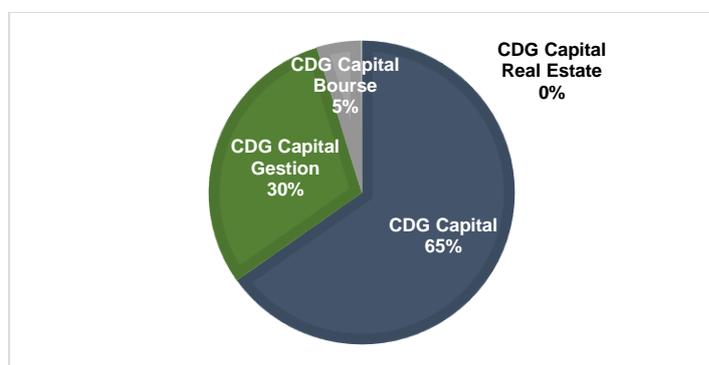
A fin décembre 2018, le PNB de CDG Capital est essentiellement composé de marge sur commissions et les gains nets sur instruments financier à la juste valeur respectivement 56% et 33%

A fin décembre 2019, le PNB de CDG Capital est essentiellement composé de marge sur commissions et les gains nets sur instruments financier à la juste valeur respectivement 45% et 34%

La marge sur commissions concerne en totalité les activités de CDG Capital. Les revenus que les filiales perçoivent à titre de frais de gestion sont enregistrés au niveau du poste « produits et charges des autres activités »,

❖ Contribution des filiales au PNB en 2019

A fin décembre 2019, le PNB consolidé s'est établi à MAD 357 millions. Les contributions des entités du groupe CDG Capital à la formation du PNB consolidé se présentent comme suit :

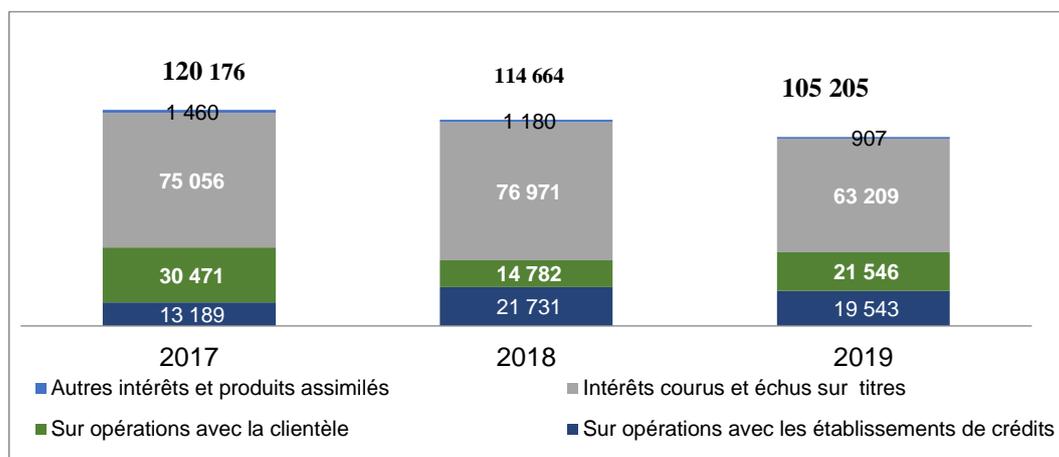


Source : CDG Capital, comptes consolidés

CDG Capital et CDG Capital Gestion demeurent les principaux contributeurs, avec respectivement 65% et 30% du PNB consolidé. CDG Capital Bourse apporte 5% du PNB, tandis que la contribution de CDG Capital Real Estate est quasi-nulle (0,1%).

Evolution des produits et charges d'intérêts (en milliers de dirhams)

Intérêts et produits assimilés



Source : CDG Capital, comptes consolidés

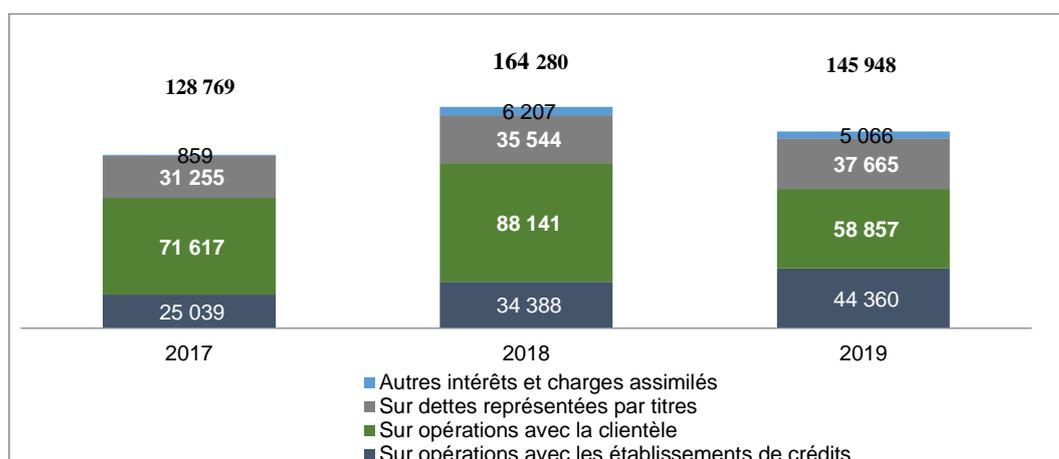
Au terme de l'exercice 2018, les produits d'intérêts baissent de 5,5 millions de dirhams (-4,6%) à 114,7 millions de dirhams contre 120,2 millions de dirhams en 2017. Cette évolution résulte de l'effet compensé des principales variations ci-après :

- La baisse de 15,7 millions de dirhams (-51,5%) des intérêts perçus sur opérations avec la clientèle, reflétant principalement la baisse de l'encours moyen des crédits, dans un contexte de production nouvelle limitée ;
- La hausse de 8,5 millions de dirhams (+65%) des intérêts perçus sur les opérations avec les établissements de crédit sous l'effet de l'augmentation du volume des placements de trésorerie sur le marché monétaire.

A fin décembre 2019, les produits d'intérêts se contractent dans l'ensemble de 8,2% à 105,2 millions de dirhams contre 114,7 millions de dirhams une année plus tôt. Cette évolution résulte pour l'essentiel des variations compensées suivantes :

- La baisse de 13,7 millions de dirhams (-17,9%) des coupons perçus sur titres de créance suite principalement à la diminution de l'encours moyen du portefeuille de placement (effet volume) ;
- La hausse de 6,8 millions de dirhams des intérêts perçus sur opérations avec la clientèle, tirée principalement par l'appréciation de l'encours des pensions reçues ;
- La baisse de 2,2 millions de dirhams des produits d'intérêts sur opérations interbancaires, traduisant pour l'essentiel la diminution du volume des placements réalisés sur le marché interbancaire.

Intérêts et charges assimilées



Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin décembre 2018, les charges d'intérêts totalisent 164,3 millions de dirhams, en hausse de 27,6% comparativement à l'exercice 2017 (+35,5 millions de dirhams). Cette évolution reflète principalement l'accroissement des besoins en refinancement de la banque en 2018 du fait des investissements réalisés en portefeuille titres et se décline par instrument comme suit :

- La hausse de 9,3 millions de dirhams des intérêts sur opérations avec les établissements de crédits suite à la hausse du volume des financements en pensions et emprunts de trésorerie levés sur le marché interbancaire ;
- La hausse de 16,5 millions de dirhams des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle, intégrant une hausse de 21 millions de dirhams des intérêts sur les pensions livrées, compensée toutefois par une baisse de 4,4 millions de dirhams des intérêts servis sur les dépôts à terme ;
- L'augmentation de la charge d'intérêt sur les certificats de dépôt émis de 4,3 millions de dirhams consécutive à la hausse des émissions effectuées courant 2018 ;

En 2019, les charges d'intérêts enregistrent globalement une baisse de 11,2%, totalisant 145,9 millions de dirhams contre 164,3 millions de dirhams en 2018. Cette évolution résulte de l'effet conjugué de la baisse des besoins de refinancement de la banque suite à la diminution de l'encours moyen des portefeuilles titres et de la maîtrise du coût d'endettement. Par instrument, l'évolution de la charge d'intérêt s'analyse comme suit :

- La hausse de 10 millions de dirhams des intérêts sur opérations de refinancement interbancaires suite à un recours plus important pensions livrées incluant les avances de Bank Al-Maghrib ainsi qu'aux emprunts de trésorerie sur le marché monétaire ;
- La baisse de 29,3 millions de dirhams des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle, qu'il s'agisse d'intérêts sur dépôts à terme (baisse de 22,8 millions de dirhams) ou d'intérêts sur pensions livrées (baisse de 6,5 millions de dirhams).
- Hausse de 2,1 millions de dirhams des intérêts servis sur les certificats de dépôt émis, en lien avec l'augmentation de l'encours moyen des émissions en 2019 par rapport à l'exercice 2018.
- La baisse des autres intérêts et charges assimilés de 1 million de dirhams. Ce poste intègre à fin 2019 une charge de 1,5 million de dirhams liée à la mise en application d'IFRS 16.

❖ Marge sur commissions

Commissions	2017			2018			Variation		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits	-	381	-381	-	800	-800	-	110%	110%
Sur opérations avec la clientèle	180 100	6 776	173 324	85 565	5 096	80 470	-52%	-25%	-54%
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations de services bancaires et financiers	34 084	23	34 061	96 917	-	96 917	184%	ns	185%
- Produits nets de gestions d'OPCVM	-	9	-9	-	-	-	-	-	-
- Produits nets sur moyens de paiement	-	10	-10	-	-	-	-	-	-
- Autres	34 084	4	34 080	96 917	-	96 917	184%	ns	184%
Produits nets des commissions	214 184	7 180	207 004	182 482	5 896	176 586	-3%	-18%	-15%

Ancien format

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2018, les produits nets des commissions enregistrent une baisse de 15% (MAD - 30 millions) liée principalement à la baisse des produits sur opérations avec la clientèle de 52% à MAD 85 millions en 2018 (Contre MAD 180 millions en 2017).

L'évolution de ces deux types de commissions découle en partie d'une ventilation comptable dans la présentation des commissions perçues entre l'activité de gestion d'actifs (classées parmi les opérations avec la clientèle) et l'activité dépositaire (classée en prestations de services financiers et bancaires). Globalement, les commissions nettes perçues enregistrent une contraction de MAD 30 millions sous l'effet des baisses tarifaires enregistrées au niveau des frais de gestion relatifs à certains fonds sous gestion.

Nouveau format

Commissions	2018			2019			Variation		
	Produits	charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Gestion et conservation d'actifs	159 613	2 916	156 698	143 888	3 532	140 356	-10%	21%	-10%
Prestations et services pour conseil financier	22 290	-	22 290	18 701	-	18 701	-16%	ns	-16%
Autres	579	2 981	-2 402	1 449	1 600	-151	150%	-46%	-94%
Produits nets des commissions	182 482	5 897	176 586	164 039	5 132	158 907	-10%	-13%	-10%

En 2019, les produits nets des commissions s'établissent à MAD 159 millions, avec une diminution de 10% (MAD 176 millions en 2018), liée principalement à la diminution de 10% des produits de gestion et conservation d'actifs passant de MAD 157 millions en 2018 à MAD 140 millions en 2019.

Cette évolution provient principalement de l'effet de revue à la baisse de tarifs contractuels avec certains clients sous mandat de gestion.

Les frais de gestion collective sont enregistrés comptablement au niveau du poste « produits des autres activités ». Il en est de même des frais de gestion perçus par les autres filiales.

❖ Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

En 2017, les gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une baisse de 17% passant de MAD 75 millions à MAD 63 millions.

A fin 2018, les gains nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ont connu une augmentation de 60%, passant de MAD 63 millions à MAD 100 millions. Cette évolution reflète la bonne tenue des opérations de marché, rendue possible à travers la hausse de l'encours moyen titres générateur de coupons, de même que l'appréciation des gains de change.

❖ Autres activités

Autres activités	2017	2018	Var	2019	Var
Produits des autres activités	143 727	113 829	-21%	148 205	30%
Charges des autres activités	23 938	29 871	25%	29 640	-1%
Résultat des autres activités	119 789	83 959	-19%	118 565	41%

A fin 2018, le résultat des autres activités a connu une baisse de 19% pour se situer à MAD 84,0 millions contre MAD 119,8 millions une année auparavant.

En 2019, le résultat des autres activités a atteint MAD 118,6 millions, soit une progression de 41% par rapport à l'exercice 2018, profitant de la bonne tenue des revenus issus des compartiments taux et OPCVM des activités de marché.

En 2019, le résultat des autres activités a atteint MAD 118,6 millions, soit une progression de 41% par rapport à l'exercice 2018, provenant majoritairement de la bonne tenue des frais de gestion d'OPCVM dans un contexte d'appréciation de la valeur des actifs sous gestion.

La répartition par entité des produits et charges des autres activités se présente comme suit (en milliers de dirhams) :

Entité	2017	2018	var	2019	var
CDG Capital	1 145	143	-87,5%	526	267,8%
CDG Capital Gestion	100 238	79 208	-21,0%	126 663	59,9%
CDG Capital Bourse	17 614	17 031	-3,3%	19 861	16,6%
CDG Capital Infrastructures*	11 053	4 691	-57,6%	-	-100,0%
CDG Capital Private Equity*	11 785	9 752	-17,2%	-	-100,0%
CDG Capital Real Estate	1 892	3 004	58,7%	1 155	-61,5%
Produits des autres activités	143 727	113 829	-20,8%	148 205	30,2%
CDG Capital	7 271	6 401	-12,0%	4 472	-30,1%
CDG Capital Gestion	7 119	16 756	135,4%	20 297	21,1%
CDG Capital Bourse	3 207	3 577	11,5%	4 600	28,6%
CDG Capital Infrastructures*	2 500	139	-94,4%	-	-100,0%
CDG Capital Private Equity*	2 166	2 126	-1,8%	-	-100,0%
CDG Capital Real Estate	1 675	872	-47,9%	270	-69,0%
Charges des autres activités	23 938	29 871	24,8%	29 640	-0,8%

(*) CDG Capital Infrastructures et CDG Capital Private Equity ne font plus partie du périmètre de consolidation à partir du 1^{er} octobre 2019.

b. Résultat Brut d'Exploitation

L'évolution du Résultat Brut d'Exploitation de CDG Capital sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
PRODUIT NET BANCAIRE (1)	388 360	314 612	-19%	356 819	13%
Charges générales d'exploitation (2)	188 280	196 177	4%	186 842	-5%
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	48%	62%	+ 14 pts	52%	- 10 pts
<i>Charges de personnel</i>	125 066	127 185	2%	123 282	-3%
<i>Impôts et taxes</i>	3 266	3 847	18%	3 144	-18%
<i>Services extérieurs et autres charges</i>	59 948	65 147	9%	60 415	-7%
DEAP des immo. Corp et incorp	14 400	14 434	0%	23 609	64%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	185 680	104 002	-44%	146 238	41%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018, les charges générales d'exploitation augmentent de 4,19% pour se fixer à MAD 196 millions. Cette hausse est essentiellement due à la hausse des charges de personnel de 2% (MAD + 2,1 millions) et des services extérieurs et autres charges de 9% (MAD + 5,1 millions). Le coefficient d'exploitation s'est établi à 62% à fin 2018 contre 48% en 2017.

Il est à noter que les dotations nettes aux provisions pour dépréciation comprennent des reprises de dépréciations sur des factures clients relatives à des commissions sur prestations de conseil financier de MAD 1,4 millions comptabilisées au 31.12.2018.

Au terme de l'exercice 2019, les charges générales d'exploitation baissent dans l'ensemble de 5% à MAD 187 millions. Cette variation se décline comme suit :

- Les charges de personnel baissent de 3% à MAD 123 millions, cette baisse s'explique principalement par la baisse des salaires et appointements de 15%.
- Les impôts et taxes s'atténuent de 18% à MAD 3,1 millions
- Les services extérieurs et autres charges diminuent de 7% à MAD 60 millions.

Pour leur part, les dotations aux amortissements et aux provisions enregistrent une hausse de MAD 9,2 millions à MAD 23,6 millions. Cette évolution intègre l'effet de la première application de la norme IFRS 16 pour MAD 6,1 millions, ainsi que le surplus d'amortissements lié aux nouveaux investissements en immobilisations corporelles et incorporelles pour MAD 3,1 millions.

Dans ces conditions, le résultat brut d'exploitation affiche une progression de 41% atteignant MAD 146 millions contre MAD 104 millions en 2018. Le coefficient d'exploitation s'est établi à 52% à fin 2019 contre 62% en 2018.

Le coefficient d'exploitation a baissé de 10% en 2019 par rapport à 2018, suite à la hausse du PNB de 13% et la baisse des charges générales d'exploitation de -5%.

Le coefficient d'exploitation fait l'objet d'un suivi rapproché par les instances du Groupe de manière à le maintenir à un niveau soutenable, à travers à la fois l'optimisation des charges d'exploitation et l'accroissement des sources de revenus actuels et potentiels.

❖ Ventilation des charges de personnel

En milliers de dirhams	2018	2019	Var
<i>Salaires et appointements</i>	52 710	44 816	-15%
<i>Primes et indemnités</i>	55 733	60 887	9%
<i>Charges de retraite</i>	7 203	6 916	-4%
<i>Charges d'assurances sociales</i>	5 482	4 741	-14%
<i>Autres charges de personnel</i>	6 057	5 922	-2%
TOTAL	127 184	123 282	-3%

❖ Ventilation des dotations aux amortissements et aux provisions

En milliers de dirhams	2018	2019	Var
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 663	14 685	70%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 196	8 924	24%
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-1 426	-	ns
TOTAL	14 434	23 609	64%

Coût du risque

(En milliers)	2017	2018	VAR	2019	VAR
Dotations aux provisions	899	29 567	NA	100	-100%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	899	1 036	15%	100	-90%
Provisions pour dépréciation des titres de créance	-	27 927	100%	-	NS
Provisions pour risques et charges	-	604	100%	-	NS
Reprise de provisions	2 439	26 279	NS	1 057	-96%
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	6	29	391%	-	NS
Provisions pour dépréciation des titres de créance	-	26 250	100%	890	-97%
Provisions pour risques et charges	2 433	-	-	168	NS
Variation des provisions	-1 540	3 288	313%	-957	-129%
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-	-	-	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	-	-	-	-	-
Autres pertes	-	-	-	-	-
Coût du risque	-1 540	3 288	313%	-957	-129%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

❖ Décomposition du Coût du risque par « Bucket »

Coût du risque par Bucket sous IFRS 9 ¹	31/12/2018				31/12/2019			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Coût du risque	4 567	0	-1 279	3 288	203	-1 142	-19	-957
Total	360 736	0	- 1 279	3 288	203	- 1 142	-19	-957

Source : CDG Capital

(Chiffres fournis par CDG Capital (non audité par les commissaires aux comptes))

A fin 2018, le coût du risque atteint MAD 3,3 millions, intégrant des dotations aux provisions pour MAD 29,6 millions (MAD + 28,7 millions) nette des reprises à hauteur de MAD 26,3 millions.

La hausse des provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux) consiste principalement en une dépréciation de MAD 25 millions constatée sur un titre de dette en défaut classé au coût amorti. Le reliquat concerne des provisions au titre des ECL à 12 mois et à maturité sur des instruments de dette non dépréciés. La hausse des reprises relatives à ces provisions fait suite à la cession du titre de dette objet de la provision en question.

¹ Chiffres fournis par CDG Capital (non audité par les commissaires aux comptes)

En 2019, le coût du risque s'établit à MAD – 1, en amélioration de MAD 4,2 par rapport à l'exercice précédent, reflétant dans l'ensemble une évolution favorable du risque de crédit sur les portefeuilles crédits et titres éligibles à dépréciation sous IFRS 9.

Plus particulièrement, il est constaté :

- Une baisse de KMAD 907 des dotations nettes des reprises relatives aux provisions des prêts et créances, en lien avec l'amélioration de la qualité du risque de crédit y afférent. Le rapport « coût du risque / l'encours net des prêts et créances » s'en trouve amélioré, passant de 0,28% en 2018 à 0,03% à fin 2019.
- Une nette amélioration des paramètres de risque liés au portefeuille de titres, qui s'est traduite par des reprises de provisions à hauteur de KMAD 890 et de l'absence de nouvelles dépréciations.
- Il est à noter que le coût du risque consolidé provient en totalité de CDG Capital.
- N'étant pas une banque de détail, le portefeuille crédits et titres de CDG Capital fait l'objet de suivi individuel compte tenu du nombre restreint des contreparties (constituées majoritairement de banques, institutionnels et corporate).

❖ *Décomposition des actifs du groupe et engagements par « Bucket »*

- Le détail du coût du risque pour l'exercice 2019 prend en compte l'application de la norme IFRS 9 tel que présenté ci-dessous :

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2019

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti	1 162 868			1 162 868
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	775 639	-	-	775 639
Prêts et créances sur la clientèle	387 228	-	6 955	394 183
Titres au coût amorti	-	-	50 000	50 000
Actifs financiers à la JVOCI	2 132 895	-	-	2 132 895
Titres de créance	2 132 895	-	-	2 132 895
Engagements hors bilan	1 421 520	-	-	1 421 520
Engagements de financement et de garantie	1 421 520	-	-	1 421 520

Couverture par « Bucket » à fin décembre 2019

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti	5 434	-	56 819	62 253
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 720	-	-	2 720
Prêts et créances sur la clientèle	2 714	-	6 819	9 533
Titres au coût amorti	-	-	50 000	50 000
Actifs financiers à la JVOCI	8 501	-	-	8 501
Titres de créance	8 501	-	-	8 501
Engagements hors bilan	1 878	-	-	1 878
Engagements de financement et de garantie	1 878	-	-	1 878

Décomposition des actifs du Groupe et engagements par « Bucket » à fin décembre 2019 (Encours nets des dépréciations)

CATÉGORIE D'ÉVALUATION	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	31.12.2019
Actifs financiers au coût amorti	1 157 433			1 157 433
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	772 919	-	-	772 919
Prêts et créances sur la clientèle	384 514	-	135	384 650
Titres au coût amorti	-	-	-	
Actifs financiers à la JVOCI	2 124 394	-	-	2 124 394
Titres de créance	2 124 394	-	-	2 124 394
Engagements hors bilan	1 419 642	-	-	1 419 642
Engagements de financement et de garantie	1 419 642	-	-	1 419 642

c. Résultat net

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
RESULTAT D'EXPLOITATION	187 220	100 714	-46%	147 196	46%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					
Gains ou pertes nets sur autres actifs	179	-36	-120%	317	-981%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RESULTAT AVANT IMPOT (1)	187 399	100 678	-46%	147 513	47%
Impôt sur les résultats (2)	65 497	35 431	-46%	56 110	58%
RESULTAT NET (3)	121 901	65 247	-46%	91 402	40%
Intérêts minoritaires	-	-	NS	-	NS
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	121 901	65 247	-46%	91 402	40%
Taux Effectif d'Impôts (2) / (1)	34,95%	35,19%	+ 0,25 pts	38,04%	+ 285 pts
PRODUIT NET BANCAIRE (4)	388 360	314 612	-19%	356 689	13%
Taux de Marge Nette (3) / (4)	31%	21%	- 10 pts	26%	+ 5 pts

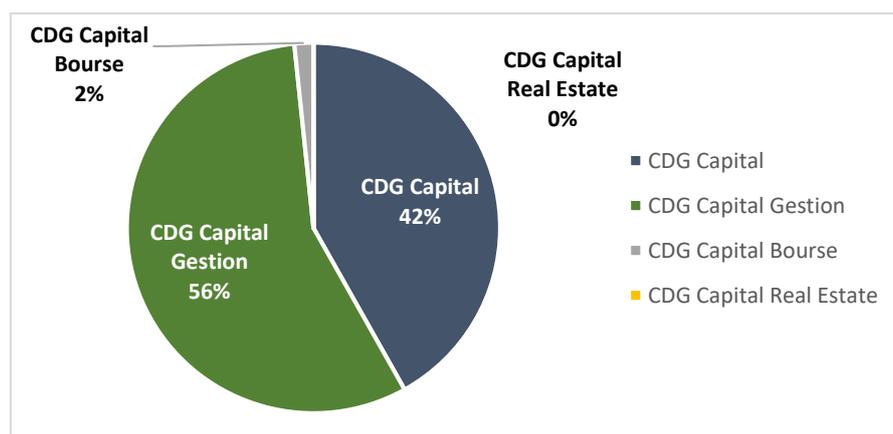
Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018, le résultat net part du groupe a connu une baisse significative de 46% pour s'établir à MAD 65 millions contre MAD 122 millions à fin 2017.

A fin décembre 2019, le résultat net part du groupe s'apprécie de 40% atteignant MAD 91 millions contre MAD 65 millions une année auparavant. Cette évolution tient pour l'essentiel à une progression plus soutenue du produit net bancaire par rapport à celle des charges générales d'exploitation.

Contribution des filiales au RNPG en 2019

A fin décembre 2019, le Résultat Net Part du Groupe s'établit à MAD 91 millions ; sa formation à partir des résultats retraités des flux intra-groupe se présente comme suit :



Source : CDG Capital, comptes consolidés

Le RNPG au 31 décembre 2019 provient majoritairement des contributions de CDG Capital Gestion et CDG Capital, à hauteur respectivement de 56% et 42%.

Par rapport à l'exercice 2018, il est constaté :

- Une baisse de la contribution de CDG Capital de 13 points à 56% à fin 2019, liée principalement à la contraction de 5,8 points de sa contribution au PNB consolidé, laquelle s'établit à 65,2% contre 71% en 2018 ;
- Une hausse de 17 points à 56% de la contribution de CDG Capital Gestion au RNPG, tirée principalement par l'appréciation de 10 points à 30% de sa contribution au PNB consolidé à fin décembre 2019.

I.7. Analyse du bilan consolidé (normes IFRS)

a. Bilan consolidé en norme IFRS

Actif

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18-18	Var 17-18	2019	Var 18-19
1 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	287 021	287 021	274 710	-4%	-4%	21 636	-92%
2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 602 179	4 994 537	4 473 494	-10%	-3%	5 865 792	31%
3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	2 400 128	2 015 007	-16%	100%	2 173 668	8%
4 Actifs financiers disponibles à la vente	2 817 487	-	-	-	-100%	-	NA
5 Titres au cout amorti	-	25 000	-	-100%	-	-	-
6 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	624 045	622 292	778 748	25%	25%	772 919	-1%
7 Prêts et créances sur la clientèle	387 137	384 746	360 736	-6%	-7%	384 650	7%
8 Actifs d'impôt exigible	74 766	74 766	58 765	-21%	-21%	5 594	-90%
9 Actifs d'impôt différé	-	2 067	4 059	96%	100%	6 274	55%
10 Comptes de régularisation et autres actifs	656 766	656 766	994 081	51%	51%	865 834	-13%
11 Immobilisations corporelles	41 418	41 418	37 951	-8%	-8%	61 911	63%
12 Immobilisations incorporelles	47 385	47 385	49 938	5%	5%	46 083	-8%
13 Ecart d'acquisition	98 235	98 235	98 235	-	-	98 235	-
Total de l'Actif	9 636 438	9 634 361	9 145 724	-5%	-5%	10 302 595	+13%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

❖ Composition du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux »

En milliers de dirhams	2018	2019	Var
Caisse	370	370	0%
Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	274 339	21 265	-92%
TOTAL	274 710	21 634	-92%

Le poste « Banques Centrales, Trésor Public, Service des chèques postaux » a baissé de 92% pour se situer à MAD 21,6 millions en 2019 contre MAD 274,3 en 2018. Ce poste loge principalement les avoirs du Compte Central des Règlements (CCR) ouvert auprès de Bank Al-Maghrib et dont le solde enregistre des mouvements quotidiens importants au jour le jour, le rendant très volatil par nature.

Impact Première application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

L'application de norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018 est rétrospective. Ainsi, l'incidence des changements induits par rapport à l'application de la norme IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2017 est enregistrée dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice 2018.

Les dispositions de la norme IFRS 9 offrent également la possibilité de ne pas retraiter les données des exercices antérieurs présentés à titre de comparatif. CDG Capital a retenu cette option et présente en comparatif de ses comptes au 31 décembre 2018 les comptes 2017 tels qu'antérieurement publiés.

Classification et évaluation des instruments financiers

Le tableau ci-après permet de mettre en évidence les reclassements opérés au 1^{er} janvier 2018 entre les catégories IAS 39 et les catégories IFRS 9.

En milliers de dirhams	IAS 39		IFRS 9	
	Traitement comptable	Valeur nette au 31/12/2017	Traitement comptable	Valeur nette au 01/01/2018
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	Coût amorti	287 021	Coût amorti	287 021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	JVPL*	4 602 179	JVPL*	4 602 179
			Coût amorti	25 000
Actifs financiers disponibles à la vente	JVOCI*	2 817 487	JVPL*	392 358
			JVOCI*	2 400 128
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	Coût amorti	624 045	Coût amorti	622 292
Prêts et créances sur la clientèle	Coût amorti	387 137	Coût amorti	384 746

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

*JVPL : Juste valeur par résultat

*JVOCI : Juste valeur par capitaux propres

Passage du bilan IAS 39 à IFRS 9

Le tableau ci-après représente le passage entre les valeurs nettes comptables au 31 décembre 2017 (IAS 39) et celles du 1^{er} janvier 2018 (IFRS 9) par catégorie d'actifs financiers en tenant compte des reclassifications et réévaluations.

Reclassements : Cette catégorie représente les impacts chiffrés liés aux reclassements des instruments financiers selon les critères de classification d'IFRS 9 (Business Model + SPPI).

Réévaluations : Les données représentant les impacts liés aux réévaluations nécessaires suite aux :

- Changements de méthode d'évaluation liée aux nouveaux critères de classification ;
- Changement de méthode concernant la méthodologie de calcul des provisions pour risque de crédit.

Coût amorti (En milliers de dirhams)	Total (IAS 39) 31 décembre 2017	Reclassements	Réévaluations	Total (IFRS 9) ¹ janvier 2018
Caisse et banques centrales	287 021	-	-	287 021
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39 et balance de clôture sous IFRS 9</i>	287 021	-	-	287 021
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	624 045	-	- 1 753	622 292
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	624 045			
<i>Réévaluation : Allocation des pertes de crédit attendues</i>	-		- 1 753	
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				622 292
Prêts et créances à la clientèle	387 137	-	- 2 391	384 746
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	387 137			
<i>Réévaluation : Allocation des pertes de crédit attendues</i>			- 2 391	
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				384 746
Titres au coût amorti	-	25 000	-	25 000
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	-			
<i>Addition : migration depuis Actifs disponible à la vente (IAS 39)</i>		25 000		
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				25 000
Total instruments financiers mesurés au Coût amorti	1 298 203	25 000	- 4 144	1 319 059

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Juste valeur par Résultat (JVPL) (En milliers de dirhams)	Total (IAS 39) 31 décembre 2017	Reclassements	Réévaluations	Total (IFRS 9) ¹ janvier 2018
Instruments de capitaux propres	26 143	252 281	-	278 424
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	26 143			
<i>Addition : migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)</i>		252 281		
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				278 424
Instruments de dette	4 514 835	140 077	-	4 654 912
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	4 514 835			
<i>Addition : migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)</i>		140 077		
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				4 654 912
Instruments dérivés	61 201	-	-	61 201
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39 et balance de clôture sous IFRS 9</i>	61 201			61 201
Total actifs financiers mesurés à la JVPL	4 602 179	392 358	-	4 994 537

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Juste valeur par les capitaux propres (JVOCI) (En milliers de dirhams)	Total (IAS 39) 31 décembre 2017	Reclassements	Réévaluations	Total (IFRS 9)1 janvier 2018
Instruments de dette	-	2 400 128	-	2 400 128
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	-			
<i>Addition : Migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)</i>		2 400 128		
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				2 400 128
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>				
<i>Addition : Migration depuis actifs "disponibles à la vente" (IAS 39)</i>				
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				
Actifs financiers disponibles à la vente	2 817 487	- 2 817 487	-	-
<i>Balance d'ouverture sous IAS 39</i>	2 817 487			
<i>Diminution : Migration vers actifs à la "JVPL" (IFRS 9)</i>		- 392 358		
<i>Diminution : Migration vers actifs au "Coût amorti" (IFRS 9)</i>		- 25 000		
<i>Diminution : Migration vers actifs à la "JVOCI - Instruments de capitaux"</i>				
<i>Diminution : Migration vers actifs à la "JVOCI - Instruments de dettes"</i>		- 2 400 128		
<i>Balance de clôture sous IFRS 9</i>				-
Total instruments financiers mesurés à la JVOCI	2 817 487	- 417 359	-	2 400 128

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

L'application rétrospective de la norme IFRS 9 s'est traduite par une ponction sur les capitaux propres d'ouverture de MAD 3,5 millions, liés à la constatation de provisions selon le modèle des pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité.

CDG Capital n'a pas retenu l'option du lissage sur 5 ans de l'impact issu de la transition à la norme IFRS 9.

La préparation des états financiers du Groupe exige du management la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Il en est ainsi des cas ci-après :

- Calcul des pertes de crédit attendues avec plus particulièrement l'évaluation du critère d'augmentation significative du risque de crédit, les modèles et hypothèses utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues, la détermination des différents scénarios économiques et de leur pondération ;
- L'usage de modèles internes pour le calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés sur un marché actif, qu'il s'agisse d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ou d'instruments à la juste valeur par résultat ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (goodwill principalement)
- Des provisions pour risque et charges entrant dans le champ d'application de la norme IAS 37.

Passif

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18-18	Var 17-18	2019	Var 18-19
1 Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 382	30 382	55 556	83%	83%	64 233	16%
2 Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 066 007	2 066 007	3 119 078	51%	51%	3 338 889	7%
3 Dettes envers la clientèle	3 368 472	3 368 472	2 181 986	-35%	-35%	1 480 906	-32%
4 Titres de créance émis	1 502 947	1 502 947	1 308 254	-13%	-13%	1 714 786	31%
5 Passifs d'impôt exigible	42 845	42 845	28 709	-33%	-33%	41 482	44%
6 Passifs d'impôt différé	2 668	2 668	-	-100%	-100%	-	NS
7 Comptes de régularisation et autres passifs	1 395 779	1 395 779	1 259 273	-10%	-10%	2 487 172	97%
8 Provisions	3 642	5 084	3 908	-23%	7%	2 775	-29%
9 Capitaux propres	1 223 695	1 220 176	1 188 961	-3%	-3%	1 172 351	-1%
10 Capitaux propres part du groupe	1 223 695	1 220 176	1 188 961	-3%	-3%	1 172 351	-1%
11 Capital et réserves liées	500 000	500 000	630 000	26%	26%	780 000	24%
12 Réserves consolidées	595 608	588 018	488 894	-17%	-18%	305 397	-38%
13 Gains ou pertes latents ou différés	6 185	10 257	4 819	-53%	-22%	-4 449	-192%
14 Résultat de l'exercice – Part du groupe	121 901	121 901	65 247	-46%	-46%	91 402	40%
15 Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Total du Passif	9 636 438	9 634 361	9 145 724	-5%	-5%	10 302 595	-5%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Éléments de l'actif du bilan

A fin 2018

A fin 2018, le total bilan s'est établi à MAD 9 145 millions contre MAD 9 634 millions au 01/01/2018, soit une baisse de 5%.

- Baisse légère des Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux passant de MAD 287 millions au 01/01/2018 à MAD 275 millions en 2018 ;
- Baisse des actifs financiers à la juste valeur par le résultat passant de MAD 4 995 millions au 01/01/2018 à MAD 4 473 millions en 2018, soit une baisse de -10%.
- Hausse significative des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Il s'agit d'une nouvelle catégorie comptable découlant de la classification introduite par IFRS 9, ce poste loge majoritairement les instruments financiers qui, avant le 1er janvier 2019, figuraient comptablement au niveau du poste « Actifs disponibles à la vente ».
- Evolution significative des créances interbancaires de 25% passant de MAD 622 millions au 01/01/2018 à MAD 779 millions en 2018 ;
- Baisse des crédits à la clientèle de 6% passant de MAD 385 millions au 01/01/2018 à MAD 361 millions en 2018.
- Hausse du poste « Compte de régularisation et autres actifs » de 51 % passant de MAD 657 millions à MAD 994 millions. Cette hausse provient essentiellement de l'augmentation de l'encours à recouvrer relatif aux factures de commissions liées aux prestations de service, ainsi que des avances en compte courant débiteurs consenties à des participations non consolidées principalement en faveur de SAI M'DIQ, qui a procédé à l'acquisition de la créance de CDG Capital détenue sur le Groupe ADI, en contrepartie d'un compte courant créditeur sur CDG Capital.

A fin 2019

A fin décembre 2019, le total bilan s'accroît de 13% à MAD 10 303 millions contre MAD 9 146 millions au 31/12/2018. Cette évolution intègre les principales variations ci-après :

- Baisse des valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux passant de MAD 275 millions au 31/12/2018 à MAD 22 millions à fin 2019. L'évolution de ce poste est corrélée à la variation du compte central des règlements de la banque ouvert auprès de la Banque Centrale ;
- L'augmentation de 31% à MAD 5 866 millions des actifs financiers à la juste valeur par le résultat, lesquels sont composées à hauteur de 90% d'instruments détenus à des fins de transaction ;
- La baisse de 8% à MAD 2 174 millions des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- La diminution de 13% du poste « comptes de régularisation et autres actifs » liée principalement à l'impact du recouvrement de créances commerciales dont l'antériorité dépasse 12 mois.

Eléments du passif du bilan :

A fin 2018

- Evolution importante des Dettes envers les établissements de crédit et assimilés, passant de MAD 2 066 millions au 01/01/2018 à MAD 3 119 millions à fin 2018, soit une hausse de +51% ;
- Baisse des capitaux propres part du groupe de 3%, s'établissant à MAD 1 188 millions en 2018 contre MAD 1 220 au 01/01/2018 ;
- Baisse des Dettes envers la clientèle passant de MAD 3 368 millions au 01/01/2018 à MAD 2 181 millions à fin 2018 ;
- Baisse des Titres de créance émis passant de MAD 1 503 millions au 01/01/2018 à MAD 1 308 millions à fin 2018 ;
- Baisse des Comptes de régularisation et autres passifs de -10% passant de MAD 1 396 millions au 01/01/2018 à MAD 1 259 millions à fin 2018.

A fin 2019

- Hausse de 7% de l'endettement auprès des établissements de crédit et assimilés, passant de MAD 3 119 millions au 31 décembre 2018 à MAD 3 339 millions à fin 2019 ;
- Baisse de 32% des dépôts de la clientèle à MAD 1 483 millions contre MAD 2 182 millions un an plus tôt ;
- Hausse des titres de créance émis de 31%, passant de MAD 1 308 millions au 31/12/2018 à MAD 1 715 millions à fin 2019. Cette évolution a permis de compenser la baisse des dépôts de la clientèle ;
- Hausse de 97% du poste « Comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 2 486 millions à fin décembre 2019. Cette variation est liée principalement à la hausse de la dette sur titres empruntés, dont l'encours est passé de MAD 853 millions à MAD 2 130 millions (+150%) ;
- Baisse de 1,4% des capitaux propres part du groupe, s'établissant à MAD 1 172 millions contre MAD 1 220 à fin décembre 2018.

Actifs financiers à la juste valeur

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** : Ce poste est constitué des titres détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments dérivés, et relèvent majoritairement des activités telles que le market-making et le portage. Leur encours de fin d'année augmente globalement de 31% à MAD 5 866 millions.
- L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par résultat se présentent comme suit (en milliers de dirhams):

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 865 792	4 473 494
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	5 253 132	4 157 095
Bons du Trésor	4 070 989	3 464 988
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 060 725	573 274
Actions et autres titres à revenu variable	-	16 696
Titres de participation non consolidés	-	-
Instruments dérivés	121 418	102 137
Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat	612 661	316 399

La ligne « Autres actifs financiers détenus à la juste valeur par résultat » loge les instruments de dette non détenus à des fins de transaction, dont les caractéristiques ne permettent pas leur comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres.

Les instruments détenus à des fins de transaction font l'objet de transactions fréquentes avec des volumes importants tout au long de l'année ; d'où la volatilité fréquente des encours y afférents.

- **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** : s'agissant d'une nouvelle catégorie comptable découlant de la classification introduite par IFRS 9, ce poste loge majoritairement les instruments financiers qui, avant le 1er janvier 2019, figuraient comptablement au niveau du poste « Actifs disponibles à la vente ».
- L'évolution et la composition des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres se présentent comme suit (en milliers de dirhams):

	31.12.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par les capitaux propres	2 173 668	2 015 007
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par OCI recyclables	2 124 394	2 015 007
Bons du Trésor	340 098	547 878
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 784 296	1 467 129
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par OCI non recyclables	49 274	-

L'encours net global des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres s'est inscrit en hausse de 7,9% à 2 174 millions de dirhams à fin décembre 2019. Ce portefeuille est composé majoritairement d'instruments de dette privée pour 82% (contre 72,8% à fin 2018), suivis des bons de Trésor à raison de 15,6% (vs 27,20% en 2018) et des actions pour 2,4%.

- **Titres au coût amorti** : sans changement par rapport à fin 2018, ce poste loge un titre de créance compromis (bucket 3) dont l'encours brut est de 50 millions de dirhams, déprécié à 100%

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var	Var d18/18	2019	Var 18/19
Crédit de trésorerie	56 221	56 221	20 006	-64%	-64%	22 888	14%
Crédits à la consommation	3 589	3 589	2 938	-18%	-18%	2 248	-23%
Crédit à l'équipement	323 880	321 488	271 599	-16%	-16%	358 658	32%
Crédit immobiliers	1 653	1 653	1 463	-11%	-11%	1 276	-13%
Autres créances	10 348	10 348	12 499	21%	21%	8 661	-31%
Intérêt courus à recevoir	254	254	127	-50%	-50%	453	257%
Valeurs reçues en pension	-	-	61 354	100%	100%	-	-100%
Créances acquises par affacturage	1 387	1 387	-	-100%	-100%	-	NS
Créances sur la clientèle (Brut)	397 332	394 940	369 987	-7%	-6%	394 183	7%
Dépréciation	10 195	10 195	9 251	-9%	-9%	9 533	3%
Créances sur la clientèle (Net)	387 137	384 745	360 737	-7%	-6%	384 650	7%
Créances sur la clientèle (Net) /total Bilan							

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

- A fin 2018, l'encours brut des créances sur la clientèle se réduit de 6% à MAD 370 millions contre MAD 395 millions au 01/01/2018, Cela s'explique par la baisse de l'encours des crédits en trésorerie de 64% à MAD 20 millions, et celui des crédits à l'équipement de 16% qui passe de MAD 321 millions à MAD 272 millions à fin 2018. Ces baisses sont liées pour l'essentiel à l'effet de l'amortissement du stock existant de début de période, dans un contexte de production nouvelle limitée. Il est à préciser que le poste « autres crédits » loge principalement à fin décembre 2018, les créances en souffrance pour MAD 9,2 millions (vs MAD 10 millions au 01/01/2018) ainsi que des sommes reçues en instance d'affectation aux clients concernés pour MAD 3 millions.
- A fin 2019, l'encours brut des créances sur la clientèle s'accroît globalement de 7% à MAD 394 millions contre MAD 370 millions au 31/12/2018. Cette évolution intègre pour l'essentiel la hausse de l'encours des crédits de trésorerie et à l'équipement de respectivement 14% et 32%, tirée par les nouvelles productions de crédit intervenues courant 2019.
- L'encours des créances sur la clientèle demeure caractérisé par la prédominance des crédits à l'équipement qui représentent près de 91% de l'encours brut global à fin décembre 2019.
- Le poste « Autres crédits » est constitué majoritairement, soit 6 955 milliers de dirhams au 31 décembre 2019, de créances en souffrance relevant du bucket 3 et provisionnées à hauteur de 98%.
- Il est à noter que la rubrique « créances sur la clientèle » provient en totalité de l'activité bancaire portée par CDG Capital ; les filiales ne portent pas de crédits, ni de dépôts de la clientèle dans leurs bilans respectifs.

Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9	31/12/2018				31/12/2019			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Encours brut	363 143	0	6 844	369 987	387 228	0	6 955	394 183
Dépréciations	2407	0	6 844	9 251	2714	0	6 819	9 533
Net	360 736	0	0	360 737	384 514	0	136	384 650

Source : CDG Capital (Rapport CAC)

❖ Encours et dépréciations

Présentation de l'encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 des créances sur la clientèle

Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9	2018				2019			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Encours Brut	363 143		6 844	369 987	387 228		6 955	394 183
Dépréciations	2 407		6 844	9 251	2 714		6 819	9 533
TOTAL	360 736		0	360 737	384 514		135	384 650

A fin décembre 2019, l'évolution des dépréciations est contenue à 3,05% (+282 milliers de dirhams) à 9 533 milliers de dirhams contre 9 251 milliers de dirhams au 31 décembre 2018. Cette évolution intègre une hausse de 307 milliers de dirhams, compensée par la baisse de 25 milliers de dirhams des dépréciations au titre du bucket 3.

Indicateurs de risque :

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18/19
Créances en souffrance brutes (1)	10 195	10 195	9 251	-9%	-9%	9 533	3%
Créances brutes sur la clientèle (2)	397 332	394 940	369 986	-6%	-7%	394 183	7%
Taux de contentieux (1) / (2)	2,57%	2,58 %	2,50%	- 0,08 pts	- 0,07 pts	2,42%	-0,08 pts
Provisions (3)	10 195	10 195	9 251	-9%	-9%	9 533	3%
Taux de couverture (3) / (1)	100%	100%	100%	-	-	100%	-

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018 l'encours brut des créances en souffrance enregistre une baisse de 9% à MAD 9 millions contre MAD 10 millions au 01/01/2018 induisant un taux de contentieux de 2,50% contre 2,58% au 01/01/2018, en raison de la baisse des créances brutes sur la clientèle de 6%. Il est à noter que les dépréciations correspondent à la somme des provisions et des agios réservés.

A fin décembre 2019, le taux de sinistralité recule de 8 points à 2,42% et le taux de couverture se maintient à 100%, reflétant l'attitude anticipative du Groupe CDG capital en matière de dépréciation.

Les différents indicateurs de risque illustrent la bonne qualité des prêts et créances sur la clientèle de CDG Capital de par leur nature (clientèle corporate).

Créances sur les établissements de crédit

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18/19
A vue	111 999	111 999	60 841	-46%	-46%	231 536	281%
Comptes ordinaires	111 999	111 999	60 841	-46%	-46%	231 536	281%
Prêts et comptes au jour le jour	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-
A terme	512 046	510 293	720 815	41%	41%	544 103	-25%
Prêts et comptes à terme	512 046	510 293	509 711	-0,10%	-0,50%	433 333	-15%
Prêts subordonnés et participants	-	-	-	-	-	0	-
Valeurs reçues en pension à terme	-	-	199 961	100%	100%	100 000	-50%
Créances rattachées	-	-	11 143	100%	100%	10 769	-3%
Créances sur les établissements de crédit (Brut)	624 045	622 292	781 656	26%	25%	775 639	-1%
Dépréciation	-	-	2 908	100%	100%	2 720	-6%
Créances sur les établissements de crédit (Net)	624 045	622 292	778 748	25%	25%	772 919	-1%
Créances sur les établissements de crédit (Net)/ Total Bilan	6%	6%	9%	+0,3 pt	+0,3 pt	8%	-0,1 pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Au 31 décembre 2017, l'encours brut des créances interbancaires enregistre une hausse significative de 157% à MAD 624 millions (Contre MAD 243 millions une année auparavant).

A fin 2018, l'encours brut des créances interbancaires enregistre une hausse de 26% à MAD 782 millions contre MAD 622 millions au 01/01/2018. Il est à noter qu'aucun impayé ou dépassement d'échéance n'est relevé sur les créances sur les établissements de crédit. Les dépréciations correspondent aux provisions au titre des pertes de crédit attendues à 12 mois et à maturité pour les créances non dépréciées (Buckets 1 et 2).

Au terme de l'exercice 2019, l'encours brut des créances interbancaires s'inscrit globalement en légère baisse de 1%, s'établissant à MAD 776 millions contre MAD 782 millions à fin décembre 2018. Le faible niveau de dépréciation s'explique par la qualité du risque des contreparties (banques majoritairement) qui relèvent pour l'essentiel du Bucket 1.

L'évolution de l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés intègre principalement :

- La hausse de 281% des comptes ordinaires à vue à MAD 231,5 millions liée principalement à l'augmentation des avoirs en comptes courants auprès des banques locales et des correspondants étrangers ;
- La baisse de 15% du poste « prêts et comptes à terme » à MAD 433 millions sous l'effet des remboursements intervenus courant 2019 ;
- La baisse de 50% à MAD 100 millions des valeurs reçues en pension en raison de la baisse de demande y afférente sur le marché monétaire.

Présentation de l'encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9 des créances sur les établissements de crédits.

Encours et dépréciations par Bucket sous IFRS 9	2018				2019			
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Total
Encours Brut	781 656			781 656	775 639			775 639
Dépréciations	2 908			2 908	2 720			2 720
TOTAL	778 748			778 748	772 919			772 919

Dépôts de la clientèle

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18/19
Comptes à vue créditeurs	1 026 876	1 026 876	1 672 359	63%	63%	599 569	-64%
Comptes d'épargne	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts à terme	791 543	791 543	489 375	-38%	-38%	504 907	3%
Valeurs données en pension	1 538 200	1 538 200	-	-100%	-100%	129 975	+100%
Autres comptes créditeurs	3 284	3 284	13 117	299%	299%	237 531	1711%
Intérêts courus à payer	8 569	8 569	7 135	-17%	-17%	8 925	25%
Dettes envers la clientèle	3 368 472	3 368 472	2 181 986	-35%	-35%	1 480 906	-32%
Dettes envers la clientèle / Total Bilan	35%	35%	24%	-0,3 pt	-0,3 pt	14%	-0,4 pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2017, l'encours des dépôts de la clientèle augmente de 110% à MAD 3 368 millions contre MAD 1 601 millions. Cette évolution s'explique par l'effet compensé des variations ci-après :

- Hausse de l'encours des comptes à vue de 60% à MAD 1 027 millions ;
- Augmentation des DAT de 44% à MAD 792 millions ;
- Evolution positive de 285% des valeurs données en pension à MAD 1 538 millions.

A fin 2018, l'encours des dépôts de la clientèle baisse de 35% à MAD 2 182 millions contre MAD 3 368 millions. Cette évolution s'explique par l'effet compensé des variations ci-après :

- La baisse des dépôts à terme de 38% à MAD 489 millions (Contre MAD 792 millions au 01/01/2018).
- L'absence de valeurs données en pension en 2018.
- Et cela malgré la hausse de l'encours des autres comptes créditeurs de 299% passant de MAD 3 millions au 01/01/2018 à MAD 13 millions en 2018. Ce poste est constitué principalement des provisions pour saisies-arrêts à hauteur de MAD 12 millions contre MAD 1 million une année auparavant ; ainsi que la hausse des comptes à vue créditeurs de 63% passant de MAD 1 milliard à MAD 1,7 milliards.

Au 31 décembre 2019, l'encours de fin d'année des dépôts de clientèle enregistre une baisse de 32%, s'établissant à MAD 1 481 millions contre MAD 2 182 millions à fin 2018.

Par instrument, l'évolution des dépôts se décline comme suit :

- La baisse de 64% à MAD 600 millions des comptes à vue créditeurs impactés par la baisse des dépôts d'espèce des fonds OPCVM et des institutionnels, dont les mouvements sont tributaires de leurs opérations sur les marchés monétaire et financier ;

- La progression de 3% des dépôts à terme à MAD 505 millions suite à la reconduction des principaux dépôts arrivés à échéance courant 2019 et de l'absence de nouveaux dépôts à terme ;
- La conclusion d'opérations de pensions reçues pour MAD 130 millions comparativement à un encours nul à fin 2018 ;
- La hausse significative du poste « Autres comptes créditeurs » liée à la constatation d'importantes saisies-arrêts sur certains comptes de la clientèle.

**Taux de transformation des dépôts en crédits 2017-2019
(Base comptes consolidés IFRS)**

En milliers de dirhams	2017	2018	Var 17/18	2019	Var 18/19
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	397 332	369 986	-7%	394 183	7%
Dépôts de la clientèle (2)	3 368 472	2 181 986	-35%	1 480 906	-32%
Taux de transformation = (1/2)	12%	17%	+ 5 pts	27%	+ 10 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018 :

La hausse des taux de transformation des dépôts en 2018 de 5% s'explique par :

- La baisse des créances sur la clientèle de 7%, passant de MAD 395 millions au 01/01/2018 à MAD 370 millions en 2018.
- La baisse des dépôts de la clientèle de 35%, passant de MAD 3 368 millions au 01/01/2018 à MAD 2 182 millions en 2018.

A fin 2019 :

Le taux de transformation des dépôts enregistre une hausse de 10 points à 27%, sous l'effet conjugué de la hausse des crédits à la clientèle (+7%) et de la baisse de l'encours des dépôts (-32%).

CDG Capital n'étant pas une banque de détail ; son taux de transformation est donc structurellement inférieur à celui de l'ensemble du secteur. L'essentiel de emplois de la banque étant investi en instruments financiers de marché (Titres et opérations interbancaires)

Les créances brutes correspondent à l'encours brut avant dépréciation (vs encours net)

**Taux de transformation des dépôts en crédits 2017-2019
(Base comptes sociaux)**

En milliers de dirhams	2017	2018	Var 17/18	2019	Var 18/19
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	392 450	368 415	-6%	393 384	7%
Dépôts de la clientèle (2)	3 402 793	2 193 998	-36%	1 506 015	-31%
Taux de transformation = (1/2)	12%	17%	+5 pts	26%	+9 pts

Source : CDG Capital – Comptes Sociaux

Le taux de transformation des dépôts – base sociale se situe pratiquement au même niveau que celui sur base consolidé, dans la mesure où CDG Capital est le seul établissement de crédit parmi l'ensemble consolidé.

Taux de transformation 2017-2019 (Secteur bancaire marocain)

En milliers de dirhams	2017	2018	Var 17/18	2019	Var 18/19
Créances sur la clientèle (Brut) (1)	785 834	837 268	6,5%	883 781	5,6%
Dépôts de la clientèle (2)	900 645	924 886	2,7%	950 042	2,7%
Taux de transformation = (1/2)	87,3%	90,5%	+3 pts	93%	+3 pts

Source : GBPM

CDG Capital n'étant pas une banque de détail ; son taux de transformation est donc structurellement inférieur à celui de l'ensemble du secteur. L'essentiel de emplois de la banque étant investi en instruments financiers de marché (Titres et opérations interbancaires)

Taux de contentieux 2017-2019 (Secteur bancaire marocain)

En milliers de dirhams	2017	2018	Var 17/18	2019	Var 18/19
Créances sur la clientèle (2)	675 638	718 437	6,3%	754 447	5,0%
Créances en souffrances brutes (1)	53 772	56 576	5,2%	59 538	5,2%
Taux de transformation = (1/2)	8%	7,9%	-0,1pt	7,9%	0 pt

Source : GBPM

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18/19
Comptes ordinaires créditeurs	28 368	28 368	42 472	50%	50%	61 292	44%
Valeurs données en pension	1 762 330	1 762 330	1 921 619	9%	9%	2 278 264	19%
Emprunts de trésorerie	274 620	274 620	1 154 216	320%	320%	970 063	-16%
Emprunts financiers	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	23	23	227	887%	887%	-	-100%
Intérêts courus à payer	666	666	544	-18%	-18%	501	-8%
Dettes locatives	-	-	-	-	-	28 769	NA
Dettes envers les établissements de crédit	2 066 007	2 066 007	3 119 078	51%	51%	3 338 889	7%
Dettes envers les Etab. De crédit / Total bilan	21%	21%	34%	+13 pt	+13 pt	32%	-2 pt

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018, l'encours des dettes interbancaires s'inscrit en hausse de 51% à MAD 3 119 millions contre MAD 2 066 millions au 01/01/2018. Le poste emprunts de trésorerie a évolué de + 320% et s'établie à MAD 1 154 millions (contre MAD 275 millions au 01/01/2018). Le poste Valeurs données en pension a également connu une augmentation de 9% et est passé de MAD 1 762 millions à MAD 1 922 millions. L'évolution de ces deux postes, viennent compenser la baisse des dépôts clientèle.

Au 31 décembre 2019, les dettes interbancaires évoluent globalement de 7% à MAD 3 339 millions contre MAD 3 119 millions à fin 2018, tirée principalement par le renforcement de 19% de l'encours des pensions livrées. A cela s'ajoute, la constatation pour la première fois de dettes locatives pour MAD 29 millions, dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16.

En tant que banque d'investissement, l'essentiel des ressources de la banque provient des instruments de marché, tels que les pensions, les avances interbancaires et les émissions de certificats de dépôt. Dans ce contexte, le tiers des financements provient généralement des instruments du marché interbancaires à savoir les pensions et les emprunts de trésorerie. Aussi,

le ratio « dettes envers les établissements de crédit / total bilan » se situe-t-il à 35% à fin décembre 2019 contre 33% une année auparavant.

Variation de la dette locative entre 01/01/2019 et le 31/12/2019

Variation de la dette locative	01/01/2019	31/12/2019	Var
<i>Dette Locative</i>	64 089	54 658	-15%
<i>Amortissements</i>	27 216	25 889	-5%
TOTAL	36 873	28 769	-22%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Titres de créances émis

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d'18/18	Var 18/19	2019	Var 18/19
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	1 502 947	1 502 947	1 308 254	-13%	-13%	1 714 786	31%
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances émis	1 502 947	1 502 947	1 308 254	-13%	-13%	1 714 786	31%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018 :

La baisse du poste titres de créances émis de -13% en 2018, s'explique principalement par :

- La baisse des titres de créances négociables (Certificats de dépôt) de -13%, passant de MAD 1 503 millions au 01/01/2018 à MAD 1 308 millions en 2018.

A fin décembre 2019 :

Le recours important aux émissions de CD vient compenser la baisse des dépôts de la clientèle.

Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers de dirhams	2018	2019	Var 18/19
Dépôts de garantie et cautionnements constitués	1 451	1 590	10%
Créances fiscales	72 891	162 070	122%
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	79 667	43 830	-45%
Débiteurs Divers	840 072	641 331	-24%
Comptes de liaison		17 012	ns
Comptes de régularisation et autres actifs	994 081	865 833	-13%
Comptes de régularisation et autres actifs/ Total Bilan	11%	8%	

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

L'évolution de la rubrique « comptes de régularisation et autres actifs » intègre pour l'essentiel :

- La hausse de 122% des créances fiscales à MAD 162 millions suite à la constatation à fin 2019 de crédits d'impôts au titre de la retenue à la source sur les intérêts de placement à revenu fixe (IPPRF) ;

- La baisse de 24% de l'encours du poste « débiteurs divers » sous l'effet des recouvrements intervenus courant 2019. Ce poste est constitué des factures commerciales liées aux commissions de service (conseil financier, gestion d'actifs, droits de garde, etc) facturées par les filières du Groupe.
- La baisse de 45% à MAD 44 millions du compte de régularisation relatif aux produits à recevoir et aux charges constatées d'avance.

Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18 /19
Opérations diverses sur titres	177 275	177 275	870 466	-26%	-26%	2 137 767	146%
Sommes dues à l'Etat	119 836	119 836	84 033	-30%	-30%	112 800	34%
Clients avances et acomptes	4 100	4 100	3 637	-11%	-11%	2 642	-27%
Charges à payer	44 518	44 518	42 247	-5%	-5%	27 899	-34%
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs	50 050	50 050	258 890	NS	NS	206 065	-20%
Comptes de régularisation et autres passifs	1 395 779	1 395 779	1 259 273	-10%	-10%	2 487 172	98%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

A fin 2018 :

La baisse des comptes de régularisation et autres passifs en 2018 de -10% s'explique par :

- La baisse des opérations diverses sur titres de 26%, passant de MAD 1 177 millions au 01/01/2018 à MAD 870 millions en 2018.
- La baisse des sommes dues à l'Etat de 30%, passant de MAD 120 millions au 01/01/2018 à 84 millions en 2018.
- La baisse des charges à payer de 5%, passant de MAD 45 millions au 01/01/2018 à MAD 42 millions en 2018

A fin 2019 :

L'évolution de 98% du poste « comptes de régularisation et autres passifs » à MAD 2 487 millions couvre principalement :

- La hausse de 146% des opérations diverses sur titres, en ligne avec l'augmentation de l'encours de la dette sur titres empruntés qui est passé de MAD 853 millions au 31/12/2018 à MAD 2 130 millions à fin décembre 2019 (+150%) ;
- La hausse des sommes dues à l'Etat de 34%, liée principalement à la hausse de la charge d'impôt sur les résultats ;
- La baisse des charges à payer de 34% à MAD 28 contre MAD 42 millions en 2018.

Evolution des immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisation incorporelle

En milliers de dirhams	2018	2019	Var 18 /19
Valeur brute	113 330	117 778	4%
Amortissement	63 392	71 696	13%
Valeur nette	49 938	46 083	-8%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2019, les immobilisations incorporelles ont baissé de 8% à MMAD 46 contre MMAD 49 en 2018. Cette baisse s'explique par la hausse des amortissements de 13% en 2019.

Immobilisation corporelle

En milliers de dirhams	2018	2019	Var 18 /19
Terrains et constructions	18 033	16 805	-7%
Matériel, Outillage et transport	1 666	2 815	69%
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	18 081	16 752	-7%
Autres			
En-cours	171	254	49%
Droit d'utilisation		25 286	ns
Valeur Nette	37 951	61 911	63%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

En 2019, les immobilisations corporelles ont progressé de 63% à MMAD 69 contre MMAD 37 en 2018.

Cette hausse s'explique par la hausse des postes « Matériel, outillage et transport » et « En-cours » respectivement de 69% et 49%.

Droit d'utilisation :

En milliers de dirhams	01/01/2019	21/12/2019
Immobilier		
Valeur brute	64 089	54 658
Amortissement & dépréciations	30 814	29 372
Valeurs nette	33 274	25 286
Mobilier		
Valeur brute	1 275	-
Amortissement & dépréciations	1 059	-
Valeurs nette	216	-
Total droit d'utilisation	33 490	25 286

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Ventilation des provisions par nature

En milliers de dirhams	2018	2019	Var 18 /19
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0	0	ns
Provisions pour autres risques et charges	3 908	2 775	-29%
Total	3 908	2 775	-29%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

L'évolution à la baisse du poste provisions pour risques et charges fait suite à des reprises intervenues courant 2019, en lien avec le dénouement des dossiers auxquels elles se rapportent.

Les provisions de passif correspondent dans leur totalité à des provisions pour risques et charges.

Structure de financement et liquidité

Structure de financement sur la période 2017-2019

En milliers de dirhams	2017	01/01/2018	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18/19
Capitaux propres	1 223 695	1 220 176	1 188 960	-3%	-3%	1 172 351	-1%
Dont part du groupe	1 223 695	1 220 176	1 188 960	-3%	-3%	1 172 351	-1%
Capital et réserves liées	500 000	500 000	630 000	26%	26%	780 000	24%
Réserves consolidées	595 608	588 018	488 894	-17%	-18%	305 397	-38%
Gains ou pertes latentes ou différés	6 185	10 257	4 819	-53%	-22%	-4 449	-192%
Résultat net	121 901	121 901	65 247	-46%	-46%	91 402	40%
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	6 937 427	6 937 427	6 609 317	-5%	-5%	6 534 581	-1%
Etablissements de crédits	2 066 007	2 066 007	3 119 078	51%	51%	3 338 889	7%
Clientèle	3 368 472	3 368 472	2 181 986	-35%	-35%	1 480 906	-32%
Titres de créances émis	1 502 947	1 502 947	1 308 254	-13%	-13%	1 714 786	31%

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Sans changement significatif par rapport à l'exercice 2018, la banque présente en 2019 la structure de financement suivante : 15% de fonds propres et 85% de ressources externes.

Les fonds propres enregistrent globalement une légère baisse de 1% à MAD 1 172 millions contre MAD 1 189 millions à fin décembre 2018. Cette évolution découle toutefois des variations contrastées au niveau des principaux postes ci-après :

- La hausse de 24% du poste « capital et réserves liées » suite à une augmentation de capital intervenue courant 2019 pour MAD 130 millions ;
- La baisse de 38% des réserves consolidées à MAD 305 millions, impactées par le prélèvement sur le report à nouveau de MAD 147 millions à titre de dividendes, auquel s'ajoute l'effet de la sortie du périmètre de consolidation des entités «CDG Capital Infrastructures » et « CDG Capital Private Equity ».

Pour leur part, les ressources externes s'établissent à MAD 6 535 millions, en légère baisse de 1% par rapport à leur niveau au 31 décembre 2018 et se répartissent entre dettes auprès des établissements de crédit, dépôts de clientèle et émissions de certificats de dépôts à hauteur respectivement de 51%, 23% et 26%.

L'analyse de l'évolution par instrument fait ressortir :

- La hausse de 7% à MAD 3 339 millions des dettes contractées auprès des établissements de crédit, tirant profit du contexte de liquidité du marché monétaire ;
- La baisse de 32% à MAD 1 481 millions des dépôts de la clientèle, compensée par la hausse de 31% à MAD 1 715 millions des émissions de certificats de dépôt.

Ratio de solvabilité

En %	2017	2018	Var	2019	Var
Actifs pondérés par le risque	3 797	3 398	- 10,5 %	3 834	+ 12,83 %
Fonds propres prudentiels	757	754	- 0,4 %	769	+ 1,99 %
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	748	734	- 1,9 %	746	+ 1,63 %
Ratio de solvabilité base sociale	19,9 %	22,2 %	+ 2,3 pts	20,1%	-2,2 pts
Ratio de Tiers 1 base sociale	19,7 %	21,6 %	+ 1,9 pts	19,5%	-2,1 pts
Actifs pondérés par le risque	4 160	3 783	- 9,1 %	4 043	+ 6,87 %
Fonds propres prudentiels	868	837	- 3,6 %	835	- 0,24 %
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	861	813	- 5,6 %	812	- 0,12 %
Ratio de solvabilité base consolidée	20,9 %	22,1 %	+ 1,3 pts	20,7%	-1,4 pts
Ratio de Tiers 1 base consolidée	20,7 %	21,5 %	+ 0,8 pts	20,1%	-1,4 pts

Source : CDG Capital SA

Ratio de solvabilité = Fonds propres prudentiels / Actifs pondérés par le risque

Actifs pondérés par le risque = (Risques de crédit pondérés + Risques de marché pondérés + Risques opérationnels pondérés)

Ratios conformes aux calculs de Bank Al Maghrib

Depuis sa création, CDG Capital a pu entretenir un profil de solvabilité particulièrement fort et supérieur au seuil réglementaire exigé. Le maintien de ce niveau s'explique principalement par deux facteurs :

- La maîtrise permanente des risques encourus par CDG Capital ;
- L'adéquation du rythme d'évolution de l'activité à celui de ces fonds propres prudentiels.

Le ratio Tiers 1 base sociale à fin 2019 s'est établi à 19,5% contre 21,6% en 2018, et le ratio Tiers 1 base consolidée s'est quant à lui établi à 20,1% contre 21,5% une année auparavant.

Le ratio de solvabilité base sociale à fin 2019 s'est établi à 20,1% contre 22,2% en 2018 et le ratio de solvabilité base consolidée s'est quant à lui établi à 20,7% contre 22,1% une année auparavant.

CDG Capital possède ainsi un excellent profil de solvabilité et une marge significative de prise de risque. Il est à préciser que le coefficient maximum de division de risque, est toujours respecté.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

CDG Capital s'assure du respect permanent de la limite réglementaire du LCR :

	LCR base sociale	LCR base consolidé
31/12/2017	163%	163%
31/12/2018	140%	140%
31/12/2019	136%	136%

b. Rentabilité des fonds propres et rentabilité des actifs

Rentabilité des actifs

En milliers de dirhams	2017	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18 / 19
Total bilan	9 636 438	9 145 724	-5%	-5%	10 302 595	13%
Total bilan moyen (moyenne (n, n-1)) ⁽¹⁾	7 684 221	9 390 043	-3%	22%	9 724 159	4%
Résultat net part du groupe	121 901	65 247	-46%	-46%	91 402	40%
RoA (en %)	1,59%	0,69%	- 0,57 pts	- 0,89 pts	0,94%	+ 0,25 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

⁽¹⁾ : Moyenne au 31 décembre 2018 : Total bilan au 31/12/2018 / Total bilan au 01/01/2018

A fin 2019, le RoA ressort à 0,94%, en légère amélioration (+0,25 points) par rapport au niveau constaté à fin 2018.

Rentabilité des capitaux propres

En milliers de dirhams	2017	2018	Var d18/18	Var 17/18	2019	Var 18 / 19
Capitaux propres part du Groupe hors RNPG	1 101 794	1 123 714	2%	2%	1 080 949	-4%
Moyenne (n, n-1) ⁽¹⁾	1 111 185	1 110 995	1%	0%	1 102 331	-1%
Résultat net part du groupe	121 901	65 247	-46%	-46%	91 402	40%
RoE (en %)	10,97%	5,87%	- 5,21 pts	- 5,10 pts	8,29%	+ 2,42 pts

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

⁽¹⁾ : Moyenne au 31 décembre 2018 : CPPG au 31/12/2018 / CPPG au 01/01/2018

A fin décembre 2019, le RoE se bonifie de 2,42 points à 8,29% contre 5,87% au titre de l'exercice 2018. Cette évolution reflète la bonne tenue du résultat net part du groupe (+40%).

c. Tableau de passage des capitaux propres

Le calcul relatif au passage des capitaux propres du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2019 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau de variation des capitaux propres consolidés 2017-2019

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 décembre 2017	500 000			717 509	6 186		1 223 695		1 223 695
Changement de méthodes comptables									
Autres variations									
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2017 corrigé	500 000			717 509	6 186		1 223 695		1 223 695
Impacts liés à la 1ère application d'IFRS 9				(7 591)	4 072		(3 519)		(3 519)
Capitaux propres d'ouverture au 01 janvier 2018	500 000			709 918	10 258		1 220 176		1 220 176
Opérations sur capital	130 000						130 000		130 000
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				(230 000)			(230 000)		(230 000)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2018				65 247			65 247		65 247
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					(5 438)		(5 438)		(5 438)
Ecart de conversion : variations et transferts en Résultat (F)									
Gains ou pertes latentes différés (D) + (E) + (F)					(5 438)		(5 438)		(5 438)
Variation de périmètre									
Autres variations				8 976			8 976		8 976
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2018	630 000			554 141	4 820		1 188 961		1 188 961
Changement de méthodes comptables									
Impacts liés à la 1ère application d'IFRS 16	-	-	-	(2 268)	-	-	(2 268)	-	(2 268)
Autres variations	-	-	-	(2 711)	-	-	(2 711)	-	(2 711)
Capitaux propres d'ouverture 1er janvier 2019	630 000			549 163	4 820		1 183 982		1 183 982
Opérations sur capital	150 000						150 000		150 000
Paiements fondés sur des actions	-								
Opérations sur actions propres	-								
Dividendes	-			(230 000)			(230 000)		(230 000)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2019				91 402			91 402		91 402
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					3 962	(13 230)	(9 268)		(9 268)

		Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat	(F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes latents ou différés	(D) + (E) + (F)	-	-	-	-	3 962	(13 230)	(9 268)	-	(9 268)
Variation de périmètre		-	-	-	(13 765)	-	-	(13 765)	-	(13 765)
Autres variations		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2019		780 000	-	-	396 800	8 782	(13 230)	1 172 351	-	1 172 351

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Les pertes sur réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées au niveau de la rubrique : « Instruments Financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat ».

-
- En 2018, l'évolution à la baisse des capitaux propres consolidés (MAD - 34,73 millions) par rapport à 2017, correspond à l'effet conjugué des éléments ci-après :
 - ✓ Distribution de dividendes au titre des résultats de l'exercice 2017 pour MAD 230 millions ;
 - ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2017 pour MAD 65,2 millions ;
 - ✓ Des pertes nettes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente pour MAD 5,4 millions. Il s'agit principalement des variations de juste valeur relatives aux instruments classés en valeur de marché par capitaux propres.

 - A fin décembre 2019, les capitaux propres consolidés s'établissent à MAD 1 172 millions, en baisse de 1,4% (MAD -17 millions) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution intègre l'effet combiné des principaux éléments ci-après :
 - ✓ Distribution de dividendes au titre du résultat de l'exercice 2018 pour MAD 230 millions, compensée partiellement par une augmentation de capital à hauteur de MAD 150 millions ;
 - ✓ Constatation du résultat net consolidé de l'exercice 2019 pour MAD 91 millions ;
 - ✓ Variation des gains et pertes nets – non recyclables pour MAD -13, ce montant correspond à la dépréciation d'un instrument de capitaux propre classé en actif financier à la juste valeur par capitaux propres ;
 - ✓ L'impact de la sortie du périmètre de consolidation des entités « CDG Capital Infrastructures » et « CDG Capital Private Equity » pour MAD -14 millions.
 - ✓ L'impact de la variation des instruments financiers

I.8. Tableau des flux de trésorerie consolidés en normes IFRS

Le tableau de flux de trésorerie consolidée est présenté ci-après :

En milliers de dirhams		2017	2018	Var	2019	Var
1. Résultat avant impôts	(A)	187 399	100 678	- 46 %	147 513	+ 47 %
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		14 400	14 434	+ 0,2 %	23 609	+ 64 %
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-	-	-	-
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		-	2 684	-	- 809	- 130 %
5. +/- Dotations nettes aux provisions		- 3 154	604	+ 119 %	- 924	- 253 %
6. +/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-	-	-	-	-
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		-	-	-	-	-
8. +/- Produits/charges des activités de financement		-	-	-	-	-
9. +/- Autres mouvements		- 987	- 292	+ 70 %	- 1 847	- 533 %
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant Impôts et des autres ajustements	(B)	10 259	17 430	+ 70 %	20 029	+ 15 %
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		912 084	1 033 106	+ 13 %	377 703	- 63 %
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		2 087 063	- 1 208 104	- 158 %	- 725 276	+ 40 %
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 2 622 532	768 107	+ 129 %	- 1 135 750	- 248 %
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		- 267 508	- 412 213	- 54 %	1 407 680	+ 441 %
15. - Impôts versés		- 66 268	- 66 268	-	- 53 749	+ 19 %
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(C)	42 839	114 628	+ 168 %	- 129 391	- 213 %
17. FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(D)	240 497	232 735	- 3 %	38 151	- 84 %
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		-	-	-	-	-
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements		-	-	-	-	-
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		- 21 361	- 10 309	+ 52 %	- 59 350	- 476 %
21. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E)	-21 361	- 10 309	+ 52 %	- 59 350	- 476 %
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		- 200 000	- 100 000	+ 50 %	- 80 000	+ 20 %
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		-	-	-	-	-
24. FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F)	- 200 000	- 100 000	+ 50 %	- 80 000	+ 20 %
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	-	-

En milliers de dirhams	2017	2018	Var	2019	Var
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Total des éléments D, E et F)	19 136	122 426	+ 540 %	- 101 199	- 183 %
Composition de la trésorerie	2017	2018	Var	2019	Var
27. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	151 516	170 652	+ 13 %	293 079	+ 72 %
28. Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	32 141	287 021	+ 793 %	274 710	- 4 %
29. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	119 375	- 116 369	- 197 %	18 369	+ 116 %
30. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	170 652	293 079	+ 72 %	191 880	- 35 %
31. Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	287 021	274 710	- 4 %	21 636	- 92 %
32. Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 116 369	18 369	+ 116 %	170 244	+ 827 %
33. VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	19 136	122 426	+ 540 %	- 101 199	- 183 %

Source : CDG Capital – Comptes consolidés IFRS

Compte tenu des volumes importants traités dans le cadre de ces opérations, des flux monétaires conséquents transitent au quotidien par la trésorerie de la banque, induisant des variations très significative au niveau des principaux agrégats bilanciaux (actifs financiers, dettes auprès des établissements de crédit, dépôts clientèle).

Par ailleurs, les flux réalisés avec l'actionnaire (distribution de dividendes, augmentation de capital) affectent dans une moindre mesure la trésorerie nette de la Banque.

A fin 2018, les mouvements de trésorerie enregistrés, se sont traduits globalement par une hausse de la trésorerie nette de MAD 122,4 millions contre MAD 19,1 millions une année auparavant. Cette évolution intègre les variations compensées ci-après :

- Une baisse de MAD 7,7 millions (-3%) des flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle ; laquelle demeure la principale composante en termes de contribution à la trésorerie du Groupe compte tenu du volume des transactions réalisées. Cette évolution intègre toutefois les variations contrastées ci-après :
 - o La baisse du résultat avant impôt de MAD 87 millions (- 46%) ;
 - o La hausse de MAD 121 millions des flux nets liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés reflétant la hausse de l'endettement net levé sur le marché interbancaire ;
 - o La baisse de MAD 3,3 milliards des flux nets liés aux opérations avec la clientèle suite au remboursement (arrivé à échéance) d'importants dépôts à terme dans un contexte de stagnation de l'encours des crédits octroyés ;
 - o Augmentation de MAD 3,4 milliards des flux nets liés aux opérations sur titres provenant des cessions réalisées ;
 - o Diminution de MAD 144,7 millions des flux nets liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers traduisant la hausse du besoin en fonds de roulement d'exploitation de la banque.
- Une hausse de MAD 11 millions (+52%) des flux nets liés aux opérations d'investissement traduisant pour l'essentiel la baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Et, une hausse de MAD 100 millions (+50%) des flux nets liés aux opérations de financement réalisées avec l'actionnaire de CDG Capital, incluant à la fois une hausse de MAD 30 millions des dividendes versés, atténuée d'une augmentation de capital de MAD 130 millions.

Au terme de l'exercice 2019, il est constaté dans l'ensemble des flux une sortie nette de trésorerie pour MAD 101 millions, résultante de l'effet compensé des principaux éléments suivants :

- Des entrées nettes de trésorerie pour MAD 38 millions, au titre des flux d'actifs et de passifs provenant des activités opérationnelles ;
- Des sorties nettes de trésorerie de MAD 59 millions, découlant des activités d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles ;

Des sorties nettes de trésorerie pour MAD 80 millions liés aux opérations avec l'actionnaire, intégrant une augmentation de capital de MAD 150 millions et des distributions de dividendes pour MAD 230 million-

PARTIE V. INDICATEURS TRIMESTRIELS

I- Indicateurs financier du 1^{er} trimestre 2020 (comptes non audités à la date de publication)

- Au terme du 1^{er} trimestre 2020, l'encours des actifs sous gestion atteint 227 milliards de dirhams, stable comparativement à celui constaté sur la même période de l'année 2019.
- Pour leur part, les actifs en conservation s'apprécient de 8.4%, s'établissant à 348 milliards de dirhams par rapport à la même période de l'exercice précédent.
- Le produit net bancaire consolidé s'établit à 38 millions de dirhams contre 44 millions de dirhams à la même période de l'exercice précédent (-13.7%). Cette évolution est imputable pour l'essentiel à la baisse conjoncturelle des revenus liés aux activités de marché.
- L'encours net des créances à la clientèle s'accroît de 13 % à 434 millions de dirhams contre 385 millions de dirhams à fin décembre 2019.
- L'endettement financier net consolidé de CDG Capital s'établit à 5.8 milliards de dirhams à fin mars 2020, en baisse de 9.4% relativement au 31 décembre 2019. CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire de son ratio de liquidité à court terme (LCR), avec une moyenne de 189% sur le 1^{er} trimestre de l'année 2020.

II- Indicateurs financier du 2^{ème} trimestre 2020 (comptes non audités à la date de publication)

- Au terme du 1^{er} semestre 2020, le produit net bancaire consolidé affiche une croissance de 60,9% à MAD 232 millions, tirée par la bonne tenue des revenus des activités de marché et l'amélioration des conditions de refinancement de la banque.
- L'encours des actifs sous gestion progresse de 4,3% à MAD 237 milliards contre MAD 227 une année auparavant.
- Pour leur part, les actifs en conservation s'établissent à MAD 385 milliards, en évolution de 0,5% par rapport à fin juin 2019.
- L'encours net des créances à la clientèle s'accroît de 4 % à MAD 403 millions contre MAD 385 millions à fin décembre 2019.
- L'endettement financier de la banque s'établit à MAD 6,7 milliards à fin juin 2020, en hausse de 33% relativement au 31 décembre 2019.
- CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire de son ratio de liquidité à court terme (LCR), avec une moyenne de 299% sur le 1^{er} semestre de l'année en 2020

PARTIE VI. PERSPECTIVES

Avertissement :

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées.

Les prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de CDG Capital.

Les prévisions ci-dessous ne concernent que CDG Capital SA.

I. Orientations stratégiques

CDG Capital continue de développer ses activités et le marché financier dans lequel elle évolue. Pour cela, CDG Capital repose sur six éléments qui reflètent sa mission :

1. Clients : Nos clients sont notre première priorité et leur satisfaction notre préoccupation principale ;
2. Performance Financière : Nos résultats financiers doivent être à la hauteur des attentes de nos actionnaires ;
3. Capital Humain : Nos collaborateurs sont notre réel capital et nous cultivons leur excellence ;
4. Plateforme Opérationnelle : Notre plateforme est constamment améliorée la rendant plus robuste et fluide pour permettre le bon fonctionnement de notre activité ;
5. Gestion de Risque : Au-delà de la prudence, notre approche risque nous permet de maximiser notre rendement et celui de nos clients pour le niveau de risque accepté ;
6. Innovation : L'innovation nous permet de nous démarquer de la compétition en offrant des solutions sur mesure pour nos clients, et ainsi encourager le développement du marché financier Marocain.

Le management de CDG Capital reste à l'écoute des besoins de l'organisation en allouant les moyens nécessaires, tant bien humain que matériel pour permettre à la Banque d'atteindre ses ambitions.

II. Prévisions chiffrées antérieures

Les projections de résultats de CDG Capital pour l'année 2019 ont été établies conformément aux orientations stratégiques de la banque qui intègre :

- Un projet Qualité CDG Capital : Implémentation du Système Intégré de Management par l'Excellence (SIME).
- Un projet de Transformation Digitale de CDG Capital.
- Une urbanisation technique des systèmes d'information de CDG Capital.

Compte de résultat social estimé de CDG Capital - Estimé VS Réalisé 2019

EN millions	2019R	2019E	Taux de réalisation	Var (MDH)	Var %
PNB Social	266	277	96%	-11	-4%
OPEX*	145	148	99%	-2	-1%
REX	120	129	93%	-9	-7%
Résultat net	92	91	101%	1	1%

Source : CDG Capital

(*) : (*) Chiffres de gestion qui sont HT (Les chiffres de gestion n'intègrent pas la taxe non-récupérable, et sont comparables au budget qui est estimé sur une base HT)

Dans le cadre de la mise à jour du programme d'émission de certificats de dépôts de CDG Capital, au titre de l'exercice 2018 et au premier semestre 2019, CDG Capital a présenté un compte de résultat social estimé pour 2019.

- Le PNB social estimé dans le cadre du budget 2019 s'élevait initialement à MAD 277 millions, avant d'être revu à la baisse à MAD 267 millions, en lien avec l'ajustement du budget des commissions variables de l'activité gestion sous-mandat, résultant d'une revue tarifaire survenue en 2019.
- Le budget initial des dépenses d'exploitation (OPEX) en 2019 était estimé à MAD 148 millions. Ce budget a néanmoins fait l'objet d'une optimisation au courant de l'exercice, pour s'établir à MAD 145 millions.
- Au vu de la revue des budgets PNB et OPEX en 2019, les prévisions de REX et de résultat net social pour l'exercice se sont établies à MAD 129 millions et MAD 91 millions respectivement.
- A l'issue de l'exercice 2019, CDG Capital est en réalisation quasi-totale de son budget PNB (96%), avec des dépenses d'exploitation en ligne avec les objectifs (99%).
- Le taux de réalisation du résultat net (101%) est attribuable aux revenus non-courants relatifs à la cession des filiales CDG Capital Infrastructures et CDG Capital Private Equity.

III. Principales tendances, incertitudes ou événements susceptibles d'avoir une influence sur l'activité de CDG Capital ou sur son secteur pour l'exercice en cours.

- Forte réduction de l'offre de bons du trésor sur le marché local induisant une forte baisse de la courbe des taux sur l'ensemble des maturités
- Resserrement du cash sur toute l'année
- Retour de certains établissements publics sur le marché obligataire sans garantie de l'Etat
- Révision tarifaire des frais fixes et variables relatifs à la gestion d'actifs de certains clients sous mandat
- Lancement d'une nouvelle Activité : OPCI -Domiciliation du 1er Fonds au Maroc
- CDG Capital primée par Fitch Rating pour la gestion sous mandats de ses fonds institutionnels

IV. Principales orientations stratégique de CDG Capital

Les principales orientations stratégiques de CDG Capital sont comme suit :

- **La politique générale**

Investment Management :

- Améliorer la performance de l'ensemble des fonds gérés sous mandat via des stratégies innovantes en ligne avec les attentes des besoins des clients, et des synergies globales entre les différentes lignes de métiers de CDG CAPITAL
- Maintenir le positionnement institutionnel via une forte présence et un conseil rapproché

Investors Services :

- Maintenir et fidéliser la clientèle existante et développer la clientèle hors groupe
- Déploiement de la stratégie digitale

Corporate & Investment Banking :

- Elargir l'offre du conseil à des acteurs nouveaux et concrétiser l'accompagnement des acteurs décentralisés
- Privilégier les engagements-courts dans l'activité de financement

- **Les activités anciennes et nouvelles qui seront développées et/ ou abandonnées**

- Création de nouveaux produits innovants relatifs à la gestion sous mandat (Lancement du fonds Tracker 5 ans, Lancement du fonds garantie de capital...)
- Commercialisation de l'offre intermédiaire Prêt/Emprunt de titres (alignement à la loi 45-12)
- Déploiement de la stratégie digitale dans la gestion des comptes en mettant en place le Portail
- Mise en place et déploiement de l'offre dépositaire OPCl (Cf. loi 70-14 et la Circulaire AMMC 2/19)

- **La stratégie future d'investissement.**

La stratégie future d'investissement de CDG Capital s'articule principalement autour de la sécurisation, la modernisation et la mise en conformité de son patrimoine SI, avec une montée en charge sur les services applicatifs différenciants et l'institutionnalisation de l'intelligence collective de la banque, ainsi que sur le volet digitalisation, y compris du parcours client. La stratégie d'investissement comprend également la mise en œuvre des réaménagements nécessaires pour le siège et l'acquisition d'équipements et de matériels, notamment suite à la revue de l'identité visuelle de la banque, ainsi qu'au contexte Covid.

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS

Impact de la pandémie Covid-19 sur l'activité et les résultats de CDG Capital :

A ce stade de l'exercice, l'impact de la pandémie reste limité sur l'activité, la situation financière ainsi que sur les résultats de CDG Capital.

Mesures prises par CDG Capital pour remédier à l'impact de la pandémie :

CDG Capital a instauré un ensemble de mesures pour faire face à l'impact de la pandémie COVID-19, notamment :

- ✓ La généralisation du port du masque de manière systématique au sein de l'institution.
- ✓ La mise en place d'un dispositif de télétravail ;
- ✓ Equipements en matériel (masque, gel, visière, plexiglass...) pour les collaborateurs.
- ✓ Lancement de plusieurs campagnes de dépistage au COVID-19 auprès de ses collaborateurs

PARTIE VIII. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, CDG Capital n'a aucun litige ou affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de CDG Capital.

PARTIE IX. FACTEURS DE RISQUES

I. Facteurs de risques

1. Cadre général et gouvernance

La gestion des risques liés aux activités du Groupe CDG Capital est une composante permanente et transversale, qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

La gestion des risques est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment par le Conseil d'Administration et une multitude d'instances décisionnelles et opérationnelles.

La typologie des risques retenue par le Groupe évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **Risque de contrepartie ;**
- **Risque de concentration ;**
- **Risque sectoriel ;**
- **Risque Pays ;**
- **Risque de marché ;**
- **Risques structurels du bilan (Risques de taux et de liquidité) ;**
- **Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.**

2. Risques de Crédit

Le risque de crédit est défini comme la probabilité qu'une contrepartie (banque, entreprise, office, institution, fonds ou une personne physique) ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

2.1. Dispositif de gestion du risque de crédit et de suivi des engagements

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un engagement. Toute opération de crédit/engagement nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à honorer ses obligations et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés, de maturité et de tarification du risque de crédit.

Le Comité de Crédit (CdC) est une instance décisionnelle qui couvre l'ensemble des expositions de la banque, dont le montant dépasse les délégations de pouvoirs en la matière. Il est chargé d'examiner et de statuer sur toute demande de crédit/engagement/exposition de toute nature (activité de marché et de crédit) et contrepartie (entreprise, institution financière, client privé) et sur tout autre dossier que l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements estime nécessaire de présenter.

Le Comité des Grands Risques (CGR) est une instance décisionnelle émanant du Conseil d'Administration de CDG Capital qui a pour rôle d'examiner et de valider toutes les expositions de la banque, dont le montant est fixé par sa charte.

Le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur des processus déclinés suivant les segments de contrepartie engagées avec la banque :

Segment corporate

Au niveau du segment corporate (Grandes entreprises, contreparties financements spécialisés et office), le processus de gestion est décliné comme suit :

- Un encadrement au niveau du processus d'octroi des engagements. Ce processus repris dans la notice technique de gestion des dossiers d'engagements en sa version de référence, définit le fond de dossier d'engagement comme étant le point de départ de l'analyse des demandes d'engagement. Ce fond de dossier doit être composé de tous les documents nécessaires à la production de l'avis critique de l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements et de la décision du CdC ou du CGR ;
- Un système de notation interne dédiée par catégorie de contrepartie ;
- Un dispositif de limite d'exposition aligné sur les seuils réglementaires, notamment sur le coefficient maximum de division des risques et calibré en fonction de la notation interne ;
- Un système de délégation de pouvoir par Direction Métier ;
- Un système d'échéancier interne de revue des dossiers de crédit, indépendant de la maturité des concours bancaires accordés ;
- Un dispositif de gestion des engagements sensibles composé de deux listes de suivi interne.

Segment des personnes physiques

Le dispositif de gestion du risque de crédit suit le même processus d'octroi des engagements que celui relatif au marché corporate. Autrement dit, il nécessite une analyse et une appréciation approfondie de la capacité de remboursement de l'emprunteur intégrant le dispositif de garanties proposé.

Autres segments

Au niveau du segment autre que celui relatif au segment corporate et PP : le dispositif de gestion du risque de crédit repose sur le dispositif de limite interne défini pour chaque contrepartie de la banque. Le calibrage des limites repose sur l'appréciation des fondamentaux économiques et financiers de la contrepartie (y compris notation interne) et sur le respect permanent des seuils prudentiels en la matière.

Par ailleurs, le dispositif de suivi des engagements repose sur la tenue régulière du reporting interne dédié au risque de crédit et au suivi des engagements. Ce dernier reprend l'ensemble des expositions en propre de la banque, de toute nature qu'elles soient issues des activités de crédit ou de marché.

La notation interne joue un rôle principal dans le processus d'octroi du crédit (ou de prise d'engagement) et dans la gestion des risques liés aux positions prises par la banque. Elle constitue un outil d'aide à l'évaluation, à la décision et au suivi du risque de contrepartie.

CDG Capital dispose à ce jour de trois systèmes de notation interne :

- Le système de notation propre aux grandes entreprises ;
- Le système de notation spécifique aux établissements bancaires (modèle en cours de mise à jour) ;
- Le système de notation propre à la catégorie de contrepartie des financements spécialisés regroupant les financements de projet et l'immobilier professionnel.

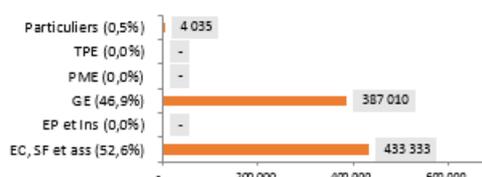
L'exercice de révision des notes est réalisé au moins une fois par an é. la réception des liasses fiscales ou encore lors de la revue de portefeuille. Il peut également être provoqué suite à la constatation d'un événement d'alerte.

Dans un objectif de couverture des risques (crédit et contrepartie), auxquels CDG Capital est exposée, la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR) a mis en place un dispositif de gestion et d'évaluation des garanties recueillies par la banque. Ce dispositif repose sur le principe que la recherche de garantie est recommandée pour tout type de financement.

En outre le risque de contrepartie est ta manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché d'investissements et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, que ce soit de gré à gré ou standardisés qui peuvent exposer CDG Capital au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

2.2. Données quantitatives de mesure et de suivi du risque de crédit

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle offrant une classification des différents profils de risque. Ci- dessous un aperçu de cette répartition à fin 2019 (en milliers de dirhams) :



Source : CDG Capital

Le portefeuille des crédits de CDG Capital demeure constitué essentiellement des crédits corporate et des crédits de trésorerie, avec une prédominance structurelle des crédits corporate (98%).

3. Risques de Concentration

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de CDG Capital ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Le risque de concentration peut dé couler de l'exposition, envers des contreparties individuelles, des groupes d'intérêt, des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une mémé activité ou d'un même produit de base.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité Risque de Crédit & Suivi des Engagements. Cette dernière centralise l'ensemble des expositions portées par les entités et filières de CDG Capital et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution ;
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires en vigueur.

4. Risques pays

Le risque pays mesure l'impact potentiel des conditions économiques, financières, politiques ou sociales spécifiques d'un pays étranger sur les créances ou expositions de CDG Capital.

Le dispositif de gestion de ce risque repose sur une combinaison d'analyses des environnements macro et micro économiques et politiques du pays et sur les notations externes des souverains attribuées par les agences de rating.

5. Risques de marché

5.1. Facteurs de risque

Les risques de marché représentent les risques de pertes liées à la variation des paramètres de marché, notamment :

- **Les taux d'intérêt** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **Les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **Les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de la volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions ;
- **Les spreads de crédit** : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit sur un émetteur ou sur un panier d'émetteurs. Pour les produits structurés de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs (base-corrélation).

5.2. Modèle interne du risque de marché

L'exposition de CDG Capital aux risques de marché est gérée à travers un ensemble d'indicateurs qui font l'objet d'un suivi permanent et qui sont intégrés dans la gestion opérationnelle des risques de marché au quotidien.

L'élément central du dispositif de contrôle des risques de marché est la Value at Risk (VaR). Développé depuis fin 2010, le modèle interne de VaR est homologué par BAM pour le calcul des fonds propres réglementaires et pilotage des risques de marché depuis mars 2013.

La mise en place du modèle interne des risques de marché a permis de doter la banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision qui couvre l'essentiel des activités de marché.

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs types d'indicateurs de mesure formalisé dans le dispositif de limites internes (DLI) validé par la Direction Générale, donnant lieu à un encadrement par des limites de différentes natures et faisant l'objet d'un suivi quotidien.

La gestion des dépassements est régie par une procédure interne qui fixe les modalités à observer ainsi que la démarche à suivre pour l'obtention d'une autorisation de dépassement de limites.

5.3. Dispositif de stress test et adéquation des fonds propres

Les simulations de scénarios de crise consistent à appliquer des combinaisons de chocs extrêmes aux paramètres de marché dans le but de mesurer l'impact de conditions particulièrement défavorables sur le portefeuille de négociation de la banque.

Le dispositif de stress test constitue un complément au calcul de VaR et les résultats sont un facteur clé dans l'évaluation du niveau des exigences en fonds propres et de l'adéquation de ces derniers compte tenu de l'exposition de la banque aux risques de marché.

A fin décembre 2018, les fonds propres prudentiels absorbent les pertes issues de la réalisation du programme de stress tests. Les ratios tier 1 et de solvabilité demeurent supérieurs aux minimums exigés.

A fin décembre 2019, les fonds propres prudentiels de CDG Capital aussi bien sur base sociale individuelle que consolidée sont composés principalement (97%) des fonds propres de catégorie 1.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés des plus-values latentes sur titres de placement et des provisions pour risques généraux conformément aux modalités d'inclusion dictées par BAM.

6. Risques structurels du bilan

La gestion des risques structurels au sein de CDG Capital constitue une composante transverse qui concerne l'ensemble des activités de la banque, à travers une analyse permanente de la structure du bilan et des profils du risque de taux et de liquidité.

Dans ce sens, le dispositif de gestion des risques structurels, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le comité de Bâle ainsi que les recommandations de l'autorité de supervision bancaire.

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement sur les écarts cumulés de taux d'intérêt à travers le suivi régulier des indicateurs suivants :

- La chronologie de gaps de taux d'intérêt ;
- L'interprétation des gaps mesurés par tranches d'échéances en vue de prévoir les risques encourus face à une baisse ou à une hausse des taux ;
- La sensibilité de la marge d'intermédiation aux différents scénarios d'évolution des taux ;
- Le comportement de la marge d'intérêt suite à des scénarios de stress.

A fin décembre 2018, les résultats de scénarios de stress, tout ressortir qu'une variation à la hausse de 200 bp impliquerait une appréciation de 1% du PNB Prévisionnel sur l'horizon de 12 mois et une perte de 2% des fonds propres prudentiels sur un horizon de 20 ans.

A fin décembre 2019, les résultats issus des scénarii de stress, font ressortir une perte maximale de 5% des fonds propres de base, obtenue sous l'hypothèse d'un déplacement parallèle de la courbe de taux de 200 bps.

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, des engagements financiers prévus.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme via la mesure du ratio de liquidité à court terme stressé, à savoir le Liquidity Coverage Ratio (LCR) et une approche globale basée sur un matching de la nature et des maturités des ressources avec celles des placements de CDG Capital.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, un moyen de mesure de l'adéquation entre les actifs liquides de haute qualité et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios de stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

CDG Capital a assuré le respect permanent de la limite réglementaire du LCR, avec une moyenne sur l'année 2019 de 137% et un LCR à fin décembre 2019 de 136%.

Le comité Asset and Liability Committee (ALCO) constitue l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse de l'examen régulier du profil de taux et de liquidité de la banque, l'analyse de l'évolution du ratio de liquidité et les résultats des stress tests appliquées.

7. Risques opérationnels

Au cours des dernières années, CDG CAPITAL a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble de ces métiers. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité, des Comités nouveaux produits et des comités dédiés à la surveillance et la gestion de risques opérationnels.

CDG CAPITAL dispose d'un manuel de procédures qui définit les processus opérationnels des différents segments de ses activités. Ces procédures prévoient des règles de gestion, de contrôle et de séparation de fonction. Elles reposent aussi sur un système de délégation de signature qui permet une définition des responsabilités et une meilleure gestion des « back-up ».

Cette organisation a collaboré, à la mise en place de cartographie des risques par lignes métier qui permet d'identifier, d'évaluer et de contrôler l'ensemble des risques opérationnels.

Sécurité de l'information

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, renforcent continûment le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information.

CDG Capital dispose d'un Système d'Information (SI) organisé de façon à satisfaire les besoins des pôles métiers dans les meilleures conditions techniques et opérationnelles. On classe les applications en trois catégories :

- Cœur de métier (critique pour l'activité de CDG Capital) ;
- Verticale (SI dédié à une direction de CDG Capital) ;
- Horizontale (Transverse aux directions de CDG Capital).
- La sécurité informatique se traduit à travers 2 principaux axes :
 - Sécurité réseau ;
 - Sécurité opérationnelle et veille de sécurité.

La surveillance des pertes internes

La collecte des pertes internes (mais également des gains et des quasi-pertes) concerne l'ensemble des métiers de CDG CAPITAL, depuis 2012. Ce processus a permis aux opérationnels de (') :

- Définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;
- S'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- Acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- Mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein de la banque et de ces filiales.

8. Plan de continuité d'activité

Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité visent à minimiser autant que possible les impacts d'éventuels sinistres sur les clients, le personnel ou les infrastructures, et donc à préserver la réputation de CDG CAPITAL, l'image de ses produits et sa solidité financière. Ils répondent également à une obligation réglementaire.

La démarche de mise en place et d'optimisation des dispositifs de continuité d'activité de toute entité de la banque s'appuie sur une méthodologie conforme aux standards.

Elle consiste principalement à identifier les menaces qui pèsent sur l'entreprise et leurs effets possibles, à mettre en place une capacité de réponse efficace à divers scénarii de crise.

A ce titre CDG Capital a initié depuis début 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité (y compris la composante Plan de Secours Informatique), afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité.

9. Risque sur les activités externalisés

CDG Capital est liée par un contrat de sous-traitance en matière d'infogérance conclu avec un prestataire externe. CDG CAPITAL assure en interne la gestion applicative.

Les autres activités externalisées à savoir : la gestion de l'archivage, la gestion des locaux et la gestion du transport des fonds sont suivies par l'entité Moyens Généraux.

Quant au suivi de la gestion de la monétique, elle est assurée par la Direction des Services Bancaires.

Afin de se focaliser sur son cœur de métier, CDG capital a confié les activités suivantes à des prestataires spécialisés :

- **Gestion du système d'information (ATOS) :**

Dans le but d'assurer une gestion de son système d'information dans les meilleurs standards, CDG capital a sous-traité la production, l'exploitation et la maintenance de son infrastructure informatique à un prestataire externe.

- A travers ce contrat, CDG capital a confié la gestion des éléments ci-dessous :

- **Gestion des infrastructures :**

Service desk ; gestion des réseaux ; gestion de la sécurité ; gestion de la téléphonie ; gestion des serveurs ; gestion de la production ; gestion des bases de données.

- **Gestion de l'archivage (DOC ARCHIVE) :**

Un contrat de prestation d'archivage a été signé avec Doc Archive en 2009, afin d'assurer une bonne gestion des documents administratifs et financiers de la banque et éventuellement ses clients. Ci-après les prestations négociées par CDG Capital :

- **Gestion des archives :**

La collecte des fonds d'archives, le transport des fonds d'archives, le stockage des fonds d'archives dans des locaux dédiés respectant les normes de sécurité, la tenue de l'inventaire des archives confiées, la restitution au client des archives appelées en consultation, l'organisation et l'assainissement des archives échues et le stockage de tout autre support (bandes magnétiques, disquettes, microfilms, ...).

- **Gestion du transport des fonds (BCC) :**

Depuis 2007, le transport des fonds est assuré par le prestataire G4S, la prestation porte essentiellement sur l'enlèvement et le transport de fonds de/et vers CDG Capital.

- **Gestion de la monétique (HPS) :**

Un contrat mis en place entre les deux parties CDG Capital et HPS. Ce dernier a développé une solution monétique proposant des services d'émission de cartes dans le réseau d'acceptation local et international ainsi que l'acquisition des transactions GAB.

- Autres prestations de jardinage de gardiennage :

CDG a signé d'autres contrats de différentes activités telles que : Jardinage au sein des locaux CDG Capital et Annexes avec le prestataire FLEUR BELLE VIE, Gestion des locaux CDG Capital à Casablanca avec la société ENMOS.

Les activités externalisées sont surveillées et suivi au sein de la DSI par l'entité « service et opérations ». Cette entité pilote entre autres ces activités. Un manager infrastructure et infogérance est dédié quotidiennement au suivi des opérations et des services. Un comité hebdomadaire et un comité de pilotage sont en place. Un responsable pour la gestion et le suivi des services externalisé « services et SLA » au sens de la DSI est dédié au management des services rendu de l'info gérant.

CDG Capital a prévu de renforcer son dispositif de maîtrise et surveillance du risque lié aux activités externalisées à travers l'adoption d'une approche basée sur les trois axes suivants :

- Contrôle réguliers opérationnels à travers notamment la cartographie des risques ;
- Evaluation périodique des prestations ;
- Evaluation du dispositif mis en place chez le prestataire par un cabinet spécialisé.

PARTIE X. ANNEXES

I. Statuts

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Statuts_MAJ_16-07-2019_CDG%20Capital.pdf

II. Rapport financier annuel de 2019

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/3-Communication%20Financie%CC%80re_CDGK_31-12-2019_VF.PDF

III. Rapports généraux des Commissaires aux comptes

31 décembre 2017

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral_CAC_31-12-2017_CDG%20Capital.pdf

31 décembre 2018

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral_CAC_31-12-2018_CDG%20Capital.pdf

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20ge%CC%81ne%CC%81ral%20des%20CAC%202019.pdf>

IV. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

31 décembre 2017

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20spe%CC%81cial_CAC_31-12-2017_CDG%20Capital.pdf

31 décembre 2018

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20spe%CC%81cial_CAC_31-12-2018_CDG%20Capital.pdf

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20spe%CC%81cial%20des%20CAC%202019.pdf>

V. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

31 décembre 2017

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport_Conso_CAC_31-12-2017_CDG%20Capital.pdf

31 décembre 2018

https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport_Conso_CAC_31-12-2018_CDG%20Capital.pdf

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20des%20CAC%20sur%20les%20comptes%20consolide%CC%81s%202019.pdf>

VI. Rapports de gestion

31 décembre 2017

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/CDG%20Capital-Rapport%20de%20gestion%202017.pdf>

31 décembre 2018

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/CDG%20Capital-Rapport%20de%20gestion%202018.pdf>

31 décembre 2019

<https://www.cdgcapital.ma/sites/default/files/Rapport%20de%20gestion%202019.pdf>

VII. Rapports et indicateurs financiers

<https://www.cdgcapital.ma/fr/communication-financiere>

VIII. Communiqués de presse publiés durant les trois derniers exercices

Publications

<https://www.cdgcapital.ma/fr/publications>

Actualités et évènements

<https://www.cdgcapital.ma/fr/news-room>

Les documents validés par les Commissaires aux comptes, les rapports de gestion ainsi que les statuts sont accessibles au niveau du site web de CDG Capital au niveau de la rubrique « Documents destinés aux investisseurs » en suivant le lien suivant : <https://www.cdgcapital.ma/fr/documents-destines-aux-investisseurs>.